This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

# LE TRÉSOR

## DES PIÈCES ANGOUMOISINES

### INÉDITES OU RARES

*Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois*
*55, quai des Augustins.*

# LE TRÉSOR
DES
# PIÈCES ANGOUMOISINES
## INÉDITES OU RARES

PUBLIÉ

sous les auspices et par les soins

DE LA

*SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE*
*DE LA CHARENTE*

TOME PREMIER

A PARIS
CHEZ AUGUSTE AUBRY
*l'un des libraires de la Société des Bibliophiles françois*
RUE DAUPHINE N° 16

M DCCC LXIII

840.8
S672 tr
v.1

Stacks
13-58493
-114/57

*La Société archéologique et historique de la Charente, dans sa séance du* 25 *avril* 1862, *a décidé la publication, aux frais de la compagnie et en dehors de son* Bulletin, *d'un recueil qui, sous le titre de* Trésor des Pièces Angoumoisines, *doit renfermer les pièces fugitives, les poésies, les dissertations littéraires, les mémoires historiques, etc., relatifs à l'Angoumois, demeurés inédits ou devenus rares.*

*Le présent volume est le premier de cette publication.*

*La Société vote l'impression des diverses*

*pièces du* Trésor, *mais elle n'accepte pas la solidarité des systèmes exposés et des opinions émises dans les introductions, avertissements, notes et éclaircissements des pièces publiées; les membres éditeurs en ont seuls la responsabilité.*

# VIES

# D'OCTOVIEN DE SAINCT GELAIS

## MELLIN DE SAINCT GELAIS

## MARGVERITE D'ANGOVLESME

## JEAN DE LA PERVSE

## *POETES ANGOVMOISINS*

PAR GVILLAVME COLLETET

DE L'ACADEMIE FRANÇOISE

*Publiées pour la première fois*

PAR

ERN. GELLIBERT DES SÉGUINS

Président de la Société archéologique et historique
de la Charente.

COLLETET a écrit les *Vies des Poëtes François :* ce recueil manuscrit, conservé à la bibliothèque du Louvre, est intéressant à plus d'un titre[1] ; les critiques

1. La bibliothèque du Louvre possède (F 2398 et F 2398[1]) deux manuscrits des *Vies des Poëtes François* de Guillaume Colletet. L'un de ces manuscrits est autographe; l'autre, plus moderne, paraît avoir été destiné à l'impression par Colletet le fils, et se trouve complété, pour plusieurs Vies, au moyen de cahiers empruntés au manuscrit autographe, disposition d'autant plus regrettable que la copie, très-infidèle, est de peu de valeur.

Il est également regrettable que, dans le classement par ordre chronologique, on ait plusieurs fois confondu les dates de la naissance et de la mort.

Nous avons suivi le manuscrit de l'auteur exclusivement, non toutefois sans user de quelque liberté à son égard; car, outre les difficultés réelles de lecture que

et les éditeurs lui ont fait de nombreux emprunts[1], et il a été souvent exprimé le désir, auquel je m'associe, de voir publier un ouvrage qui donne de curieuses appréciations sur des poëtes, oubliés pour la plupart il est vrai, quelques-uns justement, d'autres par erreur ou par ignorance, mais sur lesquels on aime à connaître l'opinion des contemporains. Écrire pour la postérité, et fonder une gloire que le

---

présente le texte de Colletet, il n'y trouve des difficultés d'interprétation, tenant à une manière de se corriger usitée par l'auteur et dont les copistes ne paraissent pas s'être rendu compte. Colletet corrige sa phrase, ou des parties de sa phrase, ou de simples mots, soit une fois, soit plusieurs fois, en écrivant la bonne version, selon qu'elle lui vient, à la suite de celle qu'il rejette, sans rature aucune la plupart du temps et sans qu'aucun signe matériel indique souvent qu'il y a une correction. Faute de s'attacher à observer ce procédé et à démêler ce que l'auteur a voulu mettre sous ce qu'il a mis, on voit des phrases inextricables dans les plus claires et on est amené à tenter des corrections fort maladroites là précisément où le texte est le meilleur.

1. En tête de tous ces emprunts se place la *Vie* de Ronsard, que M. Prosper Blanchemain a publiée (1855), dans son édition des *Œuvres inédites de P. de Ronsard, gentilhomme vandosmois* (Paris, Aug. Aubry. 1 vol. in-8°, in-fol. et in-4°, orné du portrait de Ronsard, de ses armoiries et du *fac-simile* de sa signature). Ce volume renferme plusieurs pièces remarquables, que des raisons politiques plutôt que littéraires ont fait omettre par Ronsard dans les éditions qu'il a données lui-même de ses ouvrages.

temps respecte et consacre, est une fortune peu commune, réservée à de rares génies; jouir de l'estime de son siècle, faire les délices d'une génération, son arrêt dût-il être cassé par la génération suivante, est encore un but digne d'efforts. Notre immortalité humaine est de si courte durée! Le monde, qui ne compte que quelques siècles, est déjà si manifestement marqué du signe de la vieillesse, que l'action d'une intelligence sur son époque, si restreinte qu'elle ait été, mérite d'attirer l'attention du penseur, et qu'il est bien d'en fixer le souvenir. Quel est le siècle, du reste, qui ne doit rien à celui qui l'a précédé, et le plus grand n'a-t-il pas reçu du plus modeste les éléments de sa formation et de sa gloire? Dans l'histoire de l'intelligence, comme dans celle des faits, les moindres détails ont leur valeur, et le plus humble ouvrier a souvent apporté à l'édifice la pierre qui en assure la solidité et la durée. Notre mémoire doit être reconnaissante; rappeler et honorer les grands esprits est tout à la fois une justice, un enseignement et la satisfaction d'un des plus nobles penchants de notre nature. L'on éprouve un

charme mystérieux à voir dans un récit se reconstituer une existence éteinte, de même qu'on ressent une indicible émotion à retrouver dans un dessin fidèle les traits d'un être enlevé à notre admiration ou à notre amour. L'homme se rattache plus peut-être au passé qu'il ne s'élance dans l'avenir; il se ressouvient plus qu'il n'espère.

Les poëtes ont toujours eu le don d'émouvoir et de plaire. Autour d'eux se groupent des disciples et des admirateurs prêts à applaudir lorsque ces chanteurs aimés des dieux versent aux lèvres altérées l'ambroisie qui enivre, ou lorsqu'ils transportent les jeunes imaginations que le souffle de la réalité n'a point encore flétries dans les champs azurés de la rêverie. Laissez-les chanter, ces oracles inoffensifs ! Laissez leur fantaisie se jouer dans de poétiques caprices! Il est des âmes que ces chants consolent; il est des souffrances que ces harmonies apaisent; il est des insomnies qu'elles seules savent calmer. L'enfant s'endort au doux bruit de la chanson de sa mère : le rêveur, quand résonne la lyre du poëte, voit les cieux s'entr'ouvrir, et les larmes qui cou-

laient de ses yeux se tarissent au spectacle de leur magnificence. La poésie est bienfaisante et douce; les poëtes sont souvent les guérisseurs de l'âme.

Au XVIe siècle, à cette époque brillante de la Renaissance, qui attend encore son historien, la jeunesse et la vie débordent; le mouvement est partout, dans les arts, dans la philosophie, dans les lettres; une société nouvelle va se dégager des étreintes du passé: grande période de lutte et de travail! enfantement douloureux, il est vrai, mais fécond, d'où doivent naître l'esprit moderne et notre civilisation. Cette exubérance de vie et de passions s'exhale, comme il arrive toujours, en chants et en poëmes; elle se traduit par des hymnes aux rhythmes divers et cadencés, comme, au réveil de la nature, la séve du printemps s'épanouit en feuillages et en fleurs. « O siècle! les études fleurissent..., » s'écriait le chevalier Ulrich de Hutten. « Jamais, dit Pasquier, on ne vit en France telle foisson de poëtes. »

L'Angoumois tient une place d'honneur dans ce grand mouvement. Il a ses poëtes, ses guerriers, ses grands seigneurs et son

roi. La race des Valois règne, et la poésie célèbre la terre qui a vu naître celui qui porte la couronne[1]. François Ier[2], souvent rappelé par les heureux souvenirs de son enfance sur les bords riants de la Charente, y conduit à sa suite une cour élégante et amoureuse.

---

1. INCVLISMA.

*Armipotens rerum præses, Valesia tellus*
*Addidit antiquis jam nova jura focis,*
*Cum dedit invictos, terrarum lumina, reges,*
*Quo levius gaudens pondere pressa volat.*
*Qua te igitur memorem? Neque enim terram esse fatebor,*
*Sed cœlum, quæ sic fundis habesque deos.*

(Jul. Cæs. Scaliger, *Poemat.*, 1591. In-8°, pars Ia, *Urbes*, p. 586.)

2. Colletet avait commencé une *Vie* de François Ier considéré comme poëte. Nous citons ce fragment, qui se trouve au folio 309 du tome 1er de l'ancien manuscrit.

« FRANÇOIS DE VALLOIS, *Roy de France.*— S'il est vray que l'homme ne face pas vn souhait pour les choses qui luy sont incognues (*Ignoti nulla cupido*), et que, par la raison du contraire, il desire la possession des choses dont il cognoist le prix et le merite, certes on n'a pas tant de raison de s'estonner si ce grand Prince fut vn si grand amateur des bonnes Lettres, luy qui en eut vne si parfaicte cognoissance. Plusieurs doctes Historiens, tant estrangers que François, ont faict sa Vie en qualité de grand Monarque et de grand Pere du Peuple : mais je prefere icy la faire en peu de mots en qualité de bon Poëte et de vray Pere des Muses, puisqu'il a si justement merité ces glorieux titres, lorsqu'il n'a pas desdaigné de les faire asseoir auecque lui dans son Throsne et de mettre les Lauriers à l'ombre des Fleurs de Lys. D'abord qu'il fut paruenu à la Couronne de France, » (*la suite manque*)

Les forêts retentissent du bruit des chasses royales; les châteaux ont leurs tournois et leurs passes d'armes; Cognac, embelli par Louise de Savoie, devient le séjour enchanté que Saint-Gelais appelle *le second Paradis*. Marguerite, si bien nommée la Marguerite des Marguerites, y vient jouir de la présence et des entretiens de ce frère qu'elle chérit si tendrement. Le royal et chevaleresque protecteur des lettres et des arts plane sur cette époque, à la fois héroïque et charmante, qui retentit du bruit des grandes batailles et des chants des poëtes.

L'Angoumois conserva ces traditions littéraires si glorieuses du XVI^e siècle, et lorsqu'au siècle suivant la belle Julie de Rambouillet, devenue enfin duchesse de Montausier, après avoir perdu ses belles années de jeunesse et d'amour en résistances et en épreuves stériles, vint habiter la province dont son époux était le gouverneur, elle y trouva pour lui faire regretter moins l'hôtel de Rambouillet et ses beaux esprits, une société choisie, préoccupée des œuvres de l'intelligence, et la dominant de toute la hauteur de son génie, ce grand prosa-

teur auquel doit tant la langue française, et qui est une gloire nationale, Jean-Louis Guez de Balzac.

Quelques noms seuls parmi ceux qui ont été célèbres au XVe et au XVIe siècle ont survécu aux outrages du temps; le plus grand nombre n'est connu que par les rares amateurs de la poésie ou par les collectionneurs d'élite, âmes tendres ou intelligences curieuses qui consacrent à l'étude des productions de l'esprit des loisirs qui, chez la plupart, sont sacrifiés aux affaires et aux plaisirs. C'est à eux surtout que s'adresse cette publication, guirlande tressée en l'honneur de quatre poëtes. Ils furent illustres à leur époque, et la postérité a conservé leur mémoire. Quel esprit cultivé n'a passé quelques heures dont il se souvient à lire les vers du doux Mellin ou les contes charmants de la reine de Navarre? Quel ami de l'antiquité n'a applaudi aux efforts d'Octovien de Saint-Gelais *translatant de Latin en Françoys* soit les Épîtres d'Ovide, soit les Comédies de Térence, soit l'*Énéide* de Virgile? Quel admirateur de la tragédie et de l'art dramatique n'a reconnu dans la *Médée* une verve

érudite et inspirée, et n'a donné des regrets à ce poëte mort si jeune, qui a nom Jean Bastier de La Péruse, et que ses amis appelaient l'*Euripide François?* Que d'études et de remarques provoque l'examen de ces œuvres, dans lesquelles de belles intelligences se reproduisent et se livrent au lecteur! Sous quelque point de vue qu'on les envisage, elles intéressent et elles instruisent. Les poëtes, mieux encore peut-être que les prosateurs, fixent la langue. Ils représentent l'esprit de leur époque; ils relient les temps par une tradition à laquelle s'ajoutent les fruits de leurs efforts, et ils développent autour d'eux une vie morale, au-dessus de laquelle ils font briller les horizons infinis de l'idéal. J'appelle donc de tous mes vœux de larges et consciencieuses études sur ces poëtes dont l'Angoumois a le droit de s'enorgueillir; mais ici je ne veux ni ne saurais en rien dire, ne voulant pas resserrer dans des limites trop étroites des développements auxquels ont droit de pareils travaux, et ne pouvant d'autre part sortir des bornes de cette publication.

Aux Vies écrites par Guillaume Colletet, et

que mon dessein est de reproduire simplement dans leur intégrité[1], je ne joindrai donc que

1. M. Viollet-le-Duc, dans son *Catalogue* des livres composant sa bibliothèque, remarque la pureté du goût de notre auteur, à propos de l'*Art poétique* que Guillaume Colletet publia une année avant sa mort. « Les critiques qu'il fait, dit M. Viollet-le-Duc, de quelques poëtes vantés de son temps, dénotent un jugement sain et indépendant; les exemples sont bien choisis, et il fait preuve d'études nombreuses et bien ordonnées. »

Si Colletet fait *preuve d'études nombreuses* dans son *Art poétique*, ses *Vies des Poëtes François* fournissent un bien plus ample témoignage d'une érudition dont il n'existe, croyons-nous, aucun monument aussi considérable sur la matière. Et cette érudition n'a pas été puisée dans les recueils biographiques principalement; elle est souvent le propre fruit des lectures de l'auteur, et dans beaucoup de cas il met au jour des faits connus de lui par tradition. Autant par ses relations personnelles avec des hommes qui ont tenu de près ou de loin à ceux dont il parle que par les notes curieuses que lui procure sa bibliothèque, il paraît vivre familièrement avec les poëtes dont il s'occupe, il est comme de leur époque. « J'ai encore dans mon Cabinet, écrit-il quelque part, les Rimes diuerses du Cardinal Bembo, marquées de la propre main de Ronsard, et les Pieces qu'il auoit imitées, ou qu'il s'estoit proposé d'imiter, ou de traduire. » Il puise fréquemment à des sources de cette nature.

Colletet fut aussi poëte lui-même. La plupart de ses poésies ont pour thème les événements politiques; il les dédie à des personnages tels que Richelieu, Séguier, Mazarin, des bienfaits desquels il se loue. On ne saurait cependant méconnaître la dignité de son caractère, qui le fait s'écrier dans la *Vie* de Claude Turin : « Fourbes de la Cour, ames lasches et infideles, jusques à quand abuserez-vous de l'innocence et de la facilité des grands Poëtes. » Des expressions aussi nobles et aussi hardies se montrent assez

quelques éclaircissements jugés indispensables [1], et des notes bibliographiques qui sont

---

souvent sous sa plume. On ne saurait méconnaître, surtout dans ses *Vies* de nos poëtes, malgré des erreurs inévitables dans un si vaste sujet, malgré quelques injustices résultant d'une première impression, son amour de la vérité, sa conscience, et, si l'on peut ainsi parler, son culte littéraire.

1. Nous n'avons pu suivre exactement l'orthographe du manuscrit : elle n'est pas fixe, les formes anciennes et modernes, savantes et vulgaires s'y trouvent confondues, bien que les plus récentes, qui, par suite d'un singulier cours de nos traditions en fait d'orthographe, sont aussi quelquefois les plus anciennes, prédominent; de plus, elle est souvent indécise, et beaucoup de lettres y sont omises par négligence, de même que la ponctuation, les accents, etc. Suivre l'orthographe de 1650 n'était pas plus sûr, et offrait l'inconvénient particulier d'une orthographe transitoire, pleine de bizarreries nouvellement introduites et qui n'ont pas été maintenues. Nous avons conservé, en général, les lettres étymologiques dans tous les mots où cela n'offrait pas un caractère insolite eu égard aux usages anciens. Pour la facilité de la lecture, nous avons admis le *j*, qui l'était généralement alors; mais nous avons respecté l'usage du *v* initial et de l'*u* dans le corps des mots. Nous avons, avec les auteurs du XVI^e^ siècle, placé l'accent aigu sur les finales qui le comportent et négligé l'accent grave. Nous avons ainsi cherché à nous créer une règle en consultant surtout l'analogie, sans mépriser la clarté et l'élégance.

Peut-être s'étonnera-t-on de trouver la Vie d'Octovien accompagnée de notes plus nombreuses et plus développées que les trois autres. La raison naturelle de ce fait est dans l'intérêt tout particulier que présente une époque littéraire jusqu'ici bien moins explorée que celles qui la suivent.

l'œuvre consciencieuse de mon honorable ami, le savant Bibliothécaire d'Angoulême, M. Eusèbe Castaigne, auquel je suis heureux de donner ici un témoignage public de mon estime et de ma gratitude[1].

E. G. S.

Champrose, le 1er août 1862.

---

1. Je dois aussi des remercîments à M. Jean Larocque, pour ses recherches dont j'ai profité. Ami intelligent du XVIe siècle, il apporte à son étude l'ardeur du poëte et la patience éclairée de l'érudit.

# OCTOVIEN

# DE SAINCT GELAIS

1466-1502

# OCTOVIEN

# DE SAINCT GELAIS

1466-1502

OCTAVIEN, *ou plus tost, comme il se nomme luy mesme, Octouien*[1] *de Sainct Gelais*[2].— Dans le dessein que j'ay de faire icy les Vies de nos Poëtes François, selon l'ordre chronolo-

1. Nous avons sous les yeux sa signature, qui est telle que Colletet le dit ici. Toutes les éditions primitives portent *Octovien :* aussi adopterons-nous dans nos notes cette orthographe, quoique Colletet, qui la recommande, et qui l'avait d'abord préférée dans son manuscrit, ait suivi l'autre, et que nous ayons cru devoir dans son texte, comme dans tous ceux que nous citons, respecter l'orthographe acceptée définitivement par l'auteur.

2. La *Vie d'Octouien de Sainct Gelais* se trouve dans les

gique, je veux dire selon le temps où ils ont vescu, il n'y a point de doubte que celluy-ci doibt tenir dans cet Ouurage vn des premiers rangs, comme, dans l'ordre alphabetique que je m'estois proposé d'abord, il n'en eust tenu qu'vn des derniers. Car, hors mis le docte Helinand, Guillaume de Loris et Jehan Clopinel[1], il s'en trouue fort peu de plus

---

deux manuscrits de la bibliothèque du Louvre : t. I, fol. 107-112, dans le manuscrit autographe; t. VI, p. 1502 et suiv., dans l'autre.

Elle est précédée, comme un grand nombre de ces *Vies*, de la mention suivante, de la même main : « Escripte et mise au net pour Monseigneur le duc de Montauzier. »

1. Les œuvres de ces anciens poëtes, et en tête le *Roman de la Rose*, ont été très-diversement appréciés. Voici sur ce poëme le jugement d'un des critiques les plus estimés du XVIe siècle : « De ce même temps (celui de saint Louis), dit Pasquier dans ses *Recherches de la France* (I, VII, 3), nous eumes Guillaume de Lorry, et sous Philippe le Bel, Jean de Mehun, lesquels quelques-vns des nostres ont voulu comparer à Dante, Poëte Italien; et moy je les opposerois volontiers à tous les Poëtes d'Italie, soit que nous considerions ou leurs mouëlleuses sentences, ou leurs belles loquutions... Tel depuis eux a esté en grande vogue, lequel s'est enrichi de leurs plumes sans en faire semblant; aussy ont ils conserué et leur œuure et leur memoire jusques à huy, au milieu d'vne infinité d'autres qui ont esté enseuelis auecque les ans dedans le cercueil des tenebres. Clement Marot les voulut faire parler le langage de nostre tems, affin d'inuiter les esprits flouëts à la lecture de ce Roman... Guillaume de Lorry n'eut le loisir d'aduancer grandement son Liure; mais en ce peu qu'il nous a baillé, il est, si ainsy j'ose le dire, inimitable en descriptions. Lisés celle du *Printems*, puis du *Tems*, je

antiens que luy, du moins de ceulx dont les escripts ont esté publiez. Il nasquit soubs le regne du Roy victorieux Charles VIII[1], et parut extremement

---

deffie tous les Anciens, et ceux qui viendront apres nous, d'en faire plus à propos. Jean de Mehun est plus sauant que Lorry, aussy eut-il plus de loisir et de sujet que son deuancier. »

Ronsard, à qui l'on a si injustement reproché son dédain pour nos vieux poëtes, lut et relut leurs ouvrages, et le *Roman de la Rose* en particulier, au dire de son biographe, depuis sa première enfance jusqu'à la fin de sa vie.

Ce livre et beaucoup d'autres ont perdu de leur réputation depuis le XVIe siècle : car, il faut le remarquer, ce ne sont point précisément les réformateurs de cette époque que le goût postérieur a bannis, mais tous nos vieux poëtes qu'il a oubliés.

Quant à Dom, ou Dans Helinand, poëte, théologien et historien du XIIIe siècle, on mentionne ses vers sur *la Mort* (Paris, 1594, Ant. Loisel). Plusieurs auteurs ont parlé avec estime de sa *Chronique*, qui fait partie de la *Bibliotheca Cisterciensis*, en 4 vol. Pasquier (*Recherches de la France*, VII, 3) cite ces vers d'un vieux roman :

*Quant li Roy ot mangié, s'appela Helinand,*
*Pour ly esbanoyer commanda que il chant.*
*Cil commence à noter ainsy com ly jayant*
*Monter voldrent au ciel;* etc.

1. « Charles VIII, » dans les deux manuscrits, mais par erreur : Octovien dédia à Charles VIII un livre qu'il écrivit à vingt-quatre ans, et mourut en 1502, dit l'auteur lui-même ; ces détails seuls auraient dû faire apercevoir la faute. Octovien de Saint-Gelais naquit sous le règne de Louis XI, en 1465 ou plutôt 1466, comme on doit le conjecturer de l'âge auquel il mourut, trente-six ans, suivant tous les historiens.

soubs l'empire doulx et pacifique de ce grand Roy Louis XII, qui, pour sa bonté naturelle, fut si justement nommé Pere du Peuple. Il eut pour pere messire Pierre de Sainct Gelais, Cheualier, Sieur de Mont-Lieu, de la noble et antienne Maison de Sainct Gelais, Seigneurs de Lansac[1]. Le lieu de sa naissance est la ville de Cognac, au pays d'Angoulmois, comme je l'apprends de quelques Autheurs, et specialement de Clement Marot, qui en rend vn fidele tesmoignage dans la fameuse Epigramme qu'il adresse à Hugues Salel :

*Octauian rend Cognac eternel*[2].

Il fut le premier qui, par la bonté de son Esprit,

---

1. Et pour mère, Philiberte de Fontenay; pour frères, Jean de Saint-Gelais, qui hérita des titres du père; Jacques, évêque d'Uzès, et Charles, archidiacre de Luçon. Pierre de Saint-Gelais, leur père, parmi ses titres, joignait au marquisat de Montlieu celui de Sainte-Aulaye. La terre de Saint-Gelais, en Poitou, dépendait anciennement de l'illustre maison des comtes de la Marche et d'Angoulême; la maison de Saint-Gelais croyait par là sortir de celle de Lusignan.

2. DES POETES FRANÇOYS.

A Salel.

*De Jean de Meun s'enfle le cours de Loire.*
*En maistre Alain Normandië prend gloire,*
*Et plainct encor mon arbre paternel.*
*Octauian rend Cognac eternel.*

par ses trauaulx assidus et par l'affection qu'il auoit pour sa Langue maternelle, prit le soin de luy donner je ne sçay quel Poinct de consistance qu'elle n'auoit point encore, estant au parauant cela vague et diffuse, dans ses Vers sans ordre et sans mesure[1].

---

*De Moulinet, de Jean Le Maire, et Georges,*
*Ceulx de Haynault chantent à pleines gorges.*
*Villon, Cretin, ont Paris decoré.*
*Les deux Grebans ont le Mans honoré.*
*Nantes la Brette en Meschinot se baigne.*
*De Coquillart s'esjouyt la Champaigne.*
*Quercy, Salel. de toy se vantera,*
*Et (comme croy) de moy ne se taira.*
(MAROT. Épigr. CCXXIII.)

Marot se trompe quand il fait naître au Mans les deux *Greban* ou *Gresban*, Arnoul et Simon, qui sortaient de Compiègne, quoique le premier, et de là vient sans doute l'erreur, ait été chanoine du chapitre de la cathédrale du Mans.

1. *La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,*
*Tenoit lieu d'ornements, de nombre et de césure,*

a dit, sur le même sujet, Boileau après notre auteur. Ce que Colletet nomme ci-dessus : « je ne sçay quel Poinct de consistance, » Boileau l'appelle, dans un passage de sa discussion sur les anciens et les modernes contre Perrault: « un point de solidité. » Il serait curieux de rechercher par quelles formules acceptées et presque identiquement répétées les auteurs du XVII^e siècle ont établi l'opinion que la tradition littéraire en France ne remontait pas avant eux, et, pour parler plus exactement, avant la création de l'Académie; qu'en un mot, pour s'exprimer comme Massillon (*Discours de réception à l'Académie françoise*), ce Siècle et l'Académie étaient le jour dont Malherbe lui-même n'avait été que le crépuscule.

Et quoy qu'il ne l'ait pas tirée des tenebres de la barbarie où elle estoit, il ne laisse pourtant pas d'estre extremement louable dans ce qu'il a faict pour elle. Et en cela mesme il est d'autant plus à estimer que ny sa condition qui estoit fort eleuée, ny ses dignitez qui estoient grandes dans l'Eglise, ny ses employs espineux qui n'auoient guere de commerce auecque les Lettres humaines, ne furent jamais capables de refroidir en luy cette ardente passion qu'il auoit pour les Muses. Aussi, pour recognoistre son merite, le Roy Louis XII, qui l'aimoit fort, le pourueut de l'Euesché d'Angoulesme, qu'il posseda seulement l'espace de dix années, comme je l'apprends de la Chronologie latine des Euesques de France[1]. Et il est bien

1. Note marginale du vieux manuscrit : « *Chronol. hist...* Jo. Chenu ; » complétée ainsi, d'une main moderne, dans le nouveau : *Chronologia præsulum Galliæ.* — Voici le titre exact : « *Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia. Qua ordo eorumdem a temporibus apostolorum incœptus, ad nostra usque, per traducem succedentium servatus, ostenditur. Auctore Joanne Chenu Biturico, in Senatu Parisiensi patrono.* Parisiis, apud Robertum Foüet, via Jacobœa, sub signo Temporis et Occasionis, MDC. XXI. Cum privilegio Regis (in-4°). *Series Episcoporum Engolismensis Ecclesiæ.* » La partie qui concerne les évêques d'Angoulême s'étend du fol. 429 au fol. 433 inclusivement.

Cet ouvrage fut composé en partie d'après des notes fournies par Scévole et Louis de Sainte-Marthe, fils de l'auteur des *Éloges* et frères d'Abel. Peu de temps après

croyable que si la Mort ne l'eust pas preuenu, il se fust bien encore plus amplement ressenty de la magnificence d'vn si bon Maistre et d'vn si juste estimateur de la vertu de ses Subjets[1].

---

son apparition, Robert, grand archidiacre de Chalon-sur-Saône, donnait, avec le même concours (in-fol., 1626) un Recueil moins incomplet et d'un plan plus vaste, qui devait servir de point de départ au *Gallia Christiana*, dont la première idée avait été conçue depuis longtemps par les deux frères. C'est seulement en 1645 que ce grand ouvrage prit, en quelque sorte, naissance au sein de l'assemblée générale du clergé, où l'introduction et le plan en furent présentés par les auteurs. La publication ne cessa depuis lors d'en être encouragée par le clergé de France. Ce ne fut cependant qu'en 1656 que la première édition, en deux volumes, put en être soumise à une nouvelle assemblée générale, après la mort de Louis et de Scévole, et par les fils de ce dernier, Pierre, Abel et Nicolas de Sainte-Marthe (Paris, Vve Edmond Pepingue; Bibl. Imp., L d 1 9). L'édition définitive du *Gallia Christiana* a commencé de paraître en 1715 (Paris, imprimerie Royale), par les soins du père Denys de Sainte-Marthe. Cet ouvrage est continué de nos jours par un vrai savant, M. Hauréau, qui rend ainsi à l'histoire ecclésiastique un service important.

1. Colletet paraît ainsi placer, avec plusieurs auteurs, en 1492, l'élévation d'Octovien à l'épiscopat. La date véritable est 1494, comme l'atteste le texte suivant de la *charte* qui concerne cette promotion. Nous donnons ce texte d'après le *Gallia christiana*. On y trouve quelques détails sur la consécration, à Lyon, du nouvel évêque et son entrée à Angoulême :

*Anno Dom.* 1494. *D. Octavianus de Sancto Gelasio ad requestam serenissimi principis D. Caroli Francorum regis VIII. fuit promotus in episcopum ecclesiæ Engolism. Et fuit conse-*

Comme il s'estoit acquis vne grande cognoissance des Sciences et des Langues, à peine eut il atteinct l'aage de vingt quatre ans, qu'il se mit à composer vn Liure intitulé : *Le Sejour d'Honneur*,

---

*cratus in civitate Lugdunensi per R. P. D. Carolum episcopum Elvensem, assistentibus Andegavensi et Cornubiensi episcopis, coram præfato dom. Franc. rege, ducibus Aurelianensi et Borbonii, comitibus Engolismensi, de Fuxo, Nivernensi, de Montepensiero ; et aliis quampluribus magnatibus et prælatis, in ecclesia B. Pauli Lugdun. Item dom. Octavianus episcopus Engolism. fecit suam solemnem inthronisationem in dicta ecclesia Engolism. die Dominica post festum Assumtionis B. Mariæ* 17 *Aug. eodem anno; et fuit receptus per decanum et capitulum ejusdem ecclesiæ, per D. comitem Engolis. et per barones et nobiles totius patriæ cum magno decore et strepitu, et cum gaudio et exsultatione totius gentis. Et eadem die celebravit missam suam solemnem in laudem Dei et ejusdem gloriosæ matris Mariæ.* (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1018.)

Dans l'histoire latine d'Arnould Ferron, on voit, au règne de Louis XII (fol. 157, recto), le cardinal Ascagne Sforzia conversant, au sujet de sa captivité, avec le cardinal de Luxembourg et l'évêque d'Angoulême. Nous rencontrerons d'autres preuves de l'importance du rôle d'Octovien à la cour.

Rigoley de Juvigny écrit sur ce poëte, dans l'édition qu'il a donnée des bibliothèques de Lacroix du Maine et de du Verdier : « Après quelques années de la plus bouillante jeunesse, passées dans l'ivresse des plaisirs, Octavien de Saint-Gelais essuya une longue et dangereuse maladie, suivie d'un épuisement si grand, qu'il fit craindre pour sa vie. Il se peint lui-même dans cet état, comme un vieillard chagrin et mélancholique, qui voit avec regret qu'il ne peut plus jouir. Alors l'ambition prit la place de la volupté. Il s'introduisit à la cour, où sa naissance, ses talents déjà connus, et quelques pièces

où il traite de la conduite de l'Homme dans le Monde, des choses qu'il doibt fuir et qu'il doibt embrasser; et ce docte Liure, qu'il dedia au Roy Charles VIII, ne fut imprimé à Paris, in-4° [1],

---

de vers qu'il présenta à Charles VIII, lui ouvrirent bientôt le chemin de la fortune. Le Roi de France demanda pour lui l'Évêché d'Angoulême, vacant par la mort de Robert de Luxembourg, en 1494, et il l'obtint du pape Alexandre VI, auquel le chapitre d'Angoulême avait remis son droit de nomination. Trois ans après, en 1497, Octovien se retira dans son évêché, où il ne s'occupa plus que des devoirs de son ministère. »

M. Sénemaud, dans le compte rendu des séances de juin-août 1858 de la Société archéologique et historique de la Charente, s'exprime ainsi : « Octavien de Saint-Gelais, évêque en 1494, rencontra d'abord quelque opposition dans un compétiteur, Jehan Hélie de Coullonge, chanoine d'Angoulême, qui prétendait au titre d'évêque et porta plainte au parlement sur la nomination d'Octavien. La querelle dura près de deux ans. Elle dut être terminée par le pape Alexandre VI, qui, en 1496, créa une pension de 500 livres sur l'évêché d'Angoulême en faveur de ce même Jehan Hélie de Coullonge, pour le décider sans doute à se désister (p. 24). »

C'est au moins s'avancer beaucoup que d'affirmer qu'Octovien ait, sur la fin de sa vie, renoncé aux lettres. Ceux qui croient ainsi relever son épiscopat paraissent avoir bien peu connu ses écrits et leur valeur.

1. *Le Sejour d'honneur, composé par reuerend Pere en Dieu messire Octauien de Sainct Gelaiz, euesque d'Angoulesme, nouuellement imprimé à Paris pour Anthoyne Verard.* Ilz se vendent à Paris deuant la rue Neufue Nostre Dame, à l'ymage Saint Jehan l'Euangeliste, ou au Palays, au premier pillier deuant la chapelle où l'on chante la messe de Messeigneurs les Presidens. (*Cum privilegio.*)— *Cy finist le*

qu'en l'an 1526, c'est à dire vingt quatre ans apres la mort de l'Autheur, Liure certes d'autant plus considerable, qu'outre plusieurs belles et viues Descriptions dont il est remply, il contient

---

*Sejour d'Honneur, nouuellement imprimé à Paris pour Anthoyne Verard, marchant libraire, demeurant audit lieu, et fut acheué le xxv^e jour d'Aoust mil ccccc et xix* (suit le monogramme d'Antoine Vérard ; in-8°; Bibl. Imp., Y 4078, *réserve*). Cette édition est antérieure, comme on le voit, de sept ans à celle dont parle Colletet, et que certains dictionnaires mentionnent seule.

Le prologue est adressé à Charles VIII. Voici quelques vers du commencement de l'ouvrage :

*Estant au deuil que tousjours je poursuys,*
*Et de mes ans venu au vingt et quatre,*
*Ainsi pensif comme souuent je suis,*
*A qui regret veult ferir et combatre,*
*Vng jour pensay m'aller aux champs esbatre...*
*C'estoit au temps que Zephire commence*
*Vouloir complaire à Flora sa maistresse*, etc.

Octovien de Saint-Gelais nous aurait, paraît-il, transmis l'histoire de sa vie sous cette fable du *Séjour d'honneur*. M. Viollet-le-Duc, dans le *Catalogue* des livres composant sa Bibliothèque poétique (Paris, Hachette, 1843), s'exprime ainsi au sujet de cet ouvrage, après en avoir tiré plusieurs intéressantes citations : « Si je me suis si longuement étendu sur le *Séjour d'honneur*, c'est que ce livre, fort rare d'ailleurs, est presque totalement inconnu, et, selon moi, n'a jamais été jugé. L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, en fait une analyse assez exacte, il est vrai; mais ses rares citations me paraissent mal choisies pour faire connaître le mérite poétique de l'auteur. J'ai voulu mettre le lecteur en état d'en juger. Il me semble que la peinture de la mer dans la traversée de l'île de Vaine-Espérance, que la description de la danse des morts dans

encore plusieurs particularitez historiques des choses passées soubs les regnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles Huictiesme son fils.

---

cette île, sont de la plus haute poésie; que mille détails brillent d'esprit et de naïveté; que cet ouvrage enfin contient et décrit des faits historiques et des traits de mœurs du plus grand intérêt. Enfin, si j'en crois mes propres impressions, j'ai lu et parcouru ce livre plusieurs fois, toujours avec un nouveau plaisir; ce que je ne pourrais pas dire d'autres poëmes de cette étendue, certes beaucoup plus irréprochables (p. 198). »

On peut recourir à l'ouvrage de M. Viollet-le-Duc pour des citations du *Séjour d'honneur*. Parmi les détails historiques que l'auteur signale, on en trouve qui intéressent particulièrement l'histoire littéraire; ainsi, dans son troisième livre, Octovien rappelle les noms de divers poëtes, entre autres de Jacques Milet, auteur d'un mystère sur la *destruction de Troye* que l'on a confondu avec le poëme sur le même sujet de Jehan de Meun. Après avoir parlé d'Alain Chartier, le poëte ajoute :

*Pres de luy vis maistre Jaques Milet,*
*Qui mit en vers l'histoire Dardanide.*
*Cil à Paris or' enseuely est :*
*A mort n'y a ressource ne remyde;*
*Sauoir n'y peut, armes n'y font ayde;*
*A tous viuans conuient passer le pas.*
*Helas, mon Dieu ! je ne pensasse pas*
*Que gens si clercs, au moins en si jeune aage,*
*Fussent vaincus par mort, dont c'est dommage.*

On pourrait ajouter le nom du poëte à ceux qu'il cite pour leur mort prématurée, et avec le sien, combien d'autres au XVIe siècle : Jean Second, par exemple, Jean de La Péruse, Joachim Dubellay, Claude Turin, parmi les meilleurs.

Le second Liure qu'il composa, ce fut vne Version en vers des *Heroïdes* ou des vingt et vne Epistres amoureuses d'Ouide, imprimée de son viuant à Paris, et depuis encore, l'an 1533, in-8°, et in-12, l'an 1546, differentes et nouuelles editions qui tesmoignent assez le fauorable accueil que l'on fit à ce gentil Ouurage. Car encore qu'il n'ait pas les graces de la belle Poesie, on y peut rencontrer celles de la fidele interpretation. Et apres tout, c'estoit beaucoup faire en ce temps là que de se faire entendre clairement; car nostre Langue estoit alors tellement obscure et embarrassée, et si remplie des Phrases Latines et des autres Elocutions estrangeres, que le meilleur Orateur de ce Siecle là n'estoit qu'vn pur artisan du plus fin Galimathias du monde. Mais affin que l'on juge aucunement de son Style, voicy le commencement de sa premiere Epistre de Penelope à Vlysse :

*Puisque tu es du retour paresseux,*
*O Vlisses, de cueur tresangoisseux,*
*Penelopé ceste Epistre t'enuoye,*
*Affin que tost tu te mettes en voye.*
*Ne rescrintz rien, mais pense de venir.*
*Seulle à toy suis, ayës en souuenir.*
*Troyë gist bas et remise en foiblesse,*

*Tant haye est des pucelles de Grece.*
*Pas ne valoit, ne Priam son grand roy,*
*Que tant de gens y tinsent leur arroy*
*Si longuement, pour faire viure en craincte,* etc.[1].

Quoy que ces vers sentent fort leur antiquaille, si est ce que l'on peut dire auec verité qu'en les comparant aux vers des Siecles precedens et de leur Siecle mesme, il semble qu'il ait esté le Lingendes ou le Malherbe de son Temps.

Et comme il n'auoit l'esprit porté qu'aux grands et penibles trauaulx, il traduisit en vers quelques Liures de l'*Odyssée* d'Homere, les six Comedies de Terence, en rymes et en prose, le livre de *l'Art d'aimer*, d'Ouide, en vers[2], et toute l'*Eneide* de

1. *Les vingt et vne Epistre d'Ouide translatée de Latin en Françoys, par reuerend pere en Dieu Monseigneur l'Euesque d'Angoulesme* (Paris, in-16, 1546). Il fut fait de cette traduction, dit l'abbé Goujet (IV, 19), quatre éditions en vingt ans. Lacroix du Maine n'en mentionne que quatre en tout, dont la première est sans date, et dont la troisième, celle de 1538, est donnée par lui comme in-12. La Bibliothèque Impériale en possède plusieurs (Y 1175 et suiv.), notamment celles de Jehan Trepperel, Paris, 1505, in-4°; de Vérard, Paris, in-4°; de Guill. de Bossozel, Paris, 1534, donnée in-12 dans le catalogue; de Nic. du Chemin, Paris, 1546, in-16. (*Voy.* la *Note bibliographique* placée à la fin de la *Vie* d'Octovien)

2. *Le grant Therence en Françoys, tant en rime que en prose. Nouuellement imprimé à Paris.—Marc Therence Varro, Liure*

Virgile, en vers pareillement. Et voicy le commencement de son premier Liure de l'*Eneide*,

---

*tresplaisant et joyeulx*, *contenant diuerses Sentences*, *des Facessies et Jeux qui jadis estoient jouez à Romme*, *qu'on appelloit les Comedies : auquel liure vous apprendrez maintes choses subtilles et bons enseignemens pour l'introduction de tous de quelque estat qu'ilz soient. Imprimé à Paris, par Guillaume de Bossozel, au Chasteau Rouge;* M. D. XXXIX (in-fol., goth.; grav. sur bois; Bibl. de l'Ars., B. L., 2474). La traduction en prose et la traduction en vers se suivent scène par scène. La première est placée en regard du texte latin, celui-ci imprimé en caractères romains. La seconde est en vers soit de huit syllabes, pour correspondre aux iambiques trimètres du latin, soit de dix, pour correspondre aux trochaïques tétramètres. Cette traduction est bien préférable aux autres traductions qu'Octovien de Saint-Gelais a données des poëtes anciens. Elle montrerait peut-être qu'une bonne traduction en vers de Térence était bien plus possible dans le style de la vieille comédie française que dans celui de notre comédie classique.

L'abbé Goujet cite une édition d'Antoine Vérard, in-fol., imprimée *par ordre du Roy*, à laquelle aurait été ajoutée postérieurement la date de 1539, avec le monogramme de *Jehan Petit*. Cette date est précisément celle de l'édition de *Bossozel*.

L'abbé Goujet, combattant l'opinion de du Verdier, essaye d'établir que *cette traduction* (*sic;* laquelle?) est d'un autre auteur qu'Octovien; il cite à ce sujet les vers suivants de Pierre Grosnet, contemporain de l'évêque d'Angoulême :

*Maistre Gilles, nommé Cybile,*
*Il s'est monstré tresfort habile;*
*Car il a tout traduit Therence,*
*Où il y a mainte Sentence.*

Ces vers rappellent en effet d'une manière frappante le titre donné plus haut. Ils sont tirés de l'ouvrage intitulé :

imprimée avec figures à Paris, in-folio, l'an 1540, et in-4°, dediée au Roy de France Louis XII et re-

---

*De la louange et excellence des beaux Facteurs qui ont bien composé en ryme, tant deçà que delà les monts:* ce titre peut du moins être opposé à ceux qui prétendent concilier toutes les opinions en attribuant à Cybille la traduction *en prose.*

Aucun point de bibliographie n'a laissé subsister plus de doutes que la prétendue traduction de l'*Art d'aimer* par Octovien de Saint-Gelais. Indiquons seulement quelques-unes des contradictions qui ont été émises à ce sujet. C'est à Henri Estienne qu'est attribuée la première erreur, perpétuée par Lacroix du Maine. On paraît avoir confondu cette prétendue traduction avec celle des *Amours d'Euryale et de Lucresse*, que Saint-Gelais traduisit certainement du latin d'Æneas Sylvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II. Il est dit en effet dans le *Séjour d'honneur* (IV):

*Quant au premier le liure translatai*
*D'Euryalus et de Dame Lucresse,*
*Et qu'en François de Latin le jettai,*
*Selon mon sens et ma lourde simplesse....*

Un exemplaire de cette traduction est conservé à la Bibliothèque Impériale (Y 4422 : pet. in-fol., Ant. Vérard; Paris, 6 mai 1493). Mais du Verdier donne l'ouvrage d'Aubin des Avenelles, composé d'une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide et d'autres opuscules (Paris, Estienne Groulleau, in-8°, 1548, et in-16, 1556), comme contenant aussi « le *Remede d'amour*, traduit de Pie II, » et une *Complaincte sur la description des amours d'Euryalus et Lucrece.* Lacroix du Maine dit textuellement : « Aubin ou Albin des Auenelles, chanoine de l'eglise de Soissons, en Picardie,... a traduit de Latin en vers François le *Remede d'amour*, composé par Æneas Syluius, pape Pie II, imprimé auec l'*Art d'Aimer* d'Ouide, en François, chez Bonfons. » Or La Monnoye donne le *Remède d'amour* comme

ueue apres la mort de l'Autheur par Jean d'Iury, Bachelier en Medecine[1].

*J'ay entreprins de coucher en mes vers*
*Le cas de Troy' qui fut mise en l'enuers,*
*Les batailles et armes qui s'y feirent*

---

étant l'*Histoire d'Euryale*, etc., et il commet une nouvelle confusion dans ces paroles : « Histoire d'Euryale et de Lucrece, que Lacroix appelle mal à propos l'*Art d'aimer* ou le *Remede d'amour.* » Ajoutons que la Bibliothèque Impériale possède (Y 1135 a; 1471, in-fol.) un ouvrage intitulé *Le Remede d'amour, d'Ouide*, et portant aussi au titre *De arte amandi.*

L'ouvrage d'Aubin des Avenelles contient, en outre, la *Clef d'amour* et les *Sept Arts liberaux d'amour.* Quant à l'*Histoire d'Euryale et de Lucrece*, il en existe une autre traduction due à Milet (Paris, Nicolas Chrestien, 1551). *Voy.* Goujet, vii, 44-5, et x, 231.

1. *Les Eneydes de Virgille*, etc. (le reste comme dans la *Note bibliographique*). A la fin, la date (6 avril 1509), avec le nom et le monogramme d'Antoine Vérard (in-fol., goth.; Bibl. Imp., Y 946; magnifique exemplaire sur peau de vélin, avec miniatures). Il y a un Prologue adressé au roi. Plusieurs anciens bibliographes ont attribué à Octovien une traduction de *toutes les œuvres* de Virgile, et Jordan a répété cette erreur dans son *Essai sur les traductions des auteurs latins.* L'abbé Goujet fait presque terminer la vie d'Octovien par cette traduction de l'*Énéide :* Lacroix du Maine, au contraire, lui fait commencer sa carrière par les traductions d'Homère et de Virgile.

L'infériorité relative du style de ces traductions peut s'expliquer par la difficulté particulière d'un pareil travail à une époque où notre langue était encore si éloignée des langues anciennes pour l'expression nette, souple et large des idées nobles. Il n'est pas étonnant que

*Par les Gregois qui jadis la deffirent,*
*Et de traicter aussi par mes escripts*
*Qui fut celluy, apres telz plains et cris,*
*Qui premier vint, de Troyë demolic,*
*Prendre sejour au pays d'Ytalie,* etc.[1].

Je n'ay pas tant inseré icy ces vers pour[2] l'estime

---

la verve naturelle du poëte lui fasse défaut dans cette tâche de grammairien, entreprise par ordre, et peut-être destinée à payer son évêché. Son talent était tellement primesautier que la forme poétique la plus stricte, celle du rondeau, et du rondeau de dix ou douze vers, lui suffit toujours, et qu'il y réussit le plus souvent, tandis qu'on est loin de trouver la même aisance et la même perfection dans ses morceaux plus étendus, même dans ses ballades. Au reste, tous ces ouvrages ont été appréciés généralement avec une singulière légèreté. On leur reproche des fautes qui n'en étaient pas alors, d'autres qui ne sont dues qu'à l'impression, très-défectueuse dans les éditions gothiques. Un annotateur de Lacroix du Maine, reproduisant des expressions de l'abbé Goujet qui n'ont trait qu'à la traduction de l'*Odyssée*, dit, par inadvertance, que l'*Odyssée* et l'*Énéide* ont été traduites par Octovien *sur de mauvaises versions latines.*

1. Nous citons, en général, littéralement, d'après les éditions que nous indiquons, les passages tirés de volumes imprimés, aussi bien pour les éditions gothiques que pour les autres, sauf en ce qui concerne les *j* et les *v*, les accents, les apostrophes, la ponctuation, sur quoi nous avons établi un système uniforme. A cet égard, l'écriture gothique a ses règles tout à fait indépendantes de l'orthographe ordinaire, et à moins d'imiter aussi la forme des caractères, on ne saurait reproduire à juste titre les singularités d'orthographe qu'ils comportent.

2. Nouveau manuscrit : « par. »

que j'en face que pour faire voir à mon Lecteur que la Cesure ou Coupe feminine, si necessaire à nostre Poesie Françoise, n'estoit pas encore alors en vsage, ou du moins qu'elle estoit incognue à ce docte Prelat. Car il me semble d'auoir obserué, dans la Vie de Guillaume Cretin, qui viuoit de ce temps là mesme, qu'il eut assez bon nez pour euenter ce secret, dont la publication ne tourne qu'à sa Gloire eternelle [1].

---

1. L'abbé de Marolles, dans l'Essai sur les traducteurs qu'il a placé en tête de sa traduction en vers des œuvres de Virgile, a cité, mais plus au long, le même passage de celle d'Octovien, en y faisant observer la régularité de l'entrelacement des rimes masculines et féminines, comme un fait qui ne se rencontre pas toujours dans les vers d'Octovien de Saint-Gelais, jugé en ceci très-sévèrement par l'abbé Goujet. Ce cas ne se rencontre pas davantage dans la plupart des vers du temps. On a cependant remarqué que le mélange régulier des rimes existait déjà dans le poëme de la *Destruction de Troie*, de Jehan de Meun. La plupart en effet des inventions du rhythme et du mètre reconnaissent une origine plus ancienne que beaucoup ne le supposent. Combien d'auteurs ont commis des erreurs analogues à celles par exemple de l'abbé Regnier, croyant, en 1669, être le premier qui eût écrit des vers de dix syllabes coupés au milieu, tandis que ce genre de vers avait été employé dès le XIVe siècle (Christophle de Barrouso, *le Jardin amoureux;* Lyon, in-8°, 1501), et ridiculisé sans peine par du Verdier, sous un travestissement qu'il leur prête, écrivant en certain endroit :

*A laquelle je suis à tous les jours que je viue,*

au lieu de :

*A laquelle suis tous les jours que viue!*

Il composa encore vn autre Liure de poesie, qui fut imprimé à Paris, l'an 1536, soubs ce titre : *La*

---

Car c'est avec ce sans-gêne que trop souvent on a jugé nos anciens poëtes.

Quant à la *Cesure ou Coupe feminine* dont il est question dans notre texte, il faut expliquer et en quoi consiste l'invention rapportée à Guillaume Crétin, et ce que signifie ce terme *feminine*. Or voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans l'*Art poëtique François* attribué à Thomas Sibillet (Paris, Vve Regnault, 1555, in-16; Bibl. Imp., Y 4327; fol. 18, rect.) :

« La Couppe femenine se fait seulement et obserue es vers de dix syllabes, surnommez Heroïques, et es vers de douze syllabes, appelez Alexandrins. Ce retenu, auise que la Couppe femenine se fait au vers de dix syllabes, quand en la cinquiesme syllabe en fin de mot y eschet *e* femenin : car auenant ce, fault que la siziesme syllabe commence d'vne voyelle, soubz laquelle cest *e* femenin soit elisé, et mangé par apostrophe... » Parmi les autres règles de la *Couppe femenine*, on lit que cet *e* ne doit pas tomber au quatrième ou au sixième pied (suivant l'espèce de vers), comme il arrive ici :

*Les batailles et armes qui s'y feirent.*

C'est en ce point seulement qu'a pu consister le *secret euenté* par Crétin pour la césure. Car la césure, sauf en ce qui tient à cette règle, existait auparavant chez tous les poëtes. Il est vrai que Crétin ne se permet pas non plus d'élider l'*e* muet devant des consonnes, comme Saint-Gelais fait dans l'un des vers cités :

*Le cas de Troy' qui fut mise en l'enuers;*

mais il ne rejette pas cette licence seulement à la césure. Ce poëte ne conserve en général, des anciennes licences de notre poésie que l'entrelacement irrégulier des rimes et que l'usage de certains hiatus, lesquels Ronsard même, après lui, ne considéra pas comme des fautes.

*Chasse et le Depart d'Amours*, où il y a, comme dict l'Autheur mesme, de toutes tailles de Rymes que

---

Guillaume Crétin eut après sa mort la réputation du plus grand poëte de son temps. Nous venons de dire en quoi la poétique française lui est redevable; la poésie peut à son tour reconnaître dans ses œuvres un effort de style sage, suivi, d'idées plus largement, plus *analogiquement* développées, si l'on peut dire, que dans les œuvres contemporaines, une tendance enfin qui annonce déjà, s'il est permis de comparer des termes aussi éloignés, Malherbe et Boileau. A côté de cette recherche du sens exact, de la période précise, on découvre souvent de la sensibilité, de la couleur, de la fraîcheur, quelques-unes des qualités du vrai poëte. Son *Epistre à vne dame de Lion* peut en offrir des exemples. Nous en rencontrons encore des traces dans ses *Epistres à maistre François Charbonnier*, qu'il appelle *filz*, et qu'il désigne dans une *subscription* comme son fils adoptif.

*Lettre, va veoir que faict et dict en court*
*Le cher enfant adopté Charbonnier.*

L'une de ces *Epistres* nous montre le talent de Crétin sous un autre jour. Avec la forme pastorale, cette pièce présente, à l'imitation de certaines églogues de Virgile, un sens politique. Après une belle et large description d'un banquet, l'auteur amène autour de *Pan*, c'est-à-dire du roi, défenseur de *Galatea*, la chose publique, tout un chœur reconnaissant conduit par *Gallus*, le peuple de France.

*De divers lieux arriverent bergeres,*
*Pour bien seruir fort promptes et legeres.*
*L'vne s'en va cueillir beau laurier verd...*

Le prince est couronné de laurier, et chante, comme Pan, une chanson divine. Mais quelle est-elle,

*Ceste chanson que le prince chanta?*
*C'est vn accord de liqueur melliflue...*
*Quel est le mot?* Traicté de paix *se nomme,*

l'on pourroit trouuer. En effect, il y a des Dialogues de toutes sortes de mesures, des Balades joyeuses,

---

*Quoy plus? Le prince, en foy de gentilhomme,*
*Promet garder la franche bergerie,*
*Que plus n'aura si grande mangerie,*
*Et ostera pastoureaux des seruages*
*De loups ceruiers, ours et bestes sauuages.*
*Traicté de paix rend toutes gens contens.*

L'auteur énumère les conséquences de cette paix : Aussitôt, dit-il, que poindra le printemps et que luira sur la verdure,

*L'aube du jour de couleur purpurine,*
*Puis Zephyrus, le doulx temps rauerdy,*
*Refreschira la chaleur du mydi,*
*Nous marcherons sur les preaux herbus.*
*Lustres prenans au raidx du clair Phebus,*
*Les prez ployans chargez de la rosée*
*De perle rond ont jà l'herbe arrouzée.*
*Beaux lis verrons, rozes, boutons, fleurettes,*
*Et plus n'orrons parler que d'amourettes.*
*Entour buyssons, par landes et fougeres,*
*Dirons chansons.*

On reconnaît déjà les belles coupes de Ronsard, que nous trouverons aussi dans Marguerite, et qui sont pour la plupart plus vieilles, plus vraiment françaises qu'on ne croit.

Les qualités que nous avons signalées dans Guillaume Crétin expliquent la réputation qu'obtint, même après Octovien, ce poëte. Malheureusement, il dut une grande partie de son crédit bien moins à ses qualités qu'à ses défauts et au mauvais goût de ses contemporains. Il ne paraît être, en certains endroits, simple et vrai que par hasard; le fond de sa poésie est une affectation insupportable, un jeu de mots perpétuel, une recherche de rimes puériles, de doubles rimes et d'autres ornements du même genre. De telles fadeurs se poursuivent sans

serieuses[1], des Rondeaux qu'il appelle Rondels de toute espece, des Chants royaux vnisonants et meslez par equiuoques, des Chansons, des Motets, des Lais, Virelets, Triolets, Tançons, etc., et plusieurs autres vieilles Poesies qui sont, comme dit Joachim du Bellay, autant de tesmoignages de l'ignorance de nos Péres[2]. Ce n'est pas qu'entre

---

but raisonnable d'un bout à l'autre des œuvres de cet auteur et de son école.

Le nom sous lequel on connaît ce poëte s'écrivait aussi avec l'article, comme on le voit dans un vers de l'Épître adressée par l'auteur à l'évêque de *Glandesues* (*Chants royaux*, etc.; fol. CLXXVII).

*C'est du Crelin, vostre esclaue à jamais.*

Ce nom, du reste, emprunté à l'art du meunier, n'était qu'un surnom. L'auteur nous apprend son nom véritable dans des vers adressés à *frere Jehan Martin :*

*Le G. du Bois, alias dit Cretin...*

1. Nouveau manuscrit : « et serieuses. »

2. *Ensuyt la Chasse et le Depart d'Amours, nouuellement imprimée à Paris, où il y a de toutes les tailles de Rimes que l'on pourroit trouuer. Compósée par reuerend pere en Dieu messire Octouien de Sainct Gelais, euesque d'Angoulesme. Et par noble homme Blaise d'Auriol, Bachelier en chascun droit, demeurant à Thoulouse.* On les vent à Paris en la rue Neufue Notre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France (in-4°, goth., s. d., avec grav.; Bibl. Imp., Y 4449).

Cet ouvrage, surtout moral, et le plus important d'Octovien de Saint-Gelais, traite successivement de sujets politiques, philosophiques, amoureux. L'auteur commence par des considérations d'un ordre très-élevé. Il parle, dans la préface, du lieu « où, dit-il, mon cueur

toutes ces antiquailles, ses Rondeaux sur tout ne soient fort à estimer. Il y en a plusieurs qui ont

---

« nourrissoye du laict de la saincte doctrine des hysto-« riens. » Il nous avertit que « plus estoient au secret « desir » de son cœur « logées et encloses les descrip-« tions des françoyses cronicques, dont Froissart » lui avait donné « planier aduertissement. » Et il ajoute : « Je « tout conflict et desolé, regrettant celle tant heureuse « vie passée dont l'escripture des volumes est ennoblye, « voyant à present les tourbillons des roys, les procelles « des princes, et la non accoustumée souffrance du poure « Peuple, qui a voix non ferme tant se plaint, me com-« mençay à conquerir et dire : *Las, Dieu tout puissant! « dont vient la faulte?* » Alors lui apparaît *la France*, comme plus tard elle apparut à un autre chantre des *Misères* du peuple. Ronsard s'est assurément souvenu de ces poëmes politiques d'Octovien, aussi bien que de ceux de Pierre Gringore, quand il a écrit ses beaux discours et ses prières pour la paix. C'est également la paix que demande Octovien ; au sujet de l'heureuse paix « de France, d'Ale-« mainne, d'Espaigne et d'Angleterre, » il met de sévères paroles dans la bouche de ses personnages allégoriques :

*Que vous fault il, o gens insaciables!*
*N'a vous assez de viandes sur voz tables?*

Ensuite la Paix sème des paroles d'espérance et convie tous les corps de l'État, tous les métiers, tous les citoyens à chanter en vue de l'avenir meilleur :

*Resjouy toy, Françoise nacion;*
*Laisse ton deuil, et de joyë te pare...*

*Et vous, poures laboureurs exillez,*
*Courux, battux, et oppressez de taille...*

*Chantez donques, tous les estatz de France!*
*Faictes par tout esbatz et feux nouueaux.*
*Car au jourd'huy estes hors de souffrance;*
*Ores auez des jours plaisans et beaulx.*

bien peu donner de l'enuie au fameux Clement Marot, qui en a esté vn souuerain Maistre. Mon

---

Dans le poëme moral qui vient après, et qui contient toutes les autres parties du volume, le personnage principal de l'ouvrage, *l'Amant parfait*, est introduit. *Plaisant Regard* et *Bel Accueil* le trouvent avec *Jeunesse* et *Beaulté* :

*Dieu gard' la belle compaignie!*

disent-ils d'abord.

*Que deuisiez vous tous ensemble?*
*... A vous veoir tous, bien il me semble*
*Que vous tenez aulcun propos*
*Joyeux...*
*Qu'est cest enfant, sans vous dedire,*
*Qu'ainsi vous tenez en vos mains?*

*Jeunesse* répond à l'un d'eux, en vers qui ne manquent pas de quelque grâce :

*Plaisant Regard, mon amy cher,...*
*A moy il est...*
*Nature m'en voulut pouruoir;*
*Car il est en cueur et corps saige,*
*Jeune et doulx, et beau de corsaige.*
*Trouué l'ay au Verger d'amour,*
*Dormant aupres d'vne fontaine...*

On présente le jeune garçon à *Cupidon*, *dieu d'amours*, qui n'est point le Cupidon de la fable grecque; c'est un rude moine châtelain, qui parle doucement d'abord :

*Mon doulx enfant, tu sois le bien venu*
*En ce beau lieu...*

mais bientôt traite avec dureté le garçon qui résiste : Souvent, dit-il,

*Souuent viendras mercy me demander;*
*Mais lors sera ma grace de toy loing.*

Et à ses compagnons, *Jeunesse* et *Beaulté* : Il est trop farouche, leur dit-il :

*Combien qu'il soit de vous deux le mignon...*
*Appriuoisez ce jeune enfant sauuage.*

Lecteur curieux et intelligent les pourra chercher si bon luy semble parmy ce grand nombre qui s'y

---

Et bientôt l'*Amant* s'écriera à part soi, *comme pensif et tout desconforté :*

*... Je hay ma vie, et si, ma mort desire ;*
*Je hay mes yeulx, dont suis deceu trop fort ;*
*Je hay mon cueur, qui n'a plus nul effort ;*
*Je hay ce dard, qui le blesse et empire ;*
*Je hay beaulté, parquoy fault que souspire ;*
*...Je hay penser, qui n'a ce dard osté.*

La plupart des rondeaux, triolets, ballades et autres petites pièces qui composent le reste du volume sont mis dans la bouche de l'*Amant parfait*. Les rondeaux doivent être, en effet, considérés comme les meilleurs de ces petits ouvrages. Nous l'avons déjà fait remarquer, la pensée vive et primesautière d'Octovien se trouve à l'aise dans cette forme ; l'effort nécessaire pour remplir une ballade lui nuit souvent, et le conduit à user de développements métaphysiques. En voici un exemple :

*Belle, bien auez souuenance,*
*Comme certainement je croy,*
*De la tresplaisante alliance*
*Qu'Amour fit entre vous et moy.*
*Son secretaire Bonne Foy*
*Escrit la lettre du traicté,*
*Et puis la scella Loyaulté,*
*Qui la chose tesmoignera*
*Quant temps et besoing en sera*, etc.

Des personnages allégoriques tels que ceux qui viennent d'être nommés remplissent d'allusions et de dissertations éloignées du vrai beaucoup trop de pages. D'autres morceaux pèchent par le peu de variété et d'élégance des rimes et l'obscurité du style. Ainsi la ballade sur *les tauerniers qui brouillent notre vin*, qu'a reproduite en l'affaiblissant Pierre Grosnet, poëte du temps de François Ier (*Brouilleurs de vin malheureux et maudicts*, etc.),

rencontrent. Toutes fois, il me souuient du commencement d'vn que je sçauois autres fois par cœur tout entier, l'ayant jugé l'vn des plus polis.

*Tout m'est dueil, tout m'est desplaisir;*

---

quoique pleine de verve, ne saurait aujourd'hui nous plaire tout entière. Mais celui qui se contenterait de prendre au hasard dans ce volume les morceaux les plus réussis, ferait peut-être la plus riche récolte de vers heureux que puisse fournir un volume quelconque de poésie.

L'œuvre de Blaise d'Auriol commence au verso du feuillet *Bi*, sous ce titre : *La Departie d'Amours par personnages parlans, en toutes les façons de rymes que l'on pourroit trouuer,.... faicte et composée par noble homme Blaise d'Auriol, bachelier en chascun droit, natif et chanoine de Castelnaudarii et prieur de Denisan, l'an de grace mil cinq cens et huit, à Thoulouse.* Elle se termine probablement au verso du feuillet *Ei*, par la pièce intitulée : *l'Acteur concluant son œuure*, et qui contient ce vers :

*Icy finist d'Amours la Departie,*

et par le *couplet retrograde* qui la suit. L'ouvrage de Saint-Gelais reprend ensuite par ces mots : *Comment* l'Amant parfait *regrette sa dame*, etc. Blaise d'Auriol, comme on peut le voir par ses couplets rétrogrades, par ses rondeaux reliés entre eux avec affectation du dernier vers de chacun au premier vers du suivant, donne assez dans le mauvais goût; il n'est cependant pas sans talent. Voici par quels vers il termine l'histoire de la Pécheresse :

*S'elle pecha de faict ou de pensée,*
*Ou à peché eut le cueur endurcy,*
*Puis que la Mort du monde l'a gectée,*
*Je prie à Dieu que luy face mercy.*

*Car jour de ma vie vng plaisir*
*Je n'eux d'amours ne de fortune.*
*Je me voys offrant à chascune;*
*Mais nulle ne me veult choisir.*

*Puis qu'ennuy fait mon cueur moysir,* etc. [1].

Il traduisit et publia encore à Paris, in-4°, en prose Françoise et en lettres Gothiques, comme sont presque tous ses autres Escripts, vn ouurage intitulé *le Politique* [2], et vn autre, *le Liure des Perse-*

---

1. RONDEL D'VNG AMANT SANS PARTIE.

*Tout m'est dueil, tout m'est desplaisir;*
*Car jour de ma vie vng plaisir*
*Je n'eux d'amours ne de fortune.*
*Je me voys offrant à chascune;*
*Mais nulle ne me veult choisir.*

*Puis qu'ennuy fait mon cueur moysir*
*Et rigueur me fait bas gesir,*
*Et que tel mal sur moy impugne,*
*Tout m'est dueil.*

*Mort sans pitié, viens moy saisir,*
*Plus tost que tard, si as loysir,*
*Puis qu'à chascun tu es commune.*
*Car pour en aymer bien fort vne*
*Qui ne veult plaire à mon desir,*
*Tout m'est dueil.*

2. Le *Manuel du Libraire* contient sur cet ouvrage la note suivante : « Le Politicque de la chose publicque.— *Cest la fin de ce petit oeuure nomme le Politicque compille par maistre Charles de Saint Gelays chanoyne et esleu euesque*

*cutions,* traduict par le commandement du Roy Charles VIII, au parauant son Voyage d'Italie, et presenté à luy mesme à son retour de Naples[1]. Ce Liure, tourné du latin de Boniface Simonnet, Abbé de Corne et Docteur es droicts, contient plusieurs Chapitres en forme d'Epistres sur de diffe-

---

*Dangolesme, en lhonneur et reuerence de... Francois roy des francoys premier de ce nom. Nouuellement imprime a Paris pour Hemon le feure marchant libraire.... a lenseigne du croissant... et fut acheue en Octobre le xxiiii. iour Mil cinq cens xxii*, in-8°, caract. goth. »

C'est donc par erreur que Colletet attribue ce livre à Octovien. Il est du reste très-peu connu. Le *Manuel du Libraire* en cite un exemplaire appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal.

Du moins faut-il entendre, dans le titre ci-dessus, par ces mots : « euesque Dangolesme, » *évêque d'Uzès.* Charles de Saint-Gelais est aussi donné comme l'auteur des *Magnifiques, excellentes et triomphantes Chroniques de Judas Machabeus et de ses freres, translatées de Latin en François* (Paris, 1514, in-fol.; 1518, in-fol., et 1556, in-8°).

Parmi les autres frères d'Octovien, Jean est auteur d'une *Chronique de France* (1270-1510; publiée par Théod. Godefroy, Paris, 1622, in-4°).

1. *Le liure des Persecucions des Crestiens translaté de Latin en Françoys par Octouien de Saint Gelais, euesque d'Angoulesme. Imprimé nouuellement à Paris.—Cy finist*, etc. *Imprimé pour Anthoine Verard, libraire*, etc. (in-4°, goth.; Bibl. de l'Ars., H., 14074 bis; l'exemplaire porte la marque de la Bibliothèque de la Sorbonne). Édition exécutée avec beaucoup de luxe; lettres de tête fort singulières, représentant des figures et diverses formes capricieuses. Après le prologue, adressé à Charles VIII, vient une table. Le texte commence par ces mots : *Cy commence le liure de*

rentes matieres, doctes, curieuses et salutaires, le tout escript d'vn Style vieux, à la verité, mais pourtant plus net et plus poly que le commun des escriuains de son Siecle.

Mais à mon gré le plus considerable de tous ses Ouurages, c'est son *Vergier d'Honneur*, imprimé à Paris, in-4°[1]. Ce Liure, meslé de prose et de vers,

---

*messire Boniface Symonnet* (on lit ailleurs *Symoneta*), *docteur* (ailleurs, *docteur es droiz*) *et orateur tresexcellent, abbé du monstier de Corne* (presque partout *Corue*, pour *Corve*), *sur la persecution de l'Eglise et des souuerains Euesques*, etc. L'ouvrage est divisé en trois livres, en tête de chacun desquels on voit de très-belles gravures, dont les sujets sont plus ou moins fantastiques : la seconde représente une sorte de *tentation;* dans les deux premières, une même figure d'évêque, jeune et très-originale, exécutée avec grand soin, pourrait être celle de l'évêque d'Angoulême. Une figure d'abbé, en calotte et soutane, vieille et laide, placée à part, au commencement, serait-elle le portrait de l'auteur latin? Une édition de l'ouvrage latin a été donnée à *Basle*, 1509. Les divers récits du livre sont entremêlés d'*Epistres* commençant presque toutes par ces mots : *Boniface Symonnet, abbé de Corue, donne salut et felicité à messire*, etc.

1. Le titre est celui-ci : *Le Vergier d'Honneur; nouuellement imprimé à Paris.—De l'Entreprise et Voyage de Napples. Auquel est compris commant le roy Charles, huitiesme de ce nom, a banyere desployée, passa et rapassa de journée en journée depuis Lyon jusques à Napples et de Napples jusques à Lyon. Ensemble plusieurs aultres choses faictes et composées par reuerend pere en Dieu monseigneur Octouien de Sainct Gelais, euesque d'Angolesme, et par maistre Andry de La Vigne, secretaire de monsieur le duc de Sauoye. Auec aultres* (Paris, Vérard, in-fol., goth., sans date; avec de très-curieuses

contient *l'Entreprise et le Voyage de Naples* du Roy Charles VIII, et raconte jour par jour les heureuses

---

gravures, les mêmes plusieurs fois répétées; Bibl. Imp., L $\frac{28}{15}$ d, *réserve*). L'édition de Jehan Petit (in-fol., goth., sans date; Bibl. Imp., L b $\frac{28}{15}$ d, *réserve*, et Bibl. de l'Ars., H., 5512), beaucoup moins correcte et moins belle, a les mêmes gravures, mais ne les a pas toutes.

Voici maintenant le titre du principal ouvrage contenu dans ce volume : *S'ensuit le Voyage de Napples. Auquel l'on pourra trouuer commant le Roy fit faire grans preparatives de gens, d'ouuriers, d'instruments, oustilz, harnoys, artillerie, viure, nauires, pour les porter à paracheuer son emprise, et les noms des seigneurs, capitaynes, conduteurs, gouuerneurs, maistres d'ostel et ambassadeurs de la conduyte, charge et gouuernement de ceste emprise. Et aussi comme le Roy partit de son royaulme, quelz ordonnances il fit auant son partement, quelz gens il mena, quel train et commant il estoit ordonné. Apres y est couché de journée en journée, de disnée en disnée et de soupée en soupée où le dict seigneur fut logé luy et son train, soit en ville ou en villaige, en chasteau ou en maison de plaisance; quel recueil on luy fit, commant il fut receu, quel honneur luy firent les seigneurs et dames de toutes les contrées où il parut, auecques les entrées, triumphes et excellences que par tout on fit à sa bien venue.*

Suivant l'abbé Legendre, employant les mêmes expressions que nous avons trouvées plus haut, à propos du *Séjour d'honneur*, dans le texte de Colletet, le *Vergier* contient beaucoup de particularités intéressantes sur Charles VII, Louis XI et Charles VIII. On n'a point étudié cet ouvrage, mais à tort, au point de vue des mœurs du temps. Ce *Voyage* a dû être composé à la hâte, et en quelque sorte étape par étape, par l'historiographe royal. L'auteur fut même obligé d'en écrire en prose une partie, et pour la célérité et pour l'exactitude, ou, comme il le dit :

*Pour matiere abreger,*
*Et pour l'esprit de plusieurs alleger,*

Conquestes de ce Prince victorieux; et en suite de ce fameux Ouurage, il y a encore plusieurs autres

---

*Qui se delect' et font trop plus d'estime*
*Cent mille foys de prose que de ryme.*

Il se réserve toutefois de pouvoir, dit-il, suivant l'occasion, jusqu'à la fin :

*Vser des deux le moins mal que pourray.*

Malgré cette précipitation, le récit est intéressant à cause des détails précis qu'il contient et quelquefois aussi à d'autres titres. Un art remarquable s'y allie à une sincérité de vues et à une juste appréciation des choses et des faits qui ne dénotent pas, dans l'auteur, un faible esprit; mais avant tout, la fidélité minutieuse dans les descriptions; ainsi, décrivant l'entrée des Français dans Rome, l'auteur n'omet ni la date, qui fut le *dernier jour de décembre*, ni l'heure; « il estoit tart; » ni les précautions que le roi dut prendre :

*Son ost conduyt et regy de grant art,*
*Auquel fallut deuant luy et apres*
*Force torches, fallotz, flambeaux expres...*

ni les lieux et les dispositions stratégiques :

*Et y entra par la porte Flamyne...*
*Saincte Mari' de Populo passerent*
*Luy et ses gens pour trouuer leurs logis,*
*Et toute Romm' gayëment trauerserent...*
*La hache au point, la hallebarde ou l'arc,*
*Tant que le Roy fust au palais Sainct Marc,*
*Où logé fut luy et sa Seigneurie,*
*A tour du quel, ainsi qu'entour d'vng parc*
*On assiegea toute l'artillerie.*

Le pape songe d'abord à inquiéter les Français;

*Mais quant il vit tant de gens prompts et pretz*
*D'executer ceste entreprise estrange,*
*Il s'enferma dans le castel Sainct Ange,*
*Sans aultrement vouloir parler au Roy.*

Le roi assemble son conseil et envoie une députation.

**Vers de differentes matieres composez par ce docte Prelat et par André de La Vigne, Secretaire de la**

---

Le narrateur nomme les députés et l'orateur du roi, qui fut

*Monsieur d'Angiers, dict maistre Jehan d'Arly.*

L'auteur ajoute, avec une expression assez naïve :

*Le pape fut quelque peu estonné*
*D'oyr parler si treshumainement,*
*En vng latin si parfaict et orné,*
*Le bon docteur.*

Ce dernier trait n'est-il pas caractéristique? N'y voit-on pas, saisi sur le fait, le long étonnement de la cour de Rome devant *les barbares du Nord?* Suivent les circonstances des visites du roi barbare au milieu des richesses de Rome civilisée. La conduite de Charles est représentée comme fort politique, comme celle qui convenait au Roi Très-Chrétien, à celui qui veut « demonstrer qu'il auoit à Romme comme à Paris haulte justice, moyenne et basse. » Ses premières sévérités furent exercées contre les siens, coupables de meurtre et de déprédation sur des juifs dont ils avaient détruit la synagogue.

Longtemps on a considéré Octovien comme le principal auteur du *Voyage* aussi bien que de tout le *Verger d'honneur*. Lacroix du Maine, qui se trompe quand il place le voyage de Naples en 1493 (Charles partit en juillet 1494, et le journal de l'historiographe court du mardi 9 septembre de la même année au samedi 7 novembre 1495), attribue à Octovien, outre le *Politique* et la traduction de l'*Art d'aimer*, qui ne paraissent point lui appartenir, outre la traduction du *Liure des persécutions* et de toutes les œuvres de Virgile (*toutes* par erreur), le *Voyage du Roy de France*, considéré comme autre chose que le *Verger d'honneur*, plus une partie du *Verger*, indépendamment de la *Complaincte et Epitaphe du feu roy*

Reyne de France et du Duc de Sauoye, le style duquel est vieux, rance et escorché du Latin plus que

---

*Charles dernier trespassé.* On voit combien cette énumération est incomplète et inexacte.

La *Complaincte et Epitaphe* est la seule partie du *Verger* qui porte le nom d'Octovien de Saint-Gelais, en dehors du titre général du livre. De là les nouveaux bibliographes ont conclu qu'elle lui appartenait seule; mais plusieurs d'entre eux ont commis l'erreur d'y voir deux pièces différentes, trompés par les mots : *Complaincte et Epytaphe.* D'autres n'ont parlé ni de cette partie du *Verger* ni du *Verger* lui-même. Par exemple, les auteurs d'un nouveau dictionnaire scientifique et historique attribuent à Octovien « *divers poëmes*, tels que la *Chasse d'amour*, le *Séjour d'honneur*, le *Trésor de la noblesse*, » donnant sans doute ici au mot *poëme* un sens très-étendu. Déjà La Monnoye avait affirmé, sans preuves et contre toute vraisemblance, que la seconde partie du *Verger d'honneur* appartient entièrement à Andry de La Vigne.

Du milieu de toutes ces contradictions des bibliographes, il ressort qu'une partie du *Voyage de Naples* et des autres poésies du volume, attribuée généralement à l'évêque d'Angoulême durant le XVI^e siècle, lui est généralement refusée aujourd'hui. Le fondement de la nouvelle opinion, pour ce qui est du *Voyage de Naples*, se trouve dans l'ouvrage même en litige. Le songe qu'Andry de La Vigne a placé en tête du *Voyage* se termine en nous apprenant comment l'auteur a

*Mis en auant de Napples l'entreprise,*
*Que vous presente en vers, coupletz et ligne.*

ajoute *maistre Andry* s'adressant au roi, par l'ordre duquel a été écrite cette histoire,

*Vostre treshumble Orateur de La Vigne.*

pas vn autre, tesmoin ce commencement du Liure: « Acumulé de liqueur vapeureuse, perplex de

---

D'autre part le *Voyage* finit ainsi : « Item apres tout recueil et aultre bien venue faicte vint deuers luy ledict maistre Andry de La Vigne, lequel il auoit commis à coucher et mettre par escript ce present Voyage, comme il appert, qui à sa bien venue lui apporta, entre aultres choses faictes et composées par luy, le rondeau qui s'ensuyt, etc. »

Ces témoignages sont-ils suffisants pour affirmer que l'évêque d'Angoulême n'ait nullement collaboré au *Voyage de Naples*? Nous ne le pensons pas, ayant remarqué les différences du style d'Andry et de celui d'Octovien, et les vigoureux coups de pinceau qui interrompent parfois, dans cet ouvrage, la monotonie du récit, et n'ayant pas oublié avec quel soin Andry de La Vigne désigne clairement les pièces dont il est l'auteur? Fort probablement, du moins, ce qui suit la préface bizarre et précède le journal proprement dit est-il de l'évêque d'Angoulême.

L'exemplaire (H., 5512) de la Bibliothèque de l'Arsenal porte une note manuscrite que nous transcrivons :

« Cet ouvrage-ci est mêlé de prose et de vers; c'est une fiction allégorique dans le goût du *Roman de la Rose*, goût qui était resté à la mode depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Charles VIII, c'est-à-dire plus de deux cents ans après la naissance de ce roman. On y introduit Dame Chrétienté, Dame Noblesse, Bon Conseil, etc. On fait faire à ces personnages des réflexions sur les événements du temps, sur les grands seigneurs, les grandes dames, les princes, les prélats, le pape même, les moines, etc. Ces réflexions sont tantôt en vers, tantôt en prose, des ballades, des virelais. Il y a des vers galants, des contes et grand nombre d'anecdotes. »

Ce que l'on dit à la fin de cette note au sujet des dernières parties du volume est très-confus, mais le caractère que l'on prête au commencement est fort juste, et

« vigillante vacacion perscrutée soubz diffus vo-
« luntaires antipodes aux lubriques actainctes et

---

d'autant plus remarquable que ce qui en est dit s'appliquerait bien mieux encore au commencement de la *Chasse d'amours*, qui est certainement d'Octovien. De part et d'autre, les mêmes personnages, et, si nous osons ajouter, le même style et le même esprit. Citons par exemple le jugement que porte ici *Bon Conseil* sur le discours de *Je ne sçay qui* :

*J'ay bien noté et visé les chapistres,*
*Les plaisans motz et les doulces epistres*
*Qu'il a produit deuant nostre presence,*
*Les monstrances et les gracieux tiltres*
*Qui redigés sont en ses vieux registres*
*A grant langaige et à peu de substance;* etc.

Ces appréciations, jointes à l'autorité d'une ancienne tradition, nous ont paru assez sérieuses pour être signalées, bien qu'insuffisantes pour justifier une mention dans un travail bibliographique.

Quant à la *Complaincte et Epytaphe*, ce poëme, de plusieurs centaines de vers, respire un véritable enthousiasme; on y trouve de grands mouvements, comme lorsque l'auteur invoque le témoignage de tous les corps de l'État, en faveur de la mémoire de Charles VIII :

*Qu'en dictes-vous, saincte theologie?*
*N'a-t-il aymé vous et vostre clergie?*
*Qu'en dictes-vous, vertueuse prouesse?*
*A-t-il aymé en jeunes ans noblesse?*

lorsque, entremêlant avec grâce divers rhythmes adaptés à son sujet, il appelle à pleurer la mort du roi tous les ordres et le peuple même :

*Pleurez, villes! pleurez, villages!*
*Pleurez, hommes de tous estages!*

jusqu'au moment où la Voix divine se fait entendre :

« bachanalles exactions, graue, pesant, rengorgé
« d'emynens plaisirs, asopy de sens, denué d'a-

---

*Peuples humains desolez et lassez,*
*Cessez vos pleurs!*

On peut croire à la sincérité des sentiments et des idées qu'exprime Octovien. L'abbé Goujet lui-même, malgré la sévérité de ses jugements sur l'évêque d'Angoulême, est obligé de reconnaître qu'en offrant à Louis XII, « en 1500, *les traductions* entreprises par son ordre, » Saint-Gelais, dans un Prologue, « donne à ce prince des louanges méritées » (v, 51).

Il est douteux, quoi qu'on en ait dit, que rien n'appartienne à l'évêque d'Angoulême, dans l'immense suite de pièces, sans noms d'auteurs, qui vient après le *Voyage de Naples*. Nous pouvons même citer un rondeau de la *Chasse d'Amours* qui s'y trouve, il est vrai avec des variantes. Il commence, dans la *Chasse d'Amours*, par ces vers :

*A l'heure que premier vous veys,*
*Sçauez vous qui me fut aduis*
*A veoir vostre condition,*
*C'est qu'auiez complexion*
*Pour auoir*, etc.;

vers qui deviennent ceux-ci dans le *Verger d'Honneur* :

*Alors que premier je vous vis,*
*Sçauez vous qu'il me fut aduis,*
*Selon ma judicacion,*
*Qu'estiez de complexion*
*Pour aymer*, etc.

Parmi les pièces dont rien ne permet de reconnaître l'auteur, nous citerons un rondeau et le commencement d'une ballade (*A*, vers la fin, dans l'édition de Vérard, *rii*, au verso, dans celle de J. Petit), à cause des personnages dont les noms y sont placés en acrostiche, et aussi

« uoir et de voir, offusqué par souef dormytoire
« qui lors coaguloit le palat de malingonique

---

comme nouveaux exemples du mauvais goût contre lequel nos anciens poëtes, tels qu'Octovien de Saint-Gelais, ont eu à lutter.

BALLADE A LA LOVANGE DE MONSEIGNEVR CHARLES, CONTE D'ANGOVLESME.

**C** *ler camayeu,*
**H** *ault chef prisant,*
**A** *cueil humain,*
**R** *iche renom,*
**L** *is lumineux,*
**E** *spoir des bons,*
**S** *entier de paix,*
**C** *hambre d'honneur,*
**O** *rné de meurs*
**N** *otable sir',*
**T** *respuissant prince*
**D** *e region monarche,*
**A** *utentique gerarche,*
**N** *oble cueur princiffique,*
**G** *arde de diuine arche,*
**O** *rientalle marche,*
**V** *ray seigneur paciffique,*
**L** *orier scientiffique,*
**E** *xemple deiffique,*
**S** *oubz lumineuse tente,*
**M** *embre fleurdeliffique,*
**E** *n gloire terriffique,*
**E** *spoir des bons et des loyaux l'attente,* etc.

La ballade entière, dont il est bien inutile de rapporter la suite, présente en acrostiche les mots suivants :

*Charles, conte d'Angoulesme, gouuerneur et lieutenant general du Roy en Guienne.*

RONDEAV SVR LE NOM DE MESSIRE JACQVES CHABOT, SEIGNEVR DE JARNAC.

**J** *ardin d'honneur, tresorier de noblesse,*
**A** *vous est deu l'honneur de gentillesse,*
**C** *omme le plus des humains autentique.*
**Q** *ui bien vous sert acquiert loz magnifique,*
**V** *eu et congneu vostre excellente adresse.*

**E** *n vous appert louenge terrifique,*
**S** *cience exquise et volunté pudique;*
**C** *ar vous estes de volunté expresse*
*Jardin d'honneur.*

**H** *ault bruyt exquis, decoré de proesse*
**A** *uez acquis par vostre hardiesse.*

« resonance auec boursouffleuse oysiueté, » etc. Si le Docteur de la Comedie auoit dessein de faire vn Discours ridicule, le pouuoit-il mieux faire que d'employer ces mesmes Termes[1] ? L'Elocution de

---

*B on renom fait son sejour pacifique*
*O ù que vous est' en triumphe pudique;*
*T ant et si bien qu'estes dit sans rudesse.*
*Jardin d'honneur.*

Il ne faudrait pas, du reste, juger par ces citations de l'ensemble des pièces contenues dans cette partie du volume, témoin ce triolet que nous avons choisi presque au hasard parmi un grand nombre d'excellents reliefs de ce bon esprit gaulois, si français déjà par le fond et par la forme, dont on parle souvent sans savoir où il gîte :

*Se j'aime celuy qui me donne,*
*C'est la façon de maintenant.*
*A le bien seruir je m'ordonne,*
*Se j'aime celuy qui me donne.*
*Et cueur et corps luy abandonne,*
*Quand l'argent vient incontinent.*
*Se j'aime celuy qui me donne,*
*C'est la façon de maintenant.*

On peut encore citer, parmi les morceaux les meilleurs ou les plus gracieux, la ballade d'*Vne Brebançonne :*

*En vng gent et joyeulx pourpris*, etc.,

et une ballade patriotique et piquante à la fois où l'auteur raille, en le laissant admirer, un *compaignon* âgé de cent ans et bizarrement accoutré qu'il voit passer *auprès de Besançon, pour s'en aller à la guerre de France :*

*Vng compaignon en l'aage de cent ans*
*L'aultre jour vis cheuaulcher sur la prée*, etc.

1. Ces termes ont été singulièrement défigurés dans le nouveau manuscrit, qui a commencé par voir ici des vers, qui a écrit, au lieu de *perscrutée*, « perseoutée ; » etc.

Sainct Gelais est certes bien plus raisonnable et bien mieux ajustée tant en ses vers qu'en sa prose, tesmoin le commencement de ce fameux *Voyage de Naples :*

*Mil quatre cens et quatre vingts et treze,*
*Le roy Charles huitiesme de ce nom,*
*Pour repulser l'iniquité mauluaise*
*Du roy Alphons, qui tenoit à malaise*
*En son pays plusieurs nobles de nom,* etc.[1].

---

1. Nous devons signaler ici une contradiction de l'auteur. « Il y eut commandement, écrit Colletet, en parlant d'Andry de La Vigne, dans la *Vie* qu'il a donnée de ce dernier, de trauailler auec Octauien à la description de son *Voyage de Naples*. Et afin que l'on ne confonde pas son trauail auec celui de Sainct Gelais, voicy où commence André de La Vigne :

*Mil quatre cens,* etc.

En voilà, ce me semble, assez pour juger du reste. » Or, les vers qu'il cite, par une singulière inadvertance, sont précisément les mêmes qu'il a prêtés, dans le passage ci-dessus, à l'évêque d'Angoulême, en les opposant au style de de La Vigne.

Le style de la préface citée plus haut était à cette époque plus ordinaire qu'on ne le suppose. « Ce fut peut « estre, écrit encore Colletet, pour se mocquer de ce « François latinisé et italianisé que François Rabelais, « homme de bon sens et de bon esprit, introduisit dans « son docte et agreable *Pantagruel* vn certain Limosin qui, « pour s'expliquer élégamment en langue Françoise, faict « l'excoriateur de la langue Latiale. » Presque tous les écrivains du temps d'Andry de La Vigne ont fourni même matière à raillerie. Mais le style d'Andry n'est pas tou-

Comme il florissoit fort à la Cour de France l'an 1492, il mourut aussy, selon la Chronologie Latine

---

jours tel, ainsi que ces vers, pris de côté et d'autre, permettront au lecteur d'en juger :

*Le moys d'auril suruient apres,*
*Qui fait reuerdir bois et pres,*
*Boutonner et germer fleuretes,*
*Et semblablement amouretes;*
*Les oyseaulx reprennent leurs chants,*
*Et commence t'on par les champs*
*Voyager et suiure contrées,* etc.
*Auril est gay, aussi l'enfant*
*Est amoureux et triumphant...*
*Aultant luy est huy que demain,*
*Et fait tant de pied que de main...*
*Il ne luy chault de bien du monde,*
*Ne de vertus qui l'homme munde...*

(Commant l'acteur qui est au Verger d'Honneur enuoya à ses amys le temps de l'année moralizé sur l'aage et la vie de l'omme.)

*Chascun se cuyde homme de bien...*
*Chascun veult gouuerner le roy...*
*Chascun ne peut troter qui court...*
*Chascun mille ans viure s'attend...*
*Chascun veult auoir belle amye.*
*Chascun l'a ou il ne l'a mye.*

(Commant au Verger d'Onneur sont faictes et composées espitres dedans lesquelles sont comprises les griefues miseres et douloureuses deffortunes de certains amants et amantes; *dans une sorte de préface.*)

*D'elle me vient toute resjoyssance...*
*D'elle me vient parfaicte humilité,*
*D'elle me vient esperance profonde,*
*D'elle me vient amoureuse equité:*
*D'elle me vient tout ce que j'ay au monde.*

(Commant vng amoureux loue, prise et colaude sa dame au Vergier d'onneur.)

historique des Prelats François, l'an 1502, laissant vn fils illegitime nommé Mellin de Sainct Gelais, de

---

Andry de La Vigne, « de qui nous avons, dit une note manuscrite de l'exemplaire de l'Arsenal, une histoire de Charles VIII, dont M. Godefroy nous a donné une belle édition, » est désigné par du Verdier comme l'auteur d'un *Libelle des cinq villes d'Italie contre Venise, assauoir Romme, Naples, Florence, Gennes et Milan* (Lyon, in-4°, Noël Abraham, sans date); par Lacroix du Maine comme celui de *la Louange des Rois de France* (Paris, Eustache de Brie, 1508), et de *Rondeaux, Ballades et Chants royaux en l'honneur de la Vierge*. Le président Bouhier, le premier, distingue ces deux ouvrages. Les *Rondeaux, Ballades et Chants royaux en l'honneur de la Vierge* sont sans doute différents aussi de ce qu'on lit dans le *Verger d'honneur*.

Andry de La Vigne (il signe toujours *Andry* dans les acrostiches qui terminent ses poésies) devint, de secrétaire qu'il était d'abord du duc de Savoie, historiographe et orateur de Charles VIII, secrétaire d'Anne de Bretagne. C'est par erreur que Colletet, dans la *Vie* qu'il lui a consacrée, le fait mourir en 1499. Guillaume Crétin, déplorant la mort du vicomte de Falaise, Guillaume de Bissipot, écrivait encore en 1501 :

*Secourez moy, Biguë et Ville-Bresme,*
*Jean de Paris, Marot et de La Vigne.*

C'est probablement au même auteur que Mellin de Saint-Gelais répondait, en 1526, au nom des filles d'honneur de Louise de Savoie. Mais il était mort, certainement, l'année suivante, puisque Jean Bouchet, dans sa cinquante-septième épître familière, fait recevoir aux champs Élysées par Andry de Lavigne l'abbé d'Angle, Jean d'Anton, qui mourut en 1527. Andry de La Vigne était né, suivant Guillaume Colletet, sous le règne de Charles VII.

« Le portrait d'André de La Vigne, est-il écrit dans la même *Vie*, se voit à la fin du *Verger d'honneur*, vis-à-vis

qui la reputation dans la Poesie s'est espandue depuis par tout le Monde et a veritablement effacé celle de son illustre Pere[1].

---

de celui d'Octavien de Sainct Gelais, dans une grande taille de bois, où il est représenté comme vn vieux Docteur laid et renfrongné, assis dans vne Chaire au milieu de ses Liures, le bonnet de nuit en teste et la plume en main. » Ce portrait d'Octovien n'est pas le seul que nous possédions de notre poëte; sans parler du médaillon qui décorait la chapelle des Saint-Gelais et qui est conservé avec soin, nous pourrions mentionner plusieurs portraits d'Octovien de Saint-Gelais placés en tête des volumes imprimés ou manuscrits de ses œuvres. Nous en donnerons le détail exact dans notre *Iconographie de l'Angoumois*, que nous espérons pouvoir publier prochainement. Nous nous bornerons ici à indiquer deux miniatures remarquables qui offrent le double attrait de la représentation du poëte et d'une œuvre d'art intéressante. 1° Miniature représentant Charles VII assis auquel Octovien de Saint-Gelais offre son livre. Pièce petit in-fol. en haut.; au feuillet 1. du *sejour d'honneur...*, manuscrit sur vélin, du xv° siècle, in-fol., maroquin rouge; Bibliothèque Impériale, manuscrits, supplément français, n° 2009; 2° miniature représentant Octovien de Saint-Gelais offrant son livre au roi Louis XII assis sur un trône élevé de plusieurs marches : beaucoup de personnages sont dans la salle; sur le devant, un personnage assis lit un diplôme. Pièce in-fol. en haut. Au feuillet 1, verso, de : *La Translacion Deneide faicte par Messire Octavian de Saint Gelais evesque Dengouleme le xxvij° jour d'auril l'an mil cinq cens, en vers.* Manuscrit sur vélin, in-fol., maroquin rouge; Bibliothèque Impériale, manuscrits, ancien fonds français n° 7228. (V. Hennin, *les Monuments de l'histoire de France*, tome VII, et Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, tome IV.)

1. Dans la liste qu'il a donnée des ouvrages d'Octovien

Outre nos Bibliothecaires La Croix du Maine, Antoine du Verdier et Georges Draude, qui tous ont parlé de luy, André Theuet[1] et Sceuole de

---

de Saint-Gelais, Colletet n'a pas mentionné le *Trésor de Noblesse*, pour lequel nous renvoyons à la *Note bibliographique*. Il est un autre ouvrage que lui attribue le Catalogue imprimé de l'ancien fonds de la Bibliothèque Impériale : *Le Chasteau de Labour*, dont nous avons vu deux exemplaires à la Bibliothèque (Y 4441 et 4442), le premier in-8° goth., *Paris*, A. L. *hystorié, commenté et amendé;* le second in-16, *Paris*, Galiot du Pré, 1532, intitulé : *Le Chasteau de Labour, au quel est contenu l'adresse de Richesse et chemin de Pouureté*, et accompagné des *Faintises du monde*. Les noms d'*Octavien de Saint-Gelais* et de *Pierre Gringore* sont écrits à la main à la suite de ces deux titres.

Il n'y a aucune objection à faire à l'attribution des *Faintises du monde*, qui sont incontestablement l'œuvre de *Pierre Gringore*, mais nous ne savons sur quelle autorité se sont fondés les auteurs du Catalogue imprimé pour assigner à Octovien *le Chasteau de Labour*. C'est une erreur qui a été reproduite par *Niceron* et par l'auteur de la *Bibliographie instructive* et qu'il est difficile de justifier, car *Gringore* se nomme lui-même dans un acrostiche à la fin de son poëme; il avait du reste l'habitude d'en agir ainsi, et l'on retrouve fréquemment cette signature poétique terminant ses œuvres. Nous mentionnerons à ce sujet, après l'acrostiche *du Chasteau de Labour*, ceux qui se lisent à la fin des *Folles Entreprises*, de l'*Entreprise de Venise*, de *la Chasse du Cerf des Cerfs*, de l'*Espoir de Paix*, de *la Coqueluche*, du *Blason des Hérétiques*, etc.

1. Georges Draude ou Draud, désigné comme *pastor Ortenbergensis*, bibliographe allemand qui naquit en 1573, écrivit plusieurs ouvrages, dont le plus important est sa compilation publiée sous le titre de *Bibliotheca classica*, titre qui signifie que l'ouvrage est divisé par classes.

Saincte Marthe, en parlant de Mellin de Sainct Gelais, son fils, ont faict honorable mention

---

Cette bibliothèque est considérée comme le recueil de ce genre le plus complet qui eût paru jusqu'alors. L'auteur en donna une double suite, par sa *Bibliothèque allemande* et sa *Bibliothèque étrangère* (*exotica*), celle-ci concernant les livres français, anglais, italiens, etc. Ces deux derniers recueils sont beaucoup moins complets que le premier : on reproche à l'auteur d'avoir trop souvent mentionné, sur la foi des annonces de librairie, des ouvrages qui n'ont jamais paru. Le titre entier de la *Bibliothèque classique* est le suivant : *Bibliotheca classica sive Catalogus officinalis. In quo singuli singularum facultatum ac professionum libri, qui in quavis fere lingua extant, quique intra hominum propemodum memoriam in publicum prodierunt, secundum artes et disciplinas, earumque titulos et locos communes, Autorumque cognomina singulis classibus et rubricis subnexa, ordine alphabetico recensentur... usque ad annum MDCXXIV inclusive, etc. Omnia et singula, colligente ac disponente M. Georgio Draudio. Anno MDCXXV.; Francofurti ad Menum, impensis Balthasaris Ostern* (Bibl. Ste-Genev., 132). Cette édition est la seconde : il en avait paru une première moins complète, dès 1511. Parmi les nombreux ouvrages que Draud écrivit, et dont la mention existe dans sa propre *Bibliothèque*, on peut rappeler les suivants :

*Scheda regia Justiniano imp. sacratiss. electo, imperiumque jam capessenti, boni ominis justæque gubernationis ergo ab Agapeto diacono consecrata, cum versione Latina duplici, autore Georg. Draudio, Francof., ap. Io. Berner.* In-4°; 1615.

*Geo. Draudii Suppletio duodenarii historico-biblici.* In-8°; *Francof., apud Pors.*

*M. Georg. Draudii Politicorum politorum simul et pollutorum mixtura. Franc.*, 1625.

Ce dernier titre nous peut donner une idée du goût de

du Pere dans leurs *Vies* et dans leurs *Eloges des Hommes illustres*[1]. L'autheur de l'*Art poetique en*

---

l'auteur, dont un exemple analogue nous est offert par la bizarre préface de la *Bibliotheca classica*, où il s'écrie, au sujet de cet ouvrage : *Exhibet tibi colossum Babylonicum*, etc., et justifie son exclamation en rapportant successivement les diverses parties du livre aux diverses parties du colosse dont parle la Bible, la Théologie à la tête, le Droit à la poitrine, la Médecine à l'estomac, aux jambes la Philosophie.

1. Dix mots omis dans le nouveau manuscrit. L'auteur avait d'abord écrit un peu plus haut : « dans ses *Eloges*, que j'ay traduicts en François, » ce qui ferait double emploi avec la suite.

*Les vrais Pourtraits et Vies des Hommes illustres Grecs, Latins et payens, recueilliz de leurs Tableaux, Liures, Medalles antiques, et Modernes.* Par André Theuet, Angoumoisin, premier Cosmographe du Roy. Paris, Vve Jean Keruert et Guillaume Chaudiere (1584. 2 vol. in-fol., avec portraits ; Bibl. Imp., P 54).

Dans la Vie de Mellin de Saint-Gelais (t. II, ch. CXII ; avec portrait), on lit que « son pere fut Octauien de Sainct Gelais, qui a traduit en vers françois les *Epistres* d'Ouide, l'*Eneide* de Virgile et quelques livres de l'*Odyssée* d'Homère, composé le *Sejour d'Honneur* et le *Voyage du Roy Charles Huictiesme* (p. 557 a). »

Un témoignage remarquable de l'historien angoumoisin sur le poëte son compatriote, se trouve plus haut, au chapitre XLVI du même tome (p. 359 b), chapitre intitulé : *Jean et Pierre de Bueil, Thomas Felton et autres Seigneurs.* Thevet y passe en revue les personnages héroïques de diverses époques de notre histoire, et arrive ainsi au règne de Charles VIII, « du temps duquel nostre France estoit, dit-il, douée d'vn Octauien de Sainct Gelais, Philippe de Luxembourg, cardinal, et Georges d'Amboise, grands reformateurs des Monasteres, et sur tout des quatre Mendians, ausquelz ils retrancherent les rentes qu'ils

*vers François*, parlant des Traducteurs de Virgile, rend ce tesmoignage en faueur de celluy cy[1] :

*Long temps au parauant le bon Octauien*

---

auoient, pour les adnexer aux Eueschés et Abbayes, dont plusieurs ne leur sceurent grand gré. » Ce témoignage, qu'on peut rapprocher de plusieurs autres, montre de quelle importance fut le rôle d'Octovien de Saint-Gelais à la cour. (Voir ci-après la *Vie de Mellin de Sainct Gelais*, par G. Colletet.)

Scévole de Sainte-Marthe s'exprime ainsi sur Octovien, dans la traduction française que Colletet a donnée des *Eloges des hommes illustres*. « ... Octauien de Saingelais, lequel soubs le reigne de Louis XII. acquit la reputation d'escrire auec autant d'elegance que ce temps là le pouuoit permettre, comme il est aisé de voir par les traductions Françoises qu'il fit d'vne partie des oeuures d'Homere, de Virgile, et d'Ouide » (pag. 87 des *Eloges des hommes illustres qui depuis vn siecle ont fleury en France dans la profession des lettres*. Composez en Latin, par Sceuole de Sainte-Marthe, et mis en François, par G. Colletet. Paris, in-4°; Ant. de Sommaville, Aug. Courbé et Fr. Langlois; 1644. Bibl. Imp., L+1092). Le titre latin est celui-ci : *Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt Elogia*, et l'ouvrage se trouve, avec une pagination séparée, à la suite des œuvres poétiques de Scévole de Sainte-Marthe, sous ce titre commun : *Scæuolæ Sammarthani opera, tum Poetica, tum ea quæ soluta oratione scripsit* (in-8°; Paris, Pierre Durand; 1616. Bibl. Imp., Y 2668).

1. Note marginale du manuscrit autographe, et de la main de Colletet : « *Art poetique* de La Fresnoye, p. 34. » Le nouveau manuscrit corrige cette mention, et porte : « p. 33; » mais le premier chiffre est le bon (*Caen*, Charles

*De Saintgilais fist voir le preux Dardanien*
*En habit de François*, etc.

Arnoul Le Ferron[1] le loue haultement en son His-

---

Macé, 1605; *Les Diuerses Poesies du sieur de La Fresnaie Vauquelin*). Les vers cités se trouvent dans le livre Ier de l'*Art poëtique François* (v. 969 et suiv.).

1. En marge : « *vid.*; » note que l'auteur emploie souvent à son usage.

La *Bibliotheca classica* de Draud nous fournit la mention suivante : *Pauli Æmilii de rebus gestis Francorum a Pharamundo I Rege vsque ad Carolum VIII Historiæ, quibus Arnoldi Ferroni de rebus gestis Gallorum libri novem, a Carolo VIII vsque ad Henricum II, additi sunt. Item Joan. Thomæ Paralipomena, vsque ad annum Christi* 1569. *Basil. fol.*

L'ouvrage d'Arnould Ferron se trouve à part, sous ce titre : *Arnoldi Ferroni Burdigalensis, regii consiliarii, de rebus gestis Gallorum libri IX, ad Historiam Pauli Æmilii additi. Perducta historia vsque ad tempora Henrici II, Francorum Regis. Parisiis, apud Vascosanum*, MDL (1 vol. in-8°, en caract. ital., de 190 feuillets, plus 4 feuillets blancs; Bibl. Imp., L[35] 27).

Cette histoire doit être mise sans doute au nombre de ces ouvrages à la réputation desquels les progrès de la langue vulgaire ont été funestes; car elle est écrite d'un bon style latin : la narration est ferme et rapide, et nullement indigne de l'époque de Comines et de Machiavel. Scaliger, dans son *Archilochus* (*Poemata*, 1a *p.*; édit. de 1574, p. 353), écrit sur cet historien :

DE ARNOLDO FERRONO ATTICA.

*Ferronus ille, propter eloquentiam*
*Puram, suauem, candidam, scitam, grauem,*
*Quem ego vocaui jure primus Atticum*
*(Docti secuti judicauerunt idem),*
*Est omnium professor acer artium*; etc.

toire Latine de Charles VIII, en suite de celle de Paul Æmile. André du Chesne, dans la *Bibliotheque des Historiens de France*[1], cite ce *Sejour* et ce *Vergier d'honneur*, desquels j'ay parlé cy dessus. Jean Chenu, dans l'*Histoire chronologique des Euesques d'Angoulesme*[2], rapporte l'Epitaphe[3] en vers Latins

1. *Historiæ Francorum scriptores coætanei ab ipsius gentis origine ad nostra vsque tempora.* Paris, Sébastien Cramoisy; in-fol., 5 vol., 1636-1649.
2. Note marginale : « Jo. Chenu. »
3. Voici l'épitaphe entière :

*Octavianus ego, qui summi culmen honoris*
*Attigeram, modico subtegor ecce solo.*
*Engolisma sacræ dederat mihi jura cathedræ.*
*Tempore sed periit gloria tanta brevi!*
*Non medios vitæ natura reliquerat annos,*
*Debita quando feræ solvo tributa neci.*
*Discite, mortales, celeri quam vita volatu*
*Præterit, atque levi transit, ut aura, pede.*
*Spiritus astra petens, miserum me! corpus humatum*
*Liquit: ad extremum spero redire diem.*

François Vigier de La Pile, avocat au présidial d'Angoulême, en a donné, dans son *Histoire de l'Angoumois*, la traduction suivante :

*Je suis Octavien, qui fus comblé d'honneurs,*
*Qui trouve, en ce tombeau, la fin de mes grandeurs.*
*Angoulême m'orna d'une mitre sacrée.*
*Que cette gloire fut d'une courte durée!*
*La nature semblait me promettre un long cours,*
*Quand la mort me ravit au milieu de mes jours.*
*Apprends, homme mortel, que la poudre qui vole*
*Est du cours de ta vie un perpétuel symbole.*
*Mon esprit est parti pour la sainte cité:*
*Mon corps attend le jour de l'immortalité.*

Ce fut Jacques de Saint-Gelais, d'abord doyen du cha-

qui fut grauée sur sa tombe dans l'eglise Nostre Dame de cette mesme Ville, où il fut honorablement enseuely par les soins de l'Euesque d'Vtique, Jean de Sainct Gelais, son frere. Et voicy le commencement de cette Epitaphe :

*Octauianus ego, qui summi culmen honoris*
*Attigeram, modico subtegor ecce solo ;* etc.

---

pitre de la cathédrale d'Angoulême, puis évêque d'Uzès, qui fit construire à l'orient de la cathédrale, et communiquant avec elle, une chapelle où il déposa les restes mortels de l'évêque Octovien, son frère, mort en décembre 1502, à l'âge de trente-six ans. Il la dota, par deux contrats en date du 24 mars 1533 (*Inventaire J. Mesneau*, *ms.*), d'un revenu suffisant pour y assurer le service divin, et il se plut à l'orner de toutes les richesses de l'architecture de la renaissance. Les plus délicates sculptures, les emblèmes, les écussons, les guirlandes de fleurs et de fruits, les anges développant de gracieuses banderoles, les cartouches où se lisaient de pieuses légendes extraites de l'Écriture sainte, les groupes d'enfants et d'oiseaux, l'or et l'azur semés à profusion, tout concourait à voiler l'horreur de la mort sous les magnificences de l'art.

Cette chapelle, sépulcre éblouissant, vrai tombeau de poëte, fut consacrée sous le vocable de la Vierge dans son annonciation ; on lit ce distique dans les capricieux ornements qui s'enroulent autour de la porte encore existante dans la cathédrale :

*Hæc sacra nomen habet vulgare capella Salutis,*
*Angelicum alma parens quando recepit Ave.*

Elle était habituellement désignée sous le nom de cha-

Claude Robert et Sceuole et Louis de Saincte Marthe, dans leur *Gaule Chrestienne*[1], en ont sans

---

pelle des Saint-Gelais ou de chapelle d'Uzès... Elle reçut les restes mortels de :

1° Octovien de Saint-Gelais, dont nous avons donné l'épitaphe.

2° Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès.

On lisait au-dessus de sa tombe ce distique composé par lui et relaté dans son testament du 22 février 1534.

*Gelasius Jacobus Vtensis episcopus, olim*
*Ipsius ecclesiæ decanus, ecce jacet.*

3° Charles de Saint-Gelais, archidiacre de Luçon.

Ces deux distiques désignaient sa tombe :

*Carolus ipse fui, cujus natalia claro*
*Sanguine tracta patent, Gelasianus ego.*
*Peccavi in Dominum; (spero) clementia votis*
*Annuet alta meis. Obsecro, parce, Deus!*

Après avoir subi des vicissitudes diverses, la chapelle du Salut a complétement disparu dans les récents travaux de restauration de la cathédrale. J'ai assisté, il y a quelques années, à l'exhumation des ossements des morts illustres dont elle était le tombeau. Leurs restes ont été retrouvés et pieusement recueillis par Monseigneur Cousseau, évêque d'Angoulême.

Une étude intéressante sur la chapelle des Saint-Gelais a été insérée, par M. J. A. Bolle, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, tome V, années 1851 et 1852, pages 59 et suivantes.

1. Nous avons indiqué plus haut quelle est la part de collaboration de Claude Robert dans le *Gallia Christiana*. Octovien de Saint-Gelais s'y trouve à son rang, parmi les évêques d'Angoulême. Dans la première édition (tome II, p. 584), les auteurs, Scévole et

doubte dict quelque chose. Henry Estienne, dans son *Apologie d'Herodote*[1], parlant de la viuacité et de la presence d'esprit de quelques sçauans Hommes, rapporte quelques vers qu'Octauien de Sainct Gelais composa sur-le-champ pour respondre à vne interrogation qui luy fut aussy faicte en vers François. Mais pour ce qu'ils sont vn peu trop libertins pour vn Prelat, dont la vie et les Muses doibuent estre egalement chastes et modestes, je m'empescheray bien de les inserer icy, de peur qu'on ne m'accuse d'auoir renouuellé la memoire d'vn Liure dangereux, que le Temps et

---

Louis de Sainte-Marthe, répètent ce que leur père avait écrit sur Octovien dans ses *Eloges*. Ils lui attribuent le *Verger d'honneur, Viridarium honoris*, qu'ils mettent au nombre des histoires, eu égard évidemment au *Voyage de Naples*. Ils parlent des embellissements dont son siége épiscopal lui fut redevable, de la chapelle où il fut enterré par les soins de son frère, l'évêque d'Uzès (*episcopus Vcetiensis*, et non *Vticensis*), et citent l'épitaphe que nous avons rapportée. La seconde édition (t. II, 1720; col. 1017, 1018) se prononce moins absolument sur bien des points; ainsi l'on n'y voit pas que Mellin, en suivant les traces de son père, l'ait éclipsé. Contrairement à l'opinion de l'abbé Goujet, les auteurs y font écrire les traductions d'Octovien avant sa promotion à l'épiscopat; et ils ajoutent, à sa louange : « *Factus episcopus, ad sacrarum litterarum studium animum appulit, et religioni ac pietati sedulo incubuit.* »

1. *Apologie pour Hérodote;* la Haye, Henri Scheurleer, 1735 (avec les notes de Le Duchat). T. II, pag. 342, 343.

la Raison ont presque entierement abolie. Guillaume Cretin, le plus celebre Poëte de son temps, dans sa *Deploration sur le trespas du thresorier Okergan*[1], prend subjet de parler de luy comme

---

1. *Chantz royaulx, Oraisons, et aultres petitz Traictez, faictz et composez par feu de bonne memoire maistre Guillaume Cretin : en son viuant chantre de la Saincte Chapelle Royale, à Paris, et tresorier du bois de Vincennes.* Paris, Galliot du Pré, 1526. *Deploration dudict Cretin sur le trespas de feu Okergan, tresorier de Sainct Martin de Tours;* voy. fol. XXXIII au verso, et XXXIIII. La plupart des vers du volume sont dans le goût des vers cités ici. Voici, par exemple, ce qu'on lit au folio CLXII :

*Filz, par escriptz j'ay sceu qu'vng jour à Han*
*Feiz pareilz criz qu'homme qui souffre ahan,*
*Portant le faix de guerre et ses alarmes.*
*Pourtant le faix qu'elle prouoque alarme*
*Tes doulx yeulx secz, et sur eulx l'eau tost rend*
*Telz douze eaces plus soubdain que torrent.*
*Laisse courir son cours prendroit tes forces :*
*Les secourir est requis que t'efforces*, etc.

Et ainsi du reste.

On trouve dans la pièce citée par Colletet un appel à divers poëtes célèbres du temps, parmi lesquels plusieurs aujourd'hui sont inconnus ; mais est-il besoin de remonter au XVe siècle pour constater de pareils oublis?

Il est juste d'ajouter que beaucoup de ces poëtes célèbres méritent peu d'être connus, et que l'intérêt qui s'attacherait encore à leurs œuvres ne saurait être qu'un intérêt purement historique. C'est au nom de cet intérêt qu'on doit applaudir au soin que mettent les bibliophiles contemporains à donner des éditions consciencieuses de pièces dont les exemplaires sont devenus rares ou restées manuscrites jusqu'à ce jour. Un poëte, entre autres, de l'époque de Crétin et d'Octovien, un élève et continuateur

du plus grand Orateur de son temps. Ce qu'il faict en ces vieux termes :

*O Sainct Gelays, reuerend orateur !*

---

de Villon, dont M. J. Quicherat a le premier publié les vers, maître Henri Baude (*Les vers de maître Henri Baude, poëte du XV^e siècle, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie;* Paris, 1856, Aug. Aubry; dans le *Trésor des pièces rares ou inédites*), et dont M. Quicherat a certainement surfait le mérite en le comparant à Villon, n'est cependant pas du nombre de ceux qui méritaient l'oubli dans lequel il est si longtemps resté. Mais combien les vers de cet auteur et ceux des poëtes de son époque sont-ils inférieurs à ceux d'Octovien de Saint-Gelais que nous prenons sans choix dans la *Chasse d'Amours* pour les citer ici, et que nous ne craindrions pas d'opposer aux rares passages où Villon excelle !

RONDEL D'VNG AMOVREVX QVI LAISSA SA DAME POVR VNE AVTRE.

*Ma dame, s'il fault qu'on vous change,*
*Pour Dieu n'en soyez esbahye;*
*Car de moy estes enuahye*
*Pour vne autre aymer par eschange.*

*Je croy bien qu'il vous est estrange;*
*Mais ce sont tours de l'abbaye,*
*Ma dame.*

*De vos beaulx yeulx mercy vous rens je.*
*Sans que de moy soyez trahie,*
*Ailleurs ma pensée est rauye.*
*Cueur d'amoureux n'est pas cueur d'ange,*
*Ma dame.*

RONDEL D'VNG AMOVREVX A LA VOLLÉE.

*Pour estre loyal à sa dame*
*Sçauez vous bien qu'il en aduient?*

*Besoin seroit que feussiez ore acteur*
*De quelque lay, pour adoulcir mes plaingz.*
*En ce ne vueil vous estre adulateur:*

---

*Vng joyeulx dolent en deuient;*
*Car point n'est de logalle femme.*

*Je tiens vng loyal bien infame;*
*Car sans cesser mal luy aduient,*
*Pour estre loyal.*

*Vne desloyalle qu'on ayme*
*Prent des seruans tant qu'il en vient,*
*Et puis à la fin il conuient*
*Qu'on y perde le corps et l'ame,*
*Pour estre loyal.*

RONDEL D'VNG AMANT QVI GAVDIST SA DAME.

*Fait elle pas bien*
*D'aymer qui luy donne?*
*Elle est belle et bonne*
*S'elle voulsist rien* *.

*Elle ayme le mien,*
*Non pas ma personne:*
*Fait elle pas bien?*

*Je n'ay rien du sien*
*Que ne luy guerdonne;*
*Mais el' s'abandonne*
*Quant on luy dit: Tien!*
*Fait elle pas bien?*

RONDEL.

*Je vous arreste de main mise,*
*Mes yeulx: emprisonnez serez.*
*Plus mon cueur ne gouuernerez*
*Desormais, je vous en aduise.*

* « Elle serait bien bonne de ne rien vouloir. »

*Mais tant vous tiens de vertus zelateur,*
*Qu'aurez pitié de celluy que je plaingz.*
*De vos escripts les liures sont tous pleins ;*

---

*Trop auez fait à vostre guise :*
*Par ma foy plus ne le ferez.*
*Je vous arreste.*

*On peut bien pour vous corner prise*
*Pris estez ; point n'eschapperez.*
*Nul remede n'y trouuerez ;*
*Rien n'y vault appel ne franchise.*
*Je vous arreste.*

RONDEAV.

*Les fourriers d'Esté sont venuz*
*Pour appareiller son logis,*
*Et ont fait tendre ses tappis*
*De fleurs et verdure tissus.*

*En estandant tappis velus*
*De verte herbe par le pays,*
*Les fourriers d'Esté sont venuz.*

*Cueurs d'ennuy pieça morfonduz,*
*Dieu mercy, sont sains et jolys.*
*Allez vous en, prenez pays,*
*Yuer : vous ne demourrez plus,*
*Les fourriers d'Esté sont venuz.*

RONDEAV.

*Ennemy, je te conjure*
*Regard qui aux gens cours sus !*
*Vieillars aux mentons chenus,*
*Dont suis, n'auons de toy cure.*

*Jeune, nauré de blessure*
*Fuz par toy : n'y reuiën plus.*
*Ennemy ! je te conjure.*

*Va querir ton aduenture*

*Vostre bon bruict vole par champs et plains :*
*Chascun le sçait, de ce ne suis menteur.*
*Helas, seigneur! recueillez mes complains ;*

---

*Sur nouueaulx amans venus.*
*Nous vieulx, auons obtenux*
*Sauf conduitz de par nature.*
*Ennemy, je te conjure.*

RONDEL.

*Encore luy fait il grant bien*
*De voir celle qu'a tant amée,*
*A celluy qui cueur et pensée*
*Auoit en elle comme sien.*

*Combien qu'il n'y ayë plus rien,*
*Et qu'aultre la luy ait ostée,*
*Encore luy fait il grant bien.*

*En regardant son doulx maintien,*
*Et son fait, qui moult luy agrée,*
*S'il la peust tenir embrassée,*
*Il pense qu'vne fois fut sien :*
*Encore luy fait il grant bien.*

RONDEL.

*Pense de toy*
*Dorenauant :*
*Du demourant*
*Te challe poy* *.

*Ce monde voy* **
*En empirant :*
*Pense de toy.*

*Regarde et oy ;*
*Va peu parlant*

* « Ne prends point souci du reste. » Cette pièce, ainsi que beaucoup de vers de même date, affectent des expressions populaires ou spécialement picardes.
** « Aille. »

*Ne tenez pas mon dict assez ample, ains*
*Plaignez la mort de ce vaillant docteur;* etc.

Jehan Molinet, dans vne de ses Epistres au mesme

---

*Dieu tout puissant*
*Sera pour toy.*
*Pense de toy.*

BALLADE.

*Vous soyez la tresbien venue*
*Vers mon cueur, joyeuse nouvelle*
*Auez vous point ma dame ueue?*
*Contez moy quelque chose d'elle.*
*Dites moy, n'est elle pas telle*
*Qu'estoit, quant dernièrement,*
*Pour m'oster de merencollie,*
*M'escriuit amoureusement:*
*C'estes vous de qui suis amye?*

*Son vouloir jamais ne se mue,*
*Ce crois je, mais tient la querelle*
*De Loyaulté, qu'a Retenue*
*Sa plus prochaine demoiselle.*
*Bien le monstre, sans que le cele,*
*Qu'elle se maintient loyaulment,*
*Quant luy plaist, dont je la mercye,*
*Me mander si tresdoulcement:*
*C'estes vous de qui suis amye.*

*Pour le plus heureux soubz la nue*
*Me tiens quant m'amyë s'appelle.*
*Car en tous lieux où est congneue,*
*Chascun la nomme la plus belle.*
*Dieu doint que, maugré le rebelle*
*Dangier, je la voy' briefuement,*
*Et que de sa bouche me die:*
*Amy, pensez que seullement*
*C'estes vous de qui suis amye.*

Guillaume Cretin, dict en termes barbares mais deferens au possible, qu'Octauien, dans son art prospere de rhetorique, doibt obtenir le prix au verger liligere[1]. Charles Fontaine, dans le second

---

*J'ay en mon cueur joyeusement*
*Escript, afin que ne l'oublie,*
*Ce refrain, qu'ayme chierement :*
*C'estes vous de qui suis amye.*

1. L'auteur a sans doute mal compris le passage auquel il fait allusion, et dans lequel *doibz*, à la seconde personne, s'applique à Crétin, et *prospere* est non pas un adjectif, mais un verbe. Molinet a écrit : « ...En toy florissent par excellence trois redolentes fleurs, qui en moy perissent par vieillesse. L'vne est Grammaire, qui en moy decline. Musique, qui diminue. Et la Rethoricque, dont je ne suis de riens trop riche. Et me semble que, apres Octouien qui en nostre art prospere, doibz obtenir le pris au verger liligere. Autres fois ay receu les lettres epistolles d'vng grant cronicqueur de France nommé Castel, qui estoit lait sac quant il estoit retourné, mais fort bien duisant pour porter le grain au molin je ne demande mande pennier, casier, quannebutin, cretin ne hotte, » etc. (*Les faictz et dictz de feu de bonne memoire Maistre Jehan Molinet, contenans plusieurs beaulx Traictez, Oraisons, et Champs royaulx : Comme l'on pourra facillement trouuer par la table qui s'ensuyt. Nouuellement imprimez à Paris, l'an mil cinq cens trente et vng, le neufuieme jour de Decembre.* In-fol.; Jehan Longis et veufue Jehan Sainct Denys; Bibl. Imp., Y 4445; fol. cxv a).

Peut-être faudrait-il écrire, en manière de vers :

*Apres Octouien, qui en nostre art prospere,*
*Doibz obtenir le pris au verger liligere.*

On a remarqué les jeux de mots qui portent sur les noms de Crétin, de Castel, de Molinet lui-même; on trouvera

Liure de son *Quintil Censeur*, contre Joachim du Bellay, parlant des Epistres en ryme, dict en termes expres que nostre Langue vulgaire se peut bien enrichir de celle d'Octauien de Sainct Gelais[1].

---

un exemple frappant de ce faux goût dans une autre réponse de Molinet à Crétin (fol. CXVI) :

« Et semble que Tulle par eloquence, Orose par historiographe et Octouien par meliflue rethoricque n'ayent esté dignes d'arrouser leurs plumes en tes russeaulx Pegassées, par quoy on ne pourroit facillement juger se le grain du *millet* amené par vng *chartier* passant à *Meun* est portable en *lait sac* ou en *cretin* tassu dosiere pour en la distinction des temps seruir en retraict à esclaircir la passe du *molinet* à trop pesante moulture congnue en la lecture de la nompareille lettre responsive où est monstré à vne fois ce que à diuerses on esperoit et dont son engin est d'autant extollable et aussi pour luy congratuler et non esmouuoir à autre declaration. Le cretin leger qui n'aproche en riens ta non tangible sublimité. Et qui neantmoins doulcement à soubstenir le hurt de ton artillerie sans soy couurir de manteaulx taudis cheuretés à menus pauois et potences, picques, pelles, pinches, piedz de chieure ; etc. »

La plupart des vers de Molinet sont dans le même goût que sa prose.

1. Charles Fontaine écrit, dans son chapitre sur l'Épître, où il a d'abord distingué les épîtres en prose des épîtres en vers : « ... Point ne nous defaillent les Poëtiques, pour enrichir nostre langue de choses, et de parolles, telles que sont les deux Epistres de l'Amant verd... Item celles de Octouian, de Philistine, de Marot, de Vauzelles, et plusieurs autres. Desquelles (contre ton dire) se peult enrichir nostre vulgaire » (*Art poëtique Françoys pour l'instruction des jeunes studieux et encore peu auancez en la poesie Françoyse : auec le Quintil-*

Nicolas Pauillion, dans sa Preface des *Sentences* de Theognis, qu'il traduisit en vers François, n'est pas certes du sentiment de ces Autheurs à l'esgard de ce bon Octaúien ; car, parlant de sa Version de cet

---

*Horatian sur la defense et illustration de la langue françoyse. Auquel est inseré à la fin vn Recueil de Poesie Françoyse, pour plus facillement entendre le dict art.* In-16, de 102 fol., le Recueil de vers sans pagination ; Paris, vve Françoys Regnault ; 1555 ; Bibl. Imp., Y 4327, *réserve*. Au numéro d'ordre Y 4327 est inscrit dans le Catalogue imprimé un exemplaire in-8°, *Paris*, *G. Corrozet*, 1548, de cet *Art poëtique* seul, avec la mention erronée, qu'il porte lui-même écrite à la main, de *Charles Fontaine* comme auteur).

On sait, et l'on peut voir par le titre même que le *Quintil* est dirigé surtout contre Joachim du Bellay. « C'est là, dit Colletet en parlant du *Quintil Censeur*, qu'vn Auteur anonyme prend à tasche de decrier cet excellent Poëte. Mais apres tout, ses coups ne firent que blanchir, puis que sa Reputation n'en fut pas moins esclattante. Et si ce fut vn trait de mepris, on peut dire que ce ne fut qu'vn de ces petits traits dont parle Virgile : *Telum imbelle, sine ictu.* »

Ce passage se lit dans un *Art poëtique* de G. Colletet (Paris, Ant. de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658, in-12 ; Bibl. Imp., Y 142 c), où il est traité séparément, 1° de l'Épigramme ; 2° du Sonnet ; 3° du Poëme bucolique, de l'Églogue, de la Pastorale et de l'Idylle ; 4° de la Poésie morale et sententieuse. On trouve en outre dans le volume : *Vn discours de l'Eloquence et de l'imitation des Anciens ; vn autre Discours contre la traduction, et la nouuelle Morale du mesme Autheur.* Les traductions en vers français que donne Colletet de certaines citations latines le présentent comme moins bon poëte que bon prosateur. Il écrivit cependant beaucoup de vers. Il traduisit en prose étant assez jeune, et publia sous le titre de

ancien Poëte Grec, il dict, auec vn grand mepris, qu'il ne s'est proposé pour but que la naïfue representation des Sentences, sans aller rechercher, comme vn Octauien de Sainct Gelais, midy à quatorze heures[1]. Le reuerend pere Pierre de Sainct

---

*Desespoirs amoureux* (Paris, 1622), le poëme de l'*Alexiade*, de François de Remond; il traduisit les *Eloges* de Scévole de Sainte-Marthe, etc.; mais, parmi les nombreux ouvrages classés, par exemple, sous son nom à la Bibliothèque Impériale, du n° Y 5041 au n° Y 5048, on lit aussi beaucoup de poëmes en vers : *Le Triomphe des Muses;* Paris, Jean Camuset, 1637, in-4° (Y 5041); *Poëme sur la naissance de Monseigneur le Dauphin*, ibid., 1638 (Y 5042), etc.

L'auteur d'un autre *Art poétique*, de celui qu'on trouve dans le même volume que le *Quintil*, a gardé l'anonyme comme l'auteur du *Quintil*, avec lequel il ne saurait pourtant être confondu. Celui-ci, en effet, parle (fol. 95 recto) de l'excellente méthode d'un *Art poétique* « par cy deuant, dit-il, imprimé et non nommé : ne par luy, ne par autruy, ne par reuersions, ne par lettres versales ne autrement. Auquel je porte honneur, et amour sans nullement le cognoistre : et non par enuie, faulseté ou autrement, et encore combien qu'en son œuure et liure de l'art Poetique Françoys a fraudé vne partie de nos labeurs juuenilz faictz et composez par mon entendement et sçauoir depuis peu de temps en ça, et supprimez depuis plus de neuf ans, » etc. L'auteur de cet *Art poétique* s'appelait, comme Colletet le dit plus haut, Thomas Sibillet.

1. *Les Sentences de Theognide, Poëte Grec : mises en François par Nicolas Pauillion, Parisien.* A Pierre Girard, fils de M. Girard, conseiller du Roy au siege presidial de Molins en Bourbonnois. (In-8°, Paris, 1578; Guill. Jullian; Bibl. Imp., Y 281). L'auteur était avocat au Parlement.

6

Le passage auquel on fait ici allusion se trouve non

Romuald, dans son laborieux *Thresor chronologique*[1], dict qu'il mourut l'an 1502[2], et qu'il fut vn des premiers qui commença d'illustrer nostre Poesie Françoise, et en suite il faict son apologie contre Henry Estienne, qui l'accusoit, comme j'ay

---

dans la préface ou *Aduertissement au lecteur* des *Sentences*, mais dans une *Epistre à Pierre Girard*, qui précède cet Avertissement. Le voici textuellement... « Je me fai ceste promesse, vous donnant ceste traduction, de vous donner autant que Theognide à Cyrne ni plus ni moins, comme pourront aisément aperceuoir ceux qui voudront faire collation du Grec et du François. Lequel j'ai contraint en beaucoup de lieux, ne m'estant proposé sinon la naiue representation des sentences sans aller recercher comme vn Octauian de Singelais midy à quatorze heures. » L'Avertissement est daté du 12 décembre 1577. La versification, un peu lourde et barbare pour cette époque, de Pavillion, répond au jugement qu'il vient d'en porter lui-même. On y trouve cependant de la précision et parfois des vers fort nets, comme ceux-ci (fol. 3, r°) :

*Ne m'aimez de parolle, ayant le cueur tout autre*
*Si fidelle est mon cueur, tel doit estre le vostre.*

1. *Tresor Chronologique et Historique, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable.... depuis le commencement du monde jusqu'à l'an* 1647. Paris, 1642-47, 3 vol. in-fol.

2. Le bruit de sa mort s'était répandu déjà auparavant, comme il nous l'apprend lui-même par cette gracieuse ballade :

*Nouuelles ont couru en France,*
*Par maintz lieux, que j'estoyé mort,*
*Dont auoyënt peu deplaisance*
*Aucuns qui me hayënt à tort ;*
*Autres en ont eu desconfort,*

dict, d'auoir composé des vers libertins jusques à l'Autel mesme. Ainsy ce docte Relligieux Angoulmois venge l'injure que des Caluinistes ont faicte à son docte Prelat d'Angoulesme. Michel de Marolles[1], dans ses curieuses *Obseruations* sur sa Ver-

---

*Qui m'ayment de loyal vouloir,*
*Comme mes bons et vrays amys.*
*Si fais à toutes gens sçauoir*
*Qu'encore est viue la souris.*

*Je n'ay eu ne mal ne greuance,*
*Dieu mercy! mais suis sain et fort,*
*Et passe temps en esperance*
*Que Paix, qui trop longuement dort,*
*S'esueillera, et par accord*
*A tous fera liesse auoir.*
*Pource de Dieu soyënt mauldis*
*Ceulx qui sont trop dolens de voir*
*Qu'encore est viue la souris.*

*Jeunesse sur moy a puissance,*
*Mais Vieillesse fait son effort;*
*De m'auoir en sa gouuernance*
*A present faillera son sort.*
*Je suis assez loing de son port;*
*De pleurer vueil garder mon hoir*.*
*Loué soit Dieu de paradis,*
*Qui m'a donné force et pouuoir*
*Qu'encore est viue la souris!*

*Nul ne porte pour moy le noir:*
*On vent meilleur marché drap gris.*
*Or tiengne chascun pour tout voir**,*
*Qu'encore est viue la souris.*

1. Il ne les a cependant pas en très-grand respect : « Il faut avouer, écrit-il après la première citation, que nostre

* « Je veux *garder de pleurer* mon héritier. »
** « Vrai. »

sion en prose des Œuures de Virgile, rapporte en plusieurs endroicts des vers d'Octauien de Sainct Gelais, qu'il ne meprise pas tant, tout rudes qu'ils soient.

---

poesie estoit bien alors dans l'enfance, et qu'elle a bien changé depuis cent cinquante ans » (1re partie, p. 268 du texte français, dans les *Remarques* qui suivent chaque partie et occupent près de la moitié du volume; il y a trois parties, en autant de volumes; le texte latin est placé en face du la traduction, avec une pagination séparée. In-8°; 2 janvier 1662; Bibl. Imp., Y 927).

L'abbé de Marolles s'occupe encore davantage de la traduction de l'*Énéide* par l'évêque d'Angoulême, dans la traduction en vers qu'il donna plus tard, en 1673 (2 vol. in-4°; Bibl. Imp., Y 927), de toutes les œuvres certaines ou

A

supposées de Virgile, et de quelques autres poëmes. Dans une note sur les traducteurs français qui l'ont précédé, l'auteur, plaçant Octovien de Saint-Gelais à leur tête, écrit qu'il fut élevé à la dignité épiscopale en 1492, et lui attribue le *Verger d'honneur* et la traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide (1495).

# BIBLIOGRAPHIE [1]

* La Chasse et le Depart d'Amours, faict et composé par reuerend pere en dieu messire Octouien de Sainct Gelaiz, euesque d'Angoulesme, et par noble Blaise d'Auriol, bachelier en chascun droit; *Paris, Anthoyne Vérard,* 1509, in-fol., goth., de 150 feuillets, fig. en bois. — Autres éditions : *Paris, Vve Jehan Trepperel* (ou *la même Vve et J. Jehannot*), sans date, in-4°, goth., à 2 col., fig. en bois; *Paris, Ph. Le Noir*, sans date (vers 1536), in-4°, goth., de 158 ff., à 2 col., fig. en bois. Il est écrit, sur le titre des deux dernières éditions, que dans cet ouvrage *il y a de toutes les tailles de rimes que l'on pourroit trouuer*. L'édition de *Toulouse*, 1508, est fort douteuse.

* Le Seiovr d'Honneur, composé par messire

---

1. Nous avons fait précéder d'un astérisque les éditions dont on connaît des exemplaires sur vélin. Voir la description de ces précieux volumes dans le *Manuel du Libraire* de M. J.-Ch. Brunet, auquel nous avons emprunté tant de précieux renseignements, pour nos quatre Notes bibliographiques, et particulièrement pour celle des ouvrages d'Octovien de Saint-Gelais, devenus si rares de notre temps. E. C.

Octouien, lors protenotaire et depuis euesque d'Angoulesme; *Paris, Anthoyne Vérard,* sans date, pet. in-4°, goth., de 180 ff. non chiffrés, fig. en bois. — Autres éditions: *Paris, le même,* 1519, pet. in-4°, goth., de 164 ff. non chiffrés, sans fig., mais titre rouge et bleu; *Paris, Vve Jehan Trepperel, s. d.,* pet. in-4°, goth.; et *Paris, la même Vve et J. Jehannot, s. d.* (1526), pet. in-4°, goth. — Ouvrage mêlé de prose et de vers.

* Le Tresor de Noblesse, fait et composé par Octouien de Sainct Gelaiz, euesque d'Angoulesme; *Paris, Anthoine Vérard,* s. d., in-4°, goth. — L'exemplaire sur vélin de la *Bibliographie instructive* est indiqué in-fol.

Le Vergier d'Honneur... de l'entreprinse et voyage de Naples (*Paris, s. d.,* in-fol., goth., fig. en bois, et autres éditions), porte sur le titre le nom d'Octovien de Saint-Gelais et d'Andry (*sic*) de La Vigne; mais il n'y a de l'évêque d'Angoulême, dans tout l'ouvrage, qu'une Complainte et Épitaphe sur la mort de Charles VIII. On connaît un exemplaire sur vélin de l'édition du *Vergier d'Honneur,* imprimée pour * *Vérard, s. d.* (vers 1500), in-fol., goth., fig. en bois.

* Les Eneydes de Virgille, translatez de latin en françois par messire Octavian (*sic*) de Sainct Gelaiz, en son viuant euesque d'Angolesme. Reueus et cottez par maistre Jehan Diury, bacchelier en medecine; *Paris, Anthoine Vérard,* 1509, in-fol., goth., de 134 ff. à 2 col., fig. en bois, avec le texte en marge. — Autre édition, *Paris, Michel Le Noir,* 1514, pet. in-fol., goth., de 120 ff. — Cette traduction a été insérée dans les *Œuures de Virgile, translatées de latin en francoys,* im-

primées à *Paris, pour Galiot du Pré*, 1529, in-fol., goth., fig. en bois; recueil publié de nouveau chez différents libraires de *Paris*, en 1532, 1540 et 1548, toujours in-fol., goth., fig. en bois.

Les XXI Epistres d'Ouide, translatées de latin en francoys, par reuerend pere en dieu monseigneur l'euesque d'Angoulesme; *Paris, Michel Le Noir*, 1500, in-4°, goth., fig. en bois.— Autres éditions : * *Paris, Vérard* (vers 1502), pet. in-4°, goth.; *ibid., J. Trepperel*, 1505, in-4°, goth.; *ibid., Vve Trepperel et J. Jehannot, s.d.*, in-4°, goth.; *Lyon, O. Arnoullet*, 1522, in-4°, goth.; *Paris*, 1525, pet. in-4°, goth., texte en marge; *Paris, Galliot du Pré*, 1528, pet. in-8°; *Lyon, J. Besson*, pet. in-4°, goth.; *Paris, G. de Bossozel*, 1534, pet. in-8°; *s. l. n. impr.*, 1538, pet. in-8°; *Rouen, N. Leroux*, 1544, et *Paris, N. du Chemin*, ou *G. Le Bret*, 1546, in-16. Les quatre dernières contiennent en plus quatre épîtres d'André de La Vigne, et toutes les autres éditions ont des figures en bois. Dans la traduction qui porte le nom de Charles Fontaine, *Lyon, J. de Tournes*, 1556, in-16, fig., et autres édit., il y a neuf épîtres translatées par Octovien de Saint-Gelais.— On connaît aussi de ce dernier un petit volume en vers intitulé : *Le Recueil des epistres d'Ouide translaté en francoys, o vray ligne pour ligne, faisans mencion des cinq loyales amoureuses, etc., s. l. n. d.*, in-4° de 16 ff. à 2 col., goth.; mais c'est par erreur ou par malice qu'on a attribué à l'évêque d'Angoulême la traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, *Genève, s. d.*, in-4°, goth.

* Therence en françois, prose et rime, auecques le latin; *Paris, Anthoine Vérard*, sans date (vers 1500), in-fol., goth., de 385 ff. chiffrés, à 2 col., grav. en bois.— Autres éditions : Le grant Therence en fran-

çoys; *Paris, Guillaume Le Bret* ou *Jehan Petit*, 1539, in-fol. de 389 ff., à 2 col., fig. en bois, texte en lettres rondes et trad. en goth. Cette édition est peut-être la même que celle *Paris, Kerver* (ou *G. de Bossozel*), 1539, in-fol., goth., fig. en bois.—D'après Du Verdier, cette traduction est d'Octovien de Saint-Gelais, pour la partie versifiée, et c'était aussi l'opinion des auteurs des *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque;* les raisons données par l'abbé Goujet pour ne pas être de cet avis nous paraissent peu concluantes.

L'Ystoire de Eurialus et Lucresse vrays amoureux, selon pape Pie; s. l. n. d. (*Paris, Vérard,* avant 1500), in-fol., goth., de 93 ff.—Cet ouvrage est la traduction en vers d'un roman latin d'Æneas Sylvius Piccolomini, devenu pape, sous le nom de Pie II, en 1458. Il en a paru, dans le même temps, d'autres traductions qui ne sont pas d'Octovien de Saint-Gelais.

* Le Livre des persecutions des Crestiens, de latin en françoys, par Octouien de Saint Gelais, euesque d'Angoulesme; *Paris, Anthoine Vérard,* s. d., in-4°, goth., de 232 ff., dont 8 prélim. — Un exemplaire sur vélin, portant une note de la main de François Ier, est décrit pet. in-fol. de 229 ff., par M. Van Praet.— Ce livre est la traduction d'un ouvrage latin de Boniface Simonetta, imprimé pour la première fois à Milan par Ant. Zarot, 1492, in-fol.

Saint-Gelais avait commencé, dans sa jeunesse, une traduction de l'*Odyssée* d'Homère, dont il paraît n'avoir été rien imprimé.

On a publié des passages extraits d'Octovien de Saint-Gelais, dans les *Annales poétiques* (tome II,

p. 19-30), et dans les *Poëtes françois depuis le XII^e siècle jusqu'à Malherbe,* par M. Auguis (tome II, p. 320), et quelques vers dans d'autres recueils.

Il est mentionné dans la plupart des livres qui traitent de l'histoire de la littérature française; mais, avec plus de détails, dans les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et Du Verdier, dans celle de l'abbé Goujet (tome IV et tome X, p. 226-283), dans le tome IV des *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque* (p. 368-379), et dans la *Notice littéraire sur la famille Saint-Gelais,* que le compilateur de la présente note a fait imprimer, il y a plus de vingt-six ans (*Angoulême, P. Lacombe,* 1836, in-18, de 29 pp. et un f. blanc), et tirer seulement à 100 exemplaires.

L'évêque d'Angoulême est plus connu, depuis le premier quart du XVI^e siècle, sous le prénom d'*Octavien*, que sous celui d'*Octovien;* cependant il signait : † *Octouianus. epvs Engolismen.*

E. C.

# MELLIN

# DE SAINCT GELAIS

1487-1558

# MELLIN

# DE SAINCT GELAIS

1487-1558

MELLIN DE SAINCT GELAIS [1]. — Voicy vn des plus grands et des plus fameux Autheurs de cet heureux Siecle du Roy François Ier, qui trauailla tant pour la gloire des Muses, que les Muses recognoissantes ne s'en pourront jamais taire. Il nasquit dans le Pays d'Angoulmois et sans doubte dans la Ville capitale d'Angoulesme, puisque c'estoit le sejour ordinaire de celluy qui le mit au Monde. Il eut pour pere

1. Cette *Vie* ne se trouve que dans le manuscrit autographe de la bibliothèque du Louvre (F 2398; t. II).

ce Poëte celebre et fameux Euesque d'Angoulesme, Octauien de Sainct Gelais, de la Maison de Lusignan[1], dont le nom et la famille sont si nobles et si antiens dans le Poitou. Et par là je fais assez paroistre que son Pere, dont j'ay faict aussy la Vie, n'en auoit pas mené tousjours vne fort austere et fort reseruée[2]. Mais si la naissance de ce fils ne fut pas ainsy legitime, la Gloire qu'il s'acquit depuis

---

1. Un chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, du nom de Louis de Sainct Gelais, prenait encore le surnom de Lusignan et décorait ses armes de la figure de Mélusine, qu'il avait adoptée pour cimier.

2. On a mis en doute la paternité d'Octovien de Saint-Gelais; on s'est fondé pour cela sur un mot de l'épître dédicatoire que Symphorien Champier, en tête de la *Vie du capitaine Bayard*, adresse à Mellin, et où il lui dit : « Donc, mon ami Merlin, je te prie, veuille excuser les faultes de ce petit liure, si aulcune en a, et si ne sont escriptes en vraie Rhetorique Françoise, comme les *Epistres d'Ouide*, translatées de Latin en nostre langue Gallicane, par feu *ton oncle*, Euesque d'Angoulesme. » M. Castaigne, qui cite ce passage (*Notice littéraire sur la famille Saint-Gelais*, p. 15; Angoulême, 1830), admet que l'expression employée ici par Champier peut n'avoir rien de formel.

Quant au nom de *Merlin*, qui se trouve dans le même passage, on le rencontre aussi dans Marot, et il paraît avoir été le nom véritable de Saint-Gelais, qui l'aurait changé en celui de *Mellin*, à cause de l'étymologie de ce dernier, dit-on, mais plutôt à cause du sens du premier. Le nom, du moins, de *Mellin*, *melleus*, a servi à défrayer la verve louangeuse de tous les amis ou flatteurs du poëte.

par la Beauté de son esprit et par sa Doctrine fut vn Thresor qu'il merita legitimement. Et en ce poinct on peut dire qu'il deuança son pere d'aussy loin que le regne du grand Roy François deuança celluy du Roy Louis XII, en Science profonde et en Pureté de langage. Celluy ci, apres auoir des sa jeunesse estudié dans l'Vniuersité de Paris, et depuis passé plusieurs années dans les fameuses Vniuersitez de Boulongne et de Padoue, comme il respiroit le doulx air d'Italie, il s'acquit insensiblement aussy vne certaine doulce et agreable faculté d'escrire et d'exprimer ses Pensées, laquelle, l'eleuant au dessus du Vulgaire, faisoit que son idiome François, dans la creance du Monde, se ressentoit en quelque sorte de l'antienne pureté du style Grec et Romain, et en representoit aucunement les Graces, ce qu'il faisoit d'autant plus heureusement, qu'ayant vne grande et exacte cognoissance des Lettres humaines, des Mathematiques et de toutes les autres parties de la Philosophie, il en faisoit tousjours esclatter quelques traits dans ses Escripts, qu'il enrichissoit ainsy des despouilles de ces nobles Sciences. Il est bien vray qu'ayant d'abord faict dessein d'embrasser l'estude de la Jurisprudence, comme celle qui ouvre la porte des charges de la Robe, il eut pendant quelque

temps de son sejour d'Italie plus de commerce auec Ulpian et Papinian qu'auecque Demosthenes et Virgile. Mais enfin comme il vit la science du Droit espineuse, obscure et embarrassée par les diuerses interpretations et differentes gloses des Docteurs et des Interpretes, dont le langage barbare en augmentoit encore les tenebres et la confusion, il se degousta de ce trauail, renonça tout à coup à son entreprise et se vint bien tost reposer dans le sein des Muses fleuries. Les frequentes caresses qu'il leur fit et les nobles faueurs qu'il en receut le rendirent si considerable partout, que le Roy l'ayant gousté, le donna pour Conseiller et Aumosnier ordinaire au Dauphin de France son fils, qui fut depuis nommé le Roy Henry Second; et mesme, comme ce Prince le voyoit croistre en merite aussy bien qu'en aage, il le gratifia encore de l'Abbaye de Reclus et le fit garde de sa Bibliotheque de Fontainebleau. Et ainsy son Merite, aussy bien que sa Naissance, luy donnerent le moyen de subsister à la Cour, sinon auecque tant d'esclat, du moins auec assez de commoditez. Dans cette bonne posture, il donna plusieurs tesmoignages de son sçauoir par plusieurs petits Ouurages semez parmy ceulx de plusieurs autres Autheurs de son Siecle, qui furent aussy tres fauorablement receus et fort

approuuez. Jusques là mesme que des qu'à la Cour on voyoit quelque Piece nouuelle dont [les Vers estoient [1]] forts et delicats, mais dont le nom de l'Autheur estoit incogneu, on l'attribuoit incontinent à Sainct Gelais, comme à celluy qui estoit en possession de ne rien faire que d'excellent et de bien imaginé, soit quant au Style, soit quant à la Pensée. Mais comme, par ses estudes, il remporta la Palme sur tous les Escriuains de son temps, il fut contraint apres de la ceder à Ronsard. La naissance de ce nouueau Soleil l'ayant d'abord esblouy, d'abord aussy luy donna de l'Enuie; et dans cette aueugle et basse passion, abusant du credit qu'il auoit, à la Cour, aupres des Grands et aupres du Roy mesme, il osa bien se descouurir; et, meu plus tost, à ce qu'ont dict quelques vns, du cry des Grenouilles courtisanes que de son jugement propre, il s'efforça de troubler l'eau de Castalie à ce nouuel Apollon, lorsqu'en la presence du Roy Henry Second et de toute vne grande Assemblée, il calomnia haultement les Œuures de Ronsard, prenant plaisir à censurer les hardiesses de ses Muses naissantes et à lire ses

1. « Les vers estoient, » substitué au défaut du texte.

Vers, deuant le Prince et les Dames de la Cour, auec vn ton de voix qui les faisoit trouver rudes et desagreables. Mais quoy, vn grand Poëte comme celluy là ne debuoit pas auoir moins de Zoïles et de Carbiles que Virgile et qu'Homere, puisqu'il debuoit succeder aux mesmes Louanges. Et en cela, certes, Sainct Gelais estoit d'autant plus blasmable que Ronsard auoit fort honorablement parlé de luy dans la premiere Edition des *Amours de Cassandre,* où, dans vn Sonnet, il faict vne enumeration des Autheurs de son temps qu'il respectoit dauantage et le merite desquels il eust bien voulu posseder, pour louer dignement sa Maistresse; particularité tres remarquable et que pas vn Autheur n'a jamais touchée. Ce Sonnet commence ainsy :

*Pour celebrer des astres deuestus...*

et finit de la sorte :

*Il me faudroit ceste chanson diuine*
*Qui transforma sur la riue Angeuine*
*L'Oliue pasle en vn teinct plus naïf.*

*Et me faudroit vn Sainct Gelais encore,*

*Et celluy là qui sa Melline*[1] *adore,*
*En vers dorez le bien disant Baïf*[2].

Sur quoy Marc Antoine de Muret dict, à la louange de Sainct Gelais, que ce bel Esprit surpassoit de bien loin en Doulceur et en Majesté de vers et en grandeur de Sçauoir tous ceulx qui deuant luy auoient escript en langue Françoise, tesmoignage aduantageux rendu par vn grand Homme. Mais

---

1. *Melline* ou *Melusine*, chantée par Baïf.

2. Ce sonnet fut modifié dans la suite, et les vers ci-dessus ne se trouvent plus dans les dernières éditions, notamment dans celles de Buon, *Paris*, 1609 et 1623, in-folio, où le sonnet se lit ainsi :

*Pour celebrer des astres deuestus*
*L'heur qui s'escoule en celle qui me lime,*
*Et pour louer son esprit, qui n'estime*
*Que le parfait des plus rares vertus,*

*Et ses regars, ains traits d'Amour pointus,*
*Que son bel œil au fond du cœur m'imprime,*
*Il me faudroit non l'ardeur de ma ryme,*
*Mais l'Enthousiasme, aiguillon de Pontus.*

*Il me faudroit vne lyre Angeuine,*
*Et vn Daurat, Sereine Limousine,*
*Et vn Belleau, qui viuant fut mon bien,*

*De mesmes mœurs, d'estude et de jeunesse,*
*Qui maintenant des morts accroist la presse,*
*Ayant finy son soir auant le mien.*

Ronsard, marry de se voir traicté de la sorte par vn de ceulx qu'il auoit le plus loué, s'en plaignit haultement aux yeux de son Siecle, et des la premiere occasion rendit son ressentiment public, lorsqu'à la fin de l'Hymne funebre de Marguerite, Reyne de Nauarre, il laissa couler ces vers de sa plume :

*Preserue moy d'infamie,*
*De toute langue ennemie,*
*Et de tout acte malin ;*
*Et fay que deuant mon Prince*
*Desormais plus ne me pince*
*La tenaille de Mellin.*

Et comme, dans l'Edition suiuante des *Amours de Cassandre*, il auoit retranché le nom de Sainct Gelais, des que Sainct Gelais se fut repenty de l'auoir si laschement attaqué, et, pour les raisons que j'ay deduictes amplement dans la Vie de Ronsard, qu'il eut recherché l'honneur de sa bienueillance, il changea et supprima depuis cette *tenaille de Mellin* et y substitua d'autres Vers. Ces deux excellens Hommes, s'estant donc reconciliez ensemble, voulurent que toute la France fust tesmoin de leur amitié et de leur reconci-

liation. Ce que Ronsard fit noblement par cette belle Ode[1] qui commence :

*Tousjours ne tempeste enragée*
*Contre ses bords la mer Egée*, etc.

Et le reste, où l'on void bien comme les Muses

---

1. C'est l'ode XXI du livre IV.

*Rien sous le Ciel ferme ne dure.*

Telle est la pensée que Ronsard applique à son différend avec Mellin :

*Nous aussi, Mellin, qui ne sommes*
*Immortels, mais fragiles hommes,*
*Suiuant cet ordre il ne faut pas*
*Que nostre ire soit immortelle,*
*Balançant sagement contre elle*
*La raison par juste compas.*

Il rappelle ensuite la querelle d'Achille et d'Agamemnon, et les funestes suites de la colère, et il ajoute :

*Las! ce monstre, ce monstre d'Ire*
*Contre toy me força d'escrire,*
*Et m'eslança tout irrité,*
*Quand, d'vn vers enfiellé d'iambes,*
*Je vomissoys les aigres flambes*
*De mon courage despité :*

*Pource, Mellin, qu'on me fit croire*
*Qu'en fraudant le prix de ma gloire*
*Tu auois cacquetté de moy,*
*Et que d'vne longue risée*
*Mon œuure par toy mesprisée*
*Ne seruit que de farce au Roy.*

Françoises commençoient à prendre vn essor plus hault que l'ordinaire. Et Sainct Gelais, de sa part, voulut confirmer leur Amitié par le sceau eternel de ces Vers d'vn Sonnet que Ronsard mesme, des l'an 1553, mit au Frontispice de ses Œuures, et qui ne se rencontre pas dans celles de Sainct Gelais :

*D'vn seul malheur se peut lamenter celle*
*En qui tout l'heur des Astres est compris;*

---

*Mais ores, ores que tu nies*
*En tant d'honnestes compagnies*
*N'auoir mesdit de mon labeur,*
*Et que ta bouche le confesse*
*En presence de nous, je laisse*
*Ce despit qui m'ardoit le cœur.*

*Chatouillé vrayment d'vn grand aise*
*De voir morte du tout la braise*
*Qui me consumoit, et de voir*
*Creuer ceux qui par vne enuie,*
*Troublant le repos de ma vie,*
*Souloient nos fureurs emouuoir;*

*Dressant à nostre amitié neuue*
*Vn autel, j'atteste le fleuue*
*Qui des parjures n'a pitié,*
*Que ny l'oubly ny le temps mesme,*
*Ny la rancœur, ny la mort blesme*
*Ne desnou'ront nostre amitié.*

*Car d'vne amour dissimulée*
*Ma foy ne sera point voïlée*
*(D'vn masque impudent artizan),*
*Croyant seurement que tu n'vses*
*Vers tes amis des doubles ruses*
*Dont se desguise vn Courtisan.* Etc.

*C'est, o Ronsard, que tu ne fus espris*
*Premier que moy de sa viue estincelle.*

*Son nom, cogneu par ta veine immortelle,*
*Qui les vieux passe et les nouueaux esprits,*
*Apres mille ans seroit en plus haut prix,*
*Et la rendroit le Temps tousjours plus belle*[1]...

Et le reste, que l'on peut voir encore dans la derniere edition des Œuures de Ronsard, faicte à Paris, in-folio, l'an 1623, et qui est sans doubte la Palinodie que Sainct Gelais chanta, apres s'estre reconcilié auecque Ronsard, qu'il honora depuis comme le plus grand Poëte des François. Aussy prit il des lors vne juste et ferme resolution de luy ceder le premier rang, qu'il tenoit sur le Parnasse de France, et abandonnant la Poesie Françoise, qui l'auoit tant faict esclatter à la Cour et tant estimer des Roys et des Princes, il embrassa d'vne ardeur nompareille et d'vn courage inuincible la Poesie Latine, qu'il auoit depuis si long temps delaissée, et en laquelle mesme il s'estoit acquis desjà vne grande reputation. Car je trouue dans la Vie de ce

1. On trouve le même sonnet, avec le nom de Marot substitué à celui de Ronsard, dans l'édition de Mellin de 1719 (p. 228), où on lit, à l'avant-dernier vers cité, *grand prix* au lieu de *haut prix*.

grand Poete Latin, Georges Buchanan, escripte par luy mesme, que Mellin de Sainct Gelais, dans les occasions importantes, composoit des Poëmes Latins excellens, tesmoin celluy qu'il composa sur le fameux Siege de Metz, qui donna de la jalousie à ce grand Poëte d'Escosse, son intime amy, jusques au poinct de luy faire aduouer qu'il estoit diuerty de faire des vers sur ce mesme subjet, apres ceulx que Mellin de Sainct Gelais auoit publiez. « *Coactus sum*, dit Buchanan, *per amicos ea de obsidione carmen scribere; idque eo magis inuitus, quod non libenter in contentionem venirem*[1] *cum aliis plerisque necessariis, et imprimis cum Mellino Sangelasio, cujus carmen eruditum et elegans ea de re circumferebatur.* » Je laisse à juger à mon Lecteur, si Buchanan le redoubtoit si fort dans vn art où il estoit luy mesme vn si grand Maistre, combien il debuoit estre redoubtable aux autres. Et certes, là dessus, on ne sçauroit assez blasmer la negligence de ce docte Allemand, Janus Gruter[2], qui, faisant le recueil des Vers[3] des Poëtes Fran-

1. Dans le texte de Buchanan, il y a la troisième personne, *coactus est*, et, *veniret*.

2. Janus Gruterus, connu sous l'anagramme de *Ranutius Gherus* (1609).

3. *Œuures* dans le texte.

çois qui ont escript en Langue Latine, n'a pas eu le soin de recueillir ceux que Mellin de Sainct Gelais auoit composez dans les occurrences, puisqu'ils eussent beaucoup enrichy son Liure. Il fit donc des vers Latins jusques à sa mort mesme, puisque, peu d'heures au parauant de rendre l'esprit, il se fit apporter son Luth, ou selon d'autres sa Harpe, et comme, du commun consentement de tous les Autheurs de son Siecle, il excelloit dans la cognoissance de la Musique, tant vocale qu'instrumentale, qu'il commença de chanter alors d'vne mourante voix, joincte aux doulx accords de ses mains tremblantes, ces Vers lugubres qu'il venoit de composer au plus fort de sa fiebure chaude :

*Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus*
*Dum juuenem nunc Sors, nunc agitabat Amor,*
*Perfice ad extremum, rapidæque incendia febris*
*Qua potes infirmo fac leuiora seni.*
*Certe ego te faciam, superas euectus ad auras,*
*Insignem ad Cytharæ sydus habere locum*[1].

Mais comme j'ay pris plaisir d'apprendre à nostre

1. *Œuvres de Saint-Gelais*, Paris, 1719; p. 224 s. Ce texte est exactement celui que l'on trouve dans les *Éloges* de Scévole de Sainte-Marthe, avec une différence toutefois

Langue les derniers accens de ce Cygne François et de faire un Sonnet de cette Epigramme, peut estre que en cela mesme l'on me croira plus recognoissant et plus juste que Joachim du Bellay, qui, dans son Recueil de poesie, l'a traduite pareillement, sans faire aucune mention de son original[1]. La voicy donc telle que je l'ay traduite, ou plus tost imitée :

*Luth, dont la Melodie enchanta les ennuis*
*Que l'Amour, et le sort, me donnerent sans cesse,*
*Quand la Cour, et les yeux d'vne belle Maistresse*
*Partagerent ensemble et mes jours et mes nuits.*

*Puisque tu plains mes maux, et que tu les destruis,*
*Ainsi que ta douceur consola ma jeunesse,*
*Doux charme de mes ans*[2], *console ma vieillesse,*
*Et dissipe l'ardeur de la fiebure où je suis.*

---

au cinquième vers, *oras* pour *auras;* et cette leçon est peut-être préférable. Thevet (II, fol. 558 a) écrit également *auras;* mais son texte présente d'autres différences : *corporis* au lieu de *pectoris, sient* au lieu de *seni, Cythara fidus* au lieu de *ad Cytharæ sydus.*

1. Colletet ne dit pas, et il faut ajouter que Dubellay avait refait en quatre distiques latins les trois de Mellin.

2. Le texte porte ici *maux*, qui se trouve déjà au cinquième vers. Nous avons rétabli *ans* d'après la traduction imprimée des *Eloges* de Scévole de Sainte-Marthe, où Colletet a mis ce sonnet à la place des vers de Mellin (page 90, premier livre des *Eloges*).

*Apres tant de faueurs, quand le trait de la Parque*
*M'aura precipité dans la fatale Barque,*
*Qui rend tous les mortels malheureux, ou contens;*

*Je veux qu'aupres du Dieu qui m'a l'ame eschauffée,*
*Tu brilles tellement de rayons esclattans*
*Qu'on te prenne, beau Luth, pour la Lyre d'Orphée.*

Pendant la Maladie dont il mourut, il fit encore quelques autres vers, tesmoin ceste gentille Epigramme sur du laict d'asnesse qu'il beuuoit par l'ordonnance de ses Medecins :

*Trojam euertit equus; Persas genus auxit equorum* [1]*:*
*Nolo ego equos; fatis sat sit asella meis.*

et que j'ay traduite de la sorte [2]...

Et peu de temps apres, succombant à l'effort de son mal, mais tesmoignant tousjours vn courage inuincible [3] et que la douleur extreme ne pouuoit

1. Allusion au fait de Darius, dans Hérodote.
2. Ici se trouvent plusieurs lignes de blanc dans le manuscrit.
3. Thevet, parlant de ses derniers moments, rapporte un mot qu'il aurait adressé avant de rendre l'âme aux médecins disputant gravement sur sa maladie, « à savoir que bien tost il leur enseigneroit quelle ils la deuroient juger. »

abattre, ce Poëte doulx et fluide mourut à Paris, l'an 1554[1], en constant Philosophe, aagé de soixante sept ans, soubs le regne du Roy Henry Second, et fut enterré dans l'Eglise de Sainct Thomas du Louure. Ses derniers Vers aussy bien que ses premiers furent si fauorablement receus des Poëtes de son temps, qu'apres les auoir ouï chanter à ses Obseques funebres, ils ne peurent s'empescher d'arroser son Tombeau de leurs larmes. Ronsard, entre les autres, fut vn de ceulx qui le regretta dauantage; en quoy il fit bien paroistre qu'il auoit entierement oublié les[2] mauuais Offices qu'il en auoit receus. Il estoit de moyenne Stature et fort gresle de Corps. Il auoit les Cheueux et la Barbe fort clairs, le Front ouuert, les Sourcils vn peu eleuez, les Yeux verds, le Nez hault, la Bouche moyennement grande, le Visage long et modeste, le Col assez long pareillement; au reste d'vne complexion fort delicate, mais surtout doué d'vne Eloquence singuliere, jusques là mesme, adjouste vn certain Autheur de son temps[3], que, s'il y auoit

1. Pourquoi sa *Vie* est-elle placée à l'année 1572, dans le manuscrit, classé, comme l'auteur en avertit au commencement de la *Vie* d'Octovien de Saint-Gelais, par ordre chronologique?

2. Ici « injures et » a été effacé dans le manuscrit.

3. Note marginale : « André Theuet. »

quelque beau Discours à faire à la Cour, soit en prose, soit en vers, en François ou en Latin, le tout estoit renuoyé à Sainct Gelais, auquel on auoit recours ainsy qu'à l'Apollon de son Temps[1]; et par là, il paroist assez que son intime amy Clement Marot, qui viuoit alors et qui estoit en grande reputation, n'emportoit pas sur luy l'aduantage qu'il auoit sur tous les autres, puisque l'on consideroit Marot comme vn Poëte facile à la verité, mais Sainct Gelais comme un Poëte facile et sçauant[2].

Comme il auoit faict imprimer de son viuant fort peu de ses Vers, se contentant de les faire courir de fois et d'autres par les mains des Courtisans et des Dames de la Cour, ce qui luy estoit, au rap-

---

1. « S'il y auoit quelques braues discours à faire, soit pour escrire en prose, vers François, ou Latins, le tout estoit renuoyé à S. Gelais, auquel l'on auoit recours comme à vn Apollon » (*Second tome des vrais Pourtraits et Vies des Hommes illustres*, 1584, fol. 557 r.).

2. Estienne Pasquier a dit, dans ses *Recherches de la France :* « Or se rendirent Clement et Mellin recommandables par diuerses voies : celui là pour beaucoup et fluidement, cestui pour peu et gratieusement escrire. » Un grand critique moderne n'a pas craint non plus de placer auprès du nom de Marot celui de Mellin. M. Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la Poésie française au seizième siècle*, écrit que Mellin a « plus de correction peut-être et plus d'éclat que Marot. »

port d'Estienne Pasquier [1], vne grande prudence, apres sa mort on recueillit toutes ses Poesies Françoises en vn seul volume, imprimé à Lyon, in-8°, l'an 1574, qui, dict le mesme Pasquier, mourut presque aussy tost qu'il vit le jour; ce qui me faict croire que les Vers plus forts et plus sçauans encore du grand Ronsard et de ceulx de sa volée estoufferent de leur noble splendeur ces petites Lumieres de nostre Parnasse.

Ses Œuures contiennent de differens vers sur de diuers subjets, qu'il appelle Opuscules; des Rondeaux; des Ballades; des Sonnets; des Epigrammes, qu'il appelle Quatrains, Sixains, Huictains, Dixains, Onzains, Douzains et Seizains; des Epitaphes; des Elegies; d'autres Epigrammes, imitées de quelques Autheurs antiens; des Epistres; des Enigmes, et des Chansons. Et le tout, dict celluy qui a faict la Preface de son Liure, bien troussé et auec vne merueilleuse dexterité d'esprit; et moy je n'en diray rien dauantage, sinon que son Style est clair et facile, et n'a pas animé beaucoup de nobles et sublimes Sentimens. Quoy qu'il en soit, quelques vns de ses Vers n'ont pas laissé de forcer les Siecles et de se renouueler au nostre, tesmoin son Epi-

1. Note marginale : « *Recherches de la France*, l. 7. »

gramme d'vn Charlatan, de laquelle je vois encore tant de liures remplis :

*Vn charlatan disoit en plein marché*
*Qu'il monstreroit le Diable à tout le monde :*
*Si n'y eut nul, tant fust il empesché,*
*Qui ne courust pour voir l'esprit immonde.*
*Lors vne bourse assez large et profonde*
*Il leur desploye, et leur dict : « Gens de bien,*
*Ouurez vos yeux. Voyez : y a-t-il rien?*
*— Non, dit quelqu'vn des plus pres regardans.*
*— Et c'est, dit il, le Diable, oyez vous bien,*
*Ouurir sa bourse et ne voir rien dedans. »*

Et celle de Chatelus a passé pareillement pour estre fort subtile. Je m'en rapporte aux intelligens, qui y trouueront peut estre aussy bien que moy plus de Naïfueté que de Subtilité :

*Chatelus donne à desjeuner*
*A six pour moins d'vn carolus,*
*Et Jaquelot donne à disner*
*A plus pour moins que Chatelus :*
*Apres tels repas dissolus*
*Chascun s'en va gay et fallot...*
*Qui me perdra chez Chatelus*
*Ne me cherche chez Jaquelot.*

Son petit Poëme lyrique du Rousseau et de la

Rousse me semble pour le moins aussy bien imaginé. Il commence ainsy :

*Vn jour en s'esbatant*
*Dieu crea le Rousseau ;*
*Puis dit en le tentant :*
*« Garçon, que tu es beau ! »*
*Le Rousseau sans sejour*
*Dit : « Beau comme le jour ; »* etc. [1].

Ses Maledictions contre vn Enuieux ont je ne sçay quelles poinctes d'esprit qui tesmoignent la force et la gentillesse du sien :

*Je prie à Dieu qu'il vous doint Poureté,*
*Hyuer sans feu, Vieillesse sans maison,*
*Grenier sans bled en l'arriere-saison,*
*Caue sans vin tout le long de l'Esté !*

Et le reste, qui ne cede point à ce commencement. Son Pasquin sur le Differend du Pape, de l'Empereur et du Roy est vn naïf tableau des affaires de son temps. En voicy le debut en termes de Primes :

*Le Roy, le Pape, et le Prince Germain*
*Jouënt vn jeu de prime assez jolie :*

1. *Œuvres*, etc., p. 37.

*D'arme est leur vade, et l'enuy l'Italie,*
*Et le Roy tient le grand poinct en sa main;*
*Cinquante et vn a le Pasteur Romain,*
*Qui se tormente et se melancolie :*
*César attend auec face paslie;* etc.[1].

Son Epigramme du Maistre es arts n'est pas à mon gré la pire des siennes :

*Vn Maistre es arts mal chaussé et vestu*
*Chez un Paisant demandoit à repaistre,*
*Disant qu'on doit honorer la Vertu,*
*Et les sept Arts dont il fut passé maistre.*
*« Comment, sept Arts! respond l'homme champestre:*
*Je n'en sçay nul, hors mis mon labourage;*
*Mais je suis saoul quand il me plaist de l'estre,*
*Et si, nourris ma femme et mon mesnage. »*

Je finiray le jugement de ses vers par ceulx cy, qu'il composa sur le Cœur du Roy François, enterré à Haute Bruyère.

*Du bon François, des Princes l'ornement,*
*Qui de fortune et de soy fut vainqueur,*

1. Voy. la suite dans les *Œuvres*, etc., p. 59 s. Colletet écrit *d'vne face* au lieu de *auec face*, et dans la citation suivante : « *mal chaussé, mal vestu,* » avec intention sans doute. Ici comme pour les autres passages cités, nous suivons le texte de l'édition de 1719.

*Cy est enclos le magnanime Cœur,*
*Qui clos à peine estoit du Firmament.*

Et par cette autre Epigramme encore, qui m'a tousjours semblé tres bonne dans ses vers inegaux :

« *Que tient enclos ce marbre que je voy?*
—*Le grand François, incomparable Roy.*
—*Comme eut tel Prince vn si court monument?*
—*De luy n'y a que le Cœur seulement.*
—*Donc icy n'est pas tout ce grand Vainqueur?*
—*Il y est tout : car tout il estoit cœur.* »

[Outre[1] ce gentil recueil de ses Œuvres, il composa encore en vers l'Histoire de Genevre, tirée de quelques Chants de l'Arioste. Il est bien vray qu'il ne l'acheua pas, soit qu'il fut preuenu par la Mort, soit que ses autres affaires le diuertissent de ce trauail. Quoy qu'il en soit, nous l'auons entiere, puisque Jean Antoine de Baïf prit le soin de la poursuiure et de nous la donner dans ses

1. Tout le passage intercalé ici entre crochets (pages 110-117) a été écrit à part et ajouté après coup et avec un simple renvoi par l'auteur. Entre les vers qui viennent d'être cités et l'alinéa qui commence par : « Clement Marot, » etc., se lisent dans le manuscrit quelques lignes qui se retrouvent à peu près dans le passage intercalé, et qu'il faut évidemment abandonner.

Œuures propres, tant de la version de Sainct Gelais que de la sienne. On la void encore dans vn Recueil imprimé à Paris, in-8°, l'an 1572, intitulé : *Imitation de quelques chants de l'Arioste*, par Philippe Desportes, Saingelais, Baïf, Louis d'Orleans et quelques autres Poëtes François. Celle de Sainct Gelais commence ainsy :

*Apres le long et perilleux Orage*
*Qui tourmenta la nef et le courage*
*Du fort Regnault, et lui fit mille ennuis,*
*Deux jours entiers et deux entieres nuits,*
*En lui faisant toucher presque les nues,*
*Puis tout soudain les arenes menues,*
*Et le poussant, par differentes courses*
*Or' vers Midi, or' vers les froides Ourses,*
*Enfin de loin il descouurit la Terre,*
*Et vit premier l'Irlande et l'Angleterre,*
*D'où, plus poussé du vent que du desir,*
*Il s'approcha.*

Et le reste, qui est escript d'un Style sinon fort releué, du moins fort doulx et fort facile[1].

1. Nous ne saurions, dans cette *Vie*, qui touche à beaucoup de noms et d'œuvres connus, présenter toutes les citations et toutes les notes auxquelles le texte peut donner lieu. Les œuvres de Mellin, réunies en un fort petit volume, sont dans toutes les mains, et nous n'avons

Il traduisit encore, non pas du Grec en François, comme a dict faussement La Croix du Maine, mais de l'Italien en nostre Langue, vne Tragedie intitulée *la Sophonisbe*, que cet excellent Poëte d'Italie Jean Georges Trissin auoit composée et dediée au Pape Leon Dixiesme, Poëme doulx et

---

que faire d'ajouter rien ici aux morceaux choisis par Colletet. Nous faisons cependant exception à cette règle en faveur d'une petite pièce qui donne bien l'idée du talent original de Mellin et de ce style doux et facile dont il est parlé ci-dessus.

CHANSON.

*Je veux aimer quoy qu'on en veuille dire :*
*Vn fascheux m'a donné trop de martire*
*Pour craindre plus de vouloir luy desplaire.*
*Je veux aimer,*
*Et mon esprit en amour satisfaire.*
*Je veux aimer.*

*Je veux aimer, tant pour faire vengeance*
*D'ingratitude et de mescongnoissance,*
*Que pour le bien et l'heur qui se presente.*
*Je veux aimer;*
*Et veux qu'vn autre en amour me contente.*
*Je veux aimer.*

*Je ne veux plus à vn estre asseruie,*
*Ny obeïr, pouuant estre seruie;*
*Je ne veux plus si long temps esconduire*
*(Je veux aimer)*
*Qui me poursuit, m'estime et me desire.*
*Je veux aimer.*

*Je ne veux plus en si sotte science*
*M'exerciter, comme est la patience;*

moral, graue et sententieux au possible. Et d'autant que la traduction des vers en vers est vn ouurage infiniment penible, il se contenta de mettre en vers les Chœurs de la Piece et tout le reste en prose, comme je l'apprends de ces Vers qu'vn Autheur anonyme composa en faueur de la

---

*Plus tel remede à mes maux je n'ordonne.*
*Je veux aimer.*
*Ny ne le veux ordonner à personne.*
*Je veux aimer.*

*Je ne veux plus que la melancolie*
*Rompe mon cœur, et abbrege ma vie ;*
*Je veux guerir mon mal par le contraire :*
*Je veux aimer.*
*Fuyant celuy à qui j'ay trop sceu plaire,*
*Je veux aimer.*

*Je ne veux plus sous couleur apparente*
*D'vn feint amour viure si mal contente.*
*Trop est l'amour chere, honneste et gentille*
*(Je veux aimer),*
*Pour rien souffrir de deshonneste et vile.*
*Je veux aimer.*

*De tel ami pretends estre seruie,*
*Qu'on ne pourra parler que par enuie :*
*Je l'ay pour moy choisi et desirable.*
*Je veux aimer.*
*Car de l'aimer il ne m'est qu'honnorable.*
*Je veux aimer.*

*Et toutes fois si mon amour secrette*
*Tousjours sera, et si sage et discrette,*
*Que j'en auray paisible jouissance*
*(Je veux aimer),*
*Long temps auant qu'on en ayt congnoissance.*
*Je veux aimer.*

mesme Tragedie, tournée depuis en vers François par Claude Mermet, comme je l'ay remarqué ailleurs.

*La belle Sophonisbe, au moins à ce qu'on dict,*
*Eut, dedans l'Italie, autrefois grand credit :*
*Mellin de Sainct Gelais, poëte d'excellence,*
*Luy fit parler François en prose grauement*, etc.

En quoy certes s'est mecompté Theuet, disant que Mellin de Sainct Gelais auoit traduict en vers François la Tragedie de *Sophonisbe;* où ce mauuais Philosophe aussy bien que fade Orateur et infidele Historien prend inconsiderement la Partie pour le Tout.

Ce fut encore le mesme Sainct Gelais qui fut cause[1] que les *Voyages aduentureux du Capitaine Jean Alphonse Xaintongeois* furent imprimez à Poitiers, l'an 1559, puisqu'il n'espargna ni peine ni depense pour les recouurer et pour en faire part au Public.

---

1. Le passage qui commence par ces mots : « En quoy certes s'est mecompté...,» et qui finit ici, a été écrit en marge et après coup. Le second alinéa : « Ce fut encore le mesme...,» commençait ainsi : « Ce fut luy mesme encore qui fut cause...,» et ces mots n'ont pas été effacés.

Dans la grande cognoissance qu'il s'estoit acquise de la Langue Italienne, il prit encore le soin de reuoir et de corriger ce fameux Liure du *Courtisan*, que Jean Colin auoit traduict et publié en François de l'Italien de Balthasar de Chastillon, et de le faire imprimer l'an 1549. Gabriel Chappuis nous l'a depuis donné en meilleur ordre.

Finalement, comme il auoit vne grande intelligence de tous les secrets de l'Astrologie judiciaire et de toutes les autres parties des Mathematiques aussy bien que des Beautez de la Langue Latine, il composa encore vn Liure Latin, intitulé *De Fato*, de la Destinée, en style fort elegant, et qui depuis a esté imprimé soubs le nom de l'Autheur, auec quelques autres de ses Ouurages, et contre son intention mesme, n'ayant pas beaucoup d'inclination à faire imprimer, sur la crainte qu'il auoit de s'exposer aux bizarres sentimens des Hommes, qui ne sçauroient souuent mesme approuuer de bouche ce qu'ils adorent en leur cœur, tant l'Enuie et l'Infidelité regnent au Monde et y infectent tout de leur noir poison.

Apres tant de diuers et penibles trauaulx capables d'eterniser son nom, comme il n'y a presque point d'Autheur qui n'ait parlé de luy auec eloge, Pierre de Ronsard luy dedia son Hymne des Astres,

imprimé auec d'autres, à Paris, l'an 1555, in-4°, ce que je remarque d'autant plus volontiers icy que cette Hymne ne se trouue plus au nombre des siennes, mais seulement dans cette Edition que je viens de dire et dans vn recueil confus de ses derniers Ouurages recueillis par Claude Garnier. Et pour tesmoigner d'autant plus la haulte estime que Ronsard faisoit de luy, voicy comme il luy parle dans cette Hymne :

*Je t'en fais vn present, Mellin, enfant du Ciel!*
*Mellin, qui pris ton nom de la douceur du miel*
*Qu'au berceau tu mangeas, quand, au lieu de nourrice,*
*L'abeille te repeut de thim et de melisse.*

Le mesme Ronsard, dans la Preface de la premiere Edition de ses Odes, l'an 1550, parlant de nostre Poesie Françoise, dict qu'auant Joachim du Bellay et luy, elle estoit fort foible et languissante, à quoy il adjouste en paroles expresses : « J'excepte tousjours Heroet, Sceue et Saingelais. »

Oliuier de Magny, dans la Preface de ses *Amours de Castianire*[1], nomme Sainct Gelais au rang des

1. *Les Amours d'Oliuier de Magny, Quercinois, et quelques Odes de luy. Ensemble vn recueil d'aucunes Œuures de Mon-*

beaux Esprits de son temps qui auoient approuué ses Œuures.

Jacques Tahureau du Mans, dans ses Poesies diuerses, luy adresse vne Ode où il le loue comme vn des plus sçauans Hommes et des plus obligeans de son Siecle. Elle commence ainsy :

*Celluy, Mellin, qui souhaite*
*D'estre estimé bon poëte*, etc.]

Clement Marot, dans vne de ses Epistres[1], parle ainsy en sa faueur au Roy François Premier, le

---

*sieur Salel, Abbé de Saint Cheran, non encores veuës.* A Lyon, par Benoist Rigaud; 1572, in-16; Bibl. Imp. Y 4578 A.— La préface est adressée *à monseigneur de Saint Cheran et de Saint Sanson, Conseiller et Aumosnier ordinaire de la Royne*, c'est-à-dire au même Salel, qu'Olivier de Magny appelle plus loin *monseigneur et maistre.* « Sans le bon visage, lui dit-il au passage cité, que ce liure a receu de Messieurs de Ronsard, Dorat, Muret, Saingelais, Jodelle, Baïf, et Denizot, personnages qui vous sont assez cogneuz sans que je vous tienne plus long propos de leurs excellances, etc. » On ne trouve dans ce volume ni l'*Hymne sur la naissance de la fille de Henri II*, ni l'*Ode à La Peruse*, desquelles il est question dans la *Vie* de ce dernier poëte.

1. Dans l'épître intitulée : *A ceux qui, apres l'Epigramme du beau Tetin, en firent d'autres*, vers 27 et suiv., page 217 de l'édition de 1573 (Lyon, Jean de Tournes).

plus grand des grands Princes, puisqu'il a esté le plus grand appuy des Muses :

*O Saint Gelais, creature gentile*
*Dont le sauoir, dont l'esprit, dont le stile*
*Et dont le tout rend la France honnorée,*
*A quoy tient il que ta plume dorée*
*N'a faict le sien? ce mauuais vent qui court*
*T'auroit il bien poussé hors de la cour?*
*O Roy François, tant qu'il te plaira pers le,*
*Mais si le pers, tu perdras vne perle,*
*Sans les susdits Blasonneurs blasonner,*
*Que l'Orient ne te sçauroit donner*[1].

Dans sa Complaincte funebre sur la Mort du

1. Marot lui-même dut un jour chercher des appuis contre les *blasonneurs* de la cour, et peut-être faut-il compter parmi ces ennemis de Mellin le même poëte, Sagon de Rouen, qui voulut nuire à Marot lors de son prudent voyage d'Italie et que Marot poursuivit longtemps de ses épigrammes, par exemple dans ce passage très-vif, où il écrit sous le nom de son valet Phrippelippe et parle de lui-même :

*Ha, rustre, tu ne pensois pas*
*Que jamais il dust faire vn pas*
*Dedans la France; tu pensois*
*Sans pitié ce bon roy François,*
*Le peignant dedans ton cerueau*
*Aussy tygre que tu es veau...*
*Vrayment il me peut souuenir*
*Qu'vn jour vers luy te vis venir*

General Prudhomme, il le traicte d'Angelique :

.... *Saint Gelais angelique.*

Si ce n'est qu'il entende parler en ce lieu d'Octauien de Sainct Gelais le Pere, comme il se pouuoit bien faire, aussy bien que dans son epistre contre Sagon :

*Je ne voy point qu'vn Saint Gelais,*
*Vn Heroet, vn Rabelais....*

Jacques Pelletier du Mans, dans son premier Liure de l'*Art poetique*, le met au premier rang des Poëtes de son siecle, et l'appelle doulx, facond et né pour les oreilles des Princes. François Habert de

---

*Pour vn Chant royal luy monstrer;*
*Et le prias de l'accoustrer.*
*Car il ne valoit pas vn œuf.*
*Quand il l'eut refait tout de neuf,*
*A Rouen en gagnas, poure homme,*
*D'argent quelque petite somme,*
*Qui bien à propos te suruint,*
*Pour la verole qui te vint...*
*Demon, je ne me puis garder*
*De te battre et te nazarder;*
*Ta meschanceté m'y conuie,*
*Et m'en fault passer mon enuie.*
*Zon dessus l'œil! son sur le groin!*
*Zon sur le dos du sagouin* !*
*Zon sur l'asne de Balaam!...*

* Marot joue ainsi sur le nom de son ennemi.

uien, lors protenota
esme; *Paris, Antho*
, goth., de 180 ff. n
res éditions: *Paris, le*
64 ff. non chiffrés, sa
; *Paris, Vve Jehan T*
; et *Paris, la mêm*
6), pet. in-4°, goth. —
vers.

Le Tresor de Nob
touien de Sainct Gela
*ris*, *Anthoine Vérard*, s
ire sur vélin de la *I*
liqué in-fol.

Le Vergier d'Honneur
Naples (*Paris*, *s. d.*, i
tres éditions), porte su
Saint-Gelais et d'And
n'y a de l'évêque d'A
age, qu'une Complaint
arles VIII. On conna
l'édition du *Vergier*
*érard*, *s. d.* (vers 1500)

Les Eneydes de Vir
nçois par messire Oct
son viuant euesque d'A
maistre Jehan Diur
*ris*, *Anthoine Vérard*, 1
col., fig. en bois, ave
tion, *Paris*, *Michel Le*
120 ff. — Cette traduc
*ures de Virgile, transla*

esse vne conceue en ces termes an-

*our te bien louer par escrit,*
*toy je voudrois emprunter*

---

ire que représenta un moment en France

*y connu auant que te connoitre*
*ff, possible, il t'en est pris ainsi.*
*r connu par Phebus, Prince et maitre,*
*is tu as acquis grand nom aussi.*

*s connu, peut estre, par les graces,*
*le nom en France assez connu,*
*ont donné les Muses et les Graces,*
*r suyuront, me rendant plus tenu :*

*oitras de voix viue, et de face,*
*te viendra à plaisir et loisir,*
*ui tient de Phebeaue race,*
*ui pour tel trop mieus te veut choisir.*

la page 54 du volume cité, l'épigramme
ne au même :

*Muses te caressent tant,*
*e te dois contenter d'autant:*
*n'en sera jà plus notoire*
*nom, ton renom, et ta gloire,*
*à present je te rameine*
*r ebat vers cette Fontaine.*

t cependant n'être pas demeuré en hos-
nouveaux poëtes. L'épigramme suivante
u Bellay, Ronsard, Jodelle, Baïf et Olivier
que le caractère d'une excuse :

*vers Latins j'ay delaissez*

Berry, dans son Epistre Latine des Hommes illustres de son temps, parlant entre les autres de Sainct Gelais, dict qu'il a laissé dans ses Œuures vn eternel eschantillon de la Splendeur de son esprit : *Perpetuum splendoris sui specimen posteris reliquit Sangelasius*[1]. Ce grand Orateur et adorateur de Ciceron, Christophle de Longueil, dans ses Epistres Latines, luy en adresse vne, de la Ville de Padoue, par laquelle il luy offre genereusement tout ce qui depend de son credit, et de l'argent mesme pour l'heureux progres de ses Estudes. Charles Fontaine, dans ses diuerses Epigrammes[2],

---

1. Ajouté ici cette phrase non terminée : « et dans les Epigrammes qui sont à la fin de son *Temple de chasteté,...* » et à la suite les trois lettres : « *Vid.* »

2. *Odes, Enigmes, et Epigrammes adresses pour etreines, au Roy, à la Royne, à Madame Marguerite, etc., par Charles Fontaine, Parisien.* A Lyon, par Jean Citoys, MDLVII. In-8°.

Cet opuscule, de 111 pages, se trouve à la fin d'un volume qui contient plusieurs pièces de divers auteurs, et en tête *la Tricarite*, de C. de Taillemont; celle-ci offrant un singulier essai d'orthographe rationnelle (Lyon, Jean Temporal, 1556), que nous ne saurions reproduire, à cause des *e* barrés qui y sont employés (Bibl. Imp., Y 4563, *réserve*).

Une ode (ode XI), adressée *à Monsieur de Saintgelais* par Charles Fontaine, donnera une idée de la médiocrité poétique de cet auteur, qui s'est opposé si vivement mais si inutilement à Joachim du Bellay et au

luy en adresse vne concene en ces termes antiques :

*Pour te bien louer par escrit,*
*De toy je voudrois emprunter*

---

progrès littéraire que représenta un moment en France la Pléiade :

*Je t'ay connu auant que te connoitre*
*De moy, possible, il t'en est pris ainsi.*
*Je t'ay connu par Phebus, Prince et maitre,*
*Par qui tu as acquis grand nom aussi.*

*Tu m'as connu, peut estre, par les graces,*
*Et par le nom en France assez connu,*
*Que m'ont donné les Muses et les Graces,*
*Et poursuyuront, me rendant plus tenu :*

*Et connoitras de voix viue, et de face,*
*Quand te viendra à plaisir et loisir,*
*Celui qui tient de Phebeaue race,*
*Mais qui pour tel trop mieus te veut choisir.*

On trouve, à la page 54 du volume cité, l'épigramme suivante du même au même :

*Les Muses te caressent tant,*
*Que te dois contenter d'autant:*
*Et n'en sera jà plus notoire*
*Ton nom, ton renom, et ta gloire,*
*Si à present je te rameine*
*Par ebat vers cette Fontaine.*

Fontaine paraît cependant n'être pas demeuré en hostilité avec les nouveaux poëtes. L'épigramme suivante qu'il adresse à du Bellay, Ronsard, Jodelle, Baïf et Olivier de Magny a presque le caractère d'une excuse :

*Les vers Latins j'ay delaissez*

*Ton cler et ton diuin esprit,*
*Si tu me le voulois prester.*

Et dans son *Quintil Censeur,* contre Joachim du Bellay, il le loue haultement ainsy pour les bonnes

---

*Pour escrire en nos vers François,*
*Où la Muse vous ha poussez.*
*C'estoit, c'estoit aux temps passez,*
*Parauant ce grand Roy François,*
*Qu'on brouilloit tout en Latinois.*

On pourrait croire à une ironie; mais cette autre pièce, adressée *à Pierre de Ronsard, Poëte du Roy*, quoiqu'elle contienne une critique, paraît pleine d'admiration :

*Ne creins, ne creins, Ronsard, ce doux stile poursuiure,*
*Stile qui te fera, non moins que l'autre, viure :*
*Autre obscur et scabreux, s'il ne fait à blamer,*
*Si se fait il pourtant trop plus creindre qu'aymer.*

Il s'agit du style des *Amours de Marie* opposés à ceux *de Cassandre*. L'hésitation de Ronsard après ces deux essais, et les reproches que lui attira la seconde manière aussi bien que l'autre, sont avoués par lui-même :

*Ma muse fut blasmée à son commencement*
*D'apparoistre trop haute au simple populaire.*

C'est aux derniers reproches que Charles Fontaine fait allusion. Il devient évident par divers autres passages que l'inimitié de Charles Fontaine n'atteignait pas du Bellay seulement, et que du Bellay fut compris dans la paix qui survint; en second lieu, que Charles Fontaine, après s'être opposé, ainsi que Mellin de Saint-Gelais et plusieurs poëtes de son temps, au mouvement des jeunes poëtes de la Pléiade, dans la suite se rapprocha d'eux, sans doute autant par nécessité que par justice.

et rares qualitez qui estoient en luy. « Mellin de « Sainct Gelais, dict il, qui compose sur tous les « autres Vers lyriques, les met en Musique, les « chante, les joue, et sonne sur les instrumens[1]. « Et en cela il soustient diuerses personnes, et est « Poëte, Musicien, vocal, et instrumental. Voire « bien d'auantage est il Mathematicien, Philo- « sophe, Orateur, Jurisperit, Medecin, Astronome, « Theologien, bref Panepistemon[2]. Mais de telz « que luy ne s'en trouue pas treize en la grand « douzaine, et si ne sarrogue rien, et ne desrogue « à nul. » Voilà certes de grandes Louanges, qui tesmoignent bien la haulte estime où il estoit de son Temps. L'Autheur anonyme de *l'Art poetique François*, mais qui est effectiuement Thomas Sibillet, comme j'ai dict en son lieu, le cite en mille endroits, et presque tousjours auecque preface d'Honneur. Charles de Saincte Marthe, apres l'auoir nommé auec eloge dans son Epistre en

1. Fol. 186 r°. L'auteur commence par ces mots : « Et si « vous autres me mettez en auant vn Mellin, Monsieur de « Sainct Gelais, qui compose, voire bien sur tous autres, « vers lyricques, les met en musicque, les chante, les « joue, et sonne sur les instrumens : je confesse, et sçay « qu'il le sçait faire, mais c'est pour luy. Et en cela, etc. »

2. Textuellement, dans l'ouvrage imprimé de Fontaine : « Panapisthemon, » et « Panepisthemon, » dans le manuscrit de Colletet.

prose au Secretaire d'Auanson[1], parle ainsy de luy dans son *Élegie du Temps de France :*

*Puis Erato vn Saingelais maintient,*
*Qui sa partie auec les autres tient,*
*Chantant des sons de sa sonnante Lyre*
*Plaisant à tous et vtiles à lire.*

Claude Binet, dans la *Vie* de Ronsard, met Sainct Gelais au rang de ces premiers Poëtes que Ronsard croyoit auoir commencé à bien escrire. Quoy que, dans le second Liure[2] de l'*Illustration de la Langue Françoise*[3], Joachim du Bellay semble extremement raualer Sainct Gelais par le mepris qu'il y faict, sans le nommer[4], d'vne de ses Chansons, qui commence :

*Laissez la verte couleur,*
*O princesse Cytherée !...*

et qui a tant esté en vogue de son Temps, si est ce

1. L'ouvrage en vers de Charles Fontaine cité plus haut contient (p. 53) une épigramme adressée au même.
2. Note marginale : « Chap. IV. »
3. Il y a : « *cet* excellent poëte, » mais *cet* était barré; il est probable que Colletet a voulu retrancher les trois mots, suivant sa manière de faire ses corrections.
4. *Les Œuures françoises de Joachim du Bellay, gentil-*

qu'en plusieurs autres endroits de ses Œuures[1], il parle en termes expres si dignement de luy, qu'il

---

*homme Angeuin;* etc. Paris, Morel, 1574; in-8°; Bibl. Imp., Y 4589 A.

Dans la *Defense et Illustration de la Langue Françoise*, liv. I, ch. IV, fol. 23 r°, on lit ce passage au sujet de l'Ode: « Sur toutes choses, prens garde que ce genre de poëme soit eloigné du vulgaire, enrichy et illustré de mots propres et epithetes non oisifs, orné de graues sentences, et varié de toutes manieres de couleurs, et ornemens poëtiques : non comme vn, Laissez la verde couleur : Amour auecq' Psyches : O combien est heureux, et autres tels ouurages, mieux dignes d'estre nommez Chansons vulgaires, qu'Odes ou vers lyriques. »

1. Ce retour de du Bellay n'a rien de surprenant; il répond à celui de Ronsard vis-à-vis de Mellin, et de Mellin lui-même vis-à-vis de Ronsard. Colletet a donné assez au long les témoignages de cette réconciliation. On pourrait, croyons-nous, ajouter à ceux qui nous restent de la dispute la pièce de Mellin intitulée *Contre vn mal disant*, et dont nous rapportons quelques vers (p. 222 s.) :

*Memoire à mon solliciteur,*
*Qui prend à Paris mes pacquets,*
*De m'envoyer par ce porteur*
*Vn couple de bons Perroquets,*

*Qui sachent dire en leurs caquets*
*Injures de mille manieres,*
*Prinses des queux et des naquets,*
*Et des plus ordes harangeres.*

*Item deux Piës langageres*
*Parlans non seulement François,*
*Mais plusieurs langues estrangeres,*
*Mesmement Basque et Escossois.*

*La raison pourquoy je le fois,*
*Est pour sauoir d'vn me defendre,*

tesmoigne assez par là la haulte estime qu'il faisoit de sa rare suffisance ; jusques là mesme que dans vne de ses Epistres au Lecteur, il luy attribue l'inuention du Sonnet parmy les nostres : « Quant au « Sonnet, dict il, je crois que d'Italien il est deuenu « François, par Melin de Sainct Gelais. » Ce qui confond la creance de ceulx qui ont soustenu que du Bellay luy mesme en estoit le premier Autheur. Outre cela, dans sa *Musagnœomachie*, il parle honorablement de luy en ces Termes :

*Carle, Heroet, Saint Gelais,*

---

*De qui les parens autrefois*
*De ces climats on vit descendre*.*

*Et ne faut point merueille prendre,*
*Ayant naissance ainsi sauuage,*
*S'il n'a en France sceu apprendre*
*Vn seul propos de bon langage.*

*Il rithme, il deuise, il fait rage,*
*De chacun il va mal preschant :*
*Mais si j'ay mes Oyseaux, je gage*
*Qu'ils répondront bien à son chant...*

Par quels vers Ronsard avait-il pu susciter cette réponse ? Il est probable que nous ne possédons pas tous ceux qu'il a écrits contre Mellin. A la citation faite plus haut par Colletet, ne saurait être rapporté ce *style enfiellé d'iambes* dont parle Ronsard lui-même dans sa pièce de réconciliation.

* La famille de Ronsard était originaire de Hongrie.

*Les trois fauoris des Graces*, etc.

Parmy ses Odes, il luy en adresse vne qui commence ainsy :

*Melin, que cherit et honore*
*La cour du Roy plein de bonheur;*
*Melin, que France aduoue encore*
*Des Muses le premier honneur*, etc.

Dans ses *Regrets de Rome*[1], il luy dedie vn de ses Sonnets, dont voicy le commencement :

*Que dirons nous, Mellin, de ceste court Romaine*, etc.

Voire mesme dans son curieux et agreable Liure

---

1. *Les Regrets de J. du Bellay* (*Œuures Françoises*, etc.; fol. 376 r°) :

[ CI. ]

*Que dirons-nous, Mellin, de ceste court Romaine,*
*Où nous voyons chascun diuers chemins tenir.*
*Et aux plus haults honneurs les moindres paruenir,*
*Par vice, par vertu, par travail, et sans peine.*

*L'vn fait pour s'auancer vne despense vaine,*
*L'autre par ce moyen se voit grand deuenir :*
*L'vn par seuerité se sçait entretenir,*
*L'autre gaigne les cœurs par sa douceur humaine.*

*L'vn pour ne s'auancer se voit estre auancé,*

des Allusions Latines, c'est ainsy qu'il se joue heureusement sur son nom :

*Qui nomen tibi, culte Sangelasi,*

---

*L'autre pour s'auancer se voit desauancé,*
*Et ce qui nuit à l'vn, à l'autre est profitable.*

*Qui dit que le sçauoir est le chemin d'honneur.*
*Qui dit que l'ignorance attire le bon heur.*
*Lequel des deux, Mellin, est le plus veritable?*

*Œuvres françoises*, etc., fol. 126 r° et s. : *Ode III.*

A MELLIN DE SAINCT GELAIS.

*Mellin, que cherit et honore*
*La court du Roy, plein de bon heur:*
*Mellin que France auouë encore*
*Des Muses le premier honneur*, etc.

Et plus loin :

*Comme la Sône douce et lente*
*Dedans son sein non fluctueux,*
*Coule beaucoup moins violente*
*Que le fort Rhosne impetueux:*
*Mellin, tes vers emmiellez*
*Qui aussi doux que ton nom coulent,*
*Au Nectar des Muses meslez,*
*L'honneur de tous les autres foulent.*

Dans la *Musagnœomachie* (*Œuures françoises*, etc., fol. 77, v°) :

*Carle', Heroet, Saint-Gelais,*
*Les trois fauoris des Graces,*
*L'vtile-doux Rabelais,*
*Et toy Bouju, qui embrasses,*

*Mellini imposuit Gelasiique,*
*Mores ille tuos, tuos lepores*
*Ipso tam bene nomine indicauit*
*Pictæ ut nil melius queant tabellæ.*
*Mellitos oculos vocat Catullus,*
*Tener, molliculus tuus Catullus.*
*Mellitos quoque sæpe sic vocamus*
*Dulces versiculos venustulosque*
*Et quales tibi Musa dictitabat.*
*At Flaccus, lyricæ potens Camenæ,*
*Græcos dum sequitur disertiores,*
*Ridentem vocat auream Dionem.*

Jean Le Masle, dans son Commentaire sur le *Breuiaire des Nobles,* parlant de l'vsage du Sonnet, rapporte le tesmoignage de du Bellay que j'ay cité cydessus. Ce grand Poëte Latin, Jean Dorat, parmy ses Eglogues Latines, en consacra vne à la memoire de Sainct Gelais, à laquelle il donna pour

---

*Suyuant les royales traces,*
*L'heur, la faueur et le nom*
*De Pallas et de Junon,*
*Sceue, dont la gloire nouë*
*En la Sône qui te louë,*
*Docte aux doctes esclarcy:*
*Salel, que la France aduouë*
*L'autre gloire de Quercy...*

La première *gloire de Quercy* était Marot.

titre : *Epicedium Mellini Sangelasii, poëtæ apud Gallos celebris.* Et elle commence ainsy :

*Carylus et Dorylas Mellinum nuper ademptum,*
*Pastorum florem,* etc.

Jean Antoine de Baïf, dans vne de ses Eglogues Françoises, introduit Mellin de Sainct Gelais soubs le nom du pasteur Mellin, qui console Thoinet dans sa misere et dans sa pauureté. Et par ces vers qu'il met en la bouche de ce mesme Thoinet, par lequel l'Autheur entend parler de soy mesme :

*Mellin, rien de rural tu ne me viens de dire.*
*O la douce fureur qui ta poitrine inspire*
*A chanter ces beaux vers!*

il tesmoigne assez clairement combien le merite de nostre Poëte luy estoit en grande veneration. Guy Lefebure de La Boderie, dans le cinquiesme Cercle de sa *Galliade*[1], lui rend ce tesmoignage d'honneur et d'estime :

*Mellin de Saingelais, d'vn vers emmiellé,*

1. *La Galliade ou De la Reuolution des Arts et Sciences. A Monseigneur Fils de France, frère vnique du Roy. Par Guy*

*Contenta les esprits de son Prince oreillé...*

André Theuet l'a mis au rang de ses Hommes illustres et nous a donné son Portraict. Et c'est là mesme qu'il rapporte[1] vne belle Ode Latine que le grand Jules[2] Scaliger auoit composée en faueur de Sainct Gelais :

*Melline, Franci gloria luminis!*
*Melline, montis fama biuerticis...*

et le reste, que l'on peut voir en ce lieu et dans les

---

*Le Feure de la Boderie, Secretaire de Monseigneur, et son Interprete aux langues peregrines.* Paris, Guillaume Chaudiere, 1578; in-4°; Bibl. Imp. Y 4701. — *La Galliade*, en cinq *cercles*, est précédée de diverses pièces d'autres auteurs, et suivie d'un poëme traduit du latin de Lactance, *le Phénix*.

On trouve, au cinquième Cercle de la *Galliade*, une sorte d'Art poétique français, dans lequel l'auteur fait commencer l'histoire de notre poésie à Marot :

*Marot, l'vn des premiers, d'vn vers doux et facile*, etc.

C'est un peu plus loin qu'on lit (fol. 123 v°) :

*Mellin de Sainct Gelais, d'vn vers emmiellé,*
*Contenta les Esprits de son Prince oreillé;* etc.

1. Textuellement : « Et dans le petit Abregé c'est là mesme... »

2. Il y a *Jules de*, mais ce *de* devait amener [*de*] *l'Escale*, que Colletet avait dans l'esprit et dont il a écrit quatre lettres : *l'Esc*.

Œuvres du mesme Scaliger[1]. Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, faict mention de

---

1. *Poemata*, etc. (in-8°, 1574; Bibl. Imp., Y 1852); *Ia pars*. (*Farrago*); p. 167 s.:

AD MELLINUM SANGELASIUM.

*Melline Franci gloria luminis,*
*Melline montis fama biuerticis,*
*Quem fama se major, minor te*
*Atque tuis meritis triumphat.*

*Sunt, quos fluentis cursus Horatii*
*Leporque dulcis, grataque puritas,*
*Et flexus ille par Deorum*
*Cantibus arripiat stupentes.*

*Trahatque secum, more ruentium*
*Septentrionum, aut Eridani trucis,*
*Pallente pastorum magistro*
*Insubricum populantis aruum.*

*At me audientem sub numeris lyram*
*Tuis loquentem candida sæcula,*
*Quibus reuiuiscit resurgens*
*Nobilibus studiis Apollo,*

*Non fastuosæ barbitos aurea*
*Thebæ reductum collocat in sinu*
*Alte sonantis incitato*
*Melpomenes quoque digna plectro.*

*Quem prisca auorum Martia pectora*
*Auersa Musis, atque choris Deum*
*Incusserant vobis pudorem*
*Vnus inertem animose tollis.*

*Sic dia sudi ros soboles Poli*
*Perusta diræ tabe Caniculæ*

luy en plusieurs endroits, et semble le mettre bien au dessous de Clement Marot, en quoy je serois

---

*Redintegrat refecta, quantum*
*Regna operæ Cereris reposcunt.*

*Sic te legentem prata per auia,*
*Pictasque lamas serta Polymniæ*
*Aptanda; miramur domare*
*Funeris imperiosa fata.*

*O fons beati carminis, vt tui*
*Creuere large fluminis agmina.*
*Vnde inuidere vorticoso*
*Aut Athesi Tyberiue possint.*

*O ille felix ter, quater, amplius,*
*In quem tuus ros cœlitus excidit.*
*Cui vena diues imminentem*
*Fati abolet timidam querelam.*

Cette pièce est citée par Thevet, mais, comme il arrive trop souvent chez cet auteur, très-infidèlement.

Une autre pièce des *Poemata*... (*Ia pars;* archilocus p. 343) est également adressée à Mellin :

MELLINO SANGELASIO.

*Melline magni pectus internum Dei,*
*Qui ignota plebi, grata cœlesti choro*
*Momenta mulcet flexibus mitis soni :*

*Melline, regis cui patent aures sacræ,*
*Qui Gallicanum temperat nutu solum :*
*Quid me imparatum cantibus raptas tuis,*
*Supraque regna fulminum in cœlis locas?*
*Quasi receptum, quasi cooptatum, quasi*
*Vnum, e beatis, qui vident propius polum?*
*Diuina tangunt pectora, inuictam manum?*
*Forte hoc decebat, forte oportebat : neque*
*Sua ipse Phœbus luce postremum rigat.*

presque de son aduis, quoy que toute comparaison doibue estre odieuse.

Jacques Greuin, sur la fin de sa *Gelodacrys*, faict ainsy son Epitaphe en peu de mots :

*C'est cela qui me faict penser que maintenant*
*L'ame de Sainct Gelais est dans le Firmament,*
*Puisque, viuant, il fut Astrologue et Poëte.*

Sceuole de Saincte Marthe[1] luy consacra vn bel

---

*At cur diploma cessat? hoc quid est rei?*
*Cur tot strepunt promissa, at ipsa res silet?*
*An jussa regis optimi, atque maximi*
*Obliuione enecta deleri queunt?*

*Ah ah parata fors nocere fortium*
*Sorti virorum. Nunquid id verum canunt;*
*Bene, ac secunde rem gerentibus suam*
*Absentem amicum deputari mortuum?*

1. Scévole de Sainte-Marthe s'exprime ainsi dans son *Eloge* de Mellin :

« Apres auoir passé plusieurs années dans les fameuses Vniuersitez de Boulogne et de Padouë, comme il respiroit le doux air d'Italie, il s'acquit insensiblement aussi vne certaine faculté d'escrire, laquelle l'esleuant au dessus du vulgaire, faisoit que son François se ressentoit en quelque sorte de l'ancienne pureté du style Grec et Romain, et en representoit aucunement les graces. Et ce d'autant plus aisément qu'ayant acquis par son estude vne grande cognoissance des Mathematiques, et de toutes les parties de la Philosophie, il en faisoit tousjours esclatter quelques traits dans ses escrits, qu'il enrichissoit ainsi des despoüilles de ces nobles Sciences. »

Eloge parmy ses *Hommes illustres*, que j'ay faict parler nostre Langue. Le President de Thou, dans sa fameuse Histoire, parle de luy assez honorablement[1]. Jean de La Fresnaye, Vauquelin, dans le premier Liure de son *Art poëtique François*, semble le recognoistre sinon pour le premier introducteur du Sonnet en France, du moins pour celluy qui le fit mieux gouster :

*Quand dejà Saingelais, et doulx et populaire,*
*Refaisant des premiers le Sonnet tout vulgaire,*
*En Court en eut l'honneur...*

La Croix du Maine, Antoine du Verdier, Georges Draude et tous les autres Bibliothecaires, ne l'ont pas oublié dans le fidele Catalogue de leurs Autheurs. L'Autheur de l'*Histoire chronologique* le met au second rang de nos Poëtes François ; et, depuis peu, le Pere Pierre de Sainct Romuald, religieux Feuillant, dans son *Thresor chronologique*, parle de luy auec eloge en deux endroits, et rapporte le temps de sa Mort en l'an 1554, ce qui est apparemment veritable[2]. Claude Garnier, dans ses

1. Ici : « Estienne Bononier de Moulins... » et en marge : « *vid.*, » comme plus haut. On voit, par ce passage et par plusieurs autres, que cette *Vie* n'est pas terminée.

2. C'est au contraire une erreur ; Mellin est mort à Paris, au mois d'octobre 1558.

esclaircissemens du Discours des Miseres de la France, composé par Ronsard, met Sainct Gelais au nombre des Poëtes de grande naissance, disant qu'il estoit de la Maison de Lansac.

Finalement, outre le tesmoignage que j'ay rapporté cy dessus de ce Prince de nos Poëtes Latins de son temps, Georges Buchanan, sur la fin de ses Epigrammes, il en fit vne en faueur de Mellin de Sainct Gelais, en ces termes :

*Mellinum patrio sale carmina tingere jussit,*
*Parceret ut famæ Musa, Catulle, tuæ*[1].

---

1. Ajouté en note, sans renvoi : « Poësie de Caron, 47, Antoine de Saix, 7, Paul Angier, *h* (peut-être la première lettre de l'*Honeste Amant*), 8, 235. » Colletet pensait sans doute introduire d'autres citations.

Paul Angier, natif de Carentan, en Normandie, a écrit en vers, dit Lacroix du Maine, « une *brève défense en la personne de l'honnête amant pour l'amie de cour, contre la Contr'amie*, sous ce titre : *L'expérience* de M. Paul Angier, Carentenois (Lyon, Jean de Tournes); imprimé avec le livre de la *Parfaite Amie*, d'Antoine Héroët. » On trouve aussi pour titre de cet ouvrage, *le Coup d'essai*.

# BIBLIOGRAPHIE

SAINGELAIS (*sic*). ŒVVRES de luy, tant en composition que translation, ou allusion aux auteurs grecs et latins; *Lyon, Pierre de Tours*, 1547, pet. in-8°, de 79 pages, caractères ronds.— Petit livre rarissime, cité pour la première fois dans la quatrième édition du *Manuel* de M. Brunet.

ŒVVRES POÉTIQUES de Mellin de S. Gelais; *Lyon, Antoine de Harsy*, 1574, in-8°, de 8 feuillets liminaires, 253 pages et un f. blanc, caractères italiques.

LES MÊMES. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1582, in-16, de 15 ff. limin., 1 blanc, 295 pp. et 4 ff. blancs, caractères italiques.—Sur le frontispice de cette jolie édition se trouve une vignette en bois, représentant une fontaine où vont puiser une femme et un homme; c'est la marque parlante de Rigaud (*rigo*).

LES MÊMES. *Paris, Guillaume de Luynes*, 1656, in-12, de 9 ff. et 246 pp., caract. ronds.—Un grand nombre d'exemplaires de cette réimpression portent sur le titre la fausse indication de *Lyon, Antoine de Harsy*, 1574; les exemplaires avec la véritable date de 1656 se trouvent peu communément.

Les mêmes. Nouvelle édition, augmentée d'un très-grand nombre de pièces latines et françoises; *Paris* (sans nom de libraire), 1719, in-12, de 4 ff., 275 pp. et 9 pp. non chiffrées. On doit trouver de plus, au commencement ou à la fin du volume, deux feuillets contenant un *Avis au lecteur* et les Extraits des *Bibliothèques* de La Croix du Maine et Du Verdier; ces ff. manquent à plusieurs exemplaires.—Cette édition, la plus complète, bien que défectueuse, paraît avoir été donnée, chez le libraire Coustelier, sur un manuscrit de Desportes; il est regrettable qu'on n'y ait pas joint un commentaire perpétuel que La Monnoye avait écrit de sa main sur un exemplaire de 1574, acheté, le 10 mars 1856, à la vente Parison, par M. P. Janet, éditeur de la *Bibliothèque Elzevirjenne*.

Sophonisbe, tragédie tres excellente, tant pour l'argument que pour le poly langage et graues sentences dont elle est ornée: representée et prononcée deuant le roy, en sa ville de Bloys; *Paris, Ph. Danfrie*, 1559, in-8°, de 47 ff.—Cette traduction de la *Sophonisbe* de Trissin est en prose, à l'exception des chœurs, qui sont en vers.

La même. *Paris, Rich. Le Breton*, 1560, in-8°.

Advertissement sur les jugemens d'Astrologie: à vne studieuse Damoyselle; *Lyon, Jean de Tournes*, 1546, in-8°, de 40 pp., plus 3 ff. blancs, dont le premier porte sur son *verso* la marque de J. de Tournes, qui se trouve aussi sur le frontispice.—Ce livre, très-curieux et presque introuvable, est bien certainement de Mellin de Saint-Gelais, puisque l'auteur a fait imprimer au *verso* du titre un sonnet reproduit par lui dans ses *Œuvres poétiques*, avec cette suscription:

*Sonnet mis au deuant d'un petit traitté que* je fis, *intitulé: Aduertissement sur les Jugemens*, etc.

Genèvre.— Ce petit poëme de Mellin de Saint-Gelais, imité des IVe, Ve et VIIe chants de l'*Orlando furioso*, fut terminé par J. A. de Baïf, et inséré dans le volume intitulé : *Imitation de quelques chants de l'Arioste, par diuers poëtes françois. Paris, Lucas Breyer*, 1572, pet. in-8o; dans l'*Arioste françoes* de Jean de Boessières. *Lyon, Thibaud Ancelin*, 1580, pet. in-8o, et reproduit à la fin de l'édition de 1719 des *Œuvres poétiques*.

Les Voyages auentureux de Iean Alfonce Sainctongeois; *Poitiers, Jean de Marnef*, sans date, pet. in-4o, de 4 ff. limin. et 66 ff. chiffrés.— Autres éditions : *ibid., le même*, 1559, pet. in-4o; *Rouen, Mallard*, 1578, pet. in-4o; *Paris*, 1598, in-8o; *La Rochelle, hérit. de Hierosme Haultin*, 1605, in-4o.— Le libraire nous apprend, dans un avis imprimé au *verso* du frontispice de la première édition, que cet ouvrage a été rédigé par Mellin de Saint-Gelais, après la mort du voyageur saintongeois.

Mellin de Saint-Gelais a corrigé la traduction française que Jacques Colin d'Auxerre avait déjà publiée du *Courtisan de messire Baltazar de Castillon* (il libro del Cortegiano del conte Baldezar Castiglione), et cette traduction ainsi améliorée fut imprimée à *Lyon, chez François Juste*, 1538, pet. in-8o, avec bordures gravées sur bois.

On trouve des poésies de Mellin de Saint-Gelais dans presque tous les recueils, et en assez grand nombre dans le tome Ier de celui de Barbin, dans le

tome III des *Annales poétiques*, dans le tome II des *Poëtes françois* de M. Auguis; la plupart des poëtes de son temps l'ont célébré, et il en est parlé avec éloge dans toutes les biographies, bibliographies et histoires littéraires de la France.

E. C.

# MARGVERITE

# D'ANGOVLESME

1492-1549

# MARGVERITE D'ANGOVLESME

1492-1549

MARGUERITE DE VALOIS[1].—Quelque haulte estime que la Raison m'oblige de faire de ce noble Historien Grec le fameux Thucydide, et de cet illustre Autheur de l'*Astrée* Françoise, Honoré d'Vrfé, si est ce que je ne sçaurois estre de leur aduis lorsqu'ils ont dict que

1. Ancien manuscrit, T. I, fol. 329-332. — Nouveau manuscrit, T. VI.

On lit au commencement la mention suivante : « Ceste vie est transcritte pour monseigneur le duc de Montauzier. »

la Femme estoit estimée la plus vertueuse de laquelle on parloit le moins, soit en bien soit en mal; comme si le nom d'vne Dame d'honneur et de merite debuoit estre renfermé dans le cabinet, aussy bien que son Corps, et ne paroistre jamais aux yeux des Hommes. Certes, le sentiment contraire de ce docte Orateur et Philosophe Gorgias Leontin me plaist bien dauantage, et me semble aussy beaucoup plus equitable, en ce qu'il dict qu'il est à propos que la Renommée d'une honneste Femme soit beaucoup plus cogneue que son visage. Et en effect, si la Vertu n'a point de sexe, et si celle des Hommes et des Femmes n'est que la mesme chose, pour quoy faudroit il cacher l'vne et manifester l'autre? N'a t on pas autres fois, parmy les Romains, decerné des louanges publiques aux Femmes aussy bien qu'aux Hommes? Et ne les a t on pas admises parmy eux dans les assemblées du Senat où il s'agissoit de deliberer promptement et bien pour le salut de la Republique? Que je hais ces lasches ennemis de la plus belle moitié du Monde, ces Timons et ces Misanthropes qui allument leur bile, qui aiguisent leurs plumes contre elle, et qui, dans vn honteux Alphabet de la malice et de l'imperfection pretendue des Dames, font esclater partout

leurs propres iniquitez et leurs propres defauts[1] ! Et que j'adore ces nobles Esprits qui considerent tousjours ce beau sexe comme l'ouurage le plus innocent et le plus acheué de la Nature, qui luy consacrent toutes leurs veilles, leurs plumes et leurs pensées, et qui croient n'estre nez au monde que pour le seruir et pour le louer. Mais comme il n'est pas permis à tous de representer dignement la Deesse Venus sortant de l'escume de l'onde et aborder en l'isle de Cythere avec les Amours et les Graces qui l'accompagnent, aussy chacun ne doibt il pas s'ingerer de publier les louanges des

---

1. Colletet désigne ici l'ouvrage suivant :

*Alphabet de l'imperfection et malice des femmes par J. Olivier. Paris*, 1617, *in*-12, qui donna lieu pendant cette année 1617 à une véritable polémique. Je puis en citer comme preuves :

1° *La défense des femmes contre l'Alphabet... par Vigoureux. Paris*, 1617, *in*-12 ;

2° *Réponse aux impertinences de l'aposté capitaine Vigoureux, par J. Olivier. Paris*, 1617, *in*-12 ;

3° *Réplique à l'anti-malice du sieur Vigoureux par de La Bruyère. Paris*, 1617, *in*-12.

Je dois aussi mentionner :

*Caco-Gynia ou méchanceté des femmes par le sieur de Fierville ou Ferville. Caen*, 1617.

Antérieurement avait paru : la *Louange des femmes, invention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon. Lyon, de Tournes*, 1551, *in*-8° *de* 54 *pp.*

Les vers suivants, extraits d'une épître de messire André Mysogine, envoyée au seigneur Pamphilo theliarche qui

Dames, sans auoir au parauant faict reflexion sur soy mesme, sonder ses forces et voir si l'on est capable d'executer noblement vn si noble Dessein. Doctes Escriuains de ce siecle, sacrez Athletes du merite des Dames, fameux Hilarions et Jacobs qui les considerez comme des Anges visibles dont l'heureuse memoire faict vne partie des diuertissemens agreables de vostre longue solitude, continuez à vous diuertir et à nous diuertir nous mesmes innocemment de la sorte, et en eternisant par vos Escripts la haulte vertu des Dames, poursuiuez comme vous faictes d'eterniser la vostre mesme. Il n'est pas que vous n'ayez rendu dans vos Ouurages à celle cy les justes eloges qu'elle merite; Mais en cela souffrez que je vous imite de tout mon pouuoir, et que je vous suiue de loin, comme

---

lui avait demandé conseil sur le propos de se marier, feront apprécier le style et la verve originale de cette sanglante satire :

*Femme, plaisir de demye heure,*
*Et ennuy qui sans fin demeure :*
*Femme, soudaine repentance;*
*Femme, mortelle penitence,*
*Femme, feu du Diable attisé,*
*Femme, mais Diable desguisé.*
*Femme, que pourrai-je plus dire*
*Pour plus amplement te descrire?*
*Rien : je dy assez de diffame*
*En vn mot, quand je te dy femme.*

vn petit Roytelet suit vn grand Aigle dans les nues. Cette Princesse dont il est question nasquit en la ville d'Angoulesme, l'an 1492. Elle eut pour pere Charles, comte d'Angoulesme, pour mere Louise de Sauoye, et pour frere vnique le grand Roy François Ier. Elle fut mariee[1], à l'aage de dix huict ans, à Charles, duc d'Alençon[2], qui estoit de la royale famille des Valois. Et apres la mort de ce Prince, qui la laissa sans enfans, elle espousa en secondes nopces, l'an 1526 ou 1527[3], comme disent quelques autres, Henry d'Albret[4], Roy de

1. Note du nouveau manuscrit : « Le 9 octobre 1509. »

2. Le premier mariage de Marguerite, pour lequel le duc d'Alençon l'emporta, dit-on, sur Charles-Quint, alors comte de Flandres seulement, ne fut pas étranger à la politique de Louis XII, comme la demande de Charles d'Autriche n'était peut-être pas non plus étrangère à la politique du futur empereur. Marguerite n'était-elle pas, en effet, sœur de l'héritier présomptif de la couronne!

Charles d'Alençon mourut peu de temps après la bataille de Pavie, d'où il s'était cependant échappé sans blessures; les historiens l'ont représenté comme ayant lâchement abandonné le roi, et étant en quelque sorte mort de honte, peu de jours après la bataille, accablé par les reproches de la mère de François Ier et de sa propre femme. On a récemment tenté de rétablir ces faits sous un autre jour et de réhabiliter la personne de ce prince.

3. Première version : « et non pas 1527. » Nouveau manuscrit : « le 24 janvier 1526. »

4. Henri d'Albret, fait prisonnier à la bataille de Pavie, était parvenu à s'échapper de sa prison au moyen d'une échelle de cordes et par une descente très-dangereuse.

Nauarre ; et de cet heureux mariage nasquit Jeanne d'Albret, qui fut mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendosme, pere de ce glorieux Prince Henry le Grand, que j'ay veu, aimé et respecté dans mon enfance ainsy que la fleur et le parangon des plus grands Monarques. Comme elle auoit esté fort bien eleuée des sa plus tendre jeunesse dans le chemin de la Vertu et dans la cognoissance des bonnes Lettres, elle ne produi-

---

L'auteur de l'*Histoire du Béarn* raconte par quelle ruse fut protégée cette évasion. « Le roi de Navarre avoit commandé à François de Rochefort, son page, de se mettre dans son lict et faire le Roy endormi... Le matin, poursuit P. Olhagaray, le capitaine estant venu pour saluer le Roy et le voir, selon sa commission, touchant les rideaux du lict, fut prié par vn page de le laisser reposer, à cause qu'il s'estoit, disoit-il, trouué fort mal la nuict passée. Ceste ruse n'euenta que longtemps après que le Roy eust gagné païs ; car on auoit passé la plus grande partie du jour lors que les gardes s'en apperceurent. » (*Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, etc. Paris, 1607, in-4°; p. 487). On mentionne aussi un projet de mariage qui aurait eu lieu entre le connétable de Bourbon et Marguerite. Mais aucun document, aucune allusion dans la correspondance de la reine de Navarre, n'autorise à croire à ce projet, non plus qu'à l'intrigue amoureuse supposée entre ces deux personnages par Varillas, auteur d'une *Histoire de François Ier*, et par l'auteur du roman intitulé : *Histoire de Marguerite, reine de Navarre, et sœur de François Ier* (1696, in-12). Les négociations qui furent ouvertes en vue du même mariage, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, ont un caractère plus historique. (Voy. Génin, *Notice* sur Marguerite, p. 31 du Recueil des *Lettres de Marguerite d'Angouléme*, etc.; Paris,

sit jamais aussy que des actions vertueuses et des Ouurages eternels, qui seront à jamais des preuues esclattantes de la beauté de son Esprit et de la solidité de son Jugement. Les Liures antiens et muets, et l'entretien des Sçauans de son siecle, qui estoient ses liures parlans, apres le repos et les affaires, partagerent tousjours les plus precieux momens de sa Vie. Et ce que l'obscurité des vns ne luy pouuoit faire entendre, la viuacité des autres le luy rendoit intelligible; et par ce moyen là elle deuint elle mesme si sçauante dans les Sciences profanes et dans la cognoissance de l'Escripture saincte[1], et dans les plus hauts mysteres de la Theologie, qu'elle estoit à l'espreuue de toutes les doctes Conferences. Et ainsy elle adjoustoit pour sa Gloire de nouuelles fleurs à celles de sa Couronne et vn nouuel esclat à la splendeur de sa haulte Naissance et de sa grande fortune. Mais comme sa Pieté signalée, et qui seruoit d'exemple à toute la Cour, rendoit cette diuine Princesse venerable à tous ceulx qui

1841, in-8°.) Marguerite, reine de Navarre, conserva la souveraineté sur les provinces qu'elle tenait de son premier mari. Son administration et celle de Henri d'Albret furent bienfaisantes.

1. Olhagaray remarque avec quel zèle Marguerite s'appliquait à la lecture de l'Écriture sainte, recommandant

auoient les sentimens de la vraye Relligion, la protection genereuse que cette ame heroïque donnoit à ceulx que la Doctrine et la Vertu rendoient celebres de son temps[1], les liberalitez dont

---

de ne laisser « aucun jour sans auoir attentiuement vaqué à la lecture de quelques pages de ce liure... » (*Histoire de Foix*, etc.; p. 502).

1. Des écrivains et des poëtes étaient ses valets de chambre; citons Clément Marot, Bonaventure Desperriers, Claude Gruget, Jean de La Haye. Sa chambre put être comparée au Parnasse. Plusieurs critiques, et notamment M. Castaigne, ont à juste titre prouvé la fausseté des prétendues amours de Marot et de Marguerite, dont ce poëte a dit respectueusement et en beaux vers :

*C'est la princesse à l'esprit inspiré,*
*Au cueur esleu, qui de Dieu est tiré...*

Elle défendit les libres penseurs; elle eut pour aumônier Caroli, qui fut ministre de Neufchatel; on se souvient de l'asile que trouvèrent Calvin et Lefèvre d'Etaples à Nérac; elle protégea en vain Berquin contre la Sorbonne et ne put sauver Jean Michel, qui fut brûlé à Bourges; Gérard Le Roux reçut ses bienfaits; Bonaventure des Perriers, exilé après Marot, fut aussi l'un de ses hôtes; celui qui vécut le plus auprès d'elle fut Lefebvre d'Etaples, dont toutes les histoires de Marguerite ont rappelé le legs singulier. Parmi ses autres familiers, on trouve, après Nicolas Bourbon, poëte latin, précepteur de Jeanne, sa fille, plusieurs médecins : Jean Sterpin, Goireau, Scuronis, Guy Cormier, Francisque Navarre; Jean Gomberg, son secrétaire dès 1524, le vicomte de Lavedan, d'Izernay, Pierre Boaistuau, dit Launay, Claude Gruget, éditeur de l'*Heptaméron*, et Jacques de La Haye (Sylvius), éditeur de ses poésies, qui jouait ainsi

elle vsoit enuers eulx, les nobles tesmoignages qu'elle rendoit en leur faueur au Roy son frere[1], la rendirent encore infiniment illustre parmy les plus sçauans Hommes de l'Europe, qui prirent à tasche de la celebrer par leurs doctes Escripts; mais Escripts dont elle cognoissoit d'autant plus le prix

---

sur son propre nom, dans l'*Epitre à la princesse de Navarre:*

*Tu n'as garde qu'on cueille*
*En ceste haye autre chose que fueille.*

Entre tant de témoignages de sa liberté d'esprit, de sa charité et de sa bonté, remarquons que Marguerite parle avec beaucoup de tendresse de ses demoiselles de compagnie, et les met en scène directement et comme des amies inséparables. On peut citer à cet égard l'*Adieu des dames de la royne de Nauarre.* Le *Registre de Jehan de Frotté,* étudié avec tant de soin par M. de La Ferrière-Percy (*Marguerite d'Angoulême*, etc. *Son livre de dépenses*,... Paris, Aubry, 1862) indique les nombreuses libéralités dont elles furent l'objet de sa part. Pour mieux comprendre la nature des rapports qui les unissait à la reine de Navarre, et toute la générosité dont elle fit preuve envers tant de gens de mérite, il faut se rappeler la modicité de son revenu, qui, avec les gratifications de la cour de France, ne dépassait que de bien peu le chiffre (56,000 livres) de celui du connétable de Montmorency. L'ouvrage de M. de La Ferrière-Percy contient les détails les plus intéressants sur l'origine et l'emploi de ce revenu, et sur le mélange de générosité et de parcimonie que l'on rencontre dans toute la conduite de la reine de Navarre.

1. Les vingt mots qui précèdent sont écrits en marge, sans renvoi, dans le manuscrit. Le verbe suivant est resté au singulier.

et le merite qu'elle en produisit elle mesme d'vn merite infiny. Car comme, entre les beaux Arts qu'elle cherissoit dauantage, la Poesie, dont son Siecle aussy bien que le nostre faisoit tant d'estat, auoit tousjours esté sa plus forte inclination, elle se mit à composer des Vers, dont les subjets serieux et sacrez firent voir à la France jusques à quel poinct la modestie et la pureté de son Ame passerent dans les Ouurages de sa plume. Elle aimoit les Muses, mais particulierement les Muses sacrées, dans le sein desquelles elle prenoit plaisir de se reposer, ce qui estoit d'autant plus admirable en elle qu'il sembloit que les matieres profanes, les vers libres et les subjets amoureux estoient alors l'vnique entretien des personnes les plus eleuées dans les dignitez et qui debuoient estre les plus serieuses. Ce qui ne procedoit que d'vn principe de zele et d'vn vehement amour qu'elle auoit pour la Vertu et la vraye Relligion. Car encore qu'il semble qu'elle ait quelquesfois presté l'oreille à ceulx qui preschoient vne nouuelle doctrine dans l'Eglise, si est ce qu'elle ne les escouta d'abord qu'autant qu'elle les creut portez au bien et à la reformation des Mœurs corrompues et deprauées de son temps. De maniere qu'elle demeura tousjours ferme dans l'antienne

Relligion de ses ancestres. Je sçais bien que ce n'est pas la pensée de quelques vns de nos Historiens[1], mais aussy sçais je bien que ceulx là mesme du party contraire, qui l'ont voulu faire passer pour vne Princesse qui deferait à leurs nouueaux sentimens, ont esté forcez de deferer eulx mesmes à la Verité cogneue. Ainsi le fameux Theodore de Beze, apres l'auoir mise au rang des personnes illustres dont Dieu, disoit il, s'estoit seruy pour remettre sus la vraye Relligion dans la Chrestienté, et apres auoir, en cette qualité, faict son eloge aussy bien que celluy du Roy François Premier, son frere, est contrainct d'aduouer à la fin que, peu de jours auant sa mort, cette mesme Princesse obscurcit le lustre de sa Gloire en se laissant deceuoir par des gens qui abusoient de sa trop grande facilité[2].

---

1. Les premiers soupçons d'hérésie qui s'étaient formés contre Marguerite acquirent une force plus grande par la publication du livre mystique intitulé : *le Miroir de l'ame pecheresse*, poëme « où il y avait, a dit de Bèze, plusieurs traits non accoustumez en l'Eglise Romaine, n'y estant faict mention aucune de Saincts, ny de Sainctes, ny de merites, ny d'autre purgatoire que le sang de Jesus Christ. »

2. Bèze, dans ses *Icones*, dit au sujet de Marguerite : *Francisco Regi fratri Margaretam sororem adjungere fas esto, dignam licet quæ vel in ipsius sacrarii penetrali collocetur : Fœminam ut ingenii elegantia et acumine fratri parem, sic pietatis cognitione, et juvandæ Christi Ecclesiæ zelo, quo fra-*

Cela veut dire, selon nous, qu'elle se moqua de la doctrine de Luther et de ses adherens, et que, perseuerant constamment dans sa premiere creance, elle vesquit et mourut dans la communion de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, aussy bien que le Roy son frere, Prince qu'elle aima si tendrement[1] qu'elle ne feignit point d'entreprendre le penible voyage d'Espagne pour tascher de le deliurer de la prison où il estoit, au chasteau de Madrid[2]. En quoy elle reussit de telle sorte par sa

---

*tris iras pro viribus temperavit, et cui conservatos plurimos optimos viros debemus, laude dignam, sempiterna : quamvis ipsius gloriæ nonnullam in ultima tandem ipsius ætate credulitas labem asperserit.*

1. Cette affection si noble et si vraiment grande de Marguerite pour François Ier a été le sujet d'indignes calomnies. Je plains les auteurs qui, voulant donner à leurs œuvres l'attrait malsain du scandale, ne sont pas arrêtés dans cette voie des suppositions monstrueuses pàr la propre élévation de leur âme.

2. François Ier porta sa confiance en sa sœur jusqu'à vouloir (lettres patentes de novembre 1525) que, dans le cas où malheur adviendrait au roi et durant la minorité du Dauphin, Marguerite exerçât la régence conjointement avec Louise de Savoie (Voy. *Captivité de François Ier*, par A. Champollion-Figeac, 1847; in-4°; p. 422). L'empereur, qui la craignait, songea, dit-on, à profiter de l'expiration de son sauf-conduit pour la retenir prisonnière; mais la reine de Navarre, prévenue par un avis secret du roi son frère, quitta sa litière, monta à cheval, parvint à force de vitesse à la frontière, où quelques seigneurs français

prudence, par son adresse et par ses eloquentes persuasions enuers l'Empereur irrité[1] que l'histoire remarque que ce fut à ses soins charitables et genereux que la France deut la deliurance et le retour de son Roy legitime.

Mais puisque je parle icy d'elle non pas en qualité de grande Princesse, comme elle estoit, mais en qualité d'vne personne illustre qui a faict profession des beaux Arts et particulierement de

---

l'attendaient, une heure avant le moment prévu, et échappa ainsi à ce danger.

Brantôme, dans ses *Dames illustres* (t. V, p. 223 des Œuvres complètes, in-8°), loue les paroles sévères et hardies dont usa la reine de Navarre auprès de Charles-Quint, ajoutant aux reproches qu'elle lui fit sur sa déloyauté, que quand bien même le roi de France « mourroit pour son rigoureux traictement, la mort n'en demourroit impunie, ayant des enfants qui, quelque jour, deviendroient grands, qui en feroient la vengeance signalée. » Le narrateur parle de l'effet favorable que produisirent ces paroles sur l'esprit de l'empereur, et il dit plus loin :

« Or, si ceste Royne parla bien à l'Empereur, elle en dist encore pis à ceulx de son conseil, où elle eut audience, là où elle triompha de bien dire et bien haranguer, et auec vne bonne grace dont elle n'estoit point depourueue; et fist si bien par son beau dire qu'elle s'en rendit plus agreable qu'odieuse ni fascheuse; d'autant qu'auec cela elle estoit belle, veufue de M. d'Allançon, et en la fleur de son aage. »

Elle « sauoit fort bien, dit encore Brantôme, entretenir ou contenter de beaulx discours les ambassadeurs, » et était « fort habile à tirer les vers du nez d'eux. »

1. Note marginale : « Nicole Gilles. *Histoire de Nauarre.* »

nostre Poësie Françoise, je laisse aux Historiographes à rechercher les actions particulieres de sa Vie, qui meriteroit bien vne histoire entiere, pour dire que Simon Siluius, ou pour mieulx dire Jean de La Haye, son Valet de chambre ordinaire, pour empescher que la memoire d'vne si docte Princesse ne fust point enseuelie dans vn mesme tombeau, prit le soin de recueillir toutes ses Poësies, et de les faire imprimer ensemble en vn seul volume. Ce qu'il fit à Lyon, in-8°, l'an 1547, soubs ce titre fameux, les *Marguerites de la Marguerite des princesses*, auec vne Epistre liminaire en vers de sa façon qu'il adresse sur ce subjet à la princesse de Nauarre sa fille.

Ce Volume, qui est fort espais, contient plusieurs Poëmes solides et de grande edification, escripts non pas veritablement auec toutes les delicatesses de nostre Temps, mais non pas aussy auec toutes les rudesses du sien. Car comme sa qualité l'eleuoit au dessus du vulgaire, il semble aussy que son Style soit beaucoup plus doulx, plus clair et plus facile que tous les autres du regne du Roy François Premier; tesmoignage que je rends d'autant plus volontiers, que je voys que c'est le sentiment de tous nos Autheurs, tant François qu'étrangers, qui l'ont à l'enuy si haultement celebrée.

Ce Volume donc, reimprimé pour la seconde fois à Paris, in-16, est diuisé en deux Parties, dont la premiere contient le *Miroir de l'Ame fidele et de l'Ame pecheresse;* plusieurs Oraisons à Jésus Christ; quatre Comedies[1] : l'vne sur la Saincte Natiuité,

1. Dans la *Comédie* intitulée : *Deux Filles, Deux Mariées, La Vieille, le Vieillard, et les Quatre Hommes* *, deux femmes exposent devant une Vieille mieux avisée le sujet de leurs plaintes contre leurs maris. Deux filles parlent ensuite, l'une en faveur de l'amour, l'autre contre. Ces petits vers ne manquent pas d'une facilité et d'une netteté rares à l'époque où écrivait Marguerite :

*Liberté honneste*
*A garder suis preste,*
*Sans m'en diuertir,*

dit la première fille :

*Amour et folie*
*De melancolié*
*Ne se peult sortir.*

*Quand j'ay ouy parler,*
*Venir, et aller*
*Ces folz amoureux,*
*Je me prens à rire,*
*Et à part moy dire,*
*Qu'ils sont malheureux.*

*Fy d'affection :*
*Fy de passion*
*Qui le cœur tourmente.*
*Mon cœur est a moy.*
*Je n'ay mis ma Foy*
*En don, ny en vente...*

*J'ayme mon repos;*
*Je fuy les propos*

* *Marguerites de la Marguerite*, etc., IIe partie, pages 172 et suiv.

la seconde sur l'Adoration des trois Roys, la troisieme sur le Martyre des Innocens, la quatrieme

---

*D'amour, et sa bande.*
*Et qui me priroit*
*D'aymer, il n'auroit*
*Rien que sa demande...*

*Des jaloux me rie :*
*Des fascheux marrie,*
*Tresbien mon temps passe.*
*D'vn amour transy,*
*Qui requiert mercy,*
*Contrefaix la grace.*

*Je me moque d'eux :*
*Et nully ne veux*
*Pour mon seruiteur.*
*Car leur amytié,*
*Hayne, ne pitié,*
*Ne me touche au cœur...*

*S'ilz pleurent, ou prient,*
*Tant plus fort ilz crient,*
*Me prens à chanter;* etc.

« Ayme, qui voudra, » conclut-elle. La seconde, au contraire :

*Quand Amour s'attache*
*Au cœur, qui n'a tache*
*De meschanseté,*
*Il luy donne grace,*
*Parole, et audace*
*Pour estre accepté...*

*Amour en tournois*
*Fait porter harnois*
*Et rompre les lances :*
*Piquer les cheuaux,*
*Faire les grands saultz :*
*Et tenir les dances...*

*J'ayme, et suis aymée,*
*Prisée, estimée,*

sur les Delices du Desert; le *Triomphe de l'Agneau; Complainte pour vn grand Detenu prisonnier,* faicte,

---

*D'vn honneste, et sage,*
*Lequel aymer veux,*
*—J'en ay fait les vœux,—*
*Le long de mon aage...*

*Tousjours en luy pense*, etc.

*Puis, quand le reuoy*
*Assis pres de moy,*
*Escoutant ses dits,*
*J'y prens tel plaisir,*
*Que je n'ay desir*
*D'estre en Paradis.*

*D'amour mon cœur vole :*
*C'est la bonne escole,*
*Où tout bien j'apprens;* etc.

La morale de la Conseillère est ici assez facile :

*N'ayez peur que tant il s'escarte,*

dit-elle du mari de la femme jalouse,

*Qu'au logis grox d'enfant reuienne.*

*Faites comme luy*, est la conclusion :

*Car la loyauté vous tourmente.*
*S'il est Amant, soyez Amante.*
*Quand il n'aymera rien que vous,*
*N'aymez aussi que vostre espoux.*

C'est fait en « Juifue ou Payenne, » ajoute-t-elle,

*D'estre ainsi de son Mari serve.*
*Rien ne guerira vostre verue,*
*Que de l'aymer tout en la sorte,*
*Qu'il vous ayme, ou vous estes morte :*
« *Ou peu, peu : prou, prou : ou point, point.* »

La *Farce* de *Trop*, *Prou*, *Peu*, *Moins* *, où ces quatre

* *Marguerites de la Marguerite*, etc., IIe partie, pages 212 et suiv.

je croy, en faueur du Roy son frere, auec plusieurs

---

personnages parlent seuls, a été jugée à tort difficile à expliquer. L'on ne saurait y méconnaître ce vif sentiment des inégalités sociales qui a inspiré à partir de Villon jusqu'à l'époque de Marguerite toute une pléiade de poëtes en France. Nous citons, à ce titre, les vers par lesquels débutent les deux personnages qui représentent les plus pauvres hères :

PEV COMMENCE.

*L'on me nomme Peu qui se cache*
*Par tout; je veux bien qu'on le sache :*
*Le peu aymé, le poure, et moins douté :*
*Je garde la Brebis, la Vache :*
*Le Pourceau par le pied j'attache;*
*Mon corps sans cesser est bouté*
*A tout trauail : moult m'a cousté,*
*Tant que je ne possede riens.*
*Mais j'ay vne bourse au costé,*
*Qui est remplie de tous biens*

MOINS COMMENCE.

*Je me nomme le poure Moins,*
*Le moindre de tous les humains,*
*Qui n'ay riens, et riens auoir veux.*
*Tousjours laboure soirs et matins,*
*De corps, de piedz, de bras, de mains :*
*En cela j'accomplis mes vœux.*
*Soucy n'ay d'enfans, ne nepueux ;*
*De les enrichir n'ay enuie,*
*Ma richesse est soubs mes cheueux,*
*Parquoy ne crains perdre la vie.*

Cette plaisanterie se rattache bien, comme le genre même de ces farces, comédies et mystères, à la vieille souche de l'esprit national. *Peu* et *Moins* se raillent réciproquement :

MOINS.

*Je vous cognois bien à la voix.*

Chansons spirituelles[1]. Et affin que l'on juge mieulx

---

PEV.

*Et de long temps je vous sçauois*
*Tel auoir esté que vous estes.*

MOINS.

*Pareil acoustrement de testes*
*Nous portons ;* etc.

« Nos habits sont de si vil prix, disent-ils plus loin, qu'on ne peut nous prendre par là; car ils déchirent. » Remarquez le ton sentencieux, l'emploi fréquent des anciens proverbes populaires :

PEV.

*L'on ne peult Brebis raze tondre;*
*Qui n'ha riens, riens aussi ne perd,* etc.

1. Nous citons ici deux de ces *chansons spirituelles* qui nous paraissent remarquables :

I

*Si quelque injure l'on vous dit,*
*Endurez le joyeusement,*
*Et si chacun de vous mesdit,*
*N'y mettez vostre pensement*
*Ce nest chose nouuelle*
*D'ouyr ainsi parler souuent,*
*Autant en emporte le vent.*

*Si quelcun parle de la Foy,*
*En la mettant quasi à riens*
*Au priæ des œuures de la Loy,*
*Les estimant les plus grans biens,*
*Sa doctrine est nouuelle,*
*Laissez le la, passez auant;*
*Autant en emporte le vent.*

de son Style, voicy auec combien d'humilité elle parle au Lecteur à l'entrée de son Liure :

*Si vous lisez ceste œuure toute entiere,*
*Arrestez vous, sans plus, à la matiere :*
*En excusant la rhythme, et le langage,*
*Voyant que c'est d'vne femme l'ouurage :*

---

*Et si pour vostre Foy gaster,*
*Vous vient louer de vos beaux faitz,*
*En vous disant (pour vous flatter)*
*Qu'il vous tient du rang des parfaitz;*
*Fuyez parole telle,*
*Qui ameine orgueil deceuant,*
*Autant en emporte le vent.*

*Si le monde vous vient tenter*
*De richesse, honneur et plaisir,*
*Et les vous vient tous presenter,*
*Ny mettez ny cœur ny desir :*
*Car ceste chose temporelle,*
*Retourne ou estoit parauant,*
*Autant en emporte le vent.*

*Si lon vous dit qu'en autre lieu*
*L'on puisse trouuer reconfort*
*Et vray salut, qu'en vn seul Dieu,*
*C'est pour mettre vostre ame à mort,*
*Monstrez vous lors rebelle,*
*Et desmentez le plus sçauant,*
*Autant en emporte le vent.*

(*Marguerites de la Marguerite*, etc., 1re partie, pages 481 et suiv.)

II

*Vn jeune Veneur demandoit*
*A vne femme heureuse et sage,*

*Qui n'ha en soy science, ne sçauoir,*
*Fors vn desir, que chacun puisse voir*
*Que fait le don de* DIEU *le Createur,*
*Quand il luy plaist justifier vn cœur :*
*Quel est le cœur d'vn homme, quant à soy,*
*Auant qu'il ayt receu le don de Foy :*
*Par lequel seul, l'homme ha la congnoissance*
*De la Bonté, Sapience, et Puissance.*
*Et aussi tost, qu'il congnoit Verité,*
*Son cœur est plein d'Amour et Charité.*

---

*Si la chasse qu'il pretendoit*
*Pourroit trouuer, n'en quel Bocage ;*
*Et qu'il auoit bien bon courage*
*De gaigner ceste venaison*
*Par douleur, merite, et Raison.*
*Elle luy a dit ; « Monseigneur,*
*« De la prendre il est bien saison,*
*« Mais vous estes mauvais chasseur.*

*« Elle ne se prend par courir,*
*« Ne par vouloir d'homme du monde,*
*« Ne pour tourment, ne pour mourir;*
*« Et si ne fault point que l'on fonde*
*« Son salut, fors qu'au Createur;*
*« Vertu peu vault s'il n'y abonde*
*« Par son Esprit force et valeur.*
*« Lors, vous en seriez possesseur*
*« Si de David auiez la fronde,*
*« Mais vous estes mauuais chasseur.*

*« Ce que cherchez est dans le bois,*
*« Où ne va personne infidele;*
*« C'est l'aspre buysson de la Croix,*
*« Qui est chose au meschant cruelle,*
*« Les bons Veneurs la treuuent belle,*
*« Son tourment leur est vray plaisir ·*

*Ainsi bruslant, perd toute vaine crainte :*
*Et fermement espere en* DIEU *sans feinte.*

Et le reste, qui, pour n'auoir pas de grandes eleuations d'esprit, ne laisse pas de tesmoigner qu'elle auoit des Sentimens fort chrestiens, et que ses

---

« *Or si vous auiez le desir*
« *D'oublier tout, pour cest honneur,*
« *Autre bien ne voudriez choisir :*
« *Mais vous estes mauuais chasseur.* »

*Lors quand le Veneur l'entendit,*
*Il mua toute contenance,*
*Et comme courroucé luy dit ;*
« *Vous parlez par grand ignorance :*
« *Il fault que je destourne et lance*
« *Le cerf, et que je coure apres ;*
« *Et vous me dites par expres,*
« *Qu'il ne s'acquiert par mon labeur.*
« — *Seigneur, le cerf est de vous pres,*
« *Mais vous estes mauuais chasseur.*

« *S'il vous plaisoit seoir et poser*
« *Dessus le bort d'vne fontaine,*
« *Et corps et Esprit reposer,*
« *Puisant de l'eau tres viue et saine,*
« *Certes sans y prendre autre peine,*
« *Le cerf viendroit tout droit à vous ;*
« *Et pour l'arrester, ne faudroit*
« *Que la retz de vostre humble cœur,*
« *Où par Charité se prendroit ;*
« *Mais vous estes mauuais chasseur.*

« — *Or, ma Dame, je ne croy pas*
« *Que l'on acquiere ou bien ou gloire*
« *Sans trauailler ne faire vn pas,*
« *Seulement par aymer et croire.*
« *De l'eau viue ne veux point boire,*
« *Pour trauailler le vin vault mieux.* »

Ouurages estoient les veritables tableaux de la Pureté de sa vie, à la confusion de ceulx qui prenoient à tasche de traiter des matieres impures et profanes.

La seconde Partie de ses Œuures contient l'*Histoire des Satyres et des Nymphes de Diane trans-*

---

*La Dame a dit : « De Terre et Cieux*
*« Serez Seigneur et possesseur,*
*« Si la Foy vous ouure les yeux ;*
*« Mais vous estes mauuais chasseur.*

*« Le cerf est sy humain et doux,*
*« Que si vostre cœur voulez tendre*
*« Par amour, il viendra à vous :*
*« En vous prenant, se lairra prendre :*
*« Et alors vous pourra apprendre*
*« De manger sa chair et son sang*
*« A ceste curée par reng ;*
*« Pour estre remplis de douceur*
*« Vos desirs courront à ce blanc ;*
*« Mais vous estes mauuais chasseur.*

*« En ceste delicate chair*
*« La vostre sera transmuée ;*
*« O bien heureux qui peult toucher*
*« A ceste grand teste muée,*
*« A la chair courue et huée ;*
*« Mise à mort, rostie pour nous,*
*« Sur la Croix pendue à trois cloux !*
*« Helàs elle est vostre, ô pecheur,*
*« Si vous croyez ces saintz propos ;*
*« Mais vous estes mauuais chasseur. »*

*Le Veneur entendit la game,*
*Et descouurit la Poësie,*
*Et soudain luy a dit · « Ma Dame,*
*« J'abandonne ma fantaisie ;*
*« De la Foy mon ame est saisie,*
*« Qui trompe et cors me fait casser,*

*muées en Saules*, imitée des vers Latins de mon Sannazar, et qui auoit esté deja imprimé à Lyon, separement, soubs ce vieux titre de *la Fable du Trop Cuider*[1], auec quelques autres compositions

---

« *Colliers, coubles et laisses laisser,*
« *Croyant la voix de mon Sauueur;*
« *Autre cerf je ne veux chasser,*
« *Pour n'estre plus mauuais chasseur.*

« *Empereurs, Roys, Princes, Seigneurs,*
« *A vous ma parole j'addresse;*
« *Vous tous Piqueurs, Chasseurs, Veneurs,*
« *Renoncez trauail et destresse,*
« *Dont en lieu de plaisir tristesse*
« *Vous rapportez le plus souuent:*
« *Lès, vostre plaisir n'est que vent;*
« *Laissez comme moy ce malheur,*
« *Autre je suis qu'au parauant*
« *Pour n'estre plus mauuais chasseur.*

« *Venez, Veneurs, venez, venez*
« *A la salutaire curée;*
« *A laisser le monde apprenez,*
« *Qui est de sy courte durée;*
« *Car charité immesurée*
« *De son Tout vous fait le present,*
« *Par lequel Rien est fait plaisant,*
« *Remply de diuine liqueur:*
« *De moy, je m'y rens à present*
« *Pour n'estre plus mauuais chasseur.* »

(*Marguerites de la Marguerite*, etc., IIe partie, pages 483 et suiv.)

1. Ce poëme peut être cité pour montrer qu'il serait injuste de refuser à Marguerite, malgré le *spiritualisme*, si l'on peut ainsi parler, de ses sujets et de son style, les acultés pittoresques et pour ainsi dire extérieures de la poésie. Nous en détachons quelques passages où l'on trouve surtout la suite du récit dégagée d'assez longs

de plusieurs differens Autheurs. Production fort gentille, où il y a beaucoup d'inuentions poetiques tres dignes de l'excellence de son Esprit, et par consequent de la lecture de ceulx qui considerent

---

discours où l'auteur revient davantage à sa manière habituelle.

*Vn jour trescler, que le Soleil luysoit,*
*Et sa clarté vnchacun induysoit*
*Chercher les boys, haults, fueillus, et espais,*
*Pour reposer à la frescheur, en paix :*
*Faunes des boys, Satyres, Demydieux,*
*Sceurent pour eux tresbien choisir les lieux*
*Si bien couuerts, que le chault en rien nuire*
*Ne leur pouuoit; tant sceust le Soleil luyre.*
*Sur le lict mol, d'herbette espesse et verte,*
*Se sont couchez, ayans pour leur couuerte,*
*Vne espesseur de branchettes, yssues*
*Des arbres verds, jointes comme tyssues,*
*Et aupres d'eux (pour leur soif estancher)*
*Sailloit dehors d'vn cristallin rocher,*
*Douce et claire eau, tresagreable à voir...*

*... A leur resueil, leur faim point ne tenterent,*
*Ne de l'eau pure ilz ne se contenterent,*
*Mais de fort vin, du far de Silenus,*
*Lors se sont paints ces Satyres cornus...*

Pressés de l'amour des nymphes de Diane, ils ne peuvent consentir à

*...Estre separés d'elles,*
*En ces beaux lieux, en ce temps gracieux.*

Ils écoutent un vieillard qui leur conseille d'user de ruse d'abord, et ensuite de violence, s'il le faut; car, dit-il :

*De les penser par vos viues raisons,*
*Par long seruir, prieres, oraisons,*
*En fin gaigner, jusqu'à mettre en oubly*
*L'honneur, duquel leur cœur est anobly,*

plus tost la beauté des Pensées que la pureté de la diction ny le choix des termes.

Ce Poëme est suiuy de quelques Epistres en vers

---

*Vous perdez temps : car si bien sont apprises,*
*Que par parole elles ne seront prises.*

Il faut, dit-il, dissimuler son amour, et par feinte

*Fuir les boys, ausquelz elles se tiennent,*
*Prez, et ruisseaux, où elles vont, et viennent,*
*Sans plus les voir, ne plus les pourchasser...*
*De vos costez, prenez vos passetemps*
*A mille jeux, ainsi que gens contens :*
*Et si de loing vous viennent regarder,*
*Reculez vous, laissez les hazarder...*

Le conseil est mis en pratique et l'effet de la ruse ne se fait pas longtemps attendre :

*Courans s'en vont, en remplissant les boys*
*De leurs chansons, et tresplaisantes voix,*
*Que l'on oyoit jusques dela la prée,*
*Où la Deesse estoit sur la vesprée,*
*Venue au bort, et soubs les verds sapins,*
*Soubs cabinets de fleuris aubepins,*
*Pour reposer son corps laz s'estoit mise,*
*Et au mylieu de ses vierges assise,*
*En leur faisant de la chasse records,*
*Et du grand Cerf, portant dix huit cors...*
*Les exhortant de si bien se garder,*
*Que le Soleil peussent bien regarder :*
*Car sans rougir, ny honte receuoir,*
*L'œil chaste et pur, ne craint point de le voir.*

Diane s'endort avec les nymphes : les moins fatiguées d'entre elles ont un sommeil plus léger ;

*Parquoy de cinq sur l'herbette estendues,*
*Furent les voix plaisantes entendues,*
*Des Dieux cornus, qui rompans leur dormir*
*Feirent leurs cœurs soudainement fremir,*

adressées au Roy François Premier, son frere, et des responses de ce Prince magnanime, de quelques Comedies morales, de quelques Farces cour-

---

*Tant de la peur d'estre par eux surprises,*
*Que du plaisir.*
*...Du bout des boys les doux chants escoutans,*
*Veirent pres d'eux les Satyres chantans,*
*D'elles si pres que de peur s'arresterent.*
*Eux les voyans à fuir s'appresterent,*
*Disans tout hault, fuyons. Dyane est là.*
*Elles rians en entendant cela*
*Creurent pour vray qu'aupres de leur maistresse*
*N'eussent osé leur faire ennuy ou presse,*
*Qui feit leurs pas en silence mouuoir,*
*Pour les cuyder tromper et deceuoir.*
*Eux les voyans peu à peu approcher*
*Se vont asseoir, et les cordes toucher*
*Des instrumens, et les Fleustes sonner.*
*Doubles Flageolz faisoyent lors raisonner,*
*Auec les voix, et sans faire semblant*
*Des derobeurs, ilz vont les cœurs emblant.*
*...L'vne disoit à l'autre, retournez*
*Où fuyez vous?...*
*A leurs doux chants, ilz sont trop amusez,*
*Et ne sont pas si folz, ny abusez*
*De nous toucher : car croyez qu'ilz ont crainte*
*De courroucer nostre Diane sainte.*
*Ilz sont meilleurs, que nous ne les pensons.*
*Or escoutons leurs plaisantes chansons...*
*Pour mieux ouyr, chacune s'est assise*
*Dessus le pré.*

Bientôt même elles se mettent à danser, et se rapprochent tellement des satyres, que ceux-ci peuvent se croire sûrs de leur prise. Les nymphes s'enfuient, mais trop tard :

*O la cruelle et piteuse journée!*
*Pour euader leurs mains pensent fuyr,*
*Eux en courant pensent d'elles jouyr.*
*Courir les fait le mal qui se doit craindre,*

tisanes, du Poëme de *l'Ombre* et du Poëme du *Coche*, dont les beautez ne sont point encore desagreables parmy leurs rides. Outre ces *Marguerites poëtiques*, elle composa vne gentille *Églogue pastorale*, imprimée depuis sa mort, en la ville de Pau, in-4°, l'an 1552.

Mais comme il n'est pas defendu au plus seuere Caton de rire quelquesfois pour se diuertir innocemment, à l'exemple du fameux Jean Bocace,

---

*Suyure les fait l'amour qui peult contraindre.*
*Crainte et amour font chacune leur course.*
*Helàs venez Dyane à leur recourse,*
*Vous estes loing, leurs ennemys sont pres :*
*Despechez vous, venez y tout expres.*
.....
*Ainsi s'en vont courantes et criantes,*
*Celles qui sont de Dyane priantes :*
*Et congnoissant leur corps n'estre assez fort,*
*Chacune crie au secours de la mort.*
*Droit au torrent grand et ineuitable,*
*Ou finissoit ce pré tant delectable,*
*S'en vont courant pour abreger leurs vies*
*Et n'estre point des ennemys rauies...*

La déesse vient à leur secours, elle les sauve des atteintes brutales des satyres;

*Mais pour donner au corps punition;*
*Sauuant l'honneur pour leur contrition,*
*Soudain les yeux, en saules transformer*
*Sans porter fruit qui soit doux ou amer*
*Aupres des eaux, et au bout des prœriés,*
*Ou elles ont eu tant de fascheries.*
.....

(*Marguerites de la Marguerite*, etc., IIe partie, pages 3 et suiv.)

qui auoit faict le *Decameron,* elle composa vn Liure en prose d'histoires veritables et fabuleuses intitulé *l'Heptameron ou les Sept Journées de la Reyne de Nauarre,* liure de recreation, qui fut si fauorablement receu de tout le monde, qu'il n'y a presque point de Ville fameuse en France où l'on ne l'ait imprimé plusieurs fois depuis sa mort; car on ne le vit jamais, de son viuant, qu'à l'ombre de son cabinet. Claude Gruget, Parisien, prit le soin de le mettre depuis en meilleur ordre et de le publier, l'an 1567, soubs le titre de *l'Heptameron, ou Histoire des Amants fortunez*[1]. Les belles et subtiles Reflexions

1. Voici en quels termes l'éditeur de 1559, C. Gruget, s'exprime au sujet de son édition, dans la dédicace qu'il adresse à Jeanne d'Albret, fille de Marguerite : « Je ne me fusse ingeré, Madame, vous presenter ce liure des Nouuelles de la feue Royne vostre mère, si la première edition n'eust obmis ou celé son nom, et quasi changé toute sa forme, tellement que plusieurs le mescognoissoient : cause que pour le rendre digne de son auteur, aussi tost qu'il fut diuulgué, je recueilly de toutes parts les exemplaires que j'en peu recouurer, escrits à la main, les verifiant sur ma copie; et feis en sorte que je le reduysy au vray ordre qu'elle l'auoit dressé. » Cependant le texte donné par Gruget et qu'ont suivi plus ou moins fidèlement la plupart des éditions peu sérieuses, diffère peu de celui de Pierre Boaistuau et présente les mêmes omissions graves.

L'édition récemment publiée, *sur les manuscrits*, par la Société des bibliophiles français, contient au sujet de celle de Boaistuau la note suivante : « Cette édition, dont il y a un

que l'on y void à la fin de chaque histoire ne sont pas de petits tesmoignages de la force de son

---

exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, pourrait sembler différente de celle que M. Brunet décrit dans son *Manuel* (t. III, p. 277), puisqu'il l'indique comme se vendant chez *Gilles Gilles*, et comme ayant un titre orné d'une bordure gravée en bois, ce qui ne se trouve pas dans l'exemplaire de l'Arsenal que nous avons sous les yeux. Mais il faut observer que le privllége est délivré au nom de *Vincent Sertenas*, imprimeur qui, suivant un usage assez commun au XVIe siècle, aura distribué des exemplaires de la même édition à plusieurs libraires, qui auront fait exécuter des titres différents. »

Quoique, suivant la remarque de C. Gruget, l'auteur ne soit pas nommé dans l'édition des *Histoires des Amans fortunez* de Boaistuau, Marguerite y est clairement désignée dans la dédicace adressée à la duchesse de Nevers.

Un beau manuscrit du *Decameron* exécuté par Adrian de Thou, oncle de l'historien (Biblioth. Imp. nº 7576 5.5. Colb.), est précédé d'une préface, datée du 8 août 1553, où il n'est question que de l'orthographe. Nous y remarquons ce passage, où l'auteur approuve les réformateurs « qui maintïénent le naïff de notre langue françoyse ne se pouuoir mieus exprimer que par écriture conforme à la prononciation. En quoy tant s'en faut, dit-il, qu'on les doiue taxer d'vne trop grande curïosité, sote ostentation de sauoir, ou vainne gloire de vouloir paroitre plus sages que noz pères : qu'il me semble que nous leurs sommes merueilleusement obligez. Véu qu'ilz ont par leur labeur et diligence éclaircy ce qui étoit par l'injure de quelques siécles barbares et incultz, non par l'ygnorance de noz majeurs, tellement obscurcy, que les plus clairs voyans n'y connoisçoyent non plus qu'vn aueugle en couleurs : au très grand deshonneur et irréuérence de l'Antiquité, de la quelle cette orthographe (que quelques vns tiénent pour nouuelle et non receuable) a été répété : comme il

raisonnement. Et s'il y a quelque chose qui semble vn peu trop libre, sa Modestie et sa Pudeur me

---

appert assez par la conférence des modernes auec les plus ancïens écritz, qui ne different en rïen (ou bien peu) quant à l'horthographe. »

Cette observation peut même s'appliquer à l'orthographe d'éditions de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, laquelle est bien moins embarrassée de lettres inutiles pour la prononciation que celles qui ont suivi, jusqu'assez avant dans le XVIIe siècle. Ronsard se fit le principal défenseur de la réforme orthographique dont il est ici question. Aussi lit-on cette phrase singulièrement écrite dans une édition de ses œuvres qui date du XVIIe siècle : « Tu escriras *écrire* et non *escripre*. »

Dans l'excellente édition de l'*Heptaméron* de la Société des Bibliophiles français dont nous venons de parler (Paris, 1853-54. 3 vol. in-8°), nous trouvons dans les *appendices* de la notice sur Marguerite, des poésies inédites de cette reine en tête desquelles une farce intitulée *le Malade*, et une sorte de dialogue moral, *l'Inquisiteur*. Le reste se compose de pièces sans titres et de quelques rondeaux, extraits de deux manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal (nos B. 4. F. 100 et B. 4. F. 108).

Le *Malade* de la reine de Navarre est déjà un *malade imaginaire;* c'est déjà le médecin dont on s'y moque, et la soubrette, dont Molière tirera si bon parti, n'y est pas oubliée. Quoique l'ensemble de la pièce soit loin d'annoncer la comédie du siècle de Louis XIV, on ne peut s'empêcher de reconnaître à quelques traits le type du médecin de Molière. Celui de Marguerite s'obstine comme l'autre à soigner son homme, qui se dit sain, et se tient ferme sur les principes :

*Si tost guarir vng plurétique,*
*Sans grande euacuation,*
*Je n'ay poinct veu en ma praticque.*

Obligé de convenir que la fièvre est dissipée, il n'en laisse

persuadent volontiers que ce pouuoit estre quelque adjunction d'autruy. Apres tout, *mundis omnia munda*[1].

---

pas moins l'écrit, qui contient, dit-il, la santé de celui qui n'est pas malade, et se retire avec ce mot :

*Santé auez que pretendez.*
*Et moy j'en emporte l'argent.*

La plupart des pièces qui suivent traitent de sujets amoureux. Elles se distinguent par beaucoup de passion mêlée à cette délicatesse qui est la marque du cœur et de l'esprit de Marguerite. On y trouve de la verve et une vivacité qui rappelle plus que dans la plupart de ses vers la vieille naïveté française. Citons, comme exemple, ce dizain :

*Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,*
*Soit le parler, soit l'œil, ou soit la main,*
*Et vous veoyrés en luy incontinant*
*Aultre vouloir que d'vn cousin germain.*
*Voire s'il peult, sans attendre à demain,*
*Il vous pryera d'vne grace luy faire,*
*Que vne heure auant eust desiré de taire,*
*Faignant de peu se vouloir contenter.*
*A telz amys a tousjours à refaire,*
*Le plus seur est de point ne les hanter.*

1. Marguerite aurait, dit-on, choisi dans sa famille, et parmi les seigneurs et les dames dont elle était ordinairement entourée, les personnes qui font ses récits. La dame *Oisille*, par exemple, serait Louise de Savoie, sa mère; *Hircan*, le duc d'Alençon, Charles, son premier mari; *Simontault*, son second mari, le roi de Navarre. Elle-même se reconnaîtrait sous la figure de *Parlamente*, laquelle n'était jamais *oisiue ni melancolique*. La mère de Brantôme, Anne de Vivonne, serait *Ennasuicte;* Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de

Elle mourut à Tarbes[1], en Gascogne, l'an 1549, le quatorziesme jour de Decembre, selon l'Historien Jean de Serres, le *Recueil notable des choses*

---

Coligny, seigneur de Châtillon, *Longarine*, etc. Les principales de ces hypothèses sont appuyées sur des remarques ingénieuses et ne manquent pas de vraisemblance. En outre, plusieurs des récits qui y sont racontés auraient eu un fond réel : celui de la quatrième nouvelle, par exemple, qui ne serait autre que la reproduction d'une aventure arrivée à la reine de Navarre elle-même avec l'amiral de Bonnivet.

1. Elle avait pris sa maladie en observant une comète « qui paroissoit lors sur la mort du pape Paul III, dit encore Brantôme, et elle mesme le cuidoit ainsy, mais possible pour elle paroissoit. » Elle répondait à ceux qui l'entretenaient des espérances que donne la religion : « Tout cela est vray, mais nous demeurons si longtemps morts en terre auant que venir là ; » Elle trouva le mot de *mort* « fort amer » et accusa « qu'elle n'estoit encore point tant surannée..., » expression naïve et pensée profonde !

Brantôme, qui avait vu Marguerite de si près par sa mère, nous a conservé sur sa vie et sur son esprit les plus curieux détails. L'une de ces particularités est relative aux préoccupations philosophiques de Marguerite, préoccupations qu'elle portait ailleurs encore que dans sa poésie : « J'ai ouï conter d'elle, écrit Brantôme, qu'une de ses filles de chambre, qu'elle aimoit fort, estant pres de sa mort, elle la voulut voir mourir ; et tant qu'elle fut aux abois et au rommeau de la mort, elle ne bougea d'aupres d'elle, la regardant si fixement au visaige, que jamais elle n'en osta le regard jusques apres sa mort. Aucune de ses dames plus privées lui demanderent à quoy elle amusoit tant sa vue sur cette creature trespassante : elle respondit qu'ayant tant ouy discourir à tant de sçavans docteurs que l'Ame et l'Esprit sortoient du Corps aussi

*aduenues depuis la Creation du Monde*, Nicole Gilles, dans ses *Annales de France*, et plusieurs autres, et non pas le 21 Decembre, comme l'ont escript quelques Autheurs modernes, aagée de cinquante-neuf ans et non pas de cinquante-huit, comme les mesmes Autheurs l'ont dict encore [1].

Outre tous les Autheurs de l'*Histoire vniuerselle*, que la suite des temps ont obligez de parler d'elle avec eloge, Joseph Betussi, qui fit la continuation

---

tost qu'il trespassoit, elle voulut voir s'il en sortiroit quelque vent ou bruit ou le moindre resonnement du monde au deloger et sortir; mais qu'elle n'y avoit rien aperçu. »

Aussi fut-elle tour à tour réjouie ou effrayée à l'idée de la mort. Le terrible problème du néant ou de la vie future s'agitait profondément dans cette âme bien longtemps avant de devenir une maladie presque universelle, et recevait telle solution que lui prêtaient les impressions du moment. Cette hésitation peut être la cause de l'incertitude des historiens dont les uns ont assuré sa parfaite tranquillité devant l'idée de la mort et presque son désir de quitter les peines de cette vie, les autres sa terreur et son regret.

1. Correction du nouveau manuscrit : « Elle mourut au chasteau d'Odos, près de Tarbes, dans la 59e année de son aage, en 1549, le 14 decembre, selon Nicole Gilles et Jean de Serres, ou le 21 decembre, dans sa 58e année, selon Faryn, dans son *Histoire de Navarre*, et de Saincte-Marthe, dans son *Histoire de la Maison de France*. »

Olhagaray, dans son *Histoire de Foix, Béarn et Nauarre*, citée ci-dessus, adopte cette dernière date, et fait mourir Marguerite à « Eudos, en Bigorre. »

des *Femmes illustres* de Jean Bocace, luy a consacré vn bel eloge dans son Liure Italien [1]. Le Cardinal Jean du Bellay, le Chancelier Michel de l'Hospital, Salmon Macrin, Jean Vulteius, Nicolas Bourbon, etc. [2], luy adresserent, de son viuant, plusieurs beaux Poëmes Latins, que l'on void encore auec plaisir dans leurs Œuures. Le President de Thou [3], parlant de sa Vie et de sa Mort, et exagerant son hault merite, l'appelle la dixiesme des Muses et la quatriesme des Graces. Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France,* apres l'auoir mise au rang des plus rares Esprits de son siecle, dict qu'elle fit paroistre, dans sa Poësie, combien peut l'esprit d'vne Femme quand il s'exerce à bien faire. Sceuole de Saincte Marthe luy donna vn rang honorable parmy ses Hommes illustres Latins que

1. Note marginale : « p. 190. »

2. Au lieu de : « etc., » le manuscrit a une demi-ligne de blanc.

3. « Il se voit, écrit de Thou au sujet de l'*Heptameron*, un petit livre qu'elle composa à l'imitation du *Decameron* de Bocace, qui n'est pas tant à mépriser, si on considère le tems et l'âge auquel elle l'a écrit, mais qui est sans doute bien indigne, et d'une personne de si haute condition, et des dernières années de sa vie. » (T. I, p. 18, des *Eloges des hommes sçavans tirez de l'Histoire de M. de Thou*, etc., par Ant. Teissier. 2e éd. Utrecht, Halma, 1696. Bibl. Imp., p. 521. In-12.)

De Thou fait mourir Marguerite à *Orthez en Bigorre*.

j'ay faict parler François[1]. Charles Fontaine, dans son *Promptuaire des Medailles*, nous donne son Portrait et son Panegyrique en peu de lignes. Clement Marot, Maurice Sceue, Jean Jacques de Mesme, etc.[2], publierent en vers et en prose sa Gloire et ses louanges. Le *Siluain*, dans son Sommaire des Femmes illustres du Monde, la met au nombre des plus doctes. L'Autheur de l'*Histoire des comtes de Foix*[3], apres auoir haultement souspiré sa Mort, rapporte les mesmes parolles que profera son Espoux inconsolable Henry d'Albret, lorsque les Estats du Pays, qui l'aimoient comme elle les aimoit, vinrent en corps le consoler sur ce triste subjet et joindre leurs larmes à ses larmes[4].

---

1. L'Éloge de Marguerite fait partie du Ier livre des *Eloges*. Scévole fait mourir Marguerite à *Tarbes en Gascongne*. Il ne parle pas des *Contes* et reste dans le langage officiel. Par une infirmation relative à son zèle pour les persécutés de la *religion*, il écrit qu'elle « avoit un soin nompareil de tous les pauvres, et de tous ceux qui étoient opprimés de la mauvaise fortune. »

2. Dans le manuscrit, au lieu de : « etc., » une ligne en blanc.

3. Note marginale : « P. Olhagaray. » — Le premier livre de cet ouvrage a seulement pour titre : *Histoire de Foix et Béarn*. L'histoire *de Nauarre* s'introduit par suite de l'alliance de la maison de *Foix auec ladite maison*. Paris, 1699 : in-4°.

4. Voici ces paroles telles que les rapporte Olhagaray : « Ha! mes bons sujects, disoit-il, ie sçay qu'il faut

Charles de Saincte Marthe prononça son Oraison funebre[1]. Antoine du Verdier, La Croix du Maine et

« laisser les plaintz, et remedier au mal comme l'on peut. « Ie sçay que c'est la leçon que la raison nous presche, « à fin qu'icy bas nous recueillions ce principal vsage « attendant mieux ailleurs, ie sçay que ce m'est vn grand « desbonneur au rang quë ie tiens despendre ces larmes « feminines. Combien que le sage le peut faire selon le « temps, sans faire tort à son authorité, n'estant pas « inconuenient d'obeyr à la nature auec telle moderation « qu'il ne nous manque, ny dignité ny humanité. Mais en « ce fait ie me suis resolu, et parmy cette resolution, « mes yeux se sont desbordés en fontaines et ruisseaux de « larmes. Ie sçay bien qu'il nous faut tous suivre la vo- « lonté de Dieu, qui a sagement estably ceste loy à tout « le genre humain, le faisant mortel pour l'affranchir de « la mort, par la vie immortelle de l'ame. Et celuy qui « ne paye gayement ce tribut à Dieu ou en la vie ou en « la mort est du tout miserable. Car c'est vn mauuais « soldat celuy qui suit le cappitaine à regret. Mon dueil « est plus grand pour vostre perte : car elle vous aymait « d'vne telle affection, qu'elle n'eust rien espargné pour « vostre bien et pour vostre solagement. Helas, quelle « perte! Mais puis que telle est l'ordonnance du grand « juge touchant la fin du genre humain, que nous redou- « tons par trop, comme vn peril leur escueil, i'obeïray « au grand pilote, quoy qu'abysmé dans l'enfer de mes « angoisses, et me lairay conduire au gré du vent qu'il « luy plaira m'enuoyer du ciel. Priés ce pendant vostre « Dieu qu'il me donne patience, et allons mettre son corps « vn despot à Lescar au sepulchre des mes Ancestres. » (Pag. 506-507 de l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre.*)

1. *Oraison funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Nauarre, Duchesse d'Alençon.* Composée en latin par *Charles de Saincte Marthe : et traduicte par luy en langue Françoise. Plus, Epitaphe de ladicte Dame : par aulcuns Poëtes*

Georges Draude ne l'ont pas oubliée dans leurs Bibliotheques des personnes qui ont laissé de doctes Escripts à la Posterité. Maurice de La Porte, dans ses *Epithetes Françoises*, faict honorablement mention d'elle en parlant de Marguerite de Valois, Duchesse de Sauoye. Mais ce qui faict peut estre le plus à sa Gloire, c'est ce fameux Recueil[1] de vers Grecs, Latins, Espagnols, Italiens et François que fit Nicolas Denisot, Comte d'Alsinois, quelque temps apres sa mort, et qu'il prit le soin de publier à Paris, in-8°, l'an 1551. C'est là que, apres deux

---

*François*. Icy est le mirouer des Princesses.—Imprimé à Paris par Regnault Chauldiere, et Claude son fils, le vingtiesme d'Apuril, 1550. In-4° de 138 pages auec plusieurs feuillets blancs. Bibl. Imp., LK 2 1150.

A la fin du volume se lisent des épitaphes composées par *M. du Val, évêque de Saire, M. J. Frotté*, Louis et Charles de Sainte-Marthe, Heroet, etc. Dans l'une d'elle, Marguerite, retenant la Mort qui passe auprès d'elle :

*Allons, allons ! dit elle en l'embrassant :*
*Allons à Dieu : o Mort, source de vie !*

1. « *Le tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Nauarre. Faict premierement en disticques latins par les trois Sœurs Princesses en Angleterre. Depuis traduictz en Grec, Italien, et François par plusieurs des excellents Poëtes de la France. Auecques plusieurs Odes, Hymnes, Cantiques, Epitaphes, sur le mesme subiect.*— A Paris. De l'imprimerie de Michel Fezandat, et Robert Granlon au mont S. Hilaire à l'enseigne des Grans Ions, et au Palais en la boutique de Vincent Sartenas. 1551. » Le verso du titre est occupé par un portrait de Marguerite en forme de médaillon.

belles Prefaces[1] de Nicolas Herberay[2], Seigneur des Essars, et du mesme Nicolas Denisot, on void les cent beaux Distiques Latins que ces trois Sœurs

---

Tout autour de ce portrait on lit : *Diva Margarita Nauarræ regina*, et au-dessous ces vers de Robert de La Haye :

ROB. HAYVS IN ICONEM

Margaritæ Reginæ Nauarrorum.
Ad lectorem.

*Nulla ut parte sui perire posset*
*Margareta : Comes reduxit illam*
*De busto Alsinois, tibique lector*
*Vt fruare dedit : nihil deesse*
*Præter verba potest : roga lebillos,*
*Illi pro Domina sua loquentur.*

1. La première de ces deux préfaces, celle de *Nicolas Denisot conte d'Alsinois*, datée de *Paris*, *ce* 25 *Mars* 1551, est une dédicace, très-courte : *A tresillustre princesse Madame Marguerite, Sœur vnique du Roy, Duchesse de Berry*.

La seconde épître est adressée, par le *seigneur des Essars N. de Herberay*, « *A mes Dames, mes Dames Anne, Marguerite et Iane de Seymour Sœurs, illustres Princesses au païs d'Angleterre*.

2. Auteur de l'*Amadis*. En tête du tome Ier de cet ouvrage (Paris, Vincent Sartenas, 1555, in-8°), on lit un sonnet de Mellin de Saint-Gelais dont la fin présente un curieux enchaînement de rimes :

*Estimes tu que César, ou Camille,*
*Doiuent le cours de leur claire memoire*
*Au marbre, au fer, au ciseau, ou enclume?*

*Toute Statuë, ou medaille est fragille*
*Au fil des ans... Mais la durable gloire*
*Vient de main docte, et bien disante plume.*

Mellin de Saint-Gelais témoigne à Herberay une grande amitié. C'est sur la mort de la femme de ce dernier, Marie

et excellentes Princesses Angloises, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour, composerent sur le Trespas deplorable de cette sçauante Heroïne. Distiques qui furent traduits en vers Grecs par Jean Dorat, en vers François par Joachim du Bellay[1], par Jean Antoine de Baïf et par le Comte d'Alsinois, et en Italien par un Autheur anonyme qui ne se voulut faire cognoistre alors que par ces lettres capitales : I. P. D. M. Mais outre tout cela, c'est là que l'on void cette excellente Ode Latine de Jean Dorat, qui commence :

*Qualis quadrigis raptus ab igneis*
*Sublime Vates, in liquidum æthera,* etc[2].,

---

Compane, qu'il composa, outre un de ses sonnets, où il rappelle cette amitié, le sixain suivant :

*Non les trois Sœurs maistresses de la vie,*
*Mais les neuf Sœurs, dont Pinde est honoré,*
*A Herberay sa compagne ont rauie,*
*Craignant si plus elle y eust demeuré,*
*Que moins leur troupe eus esté fréquentant,*
*Et qu'une eust eu ce que neuf ayment tant.*

1. Il signe seulement I. D. B. A.; cet A signifie *Angevin*.

2. *Io. Aurati in N.* MARGARITAM
*Reginam Nauarræ.*

*ODE.*

*Qualis quadrigis raptus ab igneis*
*Sublime Vates, in liquidum æthera*
*Venit, manu flammante frenos*
*Ignipedum moderans equorum :*

auec la Version Italienne du mesme Autheur anonyme et les Versions Françoises de ces trois illustres Poëtes Pierre de Ronsard, Joachim du Bellay et Jean Antoine de Baïf, qui, par vne agreable concurrence, la traduisirent à l'enuy l'vn de l'autre. C'est là que l'on void encore [l'ode pastorale et[1]] le bel *Hymne triomphal* que le mesme Ronsard[2]

---

*Cum fulguranti lapsa Senis sinu*
*Vestis, supinas decidit in manus*
*Vatis minoris, flammeosque*
*Visa cadens rutilare tractus*

*A tergo : vt olim quum ruit, aut procul*
*Visum supernè proruere incitum*
*Sydus serena nocte longos*
*Ponè trahens per inane sulcos :*

*Sic nunc amictus* MARGARIS *horridos*
*Grauata, fecis participes suæ*
*Natalis exuto veterno, et*
*Corporeæ grauitate molis :*

*Sublimis orbes attigit igneos*
*Nitens quaternis ad Superos rotis,*
*Spe cum Fidéque et Charitate,*
*Vique male patiente fortis.*

*His vecta sursum Diua iugalibus,*
*Jam nunc beatis coetibus interest*
*Regina non paruæ Nauarræ,*
*Sed patuli solidique regni.*

1. Mots qui ne concordent pas avec la fin de la phrase: Ces incorrections sont fréquentes.

2. Ronsard a écrit sur la mort de Marguerite la dernière de ses églogues, l'une de ses plus charmantes :

BIENHEUREUSE *et chaste cendre*
*Que la mort a fait descendre*

fit sur le trespas de cette genereuse Princesse, Poëme memorable où, sur la fin, il se plaint sensi-

---

*Dessous l'oubly du tombeau :*
*Tombeau qui vrayment enserre*
*Tout ce qu'auoit nostre terre*
*D'honneur, de grace et de beau.*

*Comme les herbes fleuries*
*Sont les honneurs des prairies*
*Et des prez les ruisselets,*
*De l'orme la vigne aimée,*
*Des boccages la ramée,*
*Des champs les bleds nouuelets :*

*Ainsi tu fus, ô Princesse,*
*(Ainçois plustost, ô Desse)*
*Tu fus la perle et l'honneur*
*Des Princesses de nostre âge,*
*Soit en splendeur de lignage,*
*Soit en biens, soit en bonheur.*

*Il ne faut point qu'on te fasse*
*Vn sepulchre qui embrasse*
*Mille termes en vn rond :*
*Pompeux d'ouurages antiques,*
*Et brauz en piliers Doriques*
*Eleuez à double front.*

*L'airain, le marbre et le cuiure*
*Font tant seulement reuiure*
*Ceux qui meurent sans renom,*
*Et des quels la sepulture*
*Presse sous mesme closture*
*Le corps, la vie et le nom.*

*Mais toy, dont la renommée*
*Porte d'vne aile animée*
*Par le monde tes valeurs,*
*Mieux que ces pointes superbes*
*Te plaisent les douces herbes :*
*Les fontaines et les fleurs.*

blement des atteintes enuieuses de Mellin de Sainct Gelais, ce qu'il a reformé depuis dans toutes les autres Editions. Jacques Goupil, sçauant Medecin, Mathieu Pacus, fameux Jurisconsulte, Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Claude d'Espence, Jean Tagaut, Pierre des Mireurs, Robert de La Haye,

---

*Vous Pasteurs, que la Garonne*
*D'vn demy-tour enuironne,*
*Au milieu de vos prez vers,*
*Faites sa tombe nouuelle,*
*Graues vn tableau sus elle*
*Du long cercle de ces vers :*

*Icy la Royne sommeille,*
*Des Roynes la nompareille,*
*Qui si doucement chanta :*
*C'est la Royne* MARGUERITE,
*La plus belle fleur d'elite*
*Qu'onque l'Aurore enfanta...*

*Dites qu'à tout jamais tombe*
*La manne dessus sa tumbe :*
*Dites aux filles du ciel,*
*Venez mouches mesnageres*
*Pliez vos ailes legeres*
*Faites icy vostre miel...*

*Semez apres mille roses*
*Mille fleurettes decloses,*
*Versez du miel et du laict :*
*Et pour annuel office,*
*Respandez en sacrifice*
*Le sang d'vn blanc aignelet.*
.....

Ronsard a célébré Marguerite dans trois autres chants, qui sont les odes III, IV et V du Ve livre.

Martin Seguier, Jean Jacques de Mesme, Jean Morel Embrunois, Antoinette de Loynes, sa femme, et plusieurs autres, aiderent par leurs vers funebres Grecs, Latins et François, à bastir ce docte et riche Monument, de qui la durée egalera celle de tous les Siecles. Et pour conclusion du Liure, Nicolas Denisot, apres nous auoir donné son Portrait, voulut consacrer à sa memoire vne Insçription Latine[1], qui merita non seulement d'estre grauée sur son Tombeau, mais encore dans les precieux Fastes de l'eternelle Posterité.

---

1. Nicolas Denisot, dit le conte d'Alsinois (anagramme de son nom en écrivant mal le mot comte), né en 1515, mourut en 1559; il n'est connu que par quelques cantiques sacrés et par *le Tombeau de Marguerite....* dont il fut l'éditeur; nous avons cru devoir reproduire l'inscription tumulaire dont parle Colletet et qui termine ce volume très-rare; elle manque dans beaucoup d'exemplaires. Voir la page suivante.

HOSPES TAMETSI PROPERAS.
ASTA, AC PELLEGE.

*CHRISTO SERVATORI SAC.*

PIETATI ET MEMORIAE DIVAE MARGARITAE VALESIAE FRANCISCI VALESII. I. FRANCOR. REGIS OPT. PIISS.Q. PRINCIPIS OPTIMAE PIISS.Q. SORORI. REGINAE NAVARALENCONIOR. ET BITURIG. DUCIS.
ARMENIACOR. EVTHENOR. ET VNELIOR. COM.
ET MORIBVS SANCTISS. ET DOCTRINA SUPRA LEGITIMVM SEXUS SVI MOREM AC MODVM PRAESTANTISSIMAE.
QVAE CHARISS. FRATRI. DULCISS.Q. DVOB. NEPOTIBVS NON LONGVM SVPERESSE SVSTINENS. MARITO CONCORDISS. FILIAQ. DILECTA SUPERST. OBIIT. XII. KALEN. IANVAR. ANN. AB ORBE RESTITVTO. M.D. XLIX. CVM VIXISSET ANN. LIX. P. M.
EI IPSI. EIVSQ. SANCTISSIMIS DIIS MANIB. MANVS INGENIAQ. PIORVM AC DOCTORVM POSTERVM POSVER. DICARVNT HOC PVBLI. TESTIMONIVM AC MONIMENTVM.
OB MERITVM INSIGNIS EIVS NOBILITATIS, ERVDITIONIS, ELOQVII, SANCTITATIS, ET FIDEI CAETER.Q. VIRTVTVM BENEMER. DE SE OMNIBUS.Q. BONIS REGINAE.
AD PERPETVAM MEMORIAM EORVMQVAE PRIVATIM ET PVBLICE BENE GESSIT. EORVMQ. QUAE CLAM PALAMVE BONIS BENIGNE DEDIT FECIT DANDVM FACIVNDVM CVRAVIT.

HABES HOSPES MORAE PRETIVM GRATIAM PIISS. REGINAE A PIIS. HABITAM NOSSE. HANC SI PELLEGIS VALE AC PIETATEM COLE.

INSCRIBEBAT COMES ALSINOVS.

# BIBLIOGRAPHIE

Les principales poésies de Marguerite de Valois, ou plutôt d'Angoulême, ont été recueillies et publiées par son valet de chambre De La Haye, connu aussi sous le nom latinisé de *Sylvius*. Elles parurent sous le titre suivant :

MARGVERITES de la Marguerite des princesses, tres illustre royne de Nauarre; *Lyon, Jean de Tournes*, 1547, 2 parties in-8°, lettres italiques, fig. sur bois. La première partie est de 542 pp., avec un feuillet blanc orné d'une vignette; la seconde, de 342 pp., plus un autre feuillet blanc, au *verso* duquel se trouve un fleuron.— Autres éditions : *Lyon*, P. *de Tours*, 1549, 2 tomes en 1 vol. in-16, de 816 pp., fig.; *B. Prevost*, ou *A. L'Angelier*, ou *J. Ruelle*, ou *E. Groulleau*, 1552, 2 tom. en 1 vol. in-16, de 260 et 160 ff.; *ibid.*, *B. Prevost*, ou *J. Ruelle*, ou *J. Caveillier*, ou *Vve Fr. Regnaud*, 1554, 2 tom. en 1 vol. in-16, de 298 ff. et 2 non chiffrés.

Voici la liste des pièces contenues dans ce recueil recherché : 1° le Miroir de l'Ame pécheresse; — 2° le Discord de l'esprit et de la chair; — 3° Oraison de l'Ame fidèle ; — 4° Oraison à Jésus-Christ; — 5° la

Comédie de la Natiuité de Jésus-Christ;—6° la Comédie de l'Adoration des trois Roys; — 7° la Comédie des Innocents; — 8° la Comédie du Désert; — 9° le Triomphe de l'Agneau; — 10° Complainte pour vn prisonnier;—11° Chansons spirituelles (trente-deux, plus un Sonnet et un Rondeau);— 12° l'Histoire des Satyres et Nymphes de Dyane;—13° quatre Epistres au roy François, son frère; — 14° Epistre au roy de Nauarre, malade; — 15° les quatre Dames et quatre Gentilzhommes; — 16° Comédie : deux Filles, deux Mariées, la Vieille, le Vieillard et les quatre Hommes; — 17° Farce de Trop, Prou, Peu, Moins; — 18° la Coche, c'est-à-dire, le Carrosse; cette pièce est la même que le Débat d'Amour, quelquefois annoncé comme inédit (voir le *Catal. de La Vallière*, de 1783, tome II, n° 3068);—19° Poésies diverses : l'Vmbre, la Mort et Résurrection d'Amour; Chanson faite à vne dame et Response de la Royne; les Adieu des dames de chez la Royne de Nauarre, allant en Gascongne; et deux Énigmes.

Quelques-unes de ces poésies avaient déjà été imprimées, et particulièrement les deux pièces suivantes :

1° Le Miroir de l'ame pécheresse; *Alençon, S. du Bois*, 1531, pet. in-4°, goth., de 35 ff.; ou *Alençon, même impr.*, 1533, pet. in-4°, goth., de 61 ff. Ce poëme ascétique est précédé, dans cette édition, d'un *Dialogue en forme de vision nocturne* (entre l'auteur et l'âme de Charlotte de France, sa nièce), et suivi du *Discord estant en l'homme par la contrariété de l'esprit et de la chair*. Le *Miroir* a eu quatre autres éditions : *Paris, A. Augereau*, 1533, pet. in-8°, lettres rondes, 36 et 20 ff., avec l'*Epistre familière d'aimer de prier Dieu* et une autre *d'aimer chrestiennement* (il y a un exempl.

sur vélin).—*Lyon, Le Prince,* 1538, pet. in-8° de 93 ff. —*Genève, J. Girard,* 1539, pet. in-8° de 43 ff.—*S. l. n. d.*, pet. in-8° de 37 ff.—On connaît aussi un ouvrage intitulé : *l'Art et Vsage du Souuerain Mirouer du chrestien, composé par madame Marguerite de France; Paris, Lenoir,* 1556, 2 part. en 1 vol. in-16. C'est une paraphrase en vers de la Passion, retouchée par le frère P. Olivier, qui y a joint un autre *Mirouer,* en prose [1].

2° La Fable du faux cuyder, contenant l'histoire des Nymphes de Diane transmuées en saules; *Paris, Adam Saulnier,* 1543, pet. in-8°; réimprimée *avec autres compositions* (de Marguerite et divers anonymes), *Lyon, J. de Tournes,* 1547, pet. in-8°; et dans *le Livre de plusieurs pièces, Paris, F. Girault,* pour *G. Corrozet* et *A. l'Angelier*, 1548, in-16 de 144 ff., et *Lyon, Th. Payen* et *Nic. Bacquenois,* 1548 ou 1549, pet. in-8° ou in-16. Dans ce recueil se trouve la *Conformité de l'Amour au navigage,* qui n'est pas de Marguerite, comme nous l'avons dit ailleurs, et d'autres d'après nous, mais de Jacques Colin, d'Auxerre, qui l'avait publié à la suite de son *Procès d'Ajax et d'Vlysses pour*

1. Bayle dit que quelqu'un avait écrit sur un exemplaire du *Tombeau de Marguerite* que cette princesse était « l'auteur d'un livre intitulé : *les Méditations pieuses de l'âme chrestienne*, qui fut traduit en anglois par la reine Elizabeth et imprimé à Londres, in-8°, l'an 1548; » en voici le véritable titre en vieil anglais : « A godly medytacyon of the « christen sowle...compyled in Frenche by Lady Margarete, « Quene of Navarre; and apteły translated into Englysh « by the ryght vertuose Lady Elizabeth, daughter to our « late soverayne Kyng Henry the VIII. — Imprinted in « the yeare of our Lorde, 1548, in Apryll; » pet. in-8°, goth., de 48 ff. Opuscule rarissime, que l'auteur de la présente Note bibliographique n'a jamais vu, mais dont il croit posséder l'original français en manuscrit.

*les armes d'Achille* (trad. d'Ovide); *Lyon, P. de Tours*, 1547, in-8°.

Donnons aussi l'indication de quelques poésies imprimées en divers endroits, mais non recueillies dans les *Marguerites* :—*Eclogue*, imprimée à *Pau*, par *Jean de Vingles*, 1552, in-4°; — *Dixain* adressé à Clément Marot et inséré dans les œuvres de ce poëte;— deux *Sonnets italiens*, dans le *Parnasse des Dames*;— un certain nombre de pièces, dans les *Poésies du roy François Ier*, publiées par M. Aimé Champollion-Figeac, *Paris, impr. roy.*, 1847. pet. in-fol.; — deux Farces, *Le Malade* et *l'Inquisiteur*, et autres poésies, éditées pour la première fois par M. Le Roux de Lincy, dans son édition de l'*Heptaméron*; — deux autres Farces, *la Fille abhorrant mariaige* et *la Vierge repentie*, publiées comme inédites par M. Louis Lacour (*Paris, A. Aubry*, 1856, in-8°), mais dont la première au moins est de Marot et figure dans ses œuvres, sous le titre de *la Vierge mesprisant mariage*; —enfin M. Foucques a donné, en 1841, d'après un manuscrit de 1620, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord* (*Douai*, in-8°), des *Chansons inédites*, qu'il présente hardiment comme étant de Marguerite et du XVIe siècle. La reine de Navarre y peint ainsi son *jeune berger* :

*Il est agréable,*
*De bonne façon,*
*D'autant plus aimable*
*Qu'il est beau garçon;*

et elle lui dit sans cérémonie :

*Viens donc, mon amy,*
*Approche de moy;*

*Passe ton ennuy,*
*Il ne tient qu'à toy.*

Cette gaillardise est même trop vulgaire pour qu'on puisse l'attribuer à la première femme de Henri IV.

L'HEPTAMERON des nouuelles de tres illustre et tres excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Nauarre, remis en son vray ordre, confus au parauant en sa premiere impression : dédié à... Jeanne de Foix, royne de Nauarre, par Claude Gruget; *Paris, Vincent Sertenas,* ou *Jean Caveillier* (impr. de *B. Prevost*), 1559, in-4°, de 214 ff., y compris les 6 ff. prélim. et les 2 de la fin. — Ce livre est la première édition complète des soixante-douze nouvelles divisées par journées; mais elles avaient été publiées, au nombre de soixante-sept seulement, sans le nom de l'auteur, par Pierre Boaistuau, dit Launay, sous le titre suivant, qui n'a pas prévalu : *Histoire des Amans fortunez*, dédiée à l'illustre princesse madame Marguerite de Bourbon, duchesse de Niuernois ; *Paris, Gilles Gilles,* ou *Gilles Robinot,* ou *Jean Cavyller*, 1558, in-4° de XIX et 184 ff. Les nouvelles ne sont pas divisées par journées dans cette édition, et leur texte y présente un grand nombre de variantes remarquables.

Autres éditions : L'HEPTAMERON des nouuelles, etc.; *Paris, sans nom d'impr.*, 1559, pet. in-12;—*Paris, V. Sertenas*, ou *G. Robinot*, 1560, in-4°, de 218 ff.;—*s. n. n. l.*, 1560, in-16, de 16 ff. et 726 pp.;—*Paris, G. Robinot*, ou *Gilles Gilles*, 1561, in-16, de 16 ff. et 723 pp.;— *Lyon, G. Rouille*, 1561, pet in-12;—*Paris, Norment et Bruneau*, ou *G. Gilles*, ou *G. Robinot*, 1567, in-16;—*Lyon,*

*Loys Cloquemin*, 1572, in-16, de 812 pp. et la table;— *Paris, Michel de Roigny*, 1574, in-16 de 812 pp. et la table;—*Paris, G Robinot*, 1576 ou 1578, in-4°?—*Lyon, L. Cloquemin*, 1578, in-16, de 812 pp. et la table; — *Lyon, L. Cloquemin*, 1581, in-16;—*Paris, Gabr. Buon*, ou *Abel l'Angelier*, 1581, in-16, de 801 pp et la table; — *Rouen, Jean Osmont*, 1598, pet. in-12 de 578 pp., plus les prélim. et la table;—*Rouen, Romain de Beauvais*, 1598, pet. in-12, de 589 pp., plus les prélim. et la table;—*Paris, Ch. Chappellain*, 1607, pet. in-12 (et non in-16); — *sur l'imprimé à Paris, chez Jaques Bessin*, (*Hollande*), 1615, pet. in-12 (ce qui fait supposer une édition antérieure de *J. Bessin*); — *Rouen, David du Petit-Val*, 1625, pet. in-12;—*sur l'impr. à Paris, chez J. Bessin* (*Hollande*), 1698, 2 vol. pet. in-12.

Toutes ces éditions ont conservé le texte donné par Cl. Gruget. A partir d'ici jusque vers la moitié du XIX^e siècle, le style ancien est retouché et *mis en beau langage*. Nous donnons cependant la liste à peu près complète de ces réimpressions, dont quelques-unes sont recherchées à cause des figures. Elles perdent le titre d'*Heptaméron* et prennent celui de :

CONTES et nouvelles de Marguerite de Valois, reine de Navarre, mis en beau langage; *Amsterdam, Gallet*, 1698, 2 vol. pet. in-8°, avec gravures attribuées à Romain de Hooge. Autres réimpr. : *Amst.*, 1700, 2 vol. pet. in-8°, avec les mêmes figures; — *Amst., Gallet*, 1708, 2 vol. pet. in-8°, avec figures portant le nom d'*Harrewein*; —*La Haye* (*Chartres*), *Néaulme*, 1733, 2 vol. pet. in-12;—*Londres*, 1744, 2 vol. in-12; —*La Haye, Gosse et Néaulme*. 1777, 2 vol. pet. in-12.— Édition sous le titre de *les* NOUVELLES de Marguerite de Valois; *Berne, nouv. Soc. typograph.*, 1780-1, 3 vol.

in-8°, fig. d'après Freudenberg (prose encore maladroitement corrigée par J. Rodolphe de Sinner). Il y a des exemplaires avec des titres refaits en 1792.— *Paris*, 1784, 8 vol. in-18, fig. copiées sur l'édition de Berne ( il y a des exempl. tirés in-8°, avec fig. avant la lettre; — *Paris, L. Duprat-Duverger*, 1807, 8 vol. in-18, fig.;—*Paris, Dauthereau*, 1828, 5 vol. in-32.

M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), qui a eu le bon esprit de revenir au texte de Cl. Gruget, a publié en 1841 deux éditions de l'*Heptaméron*, l'une in-12, donnée à *Paris*, chez *Ch. Gosselin*, l'autre insérée dans *les Vieux Conteurs français* (*Paris, A. Desrez*, gr. in-8° à 2 col.). Enfin M. Le Roux de Lincy a publié, au nom de la Société des Bibliophiles françois, dont il est le secrétaire, une nouvelle édition *sur les manuscrits* (*Paris, Ch. Lahure*, 1853-54, 3 vol. pet. in-8°, avec un portr. de Marguerite, ses armes, sa devise et le *fac-simile* d'une miniature); et d'après celle-ci, M. Paul Lacroix est venu donner à son tour une autre édition du même ouvrage (*Paris, Ad. Delahays*, 1858, in-18), dont il y a des exempl. sur papier vergé.— Il avait paru antérieurement un opuscule intitulé : *Dissertation* sur le recueil de Contes et Nouvelles de la reine de Navarre, autrement dit *Heptaméron*, par L.-J. Hubaud ; *Marseille*, 1850, in-8°.

M. F. Génin a donné les Lettres (*et nouvelles Lettres*) de Marguerite d'Angoulême; *Paris, J. Renouard*, 1841-42, 2 vol. grand in-8°; et M. le comte H. de La Ferrière-Percy, le *Livre de dépenses* de cette princesse; *Paris, A. Aubry*, 1862, pet. in-8°, avec un portr. de la reine de Navarre.

On a tant écrit sur notre Marguerite d'Angoulême,

dans toutes les histoires politiques et littéraires, anciennement et plus encore de nos jours, que nous renonçons à faire un volume d'indications bibliographiques, nous bornant à mentionner les trois articles suivants :

1° Le Tombeav de Marguerite de Valois, royne de Nauarre, fait premierement en Distiques latins par les trois sœurs Princesses en Angleterre (Anne, Marguerite et Iane de Seymour). Depuis traduictz en grec, italien, et françois par plusieurs des excellentz Poëtes de la France; auecques plusieurs odes, hymnes, cantiques, épitaphes sur le mesme subject; *Paris, Michel Fezandat, Robert Granlon* et *V. Sertenas*, 1551, in-8° de 104 ff. signés A-N, avec portrait gravé sur bois.—Ce volume, publié par Nic. Denizot, dit le comte d'Alsinois, avait été précédé de celui-ci : *Annæ, Margaritæ, Ioannæ, sororum virginum heroidum Anglorum, in mortem divæ Margaritæ Valesiæ, Navarrorum reginæ, Hecatodisticon et aliorum carmina; Parisiis*, 1550, pet. in-8°.

2° Captivité du roi François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; *Paris. impr. roy.*, 1847, grand in-4°. On trouve dans ce volume beaucoup de lettres et poésies de la reine de Navarre, et plusieurs renseignements sur cette princesse.

3° The Life of Margarite d'Angoulême, queene of Navarre, from unpublished sources, by Martha Waker; *London*, 1854, 2 vol. pet. in-8°, front. gravé.

Nous prenons aussi la liberté de rappeler que nous avons publié une *Notice biographique et littéraire sur Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier* (*Paris, J. Techener*, 1837, in-18), extraite, à 60 exemplaires seulement, de l'*Annuaire de la Charente* pour 1837 (*Angoulême, Lacombe*, in-18). Le Bibliophile Jacob nous a fait l'honneur de joindre à ses deux dernières édi-

tions de l'*Heptaméron* la partie bibliographique de cette Notice; nous regrettons cependant qu'en *nous laissant tout le mérite de notre travail*, qu'il veut bien qualifier d'*excellent*, il en ait supprimé les citations poëtiques, qui en rendaient la lecture moins aride, et les passages où nous contredisions diverses assertions téméraires, émises par Lenglet-Dufresnoy et M. Auguis, sur les rapports littéraires de Marguerite avec Clément Marot, et renouvelées par M. Paul Lacroix dans l'édition qu'il a donnée de ce poëte (*Paris*, 1824, 3 vol. in-8°).

E. C.

# JEAN

# DE LA PERVSE

1529-1554

# JEAN

# DE LA PERVSE

1529-1554

EAN DE LA PERVSE[1].— Il en est de ce jeune et fameux Poëte comme de plusieurs autres Sçauans hommes que j'ay nommez au commencement de la Vie de Guillaume de Loris. Il quitta le nom propre de sa Famille pour prendre celluy de sa Patrie. Car je trouue qu'il se nommoit Jean Bastier, et que, ce nom ne

1. Cette *Vie* se trouve dans les deux manuscrits de la bibliothèque du Louvre, t. II, fol. 1-8 du manuscrit autographe (F. 2398) et t. V, fol. 102-111 de la copie (F. 2398[1]). Elle est précédée de la mention : « Escript et mis au net pour Monseigneur le duc de Montauzier. »

luy semblant pas beau, il prit celluy de Peruse, qui est vne petite bourgade en Angoulmois où il auoit pris naissance, et non point en la Ville d'Angoulesme [1], Capitale de la Prouince, comme le dict

1. L'auteur avait d'abord suivi la version qui fait naître La Péruse à Angoulême. La question du lieu de naissance de La Péruse a été controversée au point même que quelques-uns l'ont placé hors de l'Angoumois. Colletet le fils a écrit contre cette opinion une note dont il a fait suivre la présente Vie de La Péruse, dans le nouveau manuscrit. « Je ne scay, dit-il, d'où vient que Du Verdier s'est imaginé que La Peruse estoit né Poicteuin, si ce n'est qu'il paroist par ses escripts qu'il aymoit passionnément la ville de Poictiers, et que Jean Boisseau de La Borderie, estant sur le poinct de quitter cet agreable sejour à cause de la Peste qui y moissonnoit tant de monde, luy adressa ceste Ode, marque de son deplaisir :

*C'est a ce coup, sçauant Peruse,*
*Que le doux plaisir de ta Muse*
*Peut, s'il lui plaist, aneantir*
*Les ennuis que nous faict sentir*
*L'horreur de ta fiere Meduse.*

Et, plus bas, il y faict vne peinture naïfue de la cruelle desolation que causoit ceste effroyable Maladie, qui le forçoit de fuir.

*A ce coup que les trois cruelles*
*Aux talons nous ont mis les œles*
*Pour seules massacrer Poïctiers,*
*Je voudrois estre voluntiers*
*Au giron de tes neuf Pucelles.*

*Car nostre exil qui vient des Cieux*
*Punir ce peuple vicieux*
*Est d'vne part si effroyable,*
*Et d'autre part si pitoyable,*
*Qu'il sille le Cœur et les Yeux.*

La Croix du Maine, et encore moins en Poitou, comme l'a dict Antoine du Verdier. Obseruation nouuelle et curieuse que j'ay apprise d'vn exemplaire des Œuures de La Peruse où Robert Mai-

---

*Le Cœur n'ose tenter l'approche*
*Du mourant, tant lui soit il proche;*
*L'œil aussi ne peut voir mourir*
*Son frere sans le secourir,*
*Quelque trait que Mort lui decoche*, etc.

Ces vers font bien voir que La Peruse n'y estoit plus, et s'estoit retiré au parauant, ce que prouue vne Ode qu'il appelle l'*Adieu* à tous ses amys qu'il nomme les vns apres les autres, et dont il souspire la separation :

*Bouchet, que n'est il permis*
*Que l'homme auec ses amis*
*A jamais demeure!*
*Que n'a l'homme tant de bien,*
*Qu'auec ceux qu'il aime bien*
*Il viue et il meure!*

On juge encore qu'il y auoit vne maistresse, et qu'il s'y fust sans doute marié, puisqu'il dit :

*Adieu celle qui sçais bien*
*Que je suis plus tien que mien*
*Tellement je t'aime.*

Et plus bas :

*Je veux ici faire vœu,*
*Te jurant par le saint feu*
*De la Paphienne,*
*Que, tant que serai viuant,*
*Je ne serai poursuiuant*
*Amour que la tienne.*

Toutesfois il craignoit pour elle, et fut dans vne si grande agitation d'esprit qu'elle ne sentit comme tant d'autres

zonnier, l'vn de ses plus intimes amis, celluy-là mesme auquel ce docte personnage, Joachim Perion, dedia son Traité *de Magistratibus Romanis*, l'escriuit à la marge de sa main propre, comme je

---

le trait de la Mort, que La Borderie le console par ceste esperance :

*Et pour combler l'affliction,*
*Je vois, ô deuil, vn million*
*De Nymphes naïfuement belles,*
*Fuïr, foiblettes, comme celles*
*Qui sortoïent du feu d'Ilion.*

*Quoi tu paslis, Peruse, qu'est-ce?*
*As tu crainte que ta Deesse,*
*Celle qui ton coeur a dompté*
*Soubs l'infini de sa beauté,*
*Sente ceste main vengeresse?*

*Non, non, Peruse! ses yeux vers,*
*Sa beauté ornant l'Vniuers,*
*Par tes Neuf Soeurs t'est reseruée,*
*Et par leur frere preseruée,*
*Comme le flambeau de tes Vers.*

« Mais enfin, comme il est aisé de juger par la suite, c'est que La Peruse. qui estoit un jeune homme, et qui se plaisoit à voyager, ainsy qu'il le tesmoigne luy mesme :

*Tant qu'a grand peine a demi*
*Auons nous a vn ami*
*Amitié monstrée,*
*Qu'il le faut soubdain laisser,*
*Pour s'en aller tracasser*
*En autre contrée.*

*Les hommes vont et reuont :*
*Les hommes gueres ne font*
*En vn lieu demeure;*

m'offre de le communiquer aux Doctes curieux qui auront le desir de le voir, puisqu'il est si heureusement tombé entre mes mains. Et ce fut pour cela que Sceuole de Saincte Marthe, qui cognoissoit

---

*Et j'estime que ce soit*
*Pourquoi gueres on ne voit*
*Vne amitié seure.*

*Paris a nos jeunes ans;*
*Puis, quand nous sommes plus grands,*
*On nous achemine*
*De Paris en autre endroit,*
*Pour la guerre, pour le droit,*
*Pour la medecine.*

*Ainsi Dieu l'a ordonné,* etc.

« La Peruse, dis je, alloit voir les grands hommes de costé et d'autre, auec lesquels, comme il estoit d'vne humeur enjouée et sçauante, il conuersoit familierement et lioit vne amitié estroitte. Ce fut cette raison qui l'attira particulierement à Poictiers, veu que c'estoit vne ville qui estoit le reduict de quantité de personnes doctes, qui formoient vne agreable societé, etc. »

Cette note n'est remarquable ni par l'exactitude des citations (nous y avons corrigé plusieurs fautes qu'il est inutile de signaler), ni par la force du raisonnement. L'auteur, en affirmant que La Péruse *se fût sans doute marié* à Poitiers, oublie que la passion de notre poëte s'adressait à une personne mariée déjà. On en lit la preuve dans ses œuvres, et il fait allusion à cette circonstance dans la pièce même dont les citations sont tirées. C'est par une autre inadvertance qu'on a prêté à La Péruse le goût des voyages et l'habitude *d'aller voir les grands hommes de costé et d'autre,* puisque, précisément dans le passage cité, il se plaint des changements de lieu auxquels on l'oblige. Il n'en résulte pas moins

ce Poëte dedans et dehors, dans vne belle Epigramme Latine qu'il luy adresse, l'appelle :

*Paruæ decus, et tu, Jane, Perusæ,*

passage obscur et difficile qui m'a autresfois donné bien de la peine à demesler, et que l'on ne sçauroit entendre aussy sans mon obseruation[1].

Des sa plus tendre jeunesse il s'adonna à la

---

des remarques de François Colletet, que Du Verdier attribue sans fondement la ville de Poitiers comme lieu de naissance de La Péruse.

1. *Œuvres poétiques et autres* de Scévole de Sainte-Marthe (in-8°, 1616; Bibl. Imp., Y 2688), Ire part., p. 272 :

IN MEDEAM IOAN. PERVSII.

*Postquam Ronsardi ductu, mea Gallia Musæ*
*Mutauere jugis notum Helicona tuis.*
*Quas prius ignotas spernebat quilibet ordo*
*Excoluit notas quilibet ordo Deas.*
*Jamque lyræ cantu resonabas tota, tuorum*
*Materies valum cum foret vnus amor.*
*At sua qui prisco vestiret crura cothurno*
*Deerat adhuc, tragicos qui struerétque modos.*
*Venit Francorum Jodelius alter Apollo*
*Alitibus natus, sideribusque bonis.*
*Venisti paruæ decus, et tu, Jane, Perusæ*
*Dignus quem socium jungat Apollo sibi.*
*Jamque quod incutiat Romæque Argisque tremorem*
*Nescio quid sub te grande theatra tonant.*
*Cum mediis juuenem fera Mors te sustulit ausis,*
*Nec patitur justo claudere fine dies.*
*En adsum et patulo quantum possum ore sonare*
*Jungo meas voces vocibus ipse tuis.*
*Atque vtinam seri jungant quoque nostra nepotes,*
*Junctaque concelebrent nomina nominibus.*

Poësie Françoise, et fit bien tost, par ses Vers, cognoistre son nom à toute la France. Aussy la pluspart des Poëtes de son temps parlent de luy auec honneur. Ronsard, dans un Poëme qu'il luy adresse, et qui commence par ces mots[1]:

*Encore Dieu, dit Arate, n'a pas...*

ou, selon la derniere Edition :

*Encore Dieu, par sa grace, n'a pas...*

dict qu'apres Estienne Jodelle il fut le premier qui anima la Scene Tragique par vne excellente Comedie[2]. Et pour ce que l'authorité de Ronsard est en cecy trop considerable pour n'estre alleguée qu'en passant, voicy ses mesmes paroles :

*Tu vins apres, encothurné Peruse,*
*Espoinçonné de la Tragique Muse,*
*Muse vrayment qui t'a donné pouuoir*
*D'enfler tes vers, et, graue, conceuoir*
*Les tristes cris des miserables Princes*
*A l'impourueu chassez de leurs prouinces,*

1. Note marginale : « I. Liure des Poëmes. »
2. Nouveau manuscrit : « Tragedie. »

*Et d'irriter de changemens soudains*
*Le Roy Creon et les freres Thebains...*
*Ha cruauté! et de faire homicide*
*De ses enfans la sorcière Colchide.*

Le mesme Ronsard le met encore au rang des braues Poëtes qu'il exhorte de faire auecque luy le Voyage des Isles Fortunées.

*Voicy Turin*[1], *La Peruse et Tagaut,...*

Estienne Pasquier faict honorable mention de luy

---

1. Claude Turrin, Dijonnois, poëte mort fort jeune comme La Péruse. « *Claudius Turrinus coætaneus et amicus meus interceptus in prima juventa...* » écrit Jean Richard : (fol. 9. Antiquitatum Divionensium et de statuis Divione repertis in collegio Godraniorum liber; ad Joan. Patouilletum... Parisiis Linocerius, 1585. In-8° de 96 pp.)

Les œuvres poétiques de Claude Turrin, divisées en six livres, ont été publiées à Paris, chez Jean de Bordeaux. 1572, pet. in-8°; elles sont fort rares. Turrin connut la protection des grands et son inconstance; il nous l'apprend lui-même par ces vers :

*Quand ce seigneur que j'appelay mon maistre*
*Me dit ainsy : Je veux faire cognoistre,*
*Mon cher Turin, que je prends en soucy*
*Vostre Apollon et vos Muses aussy...*
*Mais j'esprouuay sa parole legére...*

Philippe Desportes jugeait qu'il n'y avait point d'homme en France qui, dans l'élégie, se pût justement vanter d'égaler Claude Turrin. Colletet, parlant de son *style rustique*, le définit ainsi : « Ce genre d'escrire que j'aime

dans ses *Recherches de la France*, et apres auoir dict qu'il fist vne Tragedie soubs le nom de *Medée*, qui n'estoit point trop descousue, il cite en sa faueur le tesmoignage de Ronsard que je viens d'alleguer. Oliuier de Magny[1], dans l'Hymne sur la Naissance de la fille de Henry Deuxiesme, le sollicite de chanter le genethliaque de cette Princesse :

*Et vous encor, des Autels et Peruse,*
*L'eau du cheual fils du sang de Meduse*, etc.

---

partout, que j'adore chez Sannazar, que je respecte chez Ronsard, et que je souffre chez Baïf. »

Plusieurs sonnets de Turrin ont longtemps été attribués au grand *sonneur* de sonnets, à Joachim Dubellay.

1. *Olivier de Magny*, poëte né à Cahors, est mort vers 1560. On a de lui quatre recueils de poésies :

*Ses Amours*... Paris, 1553, pet. in-8°, qui renferment les sonnets à Castianire, sa maîtresse, et dont nous avons parlé à la vie de Mellin de Saint-Gelais, en citant une édition postérieure (1572, in-16);

*Ses Gaytés*... Paris, 1557, in-8°, devenues rares et que déparent de nombreuses obscénités ;

*Ses Soupirs*... Paris, Dallier, 1557, in-8° ;

*Ses Odes*... Paris, André Wechel, 1559, in-8°.

*J'ay disette de biens et de vers abondance!*

Ce vers qui pourrait servir de devise à plus d'un poëte est d'Olivier de Magny. Le fameux sonnet de *l'auteur et Caron*, dont le succès est aujourd'hui incompréhensible, et qui fut applaudi avec enthousiasme à la cour de Henri II, fait partie des œuvres du poëte quercinois.

L'autheur des *Epithetes*[1], en parlant de luy, dict que si la Mort, enuieuse de l'honneur qu'apportoit à la France Jean de La Peruse, ne l'eust preuenu par son trait fatal, il promettoit par son heureux commencement d'estre le premier en son genre d'escrire. Il veut parler du Poëme dramatique, dans lequel Estienne Jodelle s'estoit desjà tant faict signaler par la publication de sa *Cleopatre* et de sa *Didon*. Ce que Sceuole de Saincte Marthe a remarqué de bonne grace dans ces beaux Vers Latins[2] :

*Venit Francorum Jodelius alter Apollo,*
*Alitibus natus syderibusque bonis.*

Et voicy comme en suite il parle du jeune La Peruse :

*Venisti, paruæ decus, et tu, Jane, Perusæ,*
*Dignus quem socium jungat Apollo sibi !*
*Cum mediis juuenem fera Mors te tollit in ausis,*
*Nec patitur justo claudere fine dies.*

Par ce que je viens de dire, il paroist assez que La Peruse mourut fort jeune. En effet, le Ciel ne fist presque que le monstrer à la Terre ; si bien qu'il n'eut pas le temps de publier ses Œuures de son

1. Note marginale : « M. de La Porte. »
2. Note marginale : « II. Libro Syluarum. » C'est au livre II des épigrammes que se lisent les vers de Sainte-Marthe cités par Colletet.

viuant. Et n'eust esté les soins officieux de ses Amis [1], elles eussent esté enseuelies auecque luy

1. Grâces soient rendues à ces amitiés vigilantes qui nous ont conservé un gracieux poëte! les citations suivantes permettront au lecteur d'entrevoir le mérite de ses œuvres; nous ne donnons pourtant pas ici, quoiqu'à regret, celle qui à notre sens est la meilleure, l'élégie « *A G. Bouchet, à son depart de Poitiers, disant adieu.* » Elle a été récemment reproduite, et nous croyons devoir citer de préférence les pièces les moins connues.

ORAISON POUR AVOIR SANTÉ.

*Dieu, vrai Dieu, Dieu, Seigneur de nous pauures humains,*
*Dieu qui nous baillas être, et nous fis de tes mains!*
*Dieu, Dieu qui es seul Dieu, Dieu de qui la facture*
*C'est la terre et le ciel, c'est toute creature,*
*C'est tout, tout ce qui est, et tout ce qui sera,*
*Lors qu'il faudra qu'il soit, lors ta main le fera.*
*Dieu, qui de tous nos faits comme il te plaist disposes,*
*Dieu, qui d'vn seul clin d'œil peus faire toutes choses,*
*Dieu, sans qui, ni le ciel, ni l'homme terrien*
*N'ici bas, ne la haut, n'ont puissance de rien,*
*Dieu, que seul Dieu je tien, Dieu en qui seul j'espere,*
*Dieu, que je recognoi pour mon Seigneur et pere,*
*Dieu, mon roi, Dieu, mon tout, Dieu en qui j'ai ma foi,*
*Dieu en qui je m'atten, Dieu en qui seul je croi,*
*Las mon Dieu! si tu vois qu'en toi seul je me fie,*
*Gueri moi, ô Seigneur, de ceste maladie:*
*S'il est ainsi, mon Dieu, que je n'aïe attenté*
*Autre moïen que toi pour r'auoir ma santé,*
*Si jè n'ai point forgé dedans ma fantaisie*
*Mille Dieux abuseurs que feint la Poësie,*
*Si d'autre que de toi je n'ai cherché secours,*
*Si seulement à toi j'ai toujours eu recours,*
*Gueri moi, ô Seigneur, et de ton Ciel m'enuoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

*Lors, mon Dieu, s'il te plaist me remettre en santé,*
*Le bien que m'auras fait sera par moi chanté,*

dans le mesme Tombeau. Jean Boiceau, seigneur de

---

*Lors aïant dans le cœur empraintes la memoire*
*Du bien qu'aurai receu, j'exalterai ta gloire,*
*Et par tout ou j'irai, je dirai que c'est toi*
*Qui seul m'as deliuré de la peine ou j'estoi,*
*Je dirai que jamais ta grand bonté n'oublie*
*Celui qui de bon cœur au besoin te supplie :*
*Et Seigneur, s'il te plaist m'en donner le pouuoir,*
*Je ferai par mes vers ta grand bonté sauoir.*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton Ciel m'enuoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

*Alors te rendant grâce, ô grand Dieu, Dieu des Dieux,*
*Au ciel j'eleuerai et les mains et les yeux ;*
*J'irai au Temple saint raconter la maniere*
*Comme tu m'as gueri, exaussant ma priere.*
*Lors, mon Dieu, tu seras de maint et maint loüé,*
*Lors pour Dieu tout puissant tu seras auoüé :*
*Lors ton peuple assemblé en ton saint Tabernacle*
*Chantera d'vn accord l'honneur de ce miracle :*
*Et moi, qui serai la eleu tout au milieu,*
*Je leur dirai que vaut d'auoir espoir en Dieu;*
*Puis, ploïant les genoux sous ta puissance vnique,*
*Deuots, nous chanterons en ton nom maint cantique.*
*Ainsi, ô bon Seigneur, pour n'auoir gueri qu'vn,*
*Tu seras honnoré de la voix d'vn chacun.*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton Ciel m'enuoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

*D'encent, ne de parfuns, ne d'eclatante vois,*
*Je n'adorerai pas les faux Dieux fais de bois,*
*Je n'abesserai pas mon chef deuant leur' faces,*
*Ce ne sera pas là que j'irai rendre grâces :*
*(Ah' je faillirois bien, faisant contre ma foi,*
*Veu que tu es seul Dieu, et qu'en toi seul je croi.)*
*Helas, Seigneur, je sai que point tu ne demandes,*
*Et que tu n'as besoin de nos richesses grandes :*
*Donc je n'egorgerai ne Taureaus ne Moutons,*
*Pour te sacrifier ; tu n'aimes pas tels dons :*
*Mais tu aimes, Seigneur, que l'homme fuïant vice*
*D'vn cœur humilié te face sacrifice :*

La Borderie, pour rendre vn bon office à la Memoire

---

*Tu es jaloux de nous, tu veus que l'affligé*
*N'aïe recours qu'à toi, pour estre soulagé.*
*Or, mettant donc en toi toute mon esperance,*
*J'addresserai mes vœux à ta sainte puissance.*
*Tu seras donc de moi, d'vn cœur humilié,*
*Au milieu des ennuis mainte-fois supplié.*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton Ciel m'envoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

*Las, Seigneur, je sai bien que tu m'aimes, d'autant*
*Que m'envoïant ce mal tu vas ma chair domtant,*
*Et que l'affliction, en ce monde ou nous sommes,*
*Est vn temoin fort seur que tu aimes les hommes.*
*Je le sai bien, Seigneur, mais quoi? ma pauure chair*
*Impatiente au mal ne fait que se fâcher,*
*Et rebelle à ton vueil, pour le mal qu'elle endure,*
*Contrariant l'esprit, toujours elle murmure :*
*L'esprit tient asses bon, mais helas! Dieu tres haut,*
*Helas! il me faudra, si ta main luy defaut :*
*Il veut ce que tu veus, mais le mal qui le presse*
*Le contraint jour et nuit de t'inuoquer sans cesse,*
*Et contraint de crier: O Dieu plein de bonté,*
*Oste le de ce corps, ou lui donne santé.*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton Ciel m'envoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

*Et si tu me gueris, je pourrai dire alors*
*Que je suis bien gueri et dedans et dehors :*
*Si vne fois ton œil veut m'œillarder de grace,*
*Si vne fois vers moi tu retournes ta face,*
*Je me pourrai vanter que tu m'as depêché*
*Le corps de maladie, et l'ame de peché,*
*Car tes dons sont parfaits, car ta grace est parfaite,*
*Car onc chose de toi ne fut à demi faite :*
*Comme tu es entier et parfait, tout ainsi*
*Tout ce qui de toi vient il est parfait aussi.*
*Je le croi fermement, fermement je me fie*
*Que tu me peus guerir de toute maladie.*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton ciel m'envoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

de son amy, prit la peine de les recueillir apres sa

---

*Fort grande est mon offence, et je le cognoi bien,*
*Mais au pris de ta grace, hé! Seigneur, ce n'est rien.*
*Si tu veus balancer mes maux auec ta grace,*
*Je ne fai point de mal. quelque mal que je face:*
*Mon mal ce peut nombrer, mes pechéz sont contéz,*
*Et qui seut onc combien en toi a de bontéz?*
*Et encores, Seigneur, plus grande est mon offence,*
*Plus en me pardonnant tu montres ta puissance:*
*Qui pardonne cent maux, n'a t il pas plus d'honneur*
*Que n'a celui qui est d'vn seul mal pardonneur?*
*Gueri moi donc, Seigneur, et de ton Ciel m'enuoïe*
*Le jour tant desiré, que sain je me reuoïe.*

SONNET.

*Mais qui vous meut, ô ma douce guerriere,*
*D'vser vers moi d'vne telle rigueur,*
*Veu que par vous, ou je vi ou je meur,*
*Veu qu'en amour vous estes ma premiere?*

*Si j'aime moins de ce jour la lumiere*
*Que vos deux yeux, doux meurtriers de mon cœur,*
*Si de vous seule atten tout mon bonheur,*
*Mais qui vous meut d'estre contre moi fiere?*

*Voïez mon cœur, Dame, voïez ma foi,*
*Et si trouues qu'il i ait feinte en moi,*
*Mettes et moi et mes plaints en arriere:*

*Mais si trouues que j'aime entierement,*
*Guerissez moi de l'amoureux tourment,*
*Vous accordant à mon humble priere.*

A C. C.

*Tu me fuis doncq? doncq tu ne m'aimes pas,*
*Cruelle? doncq mon amour tu repousses?*
*Doncq plus je t'aime et plus tu te courrouces?*
*Plus je te cherche et moins tu en fais cas?*

mort, et Sceuole de Saincte Marthe ne desdaigna

---

*Bien que pour toi je courroi au trespas,*
*Bien que pour toi cent morts me seroient douces,*
*Ce neantmoins loin de toi tu me pousses,*
*Et de mon mal tu en prens tes ebas.*

*O si vn jour Cupidon de sa flame*
*Pour mon amour vouloit brusler ton ame,*
*Comme mon cœur pour toi est enflamé!*

*Alors feignant ne t'aimer point, mauuaise,*
*Je te feroi sentir le grand mal-aise*
*Que l'on reçoit, aimant sans estre aimé.*

SVR LA MORT DV FIZ DE P. CHESNAI,
BANQUIER A POICTIERS.

*Est ce donques le grand aise,*
*Attendu si longuement?*
*Ha, mignon, que je te baise*
*Auant ton departement.*
*Es tu donc venu, ami,*
*Pour ne nous voir qu'a demi?*
*Es tu donc venu en vain*
*Pour t'en aller si soudain?*
*Pauuret, ta venue assemble*
*La joie et le dueil ensemble.*
*Ha, pauuret, ta frêle vie*
*Est bien tost de mort suiuie.*
*Et quoi, mignon, as-tu veu*
*Quelque cas qui t'ait depleu?*
*Le bers ou deuois gesir*
*N'estoit il à ton plaisir?*
*N'auoit on choisi nourrice*
*Qui te fust assez propice?*
*As tu à ton arriuée*
*Quelque autre chose trouuée*
*Qui fut contre ton vouloir?*
*As tu apperçeu douloir*
*Quelqu' vn de te voir marri*
*Ton pere ta t il pas ri?*

point de remplir les lacunes qui s'y trouuoient et

---

*Ta mere est elle fachée*
*D'estre de toi accouchée?*
*Quoi, mignon, desirroit-elle*
*Accoucher d'vne femelle?*
*Di le moi, di, mon ami,*
*Quel destin ton ennemi*
*Tauoit auant qu'estre né*
*Telle mort prédestiné?*
*Di moi, la Parque cruelle*
*Qui te miet dans la Nasselle*
*Du nocher qui tous nous passe*
*Sans faire à personne grace,*
*Di moi, mon mignon, di moi,*
*Qu'elle rigoureuse loi,*
*Auant sucer le teton,*
*Te fit aller voir Pluton?*
*Encore, ami, si ta vie*
*N'eust esté si tost rauie,*
*S'il t'eust esté permis croistre*
*Jusques à pouuoir cognoistre*
*Combien pour te receuoir*
*Chacun faisoit de deuoir,*
*Et quels pairains apparens*
*T'auoient esleux tes parens:*
*Vraiment ceste briefue atante*
*Eust fait ta mere contente.*
*Vraiment, mignon, ta venüe*
*Eust esté plus cher tenüe.*
*Mais quoi, tu nous ostes tout,*
*Tu vis et meurs en vn coup.*
*Tu meurs, ami, presqu'auant*
*Que tu as esté viuant.*
*I'auois projeté d'eslire*
*Les meilleurs nerfs de ma Lire*
*Pour chanter parmi la France*
*Le bonheur de ta naissance.*
*Desja le Dieu Cinthien*
*T'auoit retenu pour sien,*
*Et ja desja les neuf Sœurs*
*Te promettoient leurs douceurs.*

d'acheuer quelques Pieces que l'Autheur auoit laissées imparfaictes.

*En adsum, et patulo quantum possum ore sonare,*

---

*Las ! les faueurs Cinthienes*
*Et les Sœurs Aoniennes*
*Ne peuuent retarder l'heure*
*Ou il faut que chascun meure.*
*Il nous faut par le destin*
*Prendre vie, et prendre fin,*
*Et nul ne peut d'vn seul pas*
*Tarder l'heure du trespas.*
*Ha, mignon, quand ta paupiere*
*Ouuris pour voir la lumiere,*
*Tu cognus bien que ce monde*
*Sur vn incertain se fonde :*
*Tu cognus bien, mon ami,*
*Que les hommes sont parmi*
*Le fiel fardé de douceur,*
*Et qu'ils n'ont rien qui soit seur*
*Lors, ami, tu eus enuie*
*D'eslire vne meilleur' vie,*
*Lors tu nous laissas pour suiure*
*Celui qui mieux te fait viure.*
*Va donc, ami, va donc voir*
*Des heureux le beau manoir,*
*Ou marrisson et desir*
*Ne troubleront ton plaisir.*
*Va donc, ame bien-heureuse*
*De n'auoir ton veuïl reglé*
*A la pompe perilleuse*
*Du monde tant aueuglé !*

A MADAMOISELLE J. BERTHELOT.

*Comme le branler d'vne onde,*
*Les choses sont en ce monde*
*Inconstantes, et n'ont point*
*De fermeté vn seul poinct.*
*Les jours apres les jours coulent,*
*Les mois s'en vont, les ans roulent :*

*Jungo meas voces vocibus ipse tuis.*
*Facit Musa Parens, tua nostris jungat ut ætas,*

---

*Même les hommes, qui sont*
*Plus constants, rien certain n'ont,*
*Et n'ont chose qui demeure*
*En vn poinct vne seule heure.*
*Soudain l'enfance s'en fuit,*
*Soudain jeunesse la suit,*
*Soudain jeunesse s'alente,*
*Soudain l'âge plus constante*
*De mile dons precieux*
*Vient enrichir nostre mieux :*
*Là, le printemps de nostre âge*
*Embellit nostre visage,*
*Là, la verdeur de nos ans*
*Nos faitz et ditz rend plaisans :*
*Là, lon rid, là, lon plaisante,*
*Là, lon jouë, là, lon chante,*
*Mais, las! tels plaisans ebas*
*Tou-jours ne nous durent pas.*
*Suruient la ride qui trace*
*Le poli de nostre face,*
*Suruient la triste paleur*
*Qui honnit nostre couleur,*
*Suruient la courbe vieillesse,*
*Vieillesse qui point ne cesse*
*Que n'ait mis nostre plus beau*
*Dedans l'horreur d'vn tombeau.*
*Ainsi, Jane, ainsi au monde*
*Les choses vont comme vne onde,*
*Et sous le Ciel tout perit*
*Fors la vertu de l'esprit.*
*Ne te fie donc en ta face*
*Puis qu'ainsi la beauté passe,*
*Ne te fie donc en tes ans*
*Puis qu'ils fuiënt comme vents.*
*Aime vertu, fui le vice,*
*Aime bonté, fui malice,*
*Puis qu'ainsi te peux venger*
*Du rigoureux passager.*

*Junctaque concelebret nomina nominibus,*

dit elegamment le mesme de Saincte Marthe, en

---

*Pren l'exemple de ton pere,*
*Pren l'exemple de ta mere,*
*Pren l'exemple de tous deux*
*Et vi heureuse comme eux;*
*Ainsi, Jane, tes emprises*
*A fin heureuses soïent mises!*

A C. C.

*C'est toi a qui je veux dedier mon amour,*
*A toi seule je veux par mes escrits complaire:*
*Tous les vers que j'ai faits, et ceux que je peux faire,*
*En ton seul nom, je veux leur faire voir le jour.*

*Estraint par le lien, qui de maint et maint tour*
*Ioint mon cœur à ton cœur, il ne me chaut de plaire*
*Ni aux Ducs, ni aux Rois, il me suffit ne taire*
*En combien de façons je souffre sans sejour.*

*Cassandre par Ronsard est rendue immortelle,*
*Olive par Bellay à jamais sera belle,*
*Tu auras par mes vers vn éternel renom:*

*Ta face dans mon cœur sera toujours empreinte,*
*En mes vers on lira l'effet d'vne amour sainte,*
*Les vers seront fondés sur l'appui de ton nom.*

SONNET PERDV A LA RAFLE
Contre I. A. de Baïf.

*Puisque le Dé t'a fait mon crediteur,*
*Voici de quoi enuers toi je m'acquite.*
*O que ne suis-je en même façon quite*
*Enuers chacun de qui je suis deteur!*

*Ha! mon Baïf, les Poëtes n'ont plus d'heur,*
*Les vers n'ont plus faueur que bien petite;*
*Ce siecle d'or n'a egart au merite*
*Des bons esprits, le seul or a faueur.*

parlant de La Peruse dans ses *Sylues*[1]; et dans ses *Eloges des Hommes illustres*, voicy ce qu'il dict encore de luy, suiuant la traduction que j'en ay faicte et publiée[2]: « Jean de La Peruse luy succeda

---

*Cessera donc nostre noble entreprise?*
*Si nous n'auons qui nos vers fauorise,*
*Cessera donc le doux de nostre voix?*

*Non, mon Baïf, poursuiuons nostre affaire;*
*Si nous pouuons a nos amies plaire,*
*Ce sera plus que de complaire aux Rois.*

EPIGRAMME A VENVS.

*Di moi, Venus, pour quoi as-tu permis*
*Que celle-la que tant j'aime et pourchasse,*
*Que celle-la ou j'ai tout mon cœur mis*
*Cruellement me tienne tell' audace?*
*Fai, Venus, fai que son beau teint s'efface:*
*Puis qu'aleger ne veut ma maladie,*
*Courrouce toi, ran la moi enlaidie,*
*Tant qu'à aucun ne plaise à l'auenir.*
*Helas! Venus, n'en fai rien, je te prie,*
*Elle pourra plus douce deuenir.*

1. C'est une erreur : Les vers cités appartiennent aux Épigrammes, livre II. Nous avons reproduit plus haut la pièce entière, et il sera facile de constater les différences qui existent entre le texte de Scevole de Sainte-Marthe et celui qui est donné par Colletet. Ajoutons que Scévole de Sainte-Marthe parle aussi de La Péruse dans *les Sylves*. Voir (*Liber Sylvarum*) le passage qui commence par ces vers :

*Vix bene contigeram limosi littora clani*
*Cum Jani occurit nobis miseranda Peruse*
*Pieris,..... .....*

2. Note marginale : « G. Colletet, dans les *Eloges* de [Sceuole] de Saincte Marthe, Liu. 5, dans l'Eloge de R. Garnier. » Il faut lire *livre IV* (page 380; Paris, 1644, in-4°).

dans ce fameux trauail [1]; et comme ce jeune Poëte escriuoit d'vn style plus clair et plus poly que Jodelle, il eut sans doute au jugement des Doctes esté l'Euripide des François, si la mort, qui le surprit auant le temps, ne se fust opposée a ses genereux et louables desseins. »

Les Œuures de Jean de La Peruse sont diuisées en deux Parties. La premiere contient sa Tragedie de *Medée*, et l'autre ses Poësies diuerses; le tout imprimé pour la premiere fois à Poitiers, l'an 1556, in-4°, peu de temps apres sa mort. Je dy pour la premiere fois, car elles ont esté imprimées depuis en plusieurs Villes de France, comme à Paris, l'an 1573, et à Rome, l'an 1584[2], ce qui tesmoigne

---

1. A Etienne Jodelle, duquel il est dit qu'il prit « le soin de faire representer dans la Cour du Roy Henry Second la Tragedie de Cleopatre, *auec tout l'appareil, et presque toute la Pompe* du Theatre des Antiens... » Voici les expressions de Sainte-Marthe : « ... Sed qui vel ipsa operis « nouitate sic placuit, ut cum in Henrici II aula, magni- « fico veteris scenæ apparatu, Cleopatræ fabulam dedis- « set, incredibilem de se tota repente Gallia famam « accenderet. Successit ei Perusius, poëta sanè tersior et « politior, adeòque nisi mors immaturior obfuisset, Gal- « licus Euripides eruditorum judicio euasurus. » (*Elogia*... Robert Garnier,... pages 175 et suiv.)

2. Nous ne connaissons pas l'édition de Rome indiquée ici par Colletet; elle n'est mentionnée par aucun bibliographe. Voyez, du reste, pour les diverses éditions de La Péruse, et pour les particularités qui les distinguent, la

assez la reputation que leur Autheur s'estoit acquise.

Ses diuerses Poësies contiennent plusieurs Odes, les vnes Pindariques et les autres à l'imitation d'Horace, plusieurs Chansons, plusieurs Elegies, plusieurs Sonnets amoureux et quelques Epigrammes. Le tout assez delicatement et fortement escript, comme on le peut voir par cet eschantillon, qui est le commencement de la première de ses Odes :

*Bien que l'aueugle escriuain*
*Tienne la premiere place,*
*Les vers du liriq' Thebain*
*N'ont pourtant perdu leur grace :*
*Et l'autre liriq' de Cœe,*
*Et le haut bruïant Alcée,*
*Et le graue Stesichore,*
*Malgré les ans sont encore;*
*Encor les doctes amours*
*De la docte Lesbienne,*

---

note bibliographique. Nous nous contentons d'indiquer ici les numéros du catologue de la bibliothèque de l'Arsenal auxquels se trouvent inscrites quatre éditions fort rares de ce poëte :

1573, in-16, B. L., 6552;
1577, in-16, B. L., 6572;
*S. d.*, in-4°, B. 10674 (la *Médée* seule);
1613, in-12, B. 10675.

*Tesmoins de la pene sienne*
*Viuent, et viuront tousjours.*

*Bien que le grand Vandomois,*
*Ce grand Terpandre, deuance*
*Par le foudre de sa voix*
*Tous les poëtes de France,*
*Bellay, Baïf et Jodelle*
*Ont acquis gloire immortelle :*
*Et auant eux maints poëtes*
*Auoïent couronné leurs testes*
*Du sainct verdoïant rameau.*
*J'espere aussi que ma Muse,*
*Eternisant* LA PERVSE,
*Me vengera du tombeau.*

*La Mort n'a point de puissance*
*Dessus les diuins esprits*
*Qui foudroïent l'Ignorance*
*Du foudre de leurs escrits.*
*Les vers sont diuine race,*
*Les vers sont enfans des Dieux ;*
*Les vers nous monstrent la trace*
*Qui nous conduit jusqu'aux Cieux.*

Le reste va d'vn mesme pas, et monstre assez quelle estoit la force et la facilité de son Genie.

La seconde de ses Odes est à mon aduis vn chef-

d'œuure de Poësie de ce temps-là. Car outre l'inuention, qui en est tres belle, il y a des descriptions assez viues et assez bien imaginées. Voicy comme il y descript vn fameux Tournoy :

*Quand le tournoi fut ouuert,*
*Chacun à l'enui s'efforce :*
*Cettui-ci se tient couuert*
*Contre vn plus fort qui le force :*
*Cet autre plus fort se montre,*
*Bouleuersant les plus forts ;*
*Mais cettui qui le rencontre*
*Aneantit ses efforts.*

*Cettui-la, fendant les rans,*
*Les plus forts escadrons perce,*
*Et ne s'attacque qu'aux grans,*
*Que brauement il renuerse :*
*Cet autre, expert à la guerre,*
*Le voïant brauer ainsi,*
*Enuieux le met par terre,*
*Vn autre l'y met aussi.*

Mais cela n'est rien au prix d'vne belle Description qu'il y faict de l'Antre de la Peste et de la peste mesme. En voicy quelques Vers :

*Cette jalouze s'en va*
*Au bas centre de la Terre,*

*Où la Peste elle trouua,*
*Faisant à soi mesme guerre.*
*Peste auoit la chair plombée,*
*Peste gisoit à l'enuers*
*Au sueïl de son huis tombée,*
*Rongée de mille vers.*

*Soudain Peste se leuoit,*
*Alloit, venoit sans demeure,*
*Jamais Peste arrest n'auoit*
*En vn lieu vne seule heure:*
*Elle sent dans ses entrailles*
*Mille et mille feux ardans,*
*Et mille ardantes tenailles*
*Qui la tenaillent dedans.*

*Son corps sent au bruslement,*
*Son aléne put au soufre,*
*Sa chair est sans vestement*
*Pour la chaleur qu'elle souffre!*
*Peste a la langue tirée,*
*Peste a ouuers les nazeaux,*
*Peste est tousjours alterée*
*Sans se pouuoir souler d'eaux.*

*Où elle est, n'y a que bruit,*
*Jamais la paix n'y reside;*
*Le soleil jamais n'y luit,*
*Et jamais n'y faict humide.*

*Vne chaleur morne, enclose*
*Dedans vn ær obscurci,*
*Seche, brusle toute chose,*
*Et brusle les corps aussi.*

*De cedres et de cypres*
*Est couuerte la campaigne,*
*La Mort se tient la bien pres,*
*C'est de Peste la compaigne.*
*La le hibou se lamente,*
*La on oit le noir corbeau,*
*Qui, d'vn chant mortel qu'il chante,*
*Ne predit que le tombeau.*

Le reste est tout semblable. Mais voicy comme il descript naïfuement les maux que produit la Peste par tous les lieux où elle passe :

*Ja-deja le cerf fuïtif*
*Tombe mort dessus la pléne :*
*D'autre part, le daim craintif*
*Tire a péne son aléne :*
*Le lieure point n'en echappe,*
*Bien qu'il fuïe sans arrest :*
*Méme ce venin attrappe*
*Le sanglier trasse-forest.*

*Le bœuf lent meurt au labeur,*
*Le cheual a la charrue,*

*Le chien pres de son seigneur*
*Sent le venin qui le tue :*
*Le loup ne faict plus la guerre*
*Au berger ni au troupeau :*
*L'oiseau mort tombe par terre,*
*Et le poisson meurt dans l'eau.*

Et vn peu plus bas :

*Le bon vieillard n'ose pas*
*Bailler aide à sa lignée :*
*La femme a craint le trespas,*
*Du mari s'est eloignée :*
*Le frere laisse le frere,*
*La sœur ne l'ose toucher;*
*Et la pitoëable mere*
*De ses fiz n'ose aprocher*[1].

Le reste vaut bien la peine d'estre lu dans la Piece entiere. Le dernier des Poëmes de ce Recueil s'appelle *l'Antre*. Il y a de si belles et de si nobles Descriptions, que je l'appellerois vne Piece parfaicte, si l'Autheur l'auoit acheuée[2]. Mais la Mort le pre-

1. Nous avons, dans les citations, rétabli le texte de La Péruse, que Colletet a parfois modifié dans le but évident de le rajeunir. Ces variantes sans importance réelle ne nous ont paru qu'une œuvre de fantaisie, et nous n'avons pas cru dès lors devoir les reproduire.
2. Note marginale : « etc. »

uint : Ce qui obligea l'Imprimeur, ou plus tost le Publicateur, de mettre à la fin de ce Poëme ces paroles : « Icy prit fin son estre et son *Antre* non « acheuez. »

La seconde Partie de ses Œuures poëtiques est cette fameuse Tragedie de *Medée*, dont j'ay desjà parlé. Mais quoy que ce soit ce Poëme qui l'ait principalement faict cognoistre et estimer de toute la France, si est ce que je ne me puis resoudre à le preferer à ses autres Ouurages. Au contraire, je le mets bien au dessous de ses Vers lyriques, et ne le crois pas digne de la grande Reputation qu'il a eue. Ce fut sans doubte la nouueauté plus tost que le merite de la Piece qui le fit estimer de son Temps. On n'auoit encore veu que les deux Tragedies de Jodelle, et sur ce que Medée n'estoit pas moins cogneue dans la Fable que Cleopatre et Didon, elle fit du bruit, et rendit son Autheur fameux. Et ce d'autant plus, que l'on y rencontre vn peu moins de rudesse que dans celle de Jodelle. O Reputation, que tu t'acquerois alors à peu de frais[1] ! Il faut bien

1. Ce n'est point ici le lieu d'une dissertation littéraire sur la *Médée;* elle exigerait de grands développements et des citations que nous ne pouvons plus nous permettre après celles, peut-être trop nombreuses, qui ont déjà été faites. Nous espérons faire apprécier la valeur réelle de cette tragédie dans le travail que nous publierons

faire maintenant d'autres efforts d'esprit pour te posseder! Les belles Pieces de theatre que ces dernieres années ont produites tesmoignent bien l'aduantage que nostre Siecle a sur les Siecles precedens. Nos Didons, nos Cleopatres, nos Medées valent bien les leurs; et je dirois volontiers que ce sont des Reynes au prix de ces esclaues. Tout est noble, riche et pompeux dans les nostres, et dans les leurs tout est bas, tout est lasche, et, si je l'ose dire, tout meprisable, si cet excellent esprit Sceuole de Saincte Marthe n'en auoit, par ses soins, reparé les plus visibles defauts. En effect, soit que La Peruse, preuenu de la Mort, n'eust pas le temps d'y mettre la derniere main, soit qu'il ne fust pas capable de mieux faire en ce genre d'escrire, il est aisé de voir qu'aux endroits où Saincte Marthe n'a point touché[1], il

---

prochainement sur La Péruse, en tête de l'édition de ses œuvres que nous préparons. Les comparaisons que fera naître cette étude, soit avec la *Médée* de Corneille, soit avec les autres tragédies inspirées par le même sujet, loin de porter atteinte à la renommée de La Péruse, nous ne craignons pas de le dire, malgré l'opinion de Colletet, ne pourront que la faire briller d'un plus vif éclat.

1. Rien n'indique, dans les œuvres de La Péruse, les corrections de Sainte-Marthe dont parle ici Colletet; aussi son appréciation, qui manque de preuves, ne doit-elle être acceptée qu'avec une grande réserve; l'exagération même des expressions, dans cette partie de la vie de notre

n'y a rien de plus foible ny de plus rampant, dans les Vers et dans le Subjet mesme, à propos duquel je diray seulement ce mot, que La Peruse viola notablement l'vne des principales Regles que prescriuent les grands Maistres de l'Art. Ils disent qu'il ne faut pas tousjours representer les horreurs de la Tragedie deuant le Peuple, et donnent pour exemple celluy de *Medée* elle mesme :

*Ne pueros coram populo Medea trucidet*[1].

Cependant La Peruse faict esgorger par sa trop

---

poëte, doit mettre en défiance ; elle appelle tout au moins le contrôle et la contradiction. Les auteurs de l'HISTOIRE DU THÉATRE FRANÇOIS après avoir, au sujet des soins apportés par Sainte-Marthe à la publication de la *Médée*, cité La Croix du Maine, s'élèvent contre l'erreur de ceux qui avaient attribué à Sainte-Marthe l'honneur d'avoir *achevé* cette tragédie, et ils ajoutent avec raison : « revoir et « corriger un ouvrage n'est pas l'achever. » (*Histoire du Théâtre François*, tome III, page 299.

1 ..... *Non tamen intus*
*Digna geri promas in scenam ; multaque tolles*
*Ex oculis, quæ mox narret facundia præsens.*
*Ne pueros coram populo Medea trucidet ;*
*Aut humana palam coquat exta nefarius Atreus ;*
*Aut in avem Procne vertatur, Cadmus in anguem.*
*Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.*
(HORACE. *Art poétique*, v. 182 et suiv.)

Dans son commentaire sur l'*Art poétique*, l'abbé Galiani donne à ce passage une interprétation différente de celle de Colletet, lorsqu'il soutient qu'Horace a voulu fonder

cruelle Medée ses trois enfans en la presence de Jason et de tous les Assistans, et imprime ainsy dans l'esprit du spectateur vne Horreur capable de faire trembler les Hommes et auorter les Femmes. Ainsy ce jeune Poëte ne sçauoit pas encore que la moitié de la Tragedie se joue derriere le Theatre; que l'on y propose veritablement sur la Scene les sanglans Desseins, mais que l'on les execute derriere la tapisserie. Ces defauts de la matiere et des paroles n'empescherent pas ce grand Orateur et Poëte, Marc Antoine de Muret, d'honorer le Frontispice de la *Medée* d'vn Sonnet flatteur qui eleue La Peruse jusqu'au Ciel, et qui luy donne le titre de Grand[1]. Ce qu'il fit sans doubte pour recompen-

---

son précepte seulement sur l'incrédulité des spectateurs, et non sur le dégoût que peuvent leur faire éprouver les atrocités représentées sur la scène.

1. Voici le sonnet de Marc-Antoine de Muret :

*Bons Dieux, qu'est-ce que j'oy ? quel esclatant tonnerre*
*Vient estonner mes sens, plus fierement grondant*
*Que celuy qui s'esmeut, quand de son foudre ardant*
*Jupiter accabla les enfans de la terre ?*

*Mais quel homme, ou quel Dieu voy-je qui si grand erre*
*Vn char tout emperlé par le ciel va guidant ?*
*Et qu'elle est ceste femme, horrible regardant,*
*Qui d'vn glaiue esmoulu deux enfançons enferre ?*

*Celluy (me dict Phœbus) qui se sied triomphant,*
*C'est ton grand La Peruse, et celle escheuelée*
*Qui le suit pas à pas, Médée tu'-enfant,*

ser ce jeune Poëte des beaux Vers qu'il luy auoit adresséz dans ses Œuures[1], que Claude Binet prit le soin de faire reimprimer en beaux caracteres, auec les Eloges de plusieurs Poëtes en faueur de La Peruse.

Il mourut soubs le regne de Henry Second, enuiron l'an 1554, aagé de vingt cinq ans seulement[2].

Quelques-vns disent qu'il mourut d'amour, ce

---

*Par les vers Perusins ores renouuelée :*
*Et voicy le rameau verdoyant que j'apreste,*
*Pour de ton La Peruse enuironner la teste.*

1. La Péruse avait adressé à son ami le sonnet suivant :

A. M. A. DE MURET,

Des trois premiers poëtes de France, et de luy.

*Cassandre vit et vivra par les vers*
*De son Ronsard : par Du Bellay l'Oliue*
*Après sa mort encore sera viue,*
*Et son renom semé par l'uniuers :*

*Les mots mignards, les baiserets diuers*
*Diuersement par Meline Baïue*
*Pris et donnez, auront grace naïue,*
*Tant que serons du ciel voûté couuerts.*

*Malgré le temps, malgré despite enuie,*
*Ta Marguerite, ô Muret, aura vie,*
*Et de bien pres ces trois autres suiura.*

*Et que sçait-on, si, comme la plus digne,*
*Plus que Cassandre et Oliue et Melline,*
*Ta Marguerite heureusement viura ?*

2. Note marginale : « Il nasquit en 1529. »

qui n'est pas croyable, puisqu'il estoit amoureux jouissant; si ce n'est qu'ils confondent l'effect auecque la cause, car il mourut effectiuement de cette honteuse Maladie,

*Quam vocat Hispanus Gallam, quam Gallus Iberam,*
*Imperium toto quæ tamen orbe tenet;*

comme il me souuient de l'auoir appris autresfois d'Estienne Pasquier luy mesme, qui l'auoit cogneu et qui l'auoit plainct tout ensemble, aussy bien que de cet excellent Poëte Latin Guyet[1], qui le sçait d'vne tradition immemoriale.

---

1. *Guyet* (François), né à Angers en 1575 et mort en 1655 à l'âge de quatre-vingts ans, avait embrassé l'état ecclésiastique; et, choisi par le duc d'Epernon lui-même, il était devenu le précepteur d'un Angoumoisin illustre, le cardinal de La Valette. Ami des lettres qu'il cultivait avec goût, il avait dû recueillir, pendant son séjour dans l'Angoumois, de nombreux détails sur La Péruse. Colletet, en citant son témoignage, nous donne une preuve nouvelle du soin avec lequel il conservait les précieuses indications de la tradition.

Guyet me paraît un type exact de l'homme de lettres au commencement du XVII^e siècle. Le cardinal de La Valette avait voulu l'attacher à sa personne; mais il préféra sa liberté et le séjour du collége de Bourgogne, où il se trouvait plus rapproché de ses amis, parmi lesquels il faut citer les Dupuy, l'historien de Thou, Bourbon, Ménage, Balzac, etc... Le modique revenu du prieuré de Saint-Andrade, qu'il devait à la protection de son ancien élève,

Pierre de Ronsard, qui aimoit tendrement aussy La Peruse, luy consacra cette belle Epitaphe qui se lit encore dans ses Œuures, et dont voicy le commencement :

*Las ! tu dois à ce coup, chetiue Tragedie,*
*Laisser tes graues jeux,*
*Laisser ta Scene vuide, et contre toy hardie*
*Te tordre les cheueux,* etc.[1].

Jean de La Fresnaye Vauquelin, Robert Maizon-

---

lui suffisait ; et, dans la retraite paisible qu'il s'était choisie, il occupait ses loisirs à l'étude et à la poésie. Un *Traité du changement des lettres*, inséré par Ménage, sans nom d'auteur, dans les *Origines de la langue française*, lui appartient. On lui doit aussi de nombreuses notes sur Térence, Phèdre, Hésiode, Lucrèce, etc... Parmi ses poésies latines, on cite une invective contre la bière que, dans une de ses lettres, Balzac envoie à M. de Morin, avec deux pièces sur le même sujet (*Lettres choisies*, Amsterdam, 1656, page 313), des épigrammes, deux épitaphes du poëte Bourbon insérées dans le *Menagiana*, etc...

Balzac a adressé à l'abbé Guyet une lettre charmante : « Ce sont les livres vivants, lui écrit-il, qui esclairent « l'esprit, sans incommoder la veüe ; et vous estes, mon- « sieur, un de ces livres si commodes et si agreables. « Qu'il y a de plaisir d'avoir de ces livres, qui scavent « respondre et repliquer ! » (*Lettres choisies*, lettre v^e du livre III.)

1. L'amitié de Ronsard est un titre d'honneur pour La Péruse ; Ronsard, si incomplétement connu et si imparfaitement jugé, même de nos jours, est, en effet, le grand poëte du XVI^e siècle, et son témoignage a une valeur par-

nier, celluy-là mesme à qui Joachim Perion dedia

---

ticulière : aussi aimons-nous à citer l'épitaphe entière dans laquelle il pleure la mort de notre poëte :

EPITAPHE DE JEAN DE LA PERVSE

Angoumois, Poëte tragique.

*Las! tu dois à ce coup, chetiue Tragedie*
*Laisser tes graues jeux,*
*Laisser ta scene vuide, et contre toy hardie*
*Te tordre les cheueux :*
*Et de la mesme voix dont tu aigris les Princes*
*Tombez en desconfort,*
*Tu dois bien annoncer aux estranges Prouinces*
*Que La Peruse est mort.*
*Cours donc escheuelée, et dy que La Peruse*
*Est mort, et qu'aujourd'huy*
*Le second ornement de la Tragique Muse*
*Est mort auecque luy ;*
*Mais non pas mort ainsi qu'il faisoit en sa scene*
*Apres mille debas*
*Les Princes et les Rois mourir d'vne mort vaine*
*Qui morts ne mouroient pas :*
*Car vn dormir de fer luy sille la paupiere*
*D'vn éternel sommeil,*
*Et jamais ne verra la plaisante lumiere*
*De nostre beau Soleil.*
*Helas! cruel Pluton! puis que ta sale obscure*
*Reçoit de tout quartier*
*Tout ce qui est au monde, et que de la Nature*
*Tu es seul heritier,*
*Et qu'on ne peut frauder le dernier truage*
*De ton port odieux,*
*Tu deuois pour le moins luy prester d'auantage*
*L'vsufruit de nos Cieux.*
*Tu n'eusses rien perdu : car apres quelque années,*
*Suiuant l'humaine Loy,*
*Aussi bien qu'aujourd'huy, la fiere Destinée*
*L'eust emmené chez toy.*
*Or adieu donc, amy, aux ombres dans la sale*
*De ce cruel Pluton*

son docte Traité Latin *de Magistratibus Romanis*[1], Guillaume Bouchet, Charles Toutain, Sceuole de Saincte Marthe et quelques autres Beaux esprits honorerent sa Memoire de plusieurs Vers funebres, dont on fit vn agreable Recueil, qui fut reimprimé à Paris, l'an 1574, à la fin des Poësies de La Peruse.

Louis Le Caron[2], dans son Poëme intitulé *le Ciel*

---

*Tu jouës maintenant la fable de Tantale*
*Ou du pauure Ixion :*
*Et tu as icy haut laissé ta scene vuide*
*De tragiques douleurs,*
*Laquelle autant sur toy que dessus Euripide*
*Verse vn ruisseau de pleurs.*
*Tousjours, sur le Printemps, la vigne et le lierre*
*D'vn refrizé rameau*
*Rampent pour ta couronne au plus haut de la pierre*
*Qui te sert de tombeau!*

1. Perion (Joachim), savant philologue bénédictin, né vers la fin du xv^e siècle à Cormery, en Touraine, s'est acquis une réputation de violence par sa polémique avec Ramus, contre lequel, au sujet d'Aristote, il publia trois harangues. L'ouvrage *De magistratibus romanorum et græcorum*, Paris, 1560, in-4°, a été réimprimé à la suite du traité de Jean Zamoïsky : *De senatu romano*, et dans le tome VI du *Thesaurus antiquitatum græcarum*.

2. Le Caron (*Loys, ses poésies. Paris, Vincent Sertenas ou Gilles Robinot*, 1554, *pet. in-8 de* 72 ff.) L'auteur de ces poésies est le jurisconsulte connu sous le nom de Charondas le Caron, de qui on a différents ouvrages dont La Croix du Maine et Du Verdier nous ont conservé les titres. Sa *Clarté amoureuse*, contenant 79 sonnets, a été imprimée avec son dialogue intitulé : *La Claire ou de la Prudence de Droit*. Paris, Gilles Corrozet, 1554, in-8° (V. Brunet, *Manuel du libraire*.)

*des Graces*, le nomme parmy les excellens Poëtes de son siecle :

*Dorat, Muret immortels,*
*Tahureau et des Autels,*
*Peruse, le Masconnois,*
*Baïf;* etc.

Pierre de Brach[1], Bordelois, dans vne Ode de ses *Amours d'Aimée,* parle de luy en ces termes honorables :

*Que de Garnier la Muse poëtique,*
*De La Peruse et du fils Delien,*
*Gaignent le bouc*[2] *comme vn prix antien,*
*Pour guerdonner vne Muse tragique;* etc.

Guy Le Feure de La Boderie, dans le cinquiesme

---

1. Pierre de Brach, poëte Bordelais, ami de Montaigne, a eu la bonne fortune de rencontrer de nos jours un admirateur érudit qui a remis ses œuvres en lumière. La nouvelle édition de ses poésies mérite d'être signalée, non-seulement comme une œuvre typographique remarquable, mais surtout à raison de la partie restée inédite qu'elle fait connaître, et qui offre un réel intérêt : *Œuvres poétiques* de Pierre de Brach, sieur de La Motte Montussan, publiées et annotées par Reinhold Dezeimeris. Paris, Aug. Aubry, 2 tomes pet. in-4°, 1861-62.

2. Ces vers remettent en mémoire le voyage d'Arcueil, le banquet qui le signala, et l'épisode du bouc couronné, offert à Jodelle par ses amis. La Péruse qui, avec Remi Belleau et plusieurs autres poëtes, avait contribué, comme

Cercle de sa *Galliade*, est à peu pres de ce mesme sentiment, lorsqu'il dict, apres auoir haultement loué Jodelle :

*Et Peruse auec luy, qui dessus a guidée*

---

acteur, à l'hôtel de Reims, à la représentation de *Cléopâtre*, devant le roi Henri II et devant la cour, était au nombre des convives, et il prit sa part de cette innocente débauche poétique. Claude Binet, dans sa *Vie* de Ronsard, a donné sur cette fête de longs et intéressants détails; elle devint un sujet d'attaques contre le grand poëte, et elle fut un des griefs exhalés dans le poëme satirique : *le Temple de Ronsard*, attribué aux ministres Zamariel et de Montdieu. Les disciples de la nouvelle religion ne pardonnaient pas à Ronsard la vivacité de sa muse contre la réforme, vivacité qui lui avait valu, outre les éloges et les gratifications du roi François II et de la reine-mère, les remercîments du pape Pie V. Ces attaques provoquèrent une réponse de Ronsard pleine de verve et d'énergie, ou l'indignation de l'honnête homme outrageusement attaqué est merveilleusement exprimée; nous en détachons le fragment qui suit :

*Tu dis en vomissant dessur moy ta malice,*
*Que j'ay faict d'vn grand bouc a Bacchus sacrifice;*
*Tu ments impudemment : cinquante gens de bien*
*Qui estoient au banquet diront qu'il n'en est rien.*

*Muses qui habitez de Parnasse la croupe,*
*Filles de Jupiter, qui allez neuf en troupe,*
*Venez et repousses par vos belles chansons,*
*L'injure faicte à vous et a vos nourrissons !*

*Jodelle, ayant gaigné par vne voix hardie*
*L'honneur que l'homme Grec donne a la Tragedie*
*Pour auoir, en haussant le bas stile François,*
*Contenté doctement les oreilles des Rois,*

*La rage et les fureurs de l'horrible Medée*[1].

Le mesme La Fresnaye Vauquelin dont j'ay desjà parlé cy-dessus, apres auoir faict aussy mention de la *Cleopatre* de Jodelle, et de celle de Baïf, parle ainsy de la *Medée* de Peruse et de sa mort precipitée :

*Peruse, ayant depuis cette Muse guidée*
*Sur les riues du Clain, fist incenser Medée :*

---

*La brigade, qui lors au Ciel leuoit la teste,*
*(Quand le temps permettoit vne licence honneste)*
*Honorant son esprit gaillard et bien appris,*
*Luy fit present d'vn Bouc, des Tragiques le prix.*

*Ja la nappe estoit mise, et la table garnie*
*Se bordoit d'vne saincte et docte compagnie,*
*Quand deux ou trois ensemble en riant ont poussé*
*Le pere du troupeau a long poil hérissé:*
*Il venoit a grands pas, ayant la barbe peinte;*
*D'vn chapelet de fleurs la teste il auoit ceinte,*
*Le bouquet sur l'oreille, et bien fier se sentoit*
*De quoy telle jeunesse ainsi le presentoit:*
*Puis il fut rejetté pour chose mesprisée*
*Apres qu'il eut seruy d'vne longue risée,*
*Et non sacrifié, comme tu dis, menteur,*
*De telle faulse bourde impudent inuenteur.*

(Response de Pierre de Ronsard aux injures et calomnies de je ne sçay quels Predicanteaux et Ministreaux de Geneue.)

1. *La Galliade*, etc., fol. 124 v° :

*Soit en despit de mort à jamais immortelle*
*La gloire et le renom du Pelien Jodelle,*
*Qui d'vn vers furieux, hautain et plein d'ardeur,*
*Du théatre françois a comblé la rondeur:*
*Et Peruse avec luy, qui dessus a guidée*
*La rage, et les fureurs de l'horible Medée.*

*Mais la mort enuieuse auançant son trespas,*
*Fist que ces vers tronquez parfaire il ne sceut pas :*
*Quand Sainctemarthe emeu de pitié naturelle,*
*De ces doux orphelins entreprist la tutelle,*
*Sçauant les r'agença, leur patrimoine accreut,*
*Et grand' peine et grand soin pour ses pupiles eut*[1].

Claude Guerin d'Aronniere, Angeuin, dans la Preface de sa Tragedie de *Panthée ou de l'Amour conjugale*[2], parlant de nos Poëtes François, dict qu'entre les Poëtes Tragiques, Garnier, La Peruse et Jodelle ont faict rajeunir l'Antiquité, et donné aux Muses le sejour et le vestement François. Quant à nos Bibliothecaires, il n'y en a pas vn qui l'ait oublié dans leurs Catalogues, où ils l'appellent tousjours vn des premiers Poëtes Tragiques de France, et nomment la *Medée* vn Docte ouurage. A propos de laquelle, au parauant que de finir cette Vie, je diray que l'exemplaire de cette Piece escript de la main propre de La Peruse portoit pour titre : *Medée Tu-Enfant* : Epithete estrange, que le docte Muret voulut retenir dans un Sonnet imprimé à

1. *Art poëtique François*, liv. II, v. 1039 et suiv., dans les *Œuvres diverses*, etc. (Caen, 1605), p. 76.

2. Guerin Darronnière. *La Panthée ou l'Amour conjugal*, tragédie (en cinq actes et en vers avec des chœurs). Angers, Ant. Hernault, 1608, pet. in-8.

la fin de cette mesme Tragedie, où il parle rustiquement ainsy de ce Poëte :

*Celluy, me dict Phœbus, qui se sied triomphant,*
*C'est ton grand La Peruse, et celle escheuelée*
*Qui le suit pas à pas, Medée Tu-Enfant,*
*Par les vers Perusins ores renouuelée;* etc.[1].

Marin Blondel, Lodunois, Charles de Chantecler, Poiteuin, et Gabriel Bounyn, Berruyer, le louerent puissamment aussy dans leurs Vers, que l'on peut voir sur la fin de l'Edition de *Medée*, l'an 1556, où se rencontre encore cette Inscription de Maisonnier[2]:

*Tombier, tu penses donc, remerchant cette pierre,*
*Grauer tout vn Peruse auecque ton ciseau?*
*Di moi, comment l'auroit vn si petit tombeau?*
*Tout vn Peruse auoir ne peut toute la terre.*

---

1. Nous avons cité plus haut le sonnet de Marc-Antoine de Muret, et celui de La Péruse adressé à ce poëte.

2. Rogier Maisonnier faisait partie de ce groupe de poëtes que l'on rencontre à Poitiers vers le milieu du XVIe siècle, et qui nous a laissé l'aimable souvenir d'une véritable famille littéraire; il jouissait d'une grande réputation comme avocat, et scevole de Sainte-Marthe vante son mérite poétique et fait allusion à ses propres œuvres dans la jolie pièce qu'il adresse à la maîtresse de Pierre Fauveau, après la mort de ce poëte : il l'engage à bien caresser Maisonnier et Metel, ou plutôt Memeteau, afin d'obtenir d'eux qu'ils publient le recueil des vers de son

Ce qui n'est, apres tout, qu'vne assez dure imitation d'vne Epigramme Latine que ce fameux Poëte, Theodore de Beze, composa autresfois sur le Por-

---

amant, et à rendre ainsi à la mémoire d'un défunt chéri les devoirs qu'ils voudraient qu'on rendit à leurs mémoires :

*... At tu si sapis, ô puella pulchra,*
*Centum basia nunc Mesonerio,*
*Mille basia nunc dabis Metello,*
*Ut functi officio boni sodalis,*
*Sparsa carmina colligent, et edant*
*In lucem, faciant que jam sepulto*
*Quod vellent fieri sibi sepultis...*

(P. Faluij Tumulus... Epigrammatum liber I.)

Le même Sainte-Marthe a adressé le sonnet suivant à Maisonnier :

*Je regrette ce temps plein d'honnestes esbas*
*Quand sur les bords du Clain, où tu as pris ton estre,*
*Nos Muses,* MAISONNIER, *qui commençoient à naistre*
*Nous retiroïent desja du populaire bas.*

*Nous chantions à l'enui les amoureux debats,*
*Tandis que ses brebis Myrtine faisoit paistre,*
*Auec mon* VAUQUELIN, *dont la muse champestre*
*Deuoit vn jour s'enfler et bruïre les combats.*

*La douce liberté nous seruoit de nourrice,*
*Nous ignorions les maux qu'enfante l'auarice,*
*Aussi francs de souci que purs de mauuaistié,*

*Et l'orage cruel des querelles ciuiles,*
*Qui sur nous depuis lors s'est rué sans pitié,*
*N'auoit gasté nos champs et saccagé nos villes.*

(Œuvres de scevole de Sainte-Marthe... Poitiers. Jean Blanchet, 1599, page 86 verso.)

Une étroite amitié unissait Maisonnier à La Péruse;

trait du grand Erasme, que j'insereray icy tout entiere, pour diuertir mon Docte lecteur; et ce

---

nous trouvons dans les œuvres de notre poëte Angoumoisin un sonnet dans lequel, s'adressant à celui qui devait pleurer sa mort, il lui parle de l'immortalité réservée aux poëtes, et il l'engage à se consacrer aux muses :

A. R. MAISONNIER.

*Mon Maisonnier, il faut que l'homme meure,*
*Fust il sçauant autant comme Platon,*
*Et fust il sage autant comme Caton*
*Rien ne luy sert pour retarder son heure.*

*Mais s'il aduient qu'apres la mort demeure*
*Quelque tesmoin de son noble renom,*
*J'entens vn œuure eternisant son nom,*
*Bien peu luy nuit de la mort la blessure.*

*Puis donc, amy, que le gentil sçauoir,*
*Qui va ornant ta jeunesse, a pouuoir*
*De te donner tel bien, si tu en vses :*

*Croy mon conseil, retire toy bien loin*
*Du populace, et d'vn éternel soin*
*Consacre toy désormais aux neuf Muses.*

Dreux du Radier a consacré une notice à Maisonnier. (Bibliothèque historique et critique du Poitou... Tome III, page 76 et suiv.)

Citons enfin un dernier témoignage en faveur de l'ami de La Péruse :

*Maisonnier, d'autre part, qui se plaisoit souuent*
*D'ouyr son Pin siffler aux aubades du vent,*
*La satyre escriuoit...*

dit Vauquelin de la Fresnaye dans son art poétique, liv. II.

d'autant plus, qu'elle ne se trouue que rarement :

*Illum quem*[1] *totus nunc personat orbis Erasmum,*
*Hæc tibi dimidium picta tabella refert.*
*At cur non totum? Mirari desine, Lector :*
*Integra nam totum terra nec ipsa capit.*

Jacques Tahureau, Gentilhomme du Maine, l'vn de ses plus grands amis, luy adressa vne assez belle Ode, qui se trouue parmy les siennes, où il l'appelle d'abord le premier Tragique de France, ce dont Jodelle ne fust pas tombé d'accord, à considerer l'ordre du temps, ny Garnier, à considerer le merite. Elle commence ainsy :

*J'auois quelquesfois entrepris*
*De sonner l'horreur des alarmes,*
*Et comment on rauit le prix,*
*Forcenant parmy les gens d'armes :*
*Comment le soldat furieux,*
*Noir de sueur, de sang, de poudre,*
*Tempeste et froisse, audacieux,*
*L'ennemy d'vne horrible foudre*, etc.

1. Il y a *quæ* dans le manuscrit.

# BIBLIOGRAPHIE

La Médée, tragédie, et autres diuerses Poésies, par I. de La Péruse; *Poitiers, les de Marnefz et Bouchetz*, sans date (1555), in-4°. On trouve aussi la Médée seule. Les mêmes imprimeurs donnèrent une seconde édition in-4°, avec la date de 1556; mais l'édition de *Poitiers, Marnef*, 1570, in-4°, et surtout celle de Tours, in-4°, nous paraissent fort douteuses.

Les Œvvres de I. de La Péruse, avec quelques autres diuerses Poésies de Cl. Binet; *Paris, Nicolas Bonfons*, 1573, in-16 (et non pet. in-12).—Cette édition, la plus jolie et la plus complète, est ainsi divisée : 8 ff. non chiffrés pour les préliminaires, ff. 1-25 pour *La Médée*, et 26-101 pour les *diverses Poésies*. Les ff. 102-139 contiennent la *Pitoyable histoire du Prince de Albanie, infortuné d'amour* (petit roman en prose, traduit de l'espagnol par le S. P. P.), et les ff. 140-178, les diverses Poésies de Cl. Binet, Beauvaisin.

La Médée, tragédie, et autres diuerses Poésies; *Paris, Nic. Bonfons*, 1576 ou 1577, in-16.

Les Œvvres de I. de La Péruse; *Lyon, Benoist Rigaud*, 1577, in-16.

La Médée, tragédie, et autres diuerses Poésies; *Roupn, Raphaël du Petit-Val*, 1596, ou 1597, ou 1598, ou sans date, pet. in-12.—Ce volume est divisé en deux parties paginées à part, tantôt réunies, tantôt séparées; la première partie contient *La Médée*, et la seconde les *diverses Poésies*. Nous ne nous expliquons pas pourquoi on a retranché de cette édition plusieurs pièces intéressantes, telles que l'élégie *sur la mort du capitaine Faïoles le puisné*, une autre *sur la mort de F. Clermont, seigneur de Dampierre*, l'*Oraison pour avoir santé*, etc. Raphaël du Petit-Val a donné aussi une édition de 1613, sur laquelle il faut faire les mêmes observations.

On trouve quelques poésies de La Péruse en divers recueils, et notamment dans le tome VI des *Annales poétiques*, (p. 217-250), et dans le tome IV des *Poëtes françois depuis le XII^e siècle jusqu'à Malherbe*, par M. Auguis (p. 296-307).

Plusieurs poëtes du XVI^e siècle, ayant Ronsard en tête, ont vanté les talents de La Péruse; et il en est honorablement parlé dans le tome I (p. 571) de la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine; dans le tome II (p. 491) de celle de Du Verdier; dans les *Elogia* composés par Scévole de Sainte-Marthe (et dans leur traduction par Colletet), à l'article *Robertus Garnerius;* dans le livre VII, ch. VI. des *Recherches de la France* d'Estienne Pasquier; dans le tome IV (p. 394) des *Jugemens des savans* de Baillet; dans le *Parnasse françois* (p. 137) de Titon du Tillet; dans le tome XII (p. 52-68) de la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet; dans le tome V (p. 150) de la *Bibliothèque du Poitou* de Dreux du Radier; dans la *petite Bibliothèque des Théâtres*, en tête du volume qui contient la *Médée* de

Longepierre, et dans diverses biographies et bibliographies. Enfin, M. Ath. Mourier a publié des *Notes biographiques et littéraires sur Jean Bastier de La Péruse* (*Angoulême, Lefraise,* 1851, in-8°), dont il a paru une seconde édition dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (*ibid.*, 1856, tome Ier de la 2e série), tirée à part à cent exemplaires.

E. C.

# DE L'ORIGINE

ET DE L'OBSERVATION

# DES ETRENNES

PAR VIGIER

---

*NOUVELLE ÉDITION*

*Suivie d'une Note bibliographique*

PUBLIÉE PAR

ADHÉMAR SAZERAC DE FORGE.

Les écrits, assez nombreux, qui traitent de *l'origine des étrennes*, sont, pour la plupart, peu connus, et chacun des auteurs qui se sont exercés sur la matière semble, le plus souvent, avoir ignoré ce qui en a été dit avant lui. M. *Leber* a réuni quelques pièces sur ce sujet, dans le tome X de sa *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, mais il a omis celles que recommandaient surtout leur ancienneté, leur importance et leur rareté.

La plus répandue est la notice dont le médecin antiquaire *Jacob Spon* fit hommage au conseiller Stoffel, en la lui adressant sous

forme de lettre, le 1er janvier 1674. Nous en connaissons six éditions, outre une version latine. Toutefois, et malgré la science incontestée de l'auteur, nous osons dire que son travail est peu substantiel. C'est moins une dissertation historique qu'une diatribe assez violente contre un usage auquel il n'osait pas se soustraire, tout en le proclamant condamnable et antichrétien.

Le 1er janvier 1674 est également la date de l'opuscule que nous réimprimons. Ainsi que Spon, et dans le même moment, *Vigier* avait l'idée de puiser dans son érudition la matière des *étrennes* qu'il croyait devoir à un personnage haut placé dans l'État. C'était le duc de Montausier.

Cette coïncidence singulière, mais fortuite, nous le pensons du moins, ajoute naturellement à l'intérêt de la pièce, par l'attrait d'une comparaison qui se présente inévitablement à l'esprit. A l'opposé du médecin lyonnais, *Vigier* ne proteste, en aucune façon, contre les étrennes, dont il déclare la coutume fort innocente. En revanche, ses recherches, un peu confuses peut-être, sont plus étendues et

plus multipliées; et nous croyons que l'œuvre de *Spon* serait moins répandue, si notre *Discours historique* ne fût resté jusqu'aujourd'hui à peu près ignoré.

C'est un *in*-4°, de 17 pages, titre compris, soigneusement imprimé, avec de belles marges, et que l'auteur, sans doute, aura fait tirer à petit nombre, et seulement pour faire des présents.

Selon toute probabilité, *Spon* n'en a point eu connaissance; car il n'eût pas manqué d'en faire usage, pour compléter sa propre notice, lorsque, en 1683, il la reproduisit, dans ses *Recherches curieuses d'antiquités*, modifiée dans la forme et augmentée de quelques faits recueillis par lui, depuis la première impression.

Une lettre publiée par le P. *Tournemine*, dans le *Journal de Trévoux*, en janvier 1701, témoigne que le travail de *Vigier* n'était pas davantage parvenu jusqu'au savant jésuite. Il se borne, en effet, à mentionner la dissertation de *Spon* et celle de *Lipenius*, tout en se plaignant de l'insuffisance des notions que lui fournissent ces deux auteurs.

Enfin, M. *Leber*, s'il avait connu notre

opuscule, en aurait, très-certainement, enrichi son recueil.

Ajoutons que les deux exemplaires que nous possédons sont les seuls que nous ayons jamais rencontrés.

Une réimpression nous paraît donc motivée[1], même en faisant abstraction de l'intérêt particulier qui s'attache, pour nous, à l'œuvre d'un auteur angoumoisin.

La signature apposée au bas de ces *Étrennes* n'est accompagnée d'aucun prénom, d'aucune qualité, qui puisse être pour nous une désignation précise de la personne de l'auteur; mais la date nous fournit un peu mieux qu'une conjecture. Jusqu'à plus amples informations, nous penserons que le *Discours historique* doit être attribué à JACQUES VIGIER, ÉCUYER, SIEUR DE LA PILE, avocat au Parlement de Paris, fils unique de *Jean Vigier*, commentateur de la Coutume d'Angoumois, et auteur, lui-même, des *additions* jointes au commentaire de son père, dans la deuxième édition

1. *Nous avons reproduit dans cette réimpression toutes les irrégularités d'orthographe et de ponctuation qui se trouvent dans l'édition originale.*

qu'en a donnée, à Angoulême, en 1720, *François Vigier de La Pile*, arrière-petit-fils de *Jean*.

*Jacques Vigier*, qui est aussi l'auteur d'un Mémoire en faveur de l'exercice de la religion réformée en Angoumois, imprimé en 1664, petit in-4°, mourut en l'année 1698.

ADH. S. DE F.

Angoulême, 1er juillet 1862.

# ETRENNES

## DISCOURS HISTORIQUE DE L'ORIGINE

Et de l'Obſervation des Etrennes
ou premier Jour de l'An.

*A Monſeigneur le DVC DE MONTAVSIER.*

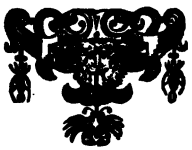

A PARIS,

Chez OLIVIER DE VARENNES, au Palais, en la Gallerie des Priſonniers, au Vaſe d'or.

M. DC. LXXIV.
*AVEC PERMISSION.*

# *ETRENNES*

A

MONSEIGNEUR LE DUC

# DE MONTAUSIER.

MONSEIGNEUR,

SI je ne vous rends pas des marques de mon respect, aussi souvent que je le souhaiterois, c'est le respect même qui m'en empesche ; mais comme il y a des occasions où ce seroit en manquer, que d'en avoir trop, et où le silence ne sçauroit estre legitime ; Je prens la liberté de faire de tems en tems quelque course jusques au païs de la Gloire,

et d'entrer jusques dans vostre Cabinet pour vous entretenir de nostre desert, et vous faire ressouvenir d'un Solitaire qui est bien plus charmé de l'éclat de vos Vertus, que de celuy de vostre Fortune : Je pense, MONSEIGNEUR, que la solemnité du premier Jour de l'An que l'on celebrera à peu prés au même tems que cette Lettre vous sera renduë, peut estre mise avec raison au rang de ces occasions favorables où vous ne trouvez pas mauvais que je me donne l'honneur de vous écrire. En effet, quelle apparence de demeurer en repos, lors que toute la Terre est dans l'agitation? Quel moyen de garder le silence et la retraite, lors que tous les Hommes font ou reçoivent des civilitez et des presens ; soit par respect, soit par amitié, soit par bonté? Il n'y a donc pas moyen de s'en empécher, il faut vous envoyer vos Etrennes, et suivre en cela une coûtume qui s'est introduite il y a prés de trois mil ans. Je pense que tant de siecles, peuvent bien la garantir de la censure des Canons, des anathémes des Papes, et de la rigueur des Conciles de Tours et d'Auxerre, qui defendent tres-étroitement de donner ou de recevoir des Etrennes, et qui mettent les réjoüissances de ce jour celebre, au rang des plus pernicieuses superstitions des Payens.

En verité, il y a un peu trop de chagrin et trop de severité dans ces defenses, aussi ont-elles demeuré sans effet; et les peuples Chrestiens ont fait voir, par l'observation solemnelle de cette Feste dans la Ville même qu'on nomme *la Sainte*, et où est le siege *de sa Sainteté*, qu'il n'y a rien que d'innocent; et qu'apres avoir santifié, par un des mysteres de nostre Religion, le premier jour de l'An (autrefois consacré à Janus, qui a donné son nom au mois de Janvier) on pouvoit bien se servir des ceremonies et manieres d'agir des Payens qui ne regardoient que la societé civile, et les marques d'une amitié reciproque. C'est ainsi qu'on a bien sceu employer à de saints usages, les Temples dediez aux fausses Divinitez; C'est ainsi que Porphire accusoit Origene d'avoir pris les richesses des Grecs, c'est à dire la doctrine et l'eloquence, pour en enrichir les Chrestiens; C'est ainsi que les Hebreux sceurent convertir à leur utilité particuliere et à l'honneur du vray Dieu, les Vases d'or et d'argent dont les Egytiens se servoient, ou pour le culte de leurs Idoles, ou pour satisfaire à leur propre avarice, selon la remarque de saint Augustin. On peut donc separer des choses qui sont d'une nature differente; on peut ôter l'abus, et laisser ce qui peut estre appliqué à un bon

usage. Nous avons nôtre Sabbat, nôtre Pasque, nôtre Pentecoste aussi bien que les Juifs, et nous ne sommes pas Juifs pour cela; parce que nous celebrons nos Festes d'une autre maniere, et pour d'autres fins. Nous pouvons donc bien avoir nos Calendes, et nos premiers jours de l'An et des Mois, comme avoient ces Hebreux, aussi bien que les Romains et nos anciens Gaulois; sans observer les ceremonies des Hebreux dans leurs nouvelles Lunes, les sacrifices des Latins dans leurs Calendes, et les superstitions des Gaulois dans la recherche de leur *Guy-l'an-neuf*, dont le nom est demeuré jusques à nous parmy le simple peuple, et passe pour les presens que l'on donne aux Etrennes, par une coûtume dont on ne sçauroit rendre de raison.

Il faut neanmoins observer qu'encores que le premier jour de l'an fût celebre parmy tous ces Peuples, leurs solemnitez ne tomboient pas dans un même jour, parce qu'ils commençoient leurs années differemment.

Les Hebreux en avoient de deux sortes, l'an vulgaire et l'an sacré. Le premier commençoit à la nouvelle Lune du mois qu'ils appelloient *Tirsi*, qui comprend une partie du mois de Septembre, et une partie de celuy d'Octobre : Et le second com-

mençoit à la nouvelle Lune du mois de *Nisan*, qui comprend une partie de Mars, et une partie d'Avril; car les Juifs commençoient chaque mois à chaque nouvelle Lune. L'an vulgaire estoit l'ancien, et le seul dont se servoient les Hebreux jusques à leur sortie d'Egypte : Mais alors en memoire de leur passage miraculeux au travers de la Mer rouge arrivé dans le mois qui répond à nostre mois de Mars, Dieu ordonna que ce mois fût le premier de l'année. De là vient la difference de l'an commun et de l'An sacré; et neanmoins le premier ne fut pas aboly, et les Juifs s'en servoient dans leurs actes particuliers et dans leurs affaires civiles : Au lieu que pour les choses Ecclesiastiques on se servoit de l'An sacré, que l'on commençoit au mois de Mars. D'où l'on peut tirer en passant une conjecture assés probable pour l'opinion de ceux qui croyent que le Monde fut fait au tems qui répond à l'equinoxe de l'Automne et au mois de Septembre, plûtost qu'en l'equinoxe du Printemps : Car puis que les premiers Hommes commençoient leur année au mois de Septembre, il y a bien apparence que le Monde fut creé en ce tems-là; puis que c'est du jour de la creation qu'on a commencé à compter les Ans et les Mois.

Pour ce qui est des Romains, ils commençoient

leur année au premier jour du mois de Mars, et la finissoient à la fin de Decembre avant leur Roy Numa Pompilius, ainsi leur année n'avoit que dix mois : Mais ce Prince en ajoûta deux autres, sçavoir Janvier et Février, et ordonna que l'année commenceroit au premier jour de Janvier.

*Martis erat primus mensis*, etc.
*At Numa nec Ianum, nec avitas præterit umbras*
*Mensibus antiquis præposuitque duos.*

Vous connoissez bien, MONSEIGNEUR, que c'est Ovide qui parle; il dit un peu plus bas,

*Ecce tibi Faustum, Germanice, nuntias annum*
*Inque meo primum carmine, Ianus adest.*
*Iane biceps, anni tacitè labentis origo;*

et dans le second Livre des Fastes, il nous enseigne la même chose :

*Sed tamen, (antiqui ne nescius ordinis erres)*
*Primus, ut est Iani mensis et antè fuit.*

Plutarque dans ses demandes des choses Romaines, confirme la même opinion, c'est à dire qu'apres Numa les Latins commencerent leurs années au premier jour de Janvier, et cela peut estre justifié par cent autoritez. Cependant Mon-

sieur de l'Estang, President au Parlement de Thoulouse, nous dit dans son Histoire des Gaules, que ce ne fut qu'au tems de Jules Cesar, et en consequence de son Edit que l'année commença en Janvier; ce qui est manifestement contraire à tous nos Livres. Et comme il est bon de découvrir les erreurs des grands Hommes, de peur qu'ils ne nous debitent des illusions dans la foule de plusieurs belles choses, il ne sera pas hors de propos de remarquer, puis que l'occasion s'en presente, l'erreur d'un fameux Jurisconsulte de Naples, homme sçavant et de grande lecture, et dont le nom a quelque chose de grand, car il s'appelle *Alexandre d'Alexandre*. Cét Auteur dans le Chapitre 24, du troisiéme Livre *des jours Geniaux*, nous veut persuader qu'encores que le mois de Janvier eust esté étably par Numa pour estre le commencement de l'année, cét établissement ne fut certain qu'au tems d'Auguste, les Romains ayans commencé leur année tantost au quatorziéme jour de May, tantost au premier jour d'Aoust, quelquefois au commencement de Juillet, et quelquefois au premier Octobre. Ce qui est visiblement faux, et qu'il n'appuye que sur un fondement pitoyable; sçavoir que l'élection des Magistrats qui se faisoit le premier jour de l'an, se trouve

remise à d'autres jours et à d'autres mois à cause de la guerre ou pour d'autres occasions : Comme si le premier jour de l'an dependoit de cette élection, et la suivoit incessamment; ce qui ne se trouvera dans aucun Auteur. Cét Italien n'a pas pris garde que dans les Auteurs Latins le nom de *Nouvel An* n'est pas toûjours pris pour le commencement de l'année; mais qu'on donnoit ce nom à diverses parties de l'an, selon differens égards et pour des occasions importantes, sans qu'on pensast pour cela que l'année commençast precisément en ce temps-là : Comme les Atheniens nommerent Novembre une partie du mois de Mars, et Aoust l'autre partie du même mois, pour satisfaire à Demetrius, qui voulut voir les grands et les petits mysteres de leur Religion qu'il leur estoit deffendu de celebrer qu'en ce temps-là. C'est pour cette raison que Seneque dans sa Satyre contre l'Empereur Claude, appelle *Nouvel An* le commencement du regne de Neron, quoy que ce fust au mois d'Octobre, *Quid actum sit in Cœlo ante diem tertium idus Octobris, asinio Marcello, acilio aviola Consulibus, anno novo, initio sæculi fœlicissimi, volo memoriæ tradere.* Le même Philosophe parlant de ses repas dans son Epistre 87, dit que les Figues luy font tous les jours une *Nouvelle Année;* parce

que l'on donnoit des Figues les premiers jours de l'an par bon augure, et pour témoigner qu'on souhaitoit qu'il fût doux et agreable; ainsi Seneque mangeoit tous les jours des Figues de la même maniere que si c'eust esté le premier jour de l'an, et luy faisant souvenir de la raison pour laquelle on en donnoit aux Etrennes, il se faisoit l'année heureuse par ses bonnes pensées, *Quotidie mihi annum novum faciunt caricæ, quem ego faustum et felicem reddo bonis cogitationibus.*

Quant à nos Gaulois, ils commençoient apparemment leurs années comme nous faisons, dont la solemnité de leur *Guy* religieusement observée le jour qui répond au premier de Janvier est une preuve assez evidente, puisque le nom mesme en est demeuré jusques à nous; mais apres que ces Peuples furent convertis à la Foy Chrestienne, on suivit en France deux especes d'années à l'imitation des Hebreux, l'une civile, et l'autre sacrée, dont la premiere commençoit au premier jour de Janvier, et la seconde à la feste de Pasques : mais parce que cette feste est mobile et qu'elle change tous les ans de jour et souvent mesmes de mois, il y avoit de la confusion dans la supputation de cette année et faisoit de l'embarras dans plusieurs affaires qui se regloient selon cette supputation.

C'est pourquoy le Roy Charles neufiéme ordonna en 1563 qu'à l'avenir l'année commenceroit au premier jour de Janvier pour toutes sortes d'affaires.

Quoy qu'il en soit, cette diversité du commencement de l'année n'empeschoit pas que les peuples ne fussent conformes dans le sentiment de rendre ce premier jour de l'an celebre.

Les Juifs le solemnisoient aussi bien que toutes les nouvelles Lunes, avec le son des trompettes et avec des sacrifices, des gâteaux et des aspersions, dont les ceremonies nous sont décrites par Moyse dans le vingt-huitiéme chapitre du livre des Nombres. Surquoy il ne sera pas hors de propos de vous faire remarquer, MONSEIGNEUR, l'étrange aveuglement des Auteurs du Talmud qui ne nous debitent que des Fables ridicules, pour des Expositions de la Loy. Les Juifs devoient immoler un bouc pour les pechez, outre les autres ceremonies du premier jour de chaque mois; et ces Docteurs disent que ce sacrifice se devoit faire, non pas pour les pechez du peuple, mais pour celuy que Dieu avoit commis, en diminuant la lumiere de la Lune laquelle estoit égale au commencement à celle du Soleil; Mais la Lune ayant remontré qu'il n'estoit pas convenable qu'un Roy

eust deux couronnes, voulant que Dieu ôtast au Soleil une partie de sa lumiere, ce fut elle-mesme qui souffrit cette diminution : ce qui fut un grand crime, à ce qu'ils pretendent, pour raison duquel on offroit le sacrifice du bouc toutes les nouvelles Lunes. Vit-on jamais une plus sotte impieté?

Les Gaulois ayant esté avertis dés le soir du dernier jour de l'an, par leurs Prestres qu'ils appelloient Druïdes, de chercher le lendemain bon matin du Guy de chesne, et en ayant rencontré, le Druïde vestu d'une robe blanche ôtoit le Guy avec un couteau d'or et le faisoit choir dans un linge blanc, apres quoy l'on faisoit un autel au pied de l'arbre où le Guy s'estoit trouvé, sur lequel le Prestre immoloit deux jeunes taureaux blancs qui n'avoient jamais souffert de joug. Pline dit que cela se faisoit lors que la Lune avoit six jours, et que cette rencontre du Guy estoit estimée par nos Gaulois une faveur considerable du Ciel, croyant que ce Guy estoit un singulier remede contre les poisons, et que tous ceux qui en portoient estoient heureux toute l'année; quoy qu'il en soit, nous avons retenu dans nos Etrennes le nom de cette superstition, appellant par corruption les presens qu'on nous fait, ou que nous donnons, la *Guy l'an-neuf*.

Tous les premiers jours des mois estoient aussi sacrez chez les Romains, et Junon les avoit en sa protection; mais le premier jour de l'an estoit principalement celebre parmy ces Peuples superstitieux; il estoit consacré à Janus auquel on sacrifioit avec des gasteaux faits avec de la farine de seigle et du fromage, ou bien avec des gasteaus de farine d'orge, du sel, de l'encens et du vin pur, et comme ces gens tiroient de bons ou de mauvais augures de toutes choses; ils observoient particulierement ce jour là à ne rien faire qui ne portât un bon presage. Ils travailloient chacun dans sa profession afin que ce leur fust comme une asseurance qu'ils seroient diligens toute l'année; et ce jour quoy que sacré n'estoit pas feste à cet égard. Ceux qui avoient esté designez Consuls entroient ce jour là dans la possession de leur dignité et montoient au Capitole accompagnez d'une grande foule de peuple, pour y sacrifier à Jupiter des taureaux qui n'avoient pas encore esté domptez; ce jour là les amis faisoient des vœus les uns pour les autres, et prioient les Dieus qu'il leur fût de bon augure, et pour s'en asseurer autant qu'ils le pouvoient, et témoigner qu'ils souhaitoient que l'année leur fust douce et agreable, ils se faisoient mutuellement des presens de choses douces,

comme de figues et de miel. C'est l'abregé de ce que décrit fort au long et fort elegamment Ovide dans le premier de ses Fastes.

Mais à propos de l'augure que les Romains tiroient de la qualité des presens qui se faisoient le premier jour de l'an, vous sçavez, MONSEIGNEUR, que l'on fit cette remarque à la Cour du temps de notre grand Henry, car le Duc de Savoye qui estoit à Paris le premier jour de l'an qui commença ce siecle, ayant envoyé au Roy pour ses Etrennes deux grands Bassins et deux Vases de cristal d'une manufacture admirable; l'on jugea que l'amitié de ce Prince n'estoit pas fort solide, ce que l'evenement justifia estre veritable.

On pourroit dire que quand Tertulien et S. Ambroise; quand les Peres du sixiéme Concile general, et ceux des Conciles Provinciaux de Tours et d'Auxerre; quand les Papes Martin et Zacharie ont blâmé et defendu la solemnité et les réjoüissances du premier jour de l'an, ils l'ont consideré accompagné de toutes les superstitions dont je viens de parler, et de fait Tertullien parle des Etrennes que les Precepteurs Chrestiens seroient obligez de recevoir de leurs Ecoliers Payens, s'ils les enseignoient, comme d'une espece d'idolatrie, et les

Papes et les Conciles nomment les Etrennes diaboliques, et parlent du sacrifice d'une petite vache ou d'un petit cerf, car c'est ce que veulent dire ces mots du Concile d'Auxerre *vecola et cervolo*, selon la remarque du President Fauchet.

On pourroit dire encore en faveur de la severité de nos Peres, que la fidelité du bon homme Gratien qui a mis dans un corps les Decrets des saints Peres n'est pas exempt de soupçon, et qu'il a usé dans son recueil de trop de licence, et de trop peu d'exactitude, ce qu'on peut remarquer sur le sujet dont je parle, puis que citant l'autorité du Pape Zacharie tirée du chapitre neuviéme d'un Concile tenu à Rome, dont l'original est au Vatican, il fait dire à ce Concile et à ce Pape, qu'il n'est pas permis de faire rien de nouveau le premier jour de l'an, par la consideration de la feste; laquelle clause neanmoins ne se trouve point dans l'original du Vatican, comme l'ont remarqué les Correcteurs de l'Edition de Gratien.

Enfin on pourroit alleguer que les premiers Peres ont eu quelque raison de retrancher des choses qui n'estoient pas mauvaises, pour ne donner pas lieu à celles qui n'estoient pas bonnes, et qu'ils ont apprehendé que le Paganisme ne fist des conquêtes sur les Chrétiens, et n'y établist ses loix

plûtost que d'en recevoir, et d'estre changé dans un usage legitime.

Je vous avoüe, MONSEIGNEUR, que ces refléxions estoient fort raisonnables; mais outre qu'elles estoient inutiles par la tyrannie de la coûtume, il y avoit (ce me semble) quelque temperamment à suivre; il ne falloit ny retenir ny rejetter le tout; on pouvoit, comme en plusieurs autres choses, oster l'abus, et laisser ce qui estoit indifferent, et qui pouvoit estre rendu utile et agreable par une sincere intention : Car enfin il ne faut pas esperer rien de parfait icy bas, et les hommes ne sçauroient manier aucune chose, qu'elle ne se ressente des foiblesses de l'humanité. La Religion n'en est pas exempte, et toutes les fois que nous travaillerons de ses mysteres, nous porterons nos defauts jusques sur les Autels.

C'est dans cette veuë, que tout le monde Chrestien a retenu le nom des Etrennes, la coûtume de faire des presens le premier jour de l'An; les vœus pour ses amis; les réjoüissances publiques, et la cessation des affaires profanes : D'où vient que non seulement on ne plaidoit point à Rome ce jour-là,

*Lite vacent aures, insanâque protinus absint*
*Iurgia; differt opus livida turba tuum.*

Mais encore il étoit défendu au Magistrat de faire les fonctions de sa charge la veille de ce jour celebre, dont il y en a une Loy au Digeste tirée d'Ulpien : Ce qui fut confirmé par les Empereurs Valentinien, Theodose et Arcade, qui en ont fait une Ordonnance expresse.

Nous voyons donc par l'Histoire, que non seulement on faisoit des vœus pour les Empereurs Payens, et qu'on leur donnoit des Etrennes le premier jour de l'An; mais qu'on observoit la même chose pour les Empereurs Chrétiens : Premierement par coûtume, et depuis par leur ordre exprés, dont Arcade et Honorius nous ont laissé des Loix, que nous trouvons dans les Codes des Empereurs Theodose et Justinien : Nous voyons mêmes dans Cassiodore, que Theodoric Roy des Gots qui s'empara de l'Italie du tems de l'Empereur Anastase observoit ce jour, aussi bien que les Romains, et donnoit les Etrennes; soit qu'il suivist en cela la coûtume de Rome, soit qu'il en usast ainsi selon la coûtume de sa Nation, *Calendis Ianuariis affatim dona largimur,* dit ce Prince à un Tresorier de son épargne, dans le Chapitre septiéme du cinquiéme Livre des Epistres de Cassiodore.

Ces vœus qu'on faisoit les Calendes de Janvier

pour les Empereurs Payens, estoient toûjours accompagnez de sacrifices qu'on faisoit ou dans le Capitole pár le ministere d'un Pontife, avec le College des Prestres qu'on appelloit Champestres, *Sacerdotes Aruales*; ou dans les Armées, par le ministere des Soldats, et de leurs Chefs. Et c'est de cette derniere maniere dont parle Pline le jeune dans une de ses Lettres à l'Empereur Trajan : Surquoy il faut observer qu'il y avoit difference entre les prieres particulieres que les amis faisoient les uns pour les autres, et les vœus solemnels qu'on faisoit pour les empereurs; parce qu'il n'estoit pas permis de faire de ces sortes de vœus pour d'autres que pour ces Princes, dont Tacite nous en rapporte un exemple considerable dans le quatriéme Livre de ses Annalles. Car Tibere ayant sceu que le Pontife en faisant de ces vœus pour luy, y avoit aussi joint des prieres pour Neron et pour Drusus, il se plaignit qu'on avoit égalé ces jeunes gens à sa vieillesse; et remontra par une harangue faite exprés au Senat, qu' il ne faloit plus à l'avenir porter à l'orgueil les esprits des jeunes gens, qui n'y sont que trop portez d'eux-mêmes, et qui n'ont pas besoin pour cela qu'on leur rende des honneurs qui ne sont deus qu'à un âge plus avancé.

Les Chrétiens rejetterent bien ces sacrifices Ido-

latres dans leurs vœus du premier jour de l'An; ils prioient neanmoins Dieu non seulement pour les Empereurs Chrétiens, mais aussi pour les Empereurs Payens, comme nous le témoigne Tertullien dans son Apologetique, où il dit que les Chrétiens faisoient des vœus pour eux, *Et prioient le Dieu eternel, le vray Dieu, le Dieu vivant, de leur donner une longue vie, un Empire assuré, une Maison sans trouble, des Armées puissantes, un Senat fidelle, un Peuple obeïssant, et enfin la paix et la tranquilité de tout le Monde.* Mais outre ces vœus, les Chrétiens ont encore retenu la coûtume de donner des presens et d'en recevoir, avec les réjoüissances que la bien-seance et l'honnesteté souffrent dans de semblables rencontres; et ils n'ont point apprehendé les foudres du Vatican, puisque Rome même et ses Souverains Pontifes se sont mis au dessus des anathemes de leurs Predecesseurs, et ont approuvé par leur exemple une coûtume qui dans la verité n'a rien que de legitime, detachée comme elle est des anciennes superstitions, qui obligerent l'Empereur Adrien de defendre les larmes pour la mort d'Ælius Verus, arrivée la nuit qui preceda le premier de Janvier, de peur de troubler par ce dueil la joye des sacrifices publics qu'on faisoit ce jour-là pour luy; quoy que Verus

luy fust tres-cher, et qu'il l'eust adopté pour luy succeder à l'Empire.

Il est donc bien evident, ce me semble, qu'on peut donner des Etrennes sans scrupule; et si cela est veritable, comme il l'est sans doute, je ne sçaurois les donner à personne du monde avec plus de justice qu'à vous, MONSEIGNEUR, puis qu'outre les raisons particulieres qui m'engagent inviolablement à vous témoigner mon respect dans toutes les occasions qui s'en presenteront, vous possedez avec éclat les qualitez qui ont esté la cause et l'origine de cette ceremonie.

Symmaque dans le sixiéme Livre de ses Epistres, rapporte que Tatius Roy des Sabins, qui fit la guerre et qui s'allia en suite avec Romulus, fut le premier auteur des Etrennes, qu'il prit dans un bois consacré à la Déesse Strénie, de l'herbe appellée Verveine (qui a toûjours esté estimée religieuse, et dont on s'est servy presque en tous les sacrifices) et qu'il l'a donna aux plus honnêtes gens de son armée, aux hommes vaillants et forts, *Strenuis viris*, pour marque de son estime, et de leur merite. Et de là est venuë la coûtume de faire des presens aux personnes pour qui on a du respect ou de l'amitié, et d'appeller ces presens des Etrennes, et du nom de la Déesse *Strenia* ou *Stiri-*

*nia ;* car l'un et l'autre mot se trouve dans Varron, et de la qualité de ceux qui les reçoivent, *Viri Strenui.*

Si l'on s'arreste à cette raison, MONSEIGNEUR, qui peut pretendre des Etrennes avec plus de justice que Vous? Qui vous peut disputer sans temerité le celebre nom de *Strenuus;* qui ne comprend pas seulement les actions militaires des plus grands Capitaines, *Armorum Strenuus prorsus, ut non malè sui temporis Catilina diceretur,* dit Jule Capitolin parlant de l'Empereur Claude Albin; mais qui renferme en soy, selon la remarque d'Athenée, la plus grande des vertus Politiques, et qui unit tout ce que les vertus Morales ont de plus éclatant. Cette vivacité d'esprit, avec laquelle vous penetrez les choses les plus obscures; cette valeur, que vous avez témoignée en toutes les occasions où le service de sa Majesté vous a appellé; cette grandeur d'ame, qui vous a fait regarder les dangers et les fâcheuses rencontres, d'un visage tranquille et d'un cœur intrepide; cette force admirable, qui vous fait joüir des faveurs du plus grand Roy du monde, sans molesse, sans superbe, et avec plus de moderation que les autres hommes ne joüissent de leur fortune ordinaire; cette adresse, cette assiduité, et cette vigilance merveil-

leuse, avec laquelle vous vous appliquez avec tant de gloire à la plus noble et la plus difficile des Sciences; sçavoir, à l'education d'un Prince, qui (selon toutes les apparences) doit estre un jour le Maistre ou l'Arbitre de toute l'Europe : Ces Vertus, dis-je, qui vous donnent avec tant de raison le titre de *Strenuus,* et qui vont mêmes au delà, nous font voir par la même raison, que vous estes de ceux à qui les Etrennes sont deuës par la cause de leur institution.

Mais que vous sçaurois-je donner, MONSEIGNEUR, en l'estat où vous estes, et en l'estat où je suis? Vous estes si élevé, que mes presens ne sçauroient aller jusques à Vous : et si nous suivons les sentimens du grand Alexandre, qui ne mesuroit pas ses dons par sa qualité et par sa propre generosité, mais par la consideration de celuy qui les recevoit, que pourrois-je vous donner qui fust digne de Vous? Il est vray qu'autrefois les Empereurs Romains recevoient des Estrennes de quelque prix qu'elles fussent, des fruits, des fleurs, de la monnoye; d'où vient que comme Auguste estoit fort aimé, Suetone nous apprend qu'il receut dans le Capitole, quoy qu'il fût absent, tant de pieces d'or et d'argent pour ses Etrennes, qu'il en acheta plusieurs riches statuës des Dieus.

Mais cette coûtume qui dura quelque tems, et qui commença à devenir necessaire du tems de Caligula, au lieu qu'auparavant elle dépendoit de la volonté, commença aussi peu à peu à recevoir du changement pour la qualité des Etrennes : et quoy qu'elles fussent dans leur origine des marques de la simplicité de nos Peres, elles devinrent en suitte des marques de la pompe et de la vanité des Peuples, ainsi au lieu de recevoir ce que la Nature produisoit, et de ne le recevoir que lors qu'on estoit en estat ou qu'on vouloit le donner, on en fit un devoir necessaire et l'on vint à taxer ces sortes de liberalitez, jusques là que les Empereurs Arcade et Honorius en ont fait des Loix, par lesquelles ils ont voulu que ceux qui faisoient des vœus pour la prosperité de leur regne le premier jour de l'an et qui leur vouloient donner des Etrennes, ne leur donnassent pas moins qu'une livre d'or, qui étoit composée en ce tems-là de soixante-douze écus d'or, *quando votis communibus*, disent ces Empereurs, écrivant à Basile Prefect de la ville de Rome, *fœlix annus aperitur, in una libra auri et solidis obryzatis, Principibus offerendi devotionem animo libenti suscipimus*. Voilà qui va bien jusques là, ils recevoient ce qu'on leur donnoit volontairement; le present se faisoit en or pur, car c'est

ce que signifie le mot *obryzatis*, mais on le vouloit bien donner de cette qualité; mais voicy une Ordonnance qui convertit une liberalité en taxe, *statuentes*, continuent ces Empereurs, *ut deinceps sequentibus omnis uniuscujusque sedulitas Principibus suis talia inferat semper et deferat.* Ils veulent que ce qui procedoit de la pure volonté devienne en devoir. Nous voyons bien qu'avant eux on donnoit des Etrennes considerables, puis que l'Empereur Valerien écrivant à Zozimion Procureur de Syrie, luy ordonne entre autres choses de donner pour les Etrennes de Flave Claude Tribun de la cinquiéme Legion qui depuis fut Empereur, quarante-sept *Philippes*, qui estoient des écus ainsi appellez de l'Empereur Philippe qui en fit faire et leur donna son nom, et cent soixante *tiers d'écus Trientes*, qui estoit une espece de monnoye qui portoit ce nom, comme nous avons veu nos quarts d'écu ainsi appellez parce qu'ils valoient la quatriéme partie d'un écu : mais c'étoit un Empereur qui donnoit à un homme de grand merite, au lieu qu'Arcade et Honorius ordonnent la somme qu'ils doivent recevoir.

Cette necessité n'est plus en usage parmy nous, on donne neanmoins des Etrennes, que vous donneray-je donc, MONSEIGNEUR? En verité, je

demeureray long-tems vostre redevable, si vous ne prenez ce Discours des Etrennes pour les Etrennes mesmes; ou si vous ne vous contentez des vœus que je fais pour la continuation de vostre felicité, non seulement pour l'année que nous commençons, mais encore pour plusieurs autres années. Comme anciennement à Rome, ceux qui estoient absens et les armées, se contentoient de ces sortes de presens et des sacrifices qu'ils faisoient pour le bonheur de leurs Souverains et pour la gloire de leur Empire.

Si ces Etrennes vous eussent pû estre renduës le jour qui est principalement destiné à cet usage, elles auroient pû passer dans la foule des autres, et emprunter quelque chose de leur éclat, mais cela ne s'est pû faire, il faut qu'elles paroissent toutes seules, et leur foiblesse ne peut trouver d'appuy que dans la bonté que vous avez toûjours témoignée pour mes ouvrages. Je pourrois neanmoins dire en faveur de leur retardement qu'il n'est pas sans exemple dans l'ancienne Rome, et que du temps de Tibere on luy donnoit des Etrennes pendant tout le mois de Janvier; il est vray qu'il abolit cette coûtume, mais ce fut par l'importunité du peuple, qui voyant que ce Prince rendoit quatre fois plus qu'il ne recevoit, et que

le premier jour de l'an n'étoit pas assez long pour ce commerce avantageux, étendoit la ceremonie jusques à la fin du mois, dont Tibere estant ennuyé, parce que cette bagatelle le detournoit des affaires de consequence, il defendit qu'on ne donnast plus d'Etrennes que le premier jour de l'an.

Quoy qu'il en soit, MONSEIGNEUR, huit jours plus tard n'alterent point la pureté de mes vœus, les Etrennes de cette nature se donnent dés le premier jour, quoy qu'on ne puisse pas le témoigner si-tost. Et puis que le premier present qu'on fait dans une nouvelle année, passe toûjours pour les Etrennes, Vous recevrez, s'il vous plaist, ces marques de mon respect, pour le payement de ce devoir legitime, et pour une nouvelle protestation d'une ancienne verité, c'est à dire de la passion avec laquelle je suis sans reserve,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble et tres-obeïssant serviteur

VIGIER.

A Angoulesme ce premier de l'an 1674.

# NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons dit que les écrits historiques sur les *étrennes* étaient nombreux mais peu répandus. Nous croyons à propos de donner ici une *liste bibliographique* de ceux qui sont parvenus à notre connaissance. Nous omettrons tous les auteurs qui n'ont parlé qu'incidemment de cette coutume, pour mentionner seulement les ouvrages *spéciaux*.

1. René-Laur. de La Barre.—*L'origine des étrennes, à Monsieur d'Asserac, par R. L. de La Barre.* A Paris, 1582, pet. in-8.

   Opuscule de 17 ff., terminé par plusieurs pièces de vers.—Il est rare et fort peu connu.

2. Théodore Marcile.— *Historia Strenarum, orationibus aduersariis explicata et carmine. Item Prosopopœïæ sive* ἐμψυχοι λόγοι *Martis, Justitiæ, Pacis, Mineruæ et Franciæ.* Parisiis, Steph. Preuosteau, 1596, in-8.

   72 pages.— Pour l'intelligence du titre ci-dessus,

nous devons dire que Marcile donne deux discours, l'un *Contrà usum strenarum*, et l'autre *Pro usu strenarum*. Cet auteur est celui que Baillet, dans le t. II des *Jugements des Savants*, appelle à tort : *Théod. de Marcilly*.

—Autre édition.—*Historia*, etc.,—*accessit Libanii sophistæ Kalendarum Januarii græca expressio, cum interpretatione latina et notis Marcilii*. Parisiis, P. Pautonnier, 1603. 3 part. en 1 vol. in-8.

3. Hieronymi Bossii, *Ticinensis, civis nobilis et Romani patricii, atque in Palatina academia eloquentiæ professoris regii, Janotatius, sive de Strena commentarius*. Milan, 1624, in-8.

—Autre édition : Milan, 1628, in-8.—Item : dans le t. II, col. 1393, du : *Novus Thesaurus antiquitatum Romanarum*, de Sallengre. (Hagæ-Com., 1716, 3 vol. in-fol.)

Le *Janotatius* de *Jérome Bosso* est un peu prolixe, mais néanmoins curieux.—Nous n'avons point vu l'édition de 1624, que nous trouvons indiquée par Sallengre, ce qui nous oblige à faire remarquer que l'*imprimatur*, donné à Milan, et reproduit également par Sallengre, est du 14 *juillet* 1625.

4. Martinus Lipenius.—*Integra strenarum civilium historia, a prima origine, per diversas Regum, Consulum et Imperatorum romanorum, necnon Episcoporum ætates, ad nostra usque tempora deducta, et quoad nomen, auctorem, materiam, seu munera, tempus et vota illustrata*. Lipsiæ et Halæ, 1670, in-4.

—Item.—Dans le t. XII, p. 405, du *Thesaurus antiquitatum Romanarum*, de Grævius. (Trajecti ad Rhen., 1694-1699, 12 vol. in-fol.)

Le même auteur a publié :

5.—*Strenæ ecclesiasticæ, quas Jacobus Herrenschmidt*

*in stenographia Rhetica, et Josua Stegman in Icone pietatis, suo quisque loco et tempore conscripserunt, obtulerunt, ediderunt, in unum fasciculum collectæ, et ex multis aliis piorum et devotorum virorum meditationibus auctæ.* Lubecæ, 1677, in-4.

6. (Jacob Spon.) — *De l'origine des étrennes, Discours historique et moral, contenu dans une lettre.* (S. l.) 1673, petit in-12. — On lit à la fin les initiales : I. S. D. M. avec la date : *A Lyon, ce I Ianvier* 1674.

—Aussi : (S. l.) 1674, petit in-12.

*Niceron* (art. Lipenius) et M. *Brunet* sont les seuls bibliographes qui mentionnent l'édition de 1673. Elle est extrêmement rare : Nous ne l'avons point trouvée à la Bibliothèque Impériale, qui possède seulement la réimpression de 1781 ; et de tous les catalogues de bibliothèques particulières que nous avons compulsés, le catalogue *Coste* (1854) et un catalogue de la librairie de M. *Potier* (1857) sont les seuls où nous l'ayons rencontrée. *Barbier*, *Quérard*, *Leber*, *Bréghot du Lut*, la *Biographie universelle* donnent à l'édition originale la date de 1674; à leur tour, Niceron et M. Brunet ne font point mention d'une édition sous cette dernière date.—Ce désaccord ne serait-il pas, en réalité, moins complet qu'il ne paraît l'être? — Il est inadmissible que Spon, datant son opuscule du 1er janvier 1674, l'ait livré au public antérieurement à cette époque, et surtout avant qu'il fût arrivé aux mains du personnage auquel il l'adressait en présent d'étrennes. L'édition originale, préparée probablement dans les derniers jours de 1673, n'a donc dû être mise en vente qu'en 1674, et dès lors, il est permis de penser que les exemplaires sous l'une comme sous l'autre date, loin de représenter deux éditions distinctes, appartiennent à une édition unique, dont la date aura été modifiée pendant le tirage, au moment du renouvellement de l'année. — Le simple rapprochement de

deux exemplaires différents détruirait ou confirmerait cette hypothèse. Malheureusement, si nous possédons un exemplaire de 1673, nous n'en avons point encore vu avec la date de 1674.

—L'auteur a reproduit son œuvre dans ses *Recherches curieuses d'antiquités*, etc. Lyon, Amaulry, 1683, in-4. — Elle y forme la XXXe dissertation, p. 484-495.

Le travail de Spon n'est plus ici sous forme de lettre : réduit à la partie historique, il est, en même temps, augmenté de quelques recherches, qui ne se trouvaient pas dans la composition originale.

—Une *version latine* de cette dissertation, sous le titre de : *Observatio de origine strenarum*, a été insérée, en 1701, par Gronovius, dans le t. IX du *Thesaurus antiquitatum Græcarum*. (Lugd. Bat., 1697-1702. 13 vol. in-fol.)

—Autres éditions (de la *Lettre originale*). — Paris, Fr. Amb. Didot l'aîné et Guil. de Bure, 1781, in-18 (publiée par l'abbé *Rive*).—Lyon, de l'imprimerie de Barret, 1828, in-8 (avec des notes, par M. *Breghot du Lut.*)

—Item.—Dans le t. X, p. 1, de la *Collection de dissertations, de M. Leber*. (Paris, Dentu, 1826-1842. 20 vol. in-8.)

La lettre originale, reproduite textuellement, est suivie des recherches supplémentaires comprises dans la réimpression de 1683. Cette édition est donc la seule *complète*.

7. Vigier.—*Étrennes. Discours historique de l'origine et de l'observation des étrennes ou premier jour de l'an. A Monseigneur le Duc de Montausier*. A Paris, chez Olivier de Varennes, 1674, in-4.

C'est l'opuscule présentement réimprimé.

8. Laur. Bordelon. — Un article sur l'*Origine des Étrennes* occupe les pages 1-5 de la cinquième partie du recueil publié par cet auteur sous le titre suivant : *Diversités curieuses pour servir de récréation à l'esprit.* (Paris, V. Coustelier, 1694-1698, 12 part. en 7 vol. in-12).

9. Le P. René Jos. de Tournemine. — *Histoire des Étrennes.*

Lettre à *Monseigneur Le Prince,* insérée au *Journal de Trévoux. Janvier* 1704.

—Recueillie par *L'abbé Grosier*, dans le t. I, p. 355-361 des *Mémoires d'une Société célèbre, considérée comme Corps littéraire et académique*, etc. (1792, 3 vol. in-8).

—Item. — Par M. Leber, dans le t. X de la *Collection de dissertations*, citée plus haut, sous le titre de : *Lettre sur les étrennes et sur les dissertations de Spon et de Lipenius.*

10. Ribaud de Rochefort (ou de La Chapelle). — *Lettre au sujet des étrennes.*

Insérée dans le *Mercure de France, juillet* 1735. — Son objet unique est de confirmer une observation de Secousse, dans le t. III des *Ordonnances des Rois de France*, relative à l'usage de donner, en France, les étrennes au 1er janvier, alors même que l'année y commençait à Pâques.

—Reproduite par M. *Leber*.

11. Daniel Polluche. — *Lettre où l'on recherche si, lorsqu'en France l'usage s'introduisit de commencer l'année à Pâques, on continua de donner des étrennes le premier jour de janvier.*

Publiée à la même occasion que la précédente. —Elle se trouve dans le *Mercure de France* de *décembre* 1735.

—Recueillie également dans la *Collection Leber*.

12. Dussbat.—*Dissertation sur l'origine des étrennes et sur la coutume de saluer ceux qui éternuent, par D***.* Vienne, J. Th. Trattner, 1761, pet. in-8.

Opuscule de 44 pages.—Il est extrêmement rare.

13. *Origine des étrennes et des mois chez les Hébreux et les Peuples anciens et modernes. Manière de commencer l'année : Mesure de la terre, Formation de la Méridienne, Nécessité et Utilité du Calendrier Grégorien.* A Paris, Chez les Marchands de Nouveautés. 1787. In-12.

Petit volume de x et 101 pages, précédées d'un calendrier; il est orné d'un joli frontispice gravé. Ce n'est autre chose qu'un *Almanach* instructif, renfermant une suite de notices courtes, mais intéressantes par leur réunion.

14. Charles Joseph Mayer.—*Lettre à Madame la Marquise de Tr....*

Notice très-superficielle (7 pages), imprimée dans le t. I (1787) du *Conservateur*.

15. Recueil *de quelques pièces curieuses sur l'origine des étrennes, et diverses particularités de cette coutume chez les Français.* Paris, de l'imprimerie de Dentu (s. d.), in-8.

C'est un tirage à part, sur papier vélin, et à *deux exemplaires* seulement, des pièces relatives aux étrennes qui font partie du t. X de la *Collection de Dissertations*, etc., de M. *Leber*.

Malgré son titre qui semble promettre davantage, ce recueil contient seulement : 1° l'opuscule de *Spon;* 2° la lettre du P. *Tournemine;* 3° la lettre de *Ribaud de Rochefort;* 4° la lettre de *Polluche*.

Adh. S. de F.

# JOURNAL

DE

# L'ENTERREMENT

DE

# JEAN D'ORLEANS

COMTE D'ANGOULEME, AÏEUL DU ROI FRANÇOIS Ier

PUBLIÉ

PAR ED. SÉNEMAUD

Archiviste du département des Ardennes.

JEAN, dit le Bon, comte d'Angoulême, naquit à Orléans, le 26 juin 1404. Il était fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. Livré en otage aux Anglais, en 1412, le comte Jean ne fut délivré qu'après une longue captivité. Il fut mis en possession de son comté le 18 octobre 1445, mourut à Cognac le 30 avril 1467, et fut inhumé dans l'église cathédrale d'Angoulême.

Le journal de l'enterrement du comte Jean est extrait des Archives Impériales, *Trésor des Chartes*, P. 1403 I. N° XXXVII.

Je ferai précéder ce *journal* de quelques indications sur la valeur des monnaies et des

différentes mesures de pesanteur et de capacité en usage dans notre province d'Angoumois au xv^e siècle, et qui ne paraissent pas avoir varié depuis cette époque jusqu'à la Révolution.

La monnaie se divise en monnaie réelle et monnaie imaginaire dite monnaie de compte. Sous l'ancienne monarchie, les monnaies servant à faciliter les comptes et les transactions, furent dans le principe, à l'exception de la livre, des monnaies réelles. Plus tard, elles ne furent plus en grande partie que des monnaies de compte. Philippe le Bel, par son ordonnance du mois de juillet 1313, défendit de faire aucun achat, payement de marchandises et contrats, sinon à sous et livres tournois ou au parisis. Interrompu un instant par un édit d'Henri III, qui ordonna de faire à l'avenir tous les comptes par *écus d'or sol*, évalués à 60 sous pièce; cet ancien mode fut repris par Henri IV, qui, reconnaissant les inconvénients de la nouvelle mesure de compter, rétablit, en 1602, le compte à livres, sous et deniers.

On comptait par parisis ou par tournois. La livre parisis était d'un quart plus forte que la

livre tournois. Ainsi une livre parisis valait 1 livre $\frac{1}{4}$ tournois ou 25 sous tournois, et la livre tournois de 20 sous valait 16 sous parisis. Louis XIV abolit l'usage de compter par parisis; et depuis, les comptes par livres, sous et deniers tournois furent seuls admis et subsistèrent jusqu'à la création de la monnaie décimale.

Les comptes des argentiers Guillaume Guéret et Jacques Goulart, pour 1467 et 1468, sont rendus en livres, sous, deniers, oboles et pites tournois.

La livre tournois se composait de 20 sous, le sou de 12 deniers, le denier de 2 oboles, et l'obole ou demi-denier de 2 pites. La pite ou quart de denier (*picta*, *pogesia*, *pictavina*) était originaire du Poitou. Mentionnée dans les chartes dès la fin du XII^e siècle, cette petite monnaie n'eut pas cours seulement dans la province où elle avait pris naissance. Elle s'étendit en peu de temps aux autres provinces, et l'on en fabriquait déjà à Paris sous le règne de Philippe de Valois.

S'il est difficile de déterminer la valeur des monnaies françaises du moyen âge, la diffi-

culté n'est pas moins grande pour la détermination des mesures de longueur et de capacité qui variaient à l'infini dans tout le royaume.

Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, avait souvent insisté sur la nécessité d'une réforme, et recommandé l'emploi de « mesures justes et égales » soit dans les villes, soit dans les monastères, soit pour vendre, soit pour acheter. Les mêmes prescriptions furent répétées par ses successeurs. Ces tentatives pour arriver à l'unité de mesures furent rendues infructueuses par la ruine de l'empire carlovingien et le triomphe du régime féodal.

L'altération des mesures commença sous le règne de Charles le Chauve, à l'occasion des cens et autres droits seigneuriaux. Chaque seigneur introduisit dans ses terres des usages conformes à ses intérêts. Charles le Chauve ordonna, il est vrai, de réduire les mesures qui étaient trop fortes, mais il toléra celles qui étaient trop faibles. Philippe le Bel et ses successeurs tentèrent de nouvelles réformes. Ils ne purent, non plus que les rois qui les avaient précédés, arriver à l'uniformité des poids et mesures. C'est au règne de Philippe le Bel que

nous devons, je crois, rapporter la réforme des mesures d'Angoumois et l'établissement de ces *nouvelles mesures* dont il est fréquemment question dans nos chartes et contrats du XIVe siècle, et qui ont subsisté à peu près sans changement jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La réforme était cependant bien loin d'être complète. Si les usages locaux signalent de fréquentes variations de province à province, ces variations ne sont pas moins nombreuses dans la même province, et dans l'Angoumois on les rencontre à chaque pas. Chaque ville, chaque paroisse avait ses mesures différentes, principalement pour les grains et pour les liquides. J'indiquerai quelques-unes de ces différences pour les villes d'Angoulême, de Cognac et de Châteauneuf, localités citées dans le document que je publie.

On reconnaissait en Angoumois, pour mesure de capacité : 1° pour les matières sèches, la pipe, mesure conventionnelle contenant un certain nombre de boisseaux; le boisseau, mesure différente dans toute la province pour sa contenance; le demi-boisseau et la mesure; 2° pour les liquides : la barrique, la velte, le

pot ou quarte et la pinte. La pinte, différente de contenance en beaucoup d'endroits, différait encore dans chaque localité, selon qu'elle servait à mesurer du vin ou de l'huile.

La pinte d'Angoulême se subdivisait en quatre roquilles dont trois faisaient la pinte de Paris.

Les mesures de capacité pour les grains étaient :

| | |
|---|---|
| A Angoulême : | La pipe = 12 boisseaux = hectolitres : 6,64020. |
| | Le boisseau = 16 mesures = décalitres : 5,5335. |
| | La mesure = . . . . . litres : 3,4584. |

A Cognac : le boisseau = 8 mesures = 9 $\frac{1}{7}$ mesures d'Angoulême.

A Châteauneuf : le boisseau = 8 mesures = 8 $\frac{1}{3}$ mesures d'Angoulême.

Les mesures de capacité pour les liquides étaient :

La barrique de vin, pour la province, contenant en moyenne 28 veltes ou 168 pintes d'Angoulême ;

La velte, valant 6 pintes d'Angoulême ou 8 pintes de Paris ;

La quarte ou pot valant 2 pintes d'Angoulême.

La pinte valait à Angoulême... litre : 1,2042.
— à Cognac..... id..: 0,9313.
— à Châteauneuf. id..: 1,8626.

Quant aux mesures, soit de longueur, soit de pesanteur, je mentionnerai seulement l'aune et la livre poids de marc qui ne différaient pas de l'aune et de la livre de Paris.

Il me reste à rechercher et à fixer les valeurs comparées au prix du marc et leur évaluation au pouvoir actuel de l'argent. C'est chose fort difficile d'arriver à des résultats certains dans de pareilles appréciations. Je n'aurai donc pas la prétention d'être toujours complet et d'une exactitude rigoureuse dans toutes mes évaluations, et, pour la plupart, je ne pourrai présenter que des valeurs plus ou moins approximatives. A l'exemple de mes devanciers, j'adopterai les calculs posés par M. C. Leber dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.*

Dans la dernière moitié du XV^e siècle, le prix moyen du marc d'argent fin monnayé était à 11 livres.

L'ancien pouvoir de l'argent au-dessus du pouvoir actuel est représenté par le chiffre 6[1].

En fixant à 55 francs le marc actuel d'argent fin monnayé, nous poserons pour règle que le prix de l'objet dont on veut rechercher la valeur actuelle doit être évalué, 1° d'après le prix du marc actuel, c'est-à-dire d'après le poids d'argent fin de la monnaie ancienne porté à la valeur numéraire actuelle du même poids d'argent; 2° au pouvoir actuel de l'argent, c'est-à-dire au prix d'après le poids d'argent multiplié par autant d'unités que la valeur ancienne de l'argent, comme marchandise, excédait de fois la valeur actuelle.

Le 3 mai 1467, la barrique de vin se vendait 45 sous à Châteauneuf : le prix du marc,

---

1. « La valeur de l'argent, comme celle de toute marchandise, est susceptible de diminution ou d'augmentation, selon que ce métal est plus abondant ou plus rare, d'où il résulte que, plus il abondera, plus il perdra de son prix relatif ou variable. Ce prix variable est ce que nous appelons *pouvoir*, parce qu'en effet il exerce une action que subissent tous les autres prix. Le pouvoir de l'argent étant de procurer toutes choses, il s'ensuit que son plus grand pouvoir se trouve dans les termes de l'échange où la plus forte somme de valeurs commerciales est représentée par le plus faible poids d'argent, *et vice versâ*. » (C. Leber.)

en 1467, se trouvant en moyenne à 11 livres, les 45 sous de l'époque valent d'après le prix du marc actuel (à 55 francs) 11 livres 5 sous ou $2^{l}\ 5^{s} \times 5$, puisqu'il y avait en poids argent dans le marc de $11^{l}$ de 1467 ce qu'il y a d'argent dans le marc actuel de 55 francs.

Les $11^{l}\ 5^{s}$ représenteraient au pouvoir actuel de l'argent 67 fr. 50 c., obtenus en multipliant $11^{l}\ 5^{s}$ par 6, chiffre qui représente le pouvoir de l'argent ancien au-dessus du pouvoir actuel.

Un mouton coûtait $7^{s}\ 11^{d}$ pièce $= 39^{s}\ 7^{d}$, et au pouvoir actuel, $11^{f}\ 80^{c}$. 36 poulets coûtaient $18^{s}\ 4^{d} = 7^{l}\ 1^{s}\ 8$ au pouvoir de $42^{f}\ 50^{c}$, ce qui porte la paire de poulets à 2 francs 36 centimes.

C'est avec ces mêmes données que j'opérerai sur les prix de certains objets achetés en 1467 et 1468 à Cognac, à Châteauneuf, à Angoulême, et qui sont portés au tableau suivant.

*TABLEAU du prix des principales denrées achetées dans les villes de Cognac, Châteauneuf et Angoulême.*

Années 1467-1468. — Prix moyen du marc d'argent. 11 livres.

| INDICATION DES OBJETS APPRÉCIÉS OU COTÉS. | PRIX de l'époque en livres sous et deniers. | | | ÉVALUATION DES PRIX ANCIENS d'après le prix de marc actuel. | | | au pouvoir actuel de l'argent. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | liv. | s. | d. | liv. | s. | d. | fr. | c. |
| Un mouton | 0 | 7 | 11 | 1 | 19 | 7 | 11 | 80 |
| La douzaine de pains | 0 | 2 | 0 | 0 | 10 | 0 | 3 | 0 |
| La livre de cire | 0 | 3 | 6 | 0 | 17 | 6 | 5 | 25 |
| La livre de chandelle de suif | 0 | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 50 |
| La pipe d'avoine | 0 | 15 | 0 | 3 | 15 | 0 | 22 | 50 |
| L'aune de toile | 0 | 2 | 11 | 0 | 15 | 10 | 5 | 16 |
| Le cent de harengs | 0 | 6 | 4 | 1 | 11 | 8 | 9 | 50 |
| Louage d'un cheval, par jour | 0 | 1 | 8 | 0 | 8 | 4 | 2 | 50 |
| Le pot de vin | 0 | 0 | 10 | 0 | 4 | 2 | 1 | 26 |
| La livre de beurre | 0 | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 50 |
| Le cent d'œufs | 0 | 3 | 4 | 0 | 16 | 8 | 5 | 0 |
| Une petite truite | 0 | 1 | 8 | 0 | 8 | 4 | 2 | 50 |
| Le boiss. d'avoine (mes. d'Ang°.) | 0 | 1 | 3 | 0 | 6 | 3 | 1 | 87½ |
| La pinte de vin, à Angoulême | 0 | 0 | 5 | 0 | 2 | 1 | 0 | 63½ |
| La pinte de moutarde | 0 | 1 | 3 | 0 | 6 | 3 | 1 | 87½ |
| Le boisseau de sel | 0 | 3 | 4 | 0 | 16 | 8 | 5 | 0 |
| Un veau de lait | 0 | 15 | 0 | 3 | 15 | 0 | 22 | 50 |
| Le pot de vin blanc de la ville | 0 | 0 | 8 | 0 | 3 | 4 | 1 | 0 |
| 2 darnes (tranches) de saumon | 0 | 3 | 4 | 0 | 16 | 8 | 5 | 0 |
| Un brochet | 0 | 2 | 1 | 0 | 10 | 5 | 3 | 13 |

Quelques-uns des prix qui précèdent paraîtront sans doute exagérés; je crois devoir

faire observer que le poisson, le sel et le vin sont toujours du nombre des denrées les plus chères. Il faut encore considérer, et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se sont effectuées les fournitures, et la qualité des acheteurs et des consommateurs. Partout et toujours, les princes ont payé plus cher que les particuliers, et si mes évaluations sont trop fortes, on doit en chercher la raison dans l'élévation des prix du xv^e siècle, qui sont évidemment surhaussés.

ED. SÉNEMAUD.

JOURNAL

# DE L'ENTERREMENT

DE

# FEU MONS^r JEAN D'ORLEANS

CONTE D'ANGOULESME.

DIMENCHE III^e jour de May l'an mil CCCC. LXVII, partirent de Coingnac les Barons, Maistre d'ostel, Gentils hommes, serviteurs, Officiers et aultres de la ville pour conduire le corps de feu Mons^r le Conte d'Angoulesme, que Dieu absoille, qu'on menoit en E(ngoulesme), lesquels demourèrent ce jour à Chateau neuf pour leur soupper et giste.

*Panneterie.*

Pain ce jour tant despensé que

donné aux Pauvres LVI. XII^nes p. pains a. II. s. t. XII^ne argent..... CXIII^s VIII^d

*Eschançonnerie.*

A Saint Nicolas en passant, pour vin de buvettes, tant pour les Gentilz hommes, Officiers, que les chartrons par Loys..... IIII^s II^d

A Jehan Portier pour deux baricques de vin despensé illec ce jour au pris de XLV^s t^s barrique, argent..... IIII^l - X^s

*Cuisine.*

Pour IX moutons despensé ce jour aupris de VII^s XI^d piéce..... LXXI^s III^d

Pour V chevreaulx ce jour..... XVI^s VIII^d

Plus trois autres chevreaulx.... X^s

Pour XXXVI poullets ce jour..... XVIII^s IIII^d

Pour XVIII liv. lart à larder..... XII^s VI^d

Pour buef..... II^s VI^d

Pour vert jus, vin aigre et charbon..... III^s X^d

*Fruiterie.*

A Jehan Moricet pour LXXXIIII livres cire pour faire torches quant Mons^r fut trespassé au pris de III^s VI^d tournois livre : argent..... XII^l XIX^s t^s.

A Raymonnet de la Fons pour

xxxviii[l] cire prinse de lui audit pris pour pareille cause : argent... vi[l] xiii[s]

A Pierre l'apotiquaire pour vi[xx] trois livres ung quart et demi de cire audit pris employée comme dessus, comptée autre part, pour ce cy..... néant.

A Jehan d'Abeville pour lx livres mesche employée en l'ouvraige de la cire dessus escripte tant en torches, cierges, flambeaux que bougie au pris de x deniers tournois, livre, argent..... l[s]

A deux hommes qui l'ont servy et aidé à faire ledit luminaire..... v[s]

Luy pour potz de terre à chauffer lad. cire..... ii[s] vi[d]

A Jehan Portier pour ix livres chandelle de suif ce jour à xii deniers tournois, livre, argent..... ix[s]

*Escuirie.*

Pour foing aux chevaulx qui furent livrés tant de l'ostel de Mons[r] que de ceulx de Coingnac du foing de provision : pour cecy, argent... néant.

Pour trois pippes, xvi boisseaulx d'avoine livrée ausdits chevaulx aud. lieu de Chasteauneuf, tant ce jour que au retour et en l'octave, au pris de xv[s] tournois pippe : argent. lvii[s]

A ung homme qui a botellé ledit foing : argent..... v[s]

*Fourrière.*

| | | |
|---|---|---|
| A Loys de l'eschançonnerie pour vin de buvettes en passant à Minse ce jour : argent..... | x s | |
| A Raymonnet de la Fons pour la deffraye du Seigneur de la Rocheffoucault et de ses gens et chevaulx du samedy précédent jusques à ce jour après disner : pour tout, argent. | CXIII s | IIII d |
| A Petit Jehan mercier pour IX aulnes toille pour enveloper le cercueil avec Jame : argent à II s XI d l'aulne valeur..... ..... | XXVI s | III d |
| A Jaquet Mercier pour XX liv. et demie coton mis dedans le cercueil avec le corps ; les XII et demie au pris de III s IIII d tournois, et les huit au pris de III s IX d : argent, pour tout..... | LXXI s | X d |
| Au gendre Rocherault, dud. Coingnac à Chasteauneuf et de là en Engoulesme, la quantité de XXX carpes et deux berchetz pour son salaire de lui et son cheval; argent.. | VI s | VIII d |
| A Maistre Jehan le fourrier pour despense de lui et son cheval qui devant en Engoulesme pour faire les logiz et pour jonc baloiz et nectoiement de maison : pour tout... | XII s | VI d |
| A Valentin pour deffraye du Seigneur de la Rocheffoucault, atache de chevaulx et autres choses prinses en sa maison tant pour lui que | | |

pour le Séneschal : argent pour tout..... XXVI s VIII d

A Jehan Portier pour feu et desroy d'ostel ce jour à Chasteauneuf. XV s

A Gabriel pour la disnée des Seigneurs de la Roche Montlieu et leurs gens, en attendant le corps à Rolet; et pour buvettes à ceulx qui passérent comme le corps: pour tout argent..... XXVII s VI d

A Bareau d'Angoulesme pour avoir fourny l'apotiquaire de bois à faire torches et cierges et lui avoir aidé..... ..... VII s VI d

Aux varlets et chamberières de Jehan Portier au dit Chasteauneuf. III s IIII d

Somme dudit jour cinquante neuf livres quatre solz deux deniers tournois.

(Signé:) GUILLAUME GUERET.

---

Lundi IIII^e jour de may l'an mil CCCC LXVII, le corps partist après le service de Chasteauneuf et ceulx qui le conduisoient disnèrent audit Chasteauneuf, soupper et giste en Engoulesme.

*Panneterie.*

Pain ledit jour XI XII^ees et demie à II sols XII^ne : argent..... XXIII s

Pour VI pippes deux boisseaulx forment dont fut fait pain le jour de

l'enterrement pour donner à tous povres pour Dieu, et aussi pour faire pain pour partie des gens de l'ostel et autres que estoient aléz avec le corps : au pris de XL sols tournois pippe, argent..... XII[l] VI[s] VIII[d]

*Eschançonnerie.*

A Jaquet le harpeur pour sel et boirres ce jour : argent..... VIII[s] VI[d]

Pour quatre pippes de vin de vins estans de provision ou chasteau d'Angoulesme, despense durant l'enterrement et le huitiesme de feu Mons[r], compté sur l'ordonnance à argent : pour ce cy..... néant.

*Cuisine.*

A Guillaume Charlet pour deux esturjons ce jour..... CXVII[s] VI[d]

A Jehan Portier pour trois saulmons et quatre alozes..... LXVI[s] VIII[d]

Audit Guillaume pour quatre alozes..... VIII[s] IIII[d]

Pour XVIII merluz..... XXX[s]

Pour ung cent harenc..... VI[s] III[d]

Pour VIII[c] eufs..... XXI[s] VIII[d]

Pour poiz ung boiceau de sel, porée, percil et herbes..... VII[s] I[d]

Pour charbon et potz de terre en cuisine..... V[s]

Pour ung homme qui a apporté le poisson de Chasteauneuf en Engoulesme, partie dudit esturjon.... III[s] IIII[d]

| | | |
|---|---|---|
| Pour XXIIII livres beurre..... | XXIIII s | |
| A Jehan Portier pour IIII XIInes oeufz pour le desjuner..... | | XX d |
| Au receveur pour XXX carpes de l'estang de la Velude portées en Engoulesme et compteez sur l'ordonnance de ma Dame : pour cecy. | néant. | |

*Fruiterie.*

| | | |
|---|---|---|
| A Guillaume Prevost pour neuf livres chandelle de suif : argent... | VII s | VI d |

*Escuirie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour foing de provision livré aux chevaulx; illec argent..... | néant. | |
| Pour trois pippes XII boisseaulx avoine livrée aux chevaulx de l'ostel et de ceulx de Coingnac qui accompaignèrent le corps ce jour et la disnée ensuivant au pris de XII s VI d tournois la pippe : valeur, argent..... | XLV s | |

*Fourrière.*

| | | |
|---|---|---|
| A Penot petit pour la deffraye du Seigneur de la Rocheffoucault du lundi au soir et mardi matin ensuivant..... | CV s | V d |
| Luy pour la deffraye du seigneur de Bordeille, ses gens et chevaulx. | XX s | |
| Luy pour la deffraye du seigneur de Vibrac, ses gens et chevaulx... | LXV s | |
| A Héliot Martin pour la deffraye | | |

du Seigneur de Jarnac, ses gens et chevaulx..... LII s VI d

A Maurice de Chasteauneuf pour despense faicte par le petit Bordeille, le petit Crus et autres : argent..... IX s

A Héliot Bilotte pour une gabbarrée et demie de bois par lui rendue ou Chastel d'Angoulesme pour la cuisine..... XXII VI d

Pour le louaige d'un cheval baillé au varlet de l'apotiquaire qui ala quérir des drogues à la Rochelle où il demoura, alant et venant, quatre jours à xx deniers pour jour : argent. VI s VIII d

Au pintier de Coingnac pour avoir souldé le cercueil de plomb de feu Mons r : pour sa paine..... X s

A ung homme qui lui aida jour et nuit à ce faire..... II s VI d

A ung cordier de Coingnac pour xx brasses de corde prinse par Jehan le Charpentier pour lyer le coffre où fut mis le corps de feu Mons r, et pour six licoz mis avec : pour tout argent..... X s

Luy pour trois brasses de grosse corde baillée à Rocherault pour lier les bastons surquoy on portoit le corps du chasteau de Coingnac à Sainct Légier : argent..... III s IIII d

Somme dudit jour quarante six livres neuf solz ung denier tournois.

(Signé :) Guillaume Gueret.

Mardi v^e jour de may l'an mil cccc LXVII, les Seigneurs, le Maistre d'ostel, Gentilz hommes et Officiers disnèrent à Engoulesme; soupper et giste à Chasteauneuf, et le landemain disner à Coingnac.

*Panneterie.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pain ledit jour à la souppée III XII^nes à II sols tournois XII^ne: argent. | | VI s | |

*Eschançonnerie.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour XLVIII potz de vin ce jour au soupper à X deniers pot: argent. | | LX s | |

*Cuisine.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour XII grosses treuttes et six autres moyennes: argent..... | | XXIX s | II d |
| Pour deux esturjons..... | IIII l | II s | VI d |
| Pour III XII^nes alozes, tant pour le disner que le soupper..... | IIII l | II s | VI d |
| Pour III lamproyes, une carpe et anguilles à potaigier..... | | XV s | |
| Pour eufz, merluz et harenc.... | | XIII s | IIII d |
| Pour XII livres beurre..... | | XII s | |
| Pour poiz, verdure, espinars et charbon..... | | IIII s | VI d |
| Pour ung homme qui a servy en cuisine en Engoulesme..... .... | | II s | VI d |
| Pour l'amenage du poisson d'Angoulesme à Chasteau neuf..... | | III s | IIII d |
| A Jehan Portier II c eufz pour le soupper..... ..... | | VI s | VIII d |
| Pour vert jus et vin aigre..... | | | XVIII d |

A Michieau Nac pour ung pot de beurre pesant xv livres net à x deniers tournois : livre argent..... xii s vi d

A une femme qui a servy en cuisine en Engoulesme..... xx d

*Fruiterie.*

Pour neuf livres chandelle de suif à xii deniers livre, argent..... ix s

*Escuirie.*

. . . . . .

*Fourrière.*

A Ristandore pour aler quérir l'Evesque de Péregeux pour estre à l'osèque de mondit Seigneur qui n'y vint point..... x s

A Valentin pour l'atache de huit chevaulx de l'escuirie et deux litz.. xx d

A l'argentier qui demoura deux jours après en Engoulesme lui ii e et deux chevaulx pour payer ceulx de Saint Pierre et les autres esglises d'Angoulesme des légatz que feu Mons r leur avoit fait et recouvrer les quittances pour ses despenses et des dits chevaulx, argent..... xx s

*Offrandes et aumosnes.*

Pour une messe et aumosnes ce jour : argent..... v s

Somme dudit jour dix sept livres dix huit solz onze deniers tournois.

(Signé :) Guillaume Gueret.

Samedi IX[e] jour de may l'an mil CCCC LXVII, le Maistre d'ostel et autres des Gentilz hommes de l'ostel partirent de Coingnac pour aler à l'octave de l'obsèque de feu Mons[r] : disnèrent à Chasteauneuf, soupper et giste en Engoulesme.

*Panneterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pain au disner ce jour..... | III[s] | |
| Pain au soupper..... | III[s] | VI[d] |

*Eschançonnerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour quinze pintes de vin au disner..... | VI[s] | III[d] |
| Pour VII pintes de vin au soupper. | II[s] | XI[d] |

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour trois truttes et deux berchetz au disner..... | V[s] | X[d] |
| Pour oeufz et une livre et demie beurre..... | IIII[s] | |
| Pour vin aigre, vert jus et porée. | | XII[d] |
| Pour une petite trute au soupper. | | XX[d] |
| Pour trois livres beurre..... | III[s] | » |
| Pour ung cent oeufz. ..... | II[s] | VI[d] |
| Pour porée, percil et vinette.... | | X[d] |

*Fruiterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour fromaige au disner..... | | X[d] |
| Pour fromaige au soupper... .. | | XX |

*Escuirie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour sept boisseaulx et une mesure avoine baillée aux chevaulx du maistre d'ostel et de ceulx qui estoient avec lui ce jour et la disnée du dimenche ensuivant au pris de xv d tournois boessault, mesure d'Angoulesme : argent..... | viii s | x d |

*Fourrière.*

. . . . . .

Somme dudit jour quarante cinq solz dix deniers.

(Signé :) Guillaume.

---

Dimenche x e jour de may l'an mil cccc lxvii, le Maistre d'ostel et ceulx de sa compaignie ce jour en Engoulesme, le Trésorier et autres Gentilz hommes, Officiers et serviteurs de l'ostel venant ausdites octaves soupper et gisté à Chasteauneuf.

*Panneterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pain audit Angoulesme ce jour. | iii s | iiii d |
| Pain au soupper à Chasteauneuf ii xii ms et demie..... | v s | |

*Eschançonnerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour trois pintes vin audit Angoulesme..... | | xv d |
| Pour xx quartes vin au soupper à Chasteauneuf..... | xii s | vi d |

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| A Arnault Bareau pour ung quartier de buef..... | xx s | |
| A Jehan du Maine pour ung mouton et ung quartier pour ceulx qui estoient en Engoulesme..... | ix s | x d obole |
| Luy pour deux moutons au soupper à Chasteauneuf..... | xv s | x d |
| Luy pour trois livres et demie lart à larder..... | ii s | iiii d |
| Luy pour xxxii livres et demie lart à potaigier à vi d livre : argent. | xvi s | iii d |
| Pour deux chevreaulx et deux oisons..... | ix s | ii d |
| Pour xii poulletz et deux pigeons. | vii s | |
| Pour piez de mouton..... | | x d |
| Pour une pinte moustarde..... | | xv d |
| Pour porée, choux, percil et vinette..... | | xii d |
| Pour demi boesseau de sel..... | | xx d |
| Pour deux chevreaulx, viii poullets, iiii livres lart à larder, vert jus, vin aigre et vinette au soupper à Chasteauneuf : pour tout, argent. | xv s | |

*Fruiterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour deux fromaiges de service. | | xx d |
| Pour deux livres chandelle à Chasteauneuf..... | ii s | |

*Escuirie.*

. . . . . .

*Fourrière.*

. . . . . .

Somme dudit jour : six livres cinq solz onze deniers obole picte.

(Signé :) Guillaume Gurret.

---

Lundi xr^e jour de may l'an mil cccc lxvii, ceulx qui estoient à Chasteauneuf disner et giste à Engoulesme avec le Maistre d'ostel et autres qui y estoient.

*Panneterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pain au desjuner audit Chasteauneuf..... | | xii^d |
| Pour pain en Engoulesme ce jour xii xii^aes à ii sols tournois la douzaine..... | xxiiii^s | |

*Eschançonnerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour vi quartes de vin à desjuner audit Chasteauneuf..... | iii^s | ix^d |

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| A Jehan du Maine, pour v moutons..... | xxxix^s | vii^d |
| Pour quatre chevreaulx en rost et potaige..... | x^s | |
| Pour xx poulletz..... | x^s | |
| Pour porée, percil et vinette..... | | xv^d |
| Pour charbon..... | | xx^d |

Pour une clef à l'uys du garde mangier et une pele de bois en cuisine..... II s I d

*Fruiterie.*

Pour cinq petiz fromaiges pour service..... II s VIII d

*Escuirie.*

. . . . . .

*Fourrière.*

. . . . . .

Somme dudit jour : quatre livres seize solz tournois. (Signé :) GUILLAUME GUERET.

---

Mardi XII e jour de may l'an mil CCCC LXVII que fut fait le service des octaves ou quel les seigneurs de la Rocheffoucault, Jarnac, Marueil, Bordelle et les gens, Officiers et serviteurs de feu Mons r.

*Panneterie.*

Pain ce jour XXIII XII nes sept miches à II sols XII ne : argent..... XLVII s II d

*Eschançonnerie.*

. . . . . .

*Cuisine.*

A Jehan du Maine pour six moutons ce jour..... XLVII s VI d

| | | |
|---|---|---|
| Pour ung veau de let..... | xv s | |
| Pour vii chevreaulx et deux oisons gras..... | xviii s | ix d |
| Pour iiii xii^xx^ poulletz..... .... | xxi s | vi d |
| Pour buef à faire boullon..... | | xv d |
| Pour oeufz pour le potaige, porée, percil et vinette..... | iiii s | ii d |
| Pour charbon..... | | xx d |
| A une femme qui a servy les jours précédents et cestuy en cuisine..... | ii s | vi d |
| A ung homme qui a fourny d'eaue en cuisine..... | ii s | vi d |

*Fruiterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour xii livres chandelle de suif à x deniers livre : argent..... | x s | |
| A Denis pour huille d'olive à faire salades et deux cuves à mettre eaue en l'eschançonnerie : argent..... | | xx d |

*Escuirie.*

. . . . . .

*Fourrière.*

| | | |
|---|---|---|
| A Penot Petit pour la deffraye du seigneur de la Rocheffoucault, de ses gens et chevaulx venuz à l'obsèque des octaves pour le lundi et ce jour : pour tout..... | cv s | vii d |
| Au dit Penot pour la deffraye du seigneur de Bordeille, ses gens et chevaulx venus pour pareille cause. | xix s | x d |

| | | |
|---|---|---|
| Au dit Penot Petit pour la deffraye du seigneur de Montmoreau, ses gens et chevaulx venuz pour semblable cause..... | XXX s | II d |
| A Héliot Martin pour la deffraye du seigneur de Jarnac, ses gens et chevaulx pour pareille cause..... | XXI s | |

Somme dudit jour dix sept livres dix solz trois deniers tournois.

(Signé :) GUILLAUME GUERET.

---

Mecredi XIIIe jour de may l'an mil CCCC LXVII, le Maistre d'ostel, le Trésorier, Gentilz hommes et Officiers qui estoient aléz au service des octaves partirent d'Angoulesme au matin disner à Chasteauneuf, soupper et gisté à Coingnac.

*Panneterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pain audit Chasteauneuf au disner II XIIsos X miches. ..... | V s | X d |

*Eschançonnerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour XXXVIII quartes de vin ce jour à X deniers quarte : argent... | XXXI s | VIII d |

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour poisson au disner..... | | XV d |
| Pour oeufz..... | II s | |

Pour ung chevreau..... III s IIII d

A Jehan du Maine, pour deux moutons au disner..... XV s X d

Pour sept poulletz..... III s VI d

Pour beurre, vert jus et vin aigre. XVIII d

*Fruiterie.*

Pour fromaige au disner..... X d

*Escuirie.*

Pour foing de provision livré aux chevaulx des gens cy devant nommez ès jours précédens en Engoulesme : pour cecy..... ..... néant.

Pour une pippe trois boessaulx et demi avoine livrée aux chevaulx des Maistres d'ostel, Trésorier, Gentilz hommes et autres gens et officiers de ma Dame, venuz illec en Engoulesme aux octaves le lundi précédent au giste, le mardi ensuivant jusques à ce jour au pris de XII sols VI deniers tournois pippe : argent..... XVI s X d

*Fourrière.*

A Jehan Portier pour feu et desroy d'ostel au dit Chasteauneuf du dimenche précédent et de ce jour : argent..... XV s

Aux serviteurs de l'ostel dudit Jehan Portier..... . ..... XX d

Pour logiz et atache de chevaulx

de Gentilz hommes, Officiers et serviteurs de feu mondit Sr audit Chasteauneuf, tant du premier voyage que cestuy, comme il est apparu par le menu au bureau au Maistre d'ostel pour cecy : pour tout argent.. ..... XLIIIs IIIId

Somme dudit jour : sept livres deux solz sept deniers obole tournois.

(Signé :) GUILLAUME GUERET.

NOTA. *Viennent ensuite deux feuillets en blanc, entre le rôle du mercredi et celui du vendredi.*

---

Vendredi XXIXe jour d'avril l'an mil CCCC LXVIII, furent en Angoulesme, par commandement de Madame la Contesse, le Maistre d'ostel, l'Argentier, le Contreroleur et plusieurs des Officiers d'icelle Dame pour faire faire et estre présens au service fait pour son ordonnance du bout de l'an de feu Monsr le Conte d'Angoulesme, que Dieu absoille, ou quel se trouvèrent Monsr de la Rochefoucault, Monsr de Bordeille, Monsr de Meleran, de Montlieu et plusieurs Gentilz hommes et autres du pays; les quels burent et mengèrent au chasteau les ungs et les autres furent deffraiéz en leurs logeys.

*Panneterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pain ce jour XIIII XII^nes à II solz XII^ne argent..... | XXVIII s | |

*Eschançonnerie.*

| | | |
|---|---|---|
| Vin ce jour pour quatre potz de vin blanc de la ville à VIII deniers le pot : argent..... | II s | VIII d |
| Plus vin prins ou chasteau du vin de provision : pour ce..... | néant. | |

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour trois berchetons, cincq tanches, une XII^ne anguilles et goyons : argent pour le tout..... | XVI s | |
| A Cappitaine pour ung saulmon et six alozes..... | XXVII s | VI d |
| A son nepveu pour demi esturjon. | XLV s | |
| Lui pour deux darnès de saulmon. | III s | IIII d |
| A Doulcet pour quatre livres beurre : argent..... | IIII s | |
| A Picquet pour oeufz ce jour... | | XX d |
| A Pernet Delacombe pour vin aigre..... | IIII s | IIII d |
| A Resgnaulde pour porée et verdure..... | | VII d |
| A Pampelyé pour avoir fourny d'eaue ce jour..... | | X d |

*Fruiterye.*

| | | |
|---|---|---|
| A Pernet Delacombe pour sept livres chandelle de suif..... | V s | X d |

A Denis Legodelier pour voirres et deux cuves à mettre eaues : pour tout..... IIII$^{s}$ II$^{d}$

*Escuirie.*

Pour la journée de XXII chevaulx c'est assavoir IIII au S$^{r}$ de Montlieu, trois au Maistre d'ostel, trois au charriot et les autres à l'argentier contreroleur et autres des Officiers de l'ostel de Madame fourniz de foing de provision, et l'avoine achaptée au pris de XIII$^{s}$ IX$^{d}$ tournois la pippe pour cinq boisseaulx et demi qui furent livréz ce jour argent... VII$^{s}$ VI$^{d}$ ob. p. t.

Pour trois succrois bailléz aux chevaulx du charrut..... XII$^{d}$ tourn

Pour ung boisseau d'avoine baillé aux chevaulx de l'argentier, le contreroleur Maistre Jehan Denis et Picquet, le jeudi précédant qu'ilz arrivèrent en Angoulesme au soupper : argent..... XVI$^{d}$ obole.

*Fourrière.*

Pour la disnée à Chasteauneuf de l'argentier, le contreroleur, Maistre Jehan Denis et Piquet du jeudi précédant envoyéz devant par Madame pour faire les préparatives du landemain pour eulx et leurs chevaulx: pour tout..... V$^{s}$ X$^{d}$

Pour despense faicte par ledit S$^{r}$ de Montlieu illec ce jour au soir

qui venoit après François Chauvet, et autres pour eulx et leurs chevaulx : pour tout et estoient avec eux Maistre Pierre Lejeune, Jehan d'Aubeville et Mahiet Dorbinet... XI s VIII d

A Doulcet, pour le soupper dudit jour de jeudi pour ce que les Officiers estoient arrivéz tart, pour toute despense de pain, vin et viande : de compte fait argent..... VII s VI d

Pour le giste du court Mahiet et deux des autres officiers : argent... XX d

A Hélyot Boissart pour seize sommes de boys baillées ce jour par luy au chasteau d'Angoulesme. XIII s IIII d

Somme de ce jour : neuf livres douze solz dix deniers picte tournois.

(Signé :) JACQUES GOULART.

---

Samedi XXX^e et derrenier jour d'avril l'an mil CCCC LXVIII, les Seigneurs et Officiers devant nomméz, tous en Angoulesme : disner et soupper.

*Panneterie.*

Pain ce jour XII XII^nes à II solz tournois XII^ne..... XXIIII s

*Eschançonnerie.*

.... .....

*Cuisine.*

| | | |
|---|---|---|
| A Picquet pour cincq tanches, anguilles et gojons achaptées ce jour par lui : argent..... | XII s | VI d |
| A Cappitaine pour demi esturjon ce jour..... ..... | XXVII s | VI d |
| A l'argentier pour deux berchetz. | IIII s | II d |
| Pour cincq livres et demie beurre. | V s | VI d |
| Pour oeufz et oingnons..... | II s | VI d |
| A Pierre Dufoul pour ung quarteron pouldre fine et pour saffren : argent pour le tout..... | III s | III d |
| Pour choux, percil et verdure... | | X d |
| A une femme qui a vacqué deux jours en la cuisine à laver les écuelles et servir illec..... | | XX d |
| A Pampelie pour avoir fourny d'eaue ce jour..... | | X d |
| Pour despense faicte par le seigneur de la Chappelle chez Helyot Martin : argent..... | III s | IIII d |

*Fruiterie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour froumaige ce jour et le précédant : argent..... | | XX d |

*Escuirie.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour la journée entière de XXII chevaulx ce jour livréz comme le jour précédent de foing de provision et d'avoine achaptée cincq boisseaux et demi au pris de XIII sols IX deniers tournois : argent..... | VII s | VI d ob. p. t. |

Pour trois succrois pour les chevaulx du charriot..... ..... . XII[d]

*Fourrière.*

A Penot Petit pour la deffraye de Mons[r] de la Rocheffoucault, ses gens, serviteurs et chevaulx; de plusieurs Gentilz hommes du pays venuz au service en sa compaignye par Jehan Gastault, son serviteur, avec ledit Penot Petit : pour toute despense comme il apparit au vreay au maistre d'ostel, argent..... IIII[l]

A Maistre Guillaume Chardon pour la despense faicte par lui à Chasteauneuf le dimanche ensuivant en retournant à Coingnac par le Maistre d'ostel André de Pandreux, Maistre Guillaume de Paris, lui et plusieurs des serviteurs de madite Dame et leurs chevaulx : argent pour tout.. ..... XII[s] VIII[d]

A Penot Delacombe pour despense faicte en son hostel le dimanche matin par le Maistre d'ostel et aucuns Gentilz hommes de Mons[r] de la Rocheffoucault : argent..... VII[s] VI[d]

Pour despense faicte par l'argentier demouré en Angoulesme pour recouvrer ses acquits de l'argent qu'il bailla à ceulx de chappitre et autres pour les services ordonnéz bout de l'an où il fut jusques au

lundi après disner en suivant :
argent pour tout..... x s

Somme du dit jour : dix livres six solz six deniers obole picte tournois.

(Signé :) Jacques Goulart.

# AVENTURES

DU

# RETOUR DE GUYENNE

17 Décembre 1615 — 29 Janvier 1616

NOUVELLE ÉDITION

*Publiée et annotée*

PAR J.-F. EUSÈBE CASTAIGNE

Bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Louis XIII, âgé de quatorze ans et quelques mois, revenant de Bordeaux, où il avait célébré son mariage avec Anne d'Autriche, partit de cette ville le 17 décembre 1615. Les jeunes époux étaient accompagnés de la reine-mère Marie de Médicis, des membres du Conseil, des grands dignitaires de l'État, et d'un renfort considérable de troupes destiné à protéger la marche royale contre le parti des Réformés et des Princes mécontents. La Cour et l'armée souffrirent continuellement de pluies glaciales, de neiges abondantes, de gelées rigoureuses; et plusieurs milliers de sol-

dats moururent dans ce voyage, ou des suites des maladies qu'ils y avaient contractées.

C'est au milieu de ces pénibles circonstances qu'il se forma dans le nombreux cortége du Roi une société de poëtes, ou plutôt d'hommes aimables, dont chaque membre apportait le soir à la réunion commune le couplet qu'il avait composé sur les aventures tristes ou gaies de la journée. Il en est résulté une petite Odyssée toute française dont le récit, souvent amusant et quelquefois spirituel, commence au départ de la ville de Bordeaux et se termine à l'accident arrivé, le 29 janvier 1616, à la reine-mère et à son entourage, dans la ville de Tours.

Nous donnons ici une réimpression de ces couplets singuliers et intéressants.

La première partie, intitulée AVANTVRES DV RETOVR DE GVYENNE, *à l'imitation de la chanson des Pelerins de Saint-Iacques, et se chante sur le mesme chant*, a eu deux éditions, sans nom de lieu ni d'imprimeur, datées de M. DC. XVI et formant chacune 16 pp. pet. in-8. Elle est imprimée en caractères italiques, contient 64 couplets numé-

rotés, sans compter le refrain, et le récit s'arrête à Poitiers[1].

Nous ne connaissons qu'une seule édition de la seconde partie, sous le titre de SVITE DES ADVENTVRES *du voyage de Guyenne, depuis le se-jour* (sic) *de Poitiers, iusques à celuy de Tours*, 8 pp. pet. in-8, sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur. Elle est en caractères ronds, n'a que 48 couplets, plus le refrain, et le récit se termine à Tours, où la Cour résida trois mois, pendant la tenue de la Conférence de Loudun.

Plusieurs des couplets de la première et surtout de la seconde partie ont été insérés par Richer dans son *Mercure François* (tome IV, p. 26 à 35 de la 2e partie), d'après une troisième édition ou plutôt d'après une copie manuscrite, car nous y avons trouvé des variantes et un couplet[2] qui ne sont pas dans

1. Dans l'une de ces éditions, le premier mot du titre est imprimé AVANTVRES, et dans l'autre AVENTVRES; mais nous l'écrivons toujours ADVENTVRES, pour nous conformer à l'étymologie.

2. Voici ce couplet assez insignifiant, que nous n'avons pas reproduit dans la chanson, ne sachant ou l'intercaler.

*Le lendemain on s'aduance*
*Pour gaigner en diligence*

les copies imprimées séparément. Après avoir conféré soigneusement entre elles les différentes leçons que nous avions sous les yeux, nous avons établi l'uniformité dans l'orthographe du temps, et supprimé le numérotage des couplets de la première partie, puisqu'il n'y avait pas de chiffres aux couplets de la seconde.

Les continuateurs du Père Lelong (*Biblioth. hist. de la France*, n° 20,491) disaient, en 1769 : « Ces couplets ne sont pas aussi amu-« sants maintenant, qu'ils pouvoient l'être « alors qu'on sçavoit mieux les circonstances « des aventures auxquelles ils ont rapport.» Les quatre-vingt-treize années qui viennent de s'écouler sont bien loin d'avoir jeté de la lumière sur certains passages obscurs; aussi nous sommes-nous attaché particulièrement

---

*La rudesse des chemins;*
*Mais, certes, elle surpasse*
*La creance des humains.*

Nous avons donné douze de ces couplets dans les éclaircissements de notre publication intitulée *Entrées solennelles dans la ville d'Angouléme, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV* (Angoulême, impr. de J. Lefraise et Cie, 1856, in-8°); mais nous n'avions alors sous les yeux que la leçon du *Mercure François*.

à donner, autant que nous l'avons pu, les éclaircissements nécessaires, dans nos annotations géographiques, historiques et philologiques. C'est également dans l'intention d'être utile au lecteur, que nous avons mis en marge des couplets, vis-à-vis le nom de chaque localité mentionnée, la double date de l'arrivée et du départ de la Cour. On peut compter sur l'exactitude de ces dates, que nous avons prises dans le *Mercure François* et vérifiées sur les mémoires contemporains.

E. C.

# ADVENTVRES

## DV RETOVR DE

## GVYENNE.

*A l'imitation de la Chanſon des Pelerins de Sainct Iacques.*

Et ſe chante ſur le meſme chant.

M. DC. XVI.

# ADVENTVRES

## DV RETOVR DE GVYENNE

Refrain pour chaque couplet.

Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saincts,
Afin qu'en nostre patrie
Nous puissions retourner sains.

*APres deux mois de demeure,*
*Nous partons à la bonne heure*
17 *Déc.* 1615. *De la ville de Bordeaux,*
*Où pour passer vingt mille hommes*
*Nous n'auions que vingt bateaux.*

Le second vers se repete à chaque couplet.

*Nous crions sur le riuage,*
*« Batellier, prends mon bagage »,*

*Tant qu'il nous resta la toux;*
*Et nous regardoit le peuple,*
*Prenant grand' pitié de nous.*

*Nous estions sur la riuiere,*
*Quand chacun fit sa priere,*
*Craignant le peril des eaux;*
*Et nous tremblasmes de crainte,*
*Voyant en peril les Seaux*[1].

*Mais voicy que sur la riue*
*Vne grand' Princesse arriue*[2],
*Qui voit que, de toutes parts,*
*Agitez de la tempeste,*
*Nos vaisseaux estoient espars.*

*Sous l'aspect de son visage,*
*Soudain se calma l'orage;*
*Et ceste belle Thetis*
*Rendit à son fils Achille*
*Tous les flots assubiettis.*

*La tempeste estant cessee,*
*La Cour aussi tost passee*

---

1. Les sceaux étaient tenus, depuis le 10 septembre 1607, par Nicolas Bruslart, marquis de Sillery, qui les conserva jusqu'au 1er mai 1616.
2. La reine-mère Marie de Médicis.

*Et les dangers abattus,*
*Nous loüons de nostre Royne*
*Les graces et les vertus.*

*Chacun tressaut d'allegresse,*
*Hormis celuy qui sans cesse*
*Souspire d'auoir laissé*
*Au bord de l'eau quelque Dame*
*Dont il a le cœur blessé.*

17-18 *Déc.* *A Creon*[1], *nostre couchee,*
*La Cour fut bien empeschee :*
*Nous n'auions ny pain, ny vin;*
*Et, sans Parfait le bon-homme*[2],
*Ma foy, nous mourions de faim.*

*Vne troupe est affamee;*
*L'autre creue de fumee,*
*Par vn vent si furieux,*
*Que Messieurs les Secretaires*
*Auoient les larmes aux yeux.*

*Encor la Garonne arreste*
*Maints charriots et charrette;*

---

1. Créon, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Bordeaux.
2. L'un des fourriers de la Cour, ou peut-être quelque habitant de l'endroit.

*Et sur vn petit coussin*
*Passe la nuict vn Euesque,*
*Sur le lict d'vn Medecin.*

18 *Déc.* *Le lendemain, près de Bresne* [1],
*La carosse de la Royne*
*Reclama nostre secours;*
*Et, sans l'Euesque de Chartres* [2],
*Il y eust esté trois iours.*

18-22 *Déc.* *Quand nous fusmes à Liborne* [3],
*Le Large* [4] *nous fit escorne* [5],
*Nous laissant sur les carreaux;*

---

1. Aujourd'hui Branne, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Libourne.

2. Philippe Hurault, fils du chancelier de Cheverny et d'Anne de Thou. Nommé évêque de Chartres en novembre 1598, à l'âge de vingt ans, il ne fut sacré qu'en 1607, et siégea jusqu'à sa mort, arrivée le 27 mars 1620. Ce prélat, qui était aussi abbé de Pontlevoy et premier aumônier de Marie de Médicis, a laissé une continuation des *Mémoires* de son père.

3. *Liborne* est ici pour la rime; cette ville se nommait Libourne (*Leyburna*), plusieurs siècles auparavant.

4. L'un des fourriers de la Cour; il était d'une famille de Normandie.

5. C'est-à-dire *nous fit affront.* Voir dans la Satyre Ménippée la *Harangue de l'Archevesque de Lyon*, où se trouve la phrase suivante : « Ceux qui ayans receu quelque *escorne* ou dommage du tyran.... » Ce mot s'est conservé dans la langue anglaise : *Scorn*, mépris, dédain, etc.

*Et passasmes la nuictee*
*Tout mouïllez dans nos fourreaux.*

*Nous n'auions laquais ny page,*
*Derriere estoit le bagage,*
*Chacun estoit desconfit;*
*Et, sans le Roy, nos deux Roynes*
*Coucherent en mesme lict.*

*En fin, logez pres la halle,*
*Sans auoir coffre ny malle,*
*Nous eusmes, toute la nuict,*
*L'aubade des volontaires*
*Qui nous firent vn beau bruict.*

*Nous auions dessus nos testes*
*Trois ou quatre vieilles bestes;*
*Et fusmes tout estonnez*
*Que, toute nuict, ces sorcieres*
*Nous pisserent sur le nez.*

*Le iour suiuant, à la file,*
*Passasmes le pont de Lisle* [1];
22-23 *Déc.* *Et donnasmes à Coutrals*

---

1. L'Isle (anciennement *Ella*), rivière venant de Périgueux, recevant la Dronne à Coutras, et se jetant dans la Dordogne à Libourne.

*Vne seconde bataille,*
*Toute nuict, contre les rats.*

*Deux beaux gallans à la boue*[1]
*Disoient iniure à La Noue*[2],
*Comme arriuez des premiers;*
*Et coucherent dans la rue,*
*Pensant brauer les fourriers.*

*On met dans vne cuisine*
*Vn docteur et Mathurine,*
*Vn Euesque et deux Huissiers,*
*Et dans la meilleure chambre*
*Estoient deux gros Financiers.*

*La nuict fut longue et mauuaise,*
*Et dormirent en malaise*
*Deux bons Seigneurs dans vn four,*
*Et dans vne mesme chambre*
*Vn grand crieur et vn sourd.*

*Pour estre venu derriere,*
*Coucha dans vn cimetiere*

---

1. C'est-à-dire *galants crottés.*
2. Guillaume de La Noue, V du nom, intendant de la reine-mère. Il était de la même famille que le célèbre François de La Noue, dit *Bras de fer*, mais de la branche des seigneurs de Vair.

*Vn Cardinal de renom*[1] :
*On vous laisse donc à croire*
*S'il doit auoir l'esprit bon.*

*On vit vn homme de ville,*
*Qui croit estre fort habile,*
*Fraizé comme vn Espagnol,*
*Faire vn tableau, dans la bouë,*
*De la cheute de sainct Paul*[2].

*De La Nouë alloit trop viste*
*Pour trouuer vn mauuais giste*
23-24 Déc. *Au bourg de Rochebalets*[3] ;
*On logea en mesme chambre*
*Cinq maistres et dix valets.*

*Trois crocheteurs, apres boire,*
*Alloient chantant le grimoire,*
*Se tenans par les costez,*

---

1. Jacques Davy du Perron, cardinal et grand aumônier de France, né le 25 novembre 1556, mort le 5 septembre 1618.

2. Allusion à la chute de saint Paul sur le chemin de Damas (*Act. Apost.*, XXII, 7).

3. Lisez *Roche-Chalais*. La Roche-Chalais, bourg du département de la Dordogne, aux confins du département de la Charente-Inférieure, donne aujourd'hui son nom à l'une des stations du chemin de fer de Bordeaux à Angoulême.

*Et renuerserent par terre*
*Deux pauures Moynes crottez.*

*Au chasteau, pour cassolette,*
*On pisse sur la toilette*
*De la Royne qui dormoit;*
*Et c'estoit vne Espagnole*
*Qui d'en haut la parfumoit.*

*La cruelle destinee*
*Nous cuyda, l'autre iournee,*
*Mettre tous dessus les dents;*
*Et Matthieu, dans son Histoire,*
*N'a point de tels accidents* [1].

*Les chemins estoient estranges :*
*On voyoit dedans les fanges*
*Mulets et coffres versez;*
*Et disions : « Monsieur le Prince,*
*« Vous pay'rez les pots cassez. »*

*Vn carosse de Marquise*
*Versant fit voir la chemise*
*D'vne Dame, ou son calçon;*

---

1. P. Matthieu a publié plusieurs livres historiques, encore estimés, qui eurent beaucoup de succès dans le temps, et dont il serait superflu de donner ici la liste.

*Et iurerent les Poëtes*
*De la mettre en la chanson* [1].

24-28 *Déc.* *Nous venons à Aubeterré* [2],
*Plus contrits que Sauueterre* [3];
*Et fusmes bien empeschez*
*De trouuer assez de Prestres*
*Pour confesser nos pechez.*

*Logez, comme les Druides,*
*Dans les cauernes humides* [4],

---

1. Ce couplet nous fait connaître qu'il s'était formé dans l'armée une Société de Poëtes pour composer cette chanson.

2. Petite ville ancienne et château (*Alba terra*), aujourd'hui chef-lieu de canton, dans le département de la Charente.

3. L'une des deux éditions que nous avons sous les yeux porte :

*Plus* crottez *que Sauueterre;*

et on lit dans le *Mercure François* (tome IV, p. 27 de la 2e part.) :

*Plus* tristes *que Sauueterre.*

Ce journal nous apprend que Sauveterre était un huissier du cabinet de la reine-mère, qui venait d'être disgracié, et il fait la réflexion suivante : « On iugea par « l'infortune de Sauueterre que la Mareschale d'Ancre en « feroit congedier d'autres. » Voir aussi quelques détails sur ce personnage aux pages 82 et suiv. du tome II de la *Vie de Marie de Médicis* (par Mme d'Arconville), *Paris*, 1774, 3 vol. in-8°.

4. Église souterraine et autres retraites creusées dans le roc, sous le château d'Aubeterre.

*Mornes, tristes et deffaicts,*
*Nous fismes lors penitence*
*De tous les maux qu'auions faicts.*

*S'embarrasser par les ruës,*
*Monter à pied dans les nuës,*
*Cent mille incommoditez,*
*Nous faisoient donner au Diable*
*Tous ces Princes depitez.*

*Pour comble de ces mesaises,*
*Nous trouuons des Dioceses*
*Où l'on ferma Paradis*
*A ceux qui, depuis la feste,*
*Firent gras les samedis.*

*Nous deslogeons sans trompette,*
*Et courusmes d'vne traicte*
28-29 *Déc.* *Faire giste à Villebois*[1],
*Où nous cuidasmes d'entree*
*Rendre les derniers abbois.*

---

1. Aujourd'hui Villebois-la-Valette, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement d'Angoulême. L'auteur de l'*Histoire de la Vie du duc d'Espernon* (Paris, 1655, in-fol.), nous apprend que ce grand seigneur, propriétaire de la terre et du château de Villebois, y avait rassemblé, pour protéger le passage de Leurs Majestés, un renfort *de cinq mille hommes de pied et de quatre cents maistres.*

La baronnie de Villebois fut érigée en duché-pairie, sous le nom de La Valette, en mars 1622.

*Logez dans vne mazure,*
*Comme il pleust à l'auenture,*
*La nuict, nous fusmes aux mains*
*Pour deffendre vn mauuais giste*
*Contre deux cens Carabins* [1].

*La bataille estoit finie ;*
*Nous passons, de compaignie,*
*Tous vestus, pres nos tisons,*
*Le reste de la nuictee*
*En jeunes et oraisons.*

*Nous disions : « Eh ! quand sera-ce*
« *Que Dieu nous fera la grace,*
« *Loing de ces lieux incognus,*
« *Qu'en la maison de nos peres*
« *Nous puissions voir nos pieds nuds ?*

« *Quand verrons-nous nos Eglises ;*
« *Et quand, aux terres promises,*
« *Parmy les peuples Chrestiens,*
« *Nous verrons-nous hors de crainte,*
« *Iouyssant de tous nos biens ?*

« *Bienheureux vous qui sans peine*
« *Voyez la Samaritaine,*

1. Chevau-légers, armés de carabines à rouet.

« *Compagnons du Pontalais*[1] *!*
« *Si iamais on m'y r'attrape,*
« *Qu'on me donne le relais.* »

*En fin, apres tant d'alarmes,*
*Tant de regrets et de larmes,*
*Nous deslogeons en sursaut,*
*Et cheminasmes grand'erre*
29 *Déc.*- 2 *Janv.* 1616. *Deuant La Rochefoucault*[2].

---

1. Comme la Samaritaine, le Pontalais est un souvenir de Paris. Jean Alais avait contribué anciennement à la réédification de Saint-Eustache, et fut enterré auprès de cette église. Dans la suite des temps, la pierre de sa tombe fut placée comme un pont sur un égout voisin, et reçut le nom de *Pont-Alais*, devenu populaire pendant plusieurs années. Du Verdier (*Biblioth. hist.*, tome II, p. 503) rapporte une anecdote fabuleuse, reproduite par plusieurs écrivains, dans laquelle il confond ce Jean Alais avec le comédien Jean du Pontalais, qui avait pris le nom de cet égout, près duquel il avait établi son théâtre, dans la première moitié du XVI^e siècle. Cet acteur est devenu le héros d'un récit amusant de Bonaventure Des Periers (*Nouv.* XXXII).

2. La Rochefoucauld, ville et château, siége du comté de ce nom, érigé en duché-pairie au mois d'avril 1622, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement d'Angoulême. Pendant son séjour à La Rochefoucauld, le jeune roi reçut une lettre du prince de Condé, y répondit le 1^er janvier 1616, et donna audience aux députés de l'Assemblée générale des Réformés de Nîmes.

On verra plus loin, dans la *Suite des Aduentures*, que la Cour, en se rendant de Villebois à la Rochefoucauld, passa par Marthon, qui n'est pas mentionné ici.

*Nous rencontrons dans la plaine*
*Vn cheual, marchant à peine,*
*Qui bronchoit à tous les coups,*
*Et souuent tomboit à terre,*
*Le maistre tousiours dessoubs.*

*Toute la France, qui veille*
*Pendant qu'vn cocher sommeille,*
*Sentit vn mortel effroy,*
*Voyant pres d'vne riuiere*
*Verser le coche du Roy.*

*D'vn cantique de louange*
*Nous saluons le bon Ange*
*Qui nous a tous resiouys*
*D'auoir sauué du naufrage*
*Nostre petit sainct Louys* [1].

*Vn pretendant à Cornette*
*Crioit : « Coquin, ma charrette !*
*« Laquais, ma chambre, mon lict ! »*
*Et nous vismes soubs son buste*
*Passer vn bonnet de nuict.*

*Arriuez en diligence,*

1. L'accident, dont il est parlé dans ces deux couplets, eut lieu, vers la fin de la journée du 28, sur les bords de la Tardouëre, avant d'arriver à la Rochefoucauld.

*Nous prenons en patience*
*Le voisinage d'vn nain,*
*D'vn enfant à la mamelle,*
*D'vn magot et d'vn cousin.*

*Tous perchez en mesme cage,*
*Chacun chantoit son ramage,*
*Dès le soir iusqu'au matin;*
*Et le bon homme Morphee*
*Y perdit tout son latin.*

*Nous gaignons en ce malaize*
*L'annee mil six cens seize,*
*En disant : « ô Dieu des saincts,*
« *Logez-nous en bonne estrenne*
« *Sur le quay des Augustins !* »

*Pour nous acheuer de peindre,*
*Vn Gautier*[1] *qui se fait craindre,*
*Maussade en son entregent,*
*D'vn certain « ne vous desplaise, »*
*Nous emprunta nostre argent.*

*Nous quittasmes ces riuages,*
*Ces rochers et ces bocages,*

1. Allusion rétrospective aux paysans normands, nommés Gaultiers, qui, en 1589, avaient pris les armes pour se défendre contre le brigandage des gens de guerre.

*Preuoyant, la larme à l'œil,*
*Mille fascheuses rencontres*
2-3 *Janv.* *Dont nous menaçoit Vertœil*[1].

*A l'abord, pour bien venuë,*
*Nous sommes dans vne ruë*
*Trois heures embarrassez;*
*Et disions : « dame Fortune,*
« *N'en auions-nous point assez ?* »

*Dans les ruës fort estroictes*
*Mille coches et charrettes*
*S'empressoient, et ne cessions*
*D'implorer nos Hippocrates*
*Contre ces obstructions.*

*Les vns ne cessoient de craindre,*
*Et les autres de se plaindre,*
*Bien qu'en ce fascheux arroy*
*Nous fussions traictez en Prince*
*Et logez comme le Roy.*

*En fin, pour miracle estrange,*

---

1. Verteuil, bourg et maison de plaisance des seigneurs de La Rochefoucauld, aujourd'hui chef-lieu de commune, dans l'arrondissement de Ruffec. Charles-Quint, traversant la France pour se rendre dans les Pays-Bas, s'arrêta à Verteuil, sur la fin de décembre 1539, et il s'y tint un synode protestant, en septembre 1567.

*Nous tira nostre bon Ange*
*De ces hazards, où iadis*
*Eussent pu laisser les bottes*
*Palmerin et Amadis.*

*Apres ces longues iournees*
*Si longuement esprouuees,*
3-5 *Janv.* *Nous voulumes, à Siuré* [1],
*Appeler la destinee*
*Au combat dessus le pré.*

*Dedans vne hostellerie,*
*Vn passage d'escurie,*
*Sans portes et sans volets,*
*Fut marqué pour deux Euesques*
*Et cinquante trois valets.*

*De là nous troussons bagage*
*Pour loger en vn village*
5-6 *Janv.* *Qu'on nommoit Chastrelacher* [2];

---

1. Civray, chef-lieu d'arrondissement, dans le département de la Vienne. On écrit aujourd'hui ce mot avec un C, bien que sa forme primitive paraisse avoir été *Severiacum*, puis *Sivriacum*. Civray, placé à trois kilomètres du chemin de fer, donne son nom à l'une des stations d'Angoulême à Poitiers.

2. Lisez *Chastel-Archer*. C'est aujourd'hui Château-Larcher, chef-lieu de commune, dans le canton de Vivonne (Vienne).

*Et fondismes tous en larmes*
*Nous en voyant approcher.*

*Nous trouuions en ces contrees*
*Force troupes esplorees*
*De pauures gens affamez,*
*Qui monstroient comme les Princes*
*Les auoient bien reformez.*

*Nous voyons les penitences,*
*Les ieusnes et abstinences*
*Que leur auoient ordonnez*
*Ces bons tuteurs de la France,*
*Apres les auoir ruynez.*

*On voit vn tableau de guerre :*
*Deux Seigneurs couchez par terre,*
*Que l'on tient des plus fendans,*
*Acharnez sur vne poule*
*Qu'ils ont prise aux pauures gens.*

*Nous gaignons ceste bourgade,*
*Le teint iaune et l'œil malade,*
*Et si maigres que les poux*
*Se laissoient tomber ectiques,*
*Ne pouuant mordre sur nous.*

*Nous n'auions plus d'esperance*

*De voir Sainct-Denys en France,*
*Par tant de maux combattus;*
*Et nous reclamions sans cesse*
*Nostre-Dame des Vertus.*

*Mais nous reprenons courage*
*Comme eschappez du naufrage,*
*Et leuons les mains aux Cieux,*
*Le lendemain qu'vne ville*
*Se descouurit à nos yeux.*

*Nous croyons loger au large,*
*Malgré La Noüe et Le Large;*
*Et n'est iusqu'à Robinet*[1],
*Qui n'esperast comme vn Sire*
*Tenir chambre et cabinet.*

*Mais il en est d'autre sorte :*
*Des Bruyeres*[2] *nous emporte*
*Trois logis marquez pour nous;*
*Et ne voulusmes combattre*
*Ny les Princes, ny les fous.*

*A Poictiers, vne grand'ville,*

---

1. Personnage de peu d'importance, qui nous est inconnu.

2. Peut-être un membre de la famille *de Bruyères* ou *des Bruyères-le-Châtel?*

6-21 *Janv.* *Loger comme au Port de Pille*[1] *!*
*O cruels et inhumains !*
*Auant qu'il soit l'autre annee,*
*Vous passerez par nos mains.*

*Plus nous chantions nos miseres,*
*Et plus les destins contraires*
*Taschoient de nous affliger :*
*Destins ! nous faisons silence,*
*Faictes-nous donc mieux loger.*

Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saincts,
Afin qu'en nostre patrie
Nous puissions retourner sains.

---

1. Petit village de la commune des Ormes; il en est parlé dans la *Suite* de cette chanson.

*FIN.*

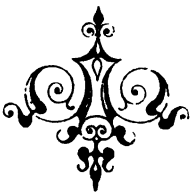

SVITE

# DES ADVENTVRES

## DV VOYAGE DE GVYENNE

Depuis le seiour de Poictiers
iusques à celuy de Tours.

Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saincts,
Afin qu'en nostre patrie
Nous puissions retourner sains.

*Ainsi nous parlions aux astres,*
*Complices de nos desastres*
*Si funestes et si grands,*
*Que i'inquague*[1] *en aduentures*
*Tous les cheualiers errans.*

---

1. *Inquaguer* ou mieux *Incaguer*. Ce mot, qui est de la fin du XVIe siècle, se retrouve encore dans Regnard. Le *Joueur*, apostrophant la Fortune, lui dit (*Act.* I., *sc.* IV) :

*Je me ris de tes coups, j'*incague *ta fureur.*

Les lexicographes pudibonds le traduisent par *braver*, *défier ;* mais, comme il vient du latin *cacare* ou plutôt de

*Nous passons quinze iournees*
*En ces terres fortunees,*
*Crians par monts et par vaux :*
« *Grand Dieu, quelque peu d'auoine,*
« *Ou reprenez nos cheuaux!* »

*Fiebures chaudes, pleuresies,*
*Catarres, hydropisies,*
*Peu de finances et grand frets*
*Faisoient retentir de plainctes*
*Hospitaux et cabarets* [1].

*O Mercure de la France* [2]!

---

l'espagnol *cagar*, on le rendrait plus énergiquement par le verbe *emm.....*, composé avec le substantif que l'on place depuis quelque temps dans la bouche du général Cambronne. La *Satyre Ménippée* nous apprend aussi qu'on appelait certaine expédition du duc de Mayenne une *incagade*, comme on dirait aujourd'hui une *cacade*. (*Harangue de M. le Lieutenant.*)

1. Le *Mercure François* dit à propos de ces deux derniers couplets (tome IV, p. 28 de la 2e partie) : « La grande « cherté de toutes sortes de viures durant les quinze iour- « nees que le Roy demeura à Poitiers a esté descrite aux « liurets du temps ; et la bonté et la force des vins nou- « ueaux de Gascongne, que plusieurs de la suite de la « Cour auoient beus inconsiderement et sans mesure, « auec la longueur et fatigue du chemin en hyuer, engen- « dra tant de fiebures chaudes et de maladies, que les « Cabarets et les Hospitaux ne pouuoient receuoir tous « les malades. Il en mourut aussi un grand nombre. »

2. Il s'agit ici du maréchal d'Ancre.

*Depeschez la Conference* [1],
*Laissant là tous entregens,*
*Pour sçauoir de quelle sorte*
*Nous mourrons bestes et gens.*

21 *Janv.* « *Adieu, Poictiers et Crotelle* [2] *!* »
*Disions-nous, montans en selle*
*Et maudissans les derniers,*
*Bien que tel n'eust pas grand' haste*
*Qui deslogea des premiers.*

*A peine auons-nous de veuë*
*Ceste villasse* [3] *perduë,*
*Qu'vn grand vent et furieux,*
*Se leuant deuers la bise,*
*Nous souffla la neige aux yeux.*

*Iamais de telles froidures,*
*Pendant les saisons plus dures,*
*N'ont veu les peuples du Nord;*
*Et fusmes pres de quatre heures,*

---

1. Il venait d'être décidé qu'une Conférence pour la paix s'ouvrirait à Loudun, le 10 février 1616.

2. Lisez *Croutelle.* Dernier relais de poste avant d'arriver à Poitiers, en venant de Bordeaux. Les étudiants et les militaires ont fait une réputation de naïveté aux habitants de cette petite localité ; d'où vient que les finesses de Croutelle passent pour être cousues de fil blanc.

3. Variante du *Mercure François* (*ibid.* p. 28) :

*Ceste* grand' ville *perduë.*

*A deux doigts pres de la mort.*

« *Adieux, montagnes et plaines!*
« *Adieu, ruisseaux et fontaines!* »
*Disions-nous tous languissans;*
*Et iurions la terre et l'onde*
*Que nous mourions innocens:*

« *Quand verrons-nous à nostre aise,*
« *Deuers le riuage d'Oise,*
« *Les beaux champs de Reiaumont*[1],
« *Et la campagne Elisee*
« *Entre Luzarche*[2] *et Beaumont*[3]*?*

« *Belles plaines azurées,*
« *Rendez-nous en vos contrées!*
« *Et si plus, en ce temps-cy,*
« *Vous souffrez pour nostre absence,*
« *Ne nous cherchez pas icy!* »

*Ainsi iusques dans les nuës*
*Montoient nos plainctes cogneuës,*
*Croyans, par faicts et par dicts,*
*Mourans en ces aduentures,*

---

1. Royaumont, village de la commune d'Asnières-sur-Oise, canton de Luzarches (Seine-et-Oise).
2. Luzarches, chef-lieu de canton, dans le département de Seine-et-Oise.
3. Beaumont-sur-Oise, chef-lieu de commune, dans le canton de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

*D'aller droict en Paradis.*

*De frayeur tous s'escrierent*
*Aussi tost qu'ils regarderent*
*De pauures gens esperdus*
*Qui souspiroient leurs miseres*
*Dessus la neige estendus.*

*Les vns se tenoient à peine,*
*Les autres perdans haleine*
*Tomboient de froid tous noircis,*
*Dont moururent bien soixante,*
*Sans les amoureux transis.*

*Alors nostre grand' Princesse*
*Troussa*[1] *son cœur de tristesse;*

---

1. Le *Mercure François* (*ibid.*, p. 29) donne cette variante :

Remplit *son cœur de tristesse.*

L'acception primitive du mot *trousser*, qu'on trouve quelquefois écrit *trouser*, signifie plutôt *charger* que *remplir*. M. F. Génin, dans son *Lexique comparé de la langue de Molière* (p. 406), cite les deux exemples suivants :

« *D'or e d'argent quatre cens muls* trussez. »
(ROLAND, st. 9.)

Quatre cents mulets *chargés* d'or et d'argent.

« *De sul le fer fust un mulet* trusset. »
(IBID., st. 227.)

Du seul fer (de cette lance) on eût *chargé* un mulet.

De là viennent les expressions : *trousser* bagage, *détrousser* les passants, faire un *trousseau* de ses vêtements, etc.

*Et, destournant ses beaux yeux,*
*De pleurs baigna son visage,*
*Et dit, se plaignant des Cieux :*

« *Iamais le soing de ma vie*
« *Ne me rendit asseruie*
« *Soubs la crainte du danger;*
« *Mais l'infortune du Peuple*
« *Ne cesse de m'affliger.* »

*Vn Reuerend, soubs sa beste,*
*S'escrioit à pleine teste,*
*Faisant triste mine aux gens :*
« *Pour l'honneur de nostre Eglise,*
« *Messieurs, sauuez ses Agents.* »

*On vit vne grand' barbasse,*
*Où le frimas et la glace,*
*Pesle mesle se heurtans,*
*Descriuoient à grand volume*
*L'histoire du mauuais temps.*

*Vn certain homme à grand' mine,*
*Vestu de fine estamine,*
*Marchoit doucement deuant;*
*Et dit-on que ce grand homme*
*Fut foitté du mauuais vent.*

*On dict l'Espagne gaulee,*
*Et desià demy gelee*
*Trespassoit en bon François*
*Vne dame de Castille,*
*Sans l'ayde d'vn Escossois* [1].

*Vn homme en robe fourree*
*Auoit la teste entouree*
*D'vn linge et point de rabat,*
*Semblant au bouq d'Aiguemorte*
*Que l'on adore au Sabat* [2].

*On voyoit des Capitaines*
*Couleur de fiebures quartaines,*
*Et faillismes de nager,*
*De l'humeur d'vne narine*
*Qui nous cuida submerger.*

---

1. Nous ne connaissons rien sur la Dame de Castille et l'Écossais, qui figurent dans ce couplet obscur.

2. Les sorciers contrefaisaient, dans les assemblées nocturnes du Sabbat, le sacrifice du Bouc, dont il est parlé dans le chapitre XVI du Lévitique. Ils dansaient d'abord autour de l'animal, et chacun d'eux *luy baisoit le derrière*, en tenant une chandelle ardente. Voir pour plus de détails, le livre intitulé : *de la Démonomanie des Sorciers*, par I. Bodin (*Paris*, 1582, in-4°); mais, dans cet ouvrage ni dans plusieurs autres du même genre, nous n'avons rien trouvé qui se rapportât plus à Aigues-Mortes qu'à toute autre localité.

*On vit mainte barbe grise,*
*Plus qu'au Senat de Venise,*
*Venerable en conseillers,*
21 *Janv.* *Et deuers la Tricherie* [1]
*On en compta par milliers.*

*Lassez de mainte aduenture,*
*Combattus de la froidure,*
21-23 *Janv.* *Nous gaignons Chastellerault;*
*Et nous disions l'vn à l'autre :*
« *Compaignon, ie n'ay point chaut.* »

*Vn certain me faict grand' feste*
*D'vne bonne chambre preste,*
*Et me monstra son valet*
*Trois bestes dans ceste chambre :*
*Luy, son barbet, son mulet.*

23 *Janv.* *Quand ce vint au Port de Pille* [2],
*Nous n'auions ne croix ne pile;*

---

1. Village de la commune de Beaumont, dans le canton de Vounenil-sur-Vienne, arrondissement de Châtellerault.

2. Village de la commune des Ormes, dans le canton de Dangé, arrondissement de Châtellerault. Port-de-Piles est aujourd'hui une station du chemin de fer de Poitiers à Tours.

*Et nous souuint de Marton* [1],
*Où nous vismes vn panache*
*Engagé pour vn teston.*

*A moitié gelez encore,*
23-25 *Janv.* *Nous tendons à Saincte-More* [2],
*Chacun souflant à ses doigts,*
*Depuis le Roy nostre Sire*
*Iusqu'au pauure Biarnois* [3].

*Masques, beguins de Gascoigne,*
*Cabans, bonnets de Poloigne,*
*Peaux de veaux à l'aduenant*
*Nous y font faire vne entree,*
*Comme à Caresme-prenant.*

*Le froid s'irrite et s'augmente;*

---

1. Petite ville, avec château, dans le canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême. La Cour avait passé par Marthon, le 29 décembre, en se rendant de Villebois à La Rochefoucauld, bien qu'il n'en soit pas parlé dans la première partie des *Aduentures*.

2. Sainte-Maure, chef-lieu de canton, dans le département d'Indre-et-Loire; cette ville donne aujourd'hui son nom à l'une des stations du chemin de fer de Poitiers à Tours.

3. Ce *Biarnois* devait être un personnage de bien peu d'importance, puisque les poëtes opposent ici sa petitesse à ce qu'il y avait de plus grand à leurs yeux, la Majesté royale.

*La Royne n'en est exempte,*
*Et, parmy tant de trauaux,*
*Nous disions que iamais Royne*
*N'auoit souffert tant de maux* [1].

*Nous auions quelque asseurance*
*D'vne meilleure influence,*

---

1. Ici on lit dans le *Mercure François* (tome IV, p. 31 et suiv. de la 2e part.) : « Bien que ceste froidure soit bien « descrite (dans les couplets précédents), il s'en est dit « des choses extraordinaires, comme celles-cy : Qu'il « s'estoit veu entre Poictiers et Chastellerault des caros- « siers tumber roides morts de dessus le carosse qu'ils « conduisoient; Qu'il mourut tant de valets et serui- « teurs des Princes et Seigneurs, qu'estans à Tours ils « furent contraints de faire maison nouuelle, et ceux qui « peurent reschapper en ont eu pour marque quelque « oreille ou les doigts de quelque pied ou main engelez; « Que du Regiment des Gardes, qui estoit de trois mille « hommes, il en mourut plus du tiers, tant de ce froid « que des fiebures chaudes; Que sans aucun combat il « estoit mort de l'armee du Roy et de celle des Princes « plus de dix mille soldats, qui auoient tellement infecté « le pays de la riuiere de Loire depuis Blois jusques à « Ancenis, où il y a cinquante lieuës de long, qu'il y « estoit mort en ceste annee plus de dix mille autres per- « sonnes, et des meilleures familles; Que le Roy perdit « à Tours son precepteur le sieur de Fleurance; la « Royne-Mere son medecin Montalto; Que Dolé, conseil- « ler d'Estat, y rendit son ame à Dieu, et le sieur de « Beaumont, Bailly d'Orleans, et fils unique du Président « de Harlay, auec tant d'autres que la nomination en « seroit ennuyeuse. »

25 Janv. *Estans arriuez à Tours;*
*Et ce fut où la Fortune*
*Nous ioua de mauuais tours.*

*Vne grand' flotte incogneuë*
*De Marquis estoit venuë,*
*Qui prist nos departemens,*
*Et marqua-on* [1] *pour ces Sires*
*Tous les plus beaux logemens.*

*S'ils sont Marquis en peinture,*
*Si c'est noblesse ou roture,*
*Ie ne m'en suis pas enquis :*
*Mais je sçay que de ma vie*
*Ie ne vis tant de Marquis.*

*Deux mois d'ennuis et de peine*
*Dans les dezerts de Guyenne,*
*Maint autre fascheux tourment*
*N'approchent point de la crainte*
*Que l'ont eust en ce moment.*

*Chacun s'en court par les ruës,*
*On voit les places esmuës,*

---

1. Prononcez *marqua-t-on*. Le *t* euphonique est si nécessaire dans cette circonstance, qu'anciennement on ne se donnait pas la peine de l'intercaler dans l'écriture.

*Tout est plein d'estonnement,*
*Et retentissent les Temples*
*De pleurs et gemissement.*

*Pendant ces fausses alarmes,*
*Qui crie, qui court aux armes.*
*Et les peuples estonnez*
*Maintenant tremblent de crainte*
*Et tantost sont forcenez.*

*Quand vn bruict porte aux oreilles*
*D'vn accident les merueilles,*
*Qui, sans l'aide du bon Dieu,*
*Conduisoit la pauure France*
*Au chemin de l'Hostel-Dieu.*

*Vous vouliez, triste Fortune,*
*Nous en donner ainsi d'vne :*
*Et nos Diables enchainez,*
*Sans le bon-heur de la France,*
*Nous faisoient vn pied de nez.*

*Leurs desseins sont en fumee,*
*Leur fureur est consumee,*
*Et, par ce dernier effort,*
*Leur rage est aneantie,*
*Et s'est dissipé le sort.*

29 *Janv.* 1616. *L'Estat penchant en sa perte*
*Vit sa sepulture ouuerte,*
*Quand vn plancher s'esbranla,*
*Et soubs les pieds de la Royne*
*Toute la France trembla* [1].

---

1. Voici comment le *Mercure François* (tome IV, p. 24 de la 2e partie) nous raconte cette chute de plancher :

« Madame la Comtesse de Soissons (qui estoit à Paris), « ayant receu la volonté du Roy pour se rendre à Tours, « afin de se trouuer à la Conference de Loudun, y arriva « le 28 dudit mois de Ianvier, auec son fils M. le Comte « de Soissons.

« Le 29, ledit sieur Comte alla saluër la Royne-Mere, « à l'hostel de La Bourdaisiere, où elle estoit logée; « mais comme il venoit de la saluër, estant encore en sa « chambre, vne grande partie du plancher fondit, et luy « et plusieurs Grands Seigneurs tumberent auec le plan- « cher. Il ne fut point blessé ; les sieurs de Villeroy, Mar- « quis de Rostaing, de Nangis et Bassompierre, qui tum- « berent, furent legerement blessez; le sieur de Refuge « eut vne iambe meurtrie ; le Marquis de Villaines et La « Coste eurent les iambes fort offensees; M. de Guise « print vne fenestre et s'y tint sans tumber. La Royne- « Mere qui estoit en l'autre partie du plancher auec Mon- « sieur le Chancelier, le President Ianin et Pisieux, « Secretaire d'Estat, qui parloient à elle, et Mademoiselle « de Vendosme, et de Seaux aussi Secretaire d'Estat, « lesquels estoient derriere la chaire, ne tumberent point. « Le Roy estoit allé à Amboise dès le matin, et reuint ce « soir mesme en bonne santé. »

Les écrivains qui donnent quelques autres détails circonstanciés sur cet accident, sont : 1° L'auteur d'une pièce volante intitulée : *L'estrange et veritable accident arriué en la ville de Tours, où la Royne couroit grand danger de sa vie, sans le marquis de Rouillac et monsieur de Vignolles.*

*Quelle aduenture cruelle*
*Quand la Royne deuant elle*
*Sa chambre vit enfoncer!*
*Vn Demon iure sa perte*
*Et ne la sceut offenser.*

*Le fracas ne la faict craindre,*
*Le peril ne peut atteindre*
*Cette grande Maiesté;*
*Tout fremit, et autour d'elle*
*Se treuue la seureté.*

*Ainsi Latone feconde*

---

*Le vendredy vingt-neufuiesme ianuier* 1616 (*Paris*, G. Marette, 1616, pet. in-8°), réimprimé par M. Ed. Fournier, aux pages 303 et suiv. du tome VI des *Variétés historiques et littéraires* (*Paris*, P. Jannet, 1855-59, vol. I-IX, gr. in-16); —2° Bassompierre, dans ses *Mémoires* (*Cologne*, 1665, 2 vol. pet. in-12);—3° et G. Girard, dans son *Histoire de la Vie du duc d'Espernon* (*Paris*, 1655, in-fol.). Ce dernier termine son récit par les réflexions suivantes : « La Royne-Mere... « enuoya visiter toutes les personnes de condition qui « auoient eu part à cet accident. Le Duc seul, qui en « estoit des plus mal traictez, en fut excepté. Il ne faut « pas douter si ce mespris public et manifeste le toucha. « Il jugea bien deslors qu'on vouloit luy faire sentir sa « disgrace; et craignant que, si apres vn exemple si clair « de defaueur, il s'opiniastroit à demeurer à la Cour, il « ne luy arriuast quelque chose de plus rude, il prit reso- « lution de se retirer, et le fit auec vne publication haute « et libre de l'injustice qui luy estoit faite, et de l'indigne « recompense qu'il receuoit de ses seruices. »

*Se uoit, au milieu de l'onde,*
*Sur son isle de Delos,*
*Qu'elle rendit asseuree*
*Et ferme dessus les flots* [1].

*Dieu, qui tient ses destinees,*
*A nos Gaules fortunees,*
*Auoit promis dès longtemps*
*Qu'il estendroit sur vn siecle*
*La duree de ses ans.*

*Plus de cinquante tumberent,*
*Sans quelques vns qui porterent,*
*Riches en inuentions,*
*Le lendemain, des escharpes,*
*Pour auoir des pensions.*

*Vn qui n'a plus grand' enuie*
*Que de signaler sa vie,*
*Estendu sur vn brancart,*
*Vouloit demander vn acte*

---

1. Il y a dans l'original *la trouppe feconde,* ce qui ne signifie rien ; mais nous avons imprimé *Latone feconde*, d'après une correction manuscrite. Latone, en effet, avait mis au monde Apollon et Diane dans l'île flottante de Délos ; et, en reconnaissance de ce qu'il y avait vu le jour, Apollon rendit cette île immobile.

*A Philippe ou Mandricart*[1].

*Ainsi nostre Ange propice*
*Tira de ce precipice,*
*Chassant les Diables aux champs,*
*Beaucoup de grands personnages,*
*Tous de mise, tresbuchans.*

*L'aduenture fut tres grande,*
*Et quelques vns de la bande,*
*S'en allant, disoient tout bas :*
« *Dieu, garde de plus grand' cheute*
« *Tels qui ne tumberent pas.* »

*On voit, on parle, on admire*
*Et les autres disoient :* « *Sire,*
« *Vos conseils sont par trop hauts;*

---

1. Deux notaires ou secrétaires du Roi.

Le mécontentement du duc d'Espernon, signalé dans notre avant-dernière note, nous donnerait à penser que ce fut ce grand seigneur qui eut l'idée de faire dresser un acte de sa chute, de sa blessure à l'épaule, et des efforts qu'il fit pour mettre le jeune Comte de Soissons hors de danger par une des fenêtres de la salle basse, « prenant, nous dit l'historien panégyriste, beaucoup plus « de soin du salut de ce Prince, que du sien propre; » et Girard ajoute : « Après avoir pourveu à sa seureté, il se « degagea aussi de ces ruïnes, blessé comme j'ay dit, et « *fut porté* à son logis. »

« *Nous n'y ferons point la presse,*
« *On y faict de trop grands saults.* »

*Nous ferons à Dieu priere,*
*Par sa bonté singuliere,*
*Qu'il nous preserue, en nos iours,*
*Des douceurs de la Gascoigne*
*Et des gambades de Tours!*

Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saints,
Afin qu'en nostre patrie
Nous puissions retourner sains.

*FIN.*

# PROCÈS-VERBAL

DE

# L'EXÉCUTION D'UN CADAVRE

# EN ANGOUMOIS

AU XVe SIÈCLE

PUBLIÉ

PAR G. BABINET DE RENCOGNE

Archiviste de la Charente.

Le suicide a été diversement apprécié chez les différents peuples, suivant les temps, les mœurs, les idées dominantes; et ces diverses appréciations se sont traduites dans leur législation criminelle.—De nos jours, en France, tout homme a le droit de disposer librement de sa vie, d'en arrêter le cours quand et comme il lui semble bon, sans avoir à craindre qu'après sa mort la justice s'attaque à sa dépouille, toutes les lois répressives de l'ancien régime qui punissaient le suicide ayant été abolies par

le code pénal du 25 septembre 1791. Aujourd'hui, aucun texte de loi n'incrimine cet acte de la volonté; aucune peine n'est prononcée contre le meurtrier de son propre corps. Dès lors, on ne saurait faire rentrer le suicide dans aucune des catégories du crime de meurtre ou d'assassinat prévues par la loi, et par suite le soumettre à une répression quelconque. Seul, le droit canonique considère la mort volontaire comme un homicide punissable, et l'Église, fidèle aux traditions les plus anciennes, refuse la sépulture chrétienne ainsi que ses prières à celui qui sciemment met fin à son existence.

Sous l'empire du droit féodal, la législation en cette matière différait essentiellement de ce qu'elle est à notre époque. La loi civile, d'accord avec la loi ecclésiastique, condamnait le suicide comme un crime, et flétrissait la mémoire du défunt. Bien plus, considérant la mort du vassal comme un acte de forfaiture envers son seigneur, elle confisquait les biens du premier au profit du second. Les textes de dispositions générales, au moyen âge, relatives à la mort volontaire sont peu nombreux.

On ne trouve guère à citer qu'un passage des *Établissements de saint Louis* (chap. LXXXVI) qui fait connaître la conséquence civile du suicide : « *Se il avenoit*, y est-il dit, *que aucuns « hom se pendist ou se noiast ou s'occist en au- « cune manière*, [*tuit*] *si meubles seroient au « baron, et aussi de la fame.* » — « Si l'on « consulte les coutumes locales, » dit M. F. Bourquelot, dans ses *Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge*[1], « on y « trouve, comme dans les canons reli- « gieux et dans les lois émanées du pouvoir « royal, la condamnation du suicide. Seule- « ment, les formalités observées à l'égard « du cadavre de ceux qui se sont donné la « mort, et la nature de la pénalité qui leur « est infligée, diffèrent d'un pays à un autre. « Partout la confiscation des biens du défunt « est prononcée, suivant l'usage général con- « staté par Boutilier, dans sa *Somme rurale;* « mais tantôt le cadavre est traîné sur une

1. V. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. IV, p. 263.

« claie, tantôt il est pendu à une corde, tan-
« tôt il est brûlé sur un bûcher. »

L'ancienne coutume de Bretagne, entre autres, portait, art. 631 : « Si aucun se tue à « son escient, il doit estre pendu par les pieds « et traisné comme meurtrier, et sont ses « meubles acquis à qu'il appartient. » Sauf quelques modifications nécessitées par des circonstances passagères, ce sont à peu près les mêmes usages qui étaient suivis en Angoumois pour la punition du suicide, ainsi que le constate le procès-verbal judiciaire qui suit. Ce document, dont, croyons-nous, on trouve peu d'analogues, est extrait des archives départementales de la Charente (*série* G, *fonds du chapitre cathédral Saint-Pierre d'Angoulême, liasse* 286). Il détermine la coutume de notre province au XVe siècle en matière de pénalité relative à la mort volontaire, et fait connaître les formes judiciaires employées dans l'application de cette pénalité, en même temps qu'il fournit les plus curieux détails sur certains droits et devoirs seigneuriaux particuliers à notre pays. C'est en raison du cachet essentiellement local dont il garde l'empreinte que

nous avons cru pouvoir faire entrer ce document dans le présent recueil de pièces angoumoisines, persuadé d'ailleurs qu'il offrira à nos compatriotes un sujet d'études intéressant.

G. B. DE R.

gneurie de messeigneurs doyen et chappistre de leglise cathedralle de Saint Pierre Dangoulesme, se soit gectee ou poys[1] dudit hostel, et en icelluy se soit noyée, ouquel hostel demouroient auec ledict Colas et ladicte feue Katherine sa femme, Pierre Martin filz dudict Colas Martin, Guillemecte Joussenne femme dudict Pierre, niepce de ladicte feue, Jehan Martin aussi filz dudict Colas Martin, Guillemecte Brune sa femme, et Mathelin Martin, aage de XVI a XVIII ans, aussi filz dudict Colas Martin; de et sur lequel dict cas de la mort miserable de ladicte feue Katherine Dubois, Je Guillaume Laisne juge de la court dudict Juillac pour mesdicts seigneurs doyen et chappitre, incontinant que en fuz assauante[2] par Pierre Berteau sergent audict Juilhac pour mesdicts seigneurs, allay faire linformacion sur le lieu, et icelle faicte, la enuoyay en Engolesme à honnorable homme et sage maistre Helies Girault licencie en loix, seneschal de mesdicts seigneurs doyen et chappitre, et lui

---

l'an 1147, époque où Guillaume IV Taillefer, comte d'Angoulême, la leur avait engagée, moyennant mille sols, pour subvenir aux frais de son voyage en terre sainte. Elle relevait de la châtellenie de Bouteville.

1. *Poys, poë, poué*, terme de la langue vulgaire signifiant puits.

2. *Assavanté* — Informé, instruit.

en escriuis mes lettres missibles, et aussi a monseigneur maistre Jehan Symon licencie en loix accesseur de monseigneur le lieutenant de monseigneur le seneschal Dangoumois, pour sauoir commant il leur plairoit que sur ce je me eusse a gouuerner et proceder oudit cas. Lequel dict maistre Helies Girault mescriuit de sa main en la maniere qui sensuit :

« Monseigneur le juge je me recommande a vous « tant que plus puis. Jay veu ce que escript mauez. « Monseigneur laccesseur et moy auons uisite lin- « formacion que mauez enuoyee touchant la femme « qui sest tuee; et sommes doppinion que faciez « assauoir au procureur de Bouteuille[1] que soy « rende la ou on a acoustume rendre les crimineulx « a la justice de Bouteuille quant le cas y aduient; « et illec le corps qui a present est sur terre soit « trayne jusques audict lieu, et le bauldrez et liurerez « audict procureur et officiers de Bouteuille pour en « faire lexecucion, cest assauoir estre trayne et « pandu, se bonnement faire se peut; si non, seroit « meilleur que le corps fust trayne hors la terre de « Juilhac et mis dedans la terre et chastellenie de « Bouteuille; et illec, le enterrer en terre prophane,

1. *Bouteville.*—Bourg, chef-lieu de la commune de ce nom, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac. Depuis le xe siècle, la châtellenie de Bouteville appartint au domaine des comtes d'Angoulême. Réunie à la couronne par Philippe le Bel, en 1307, avec le reste de l'Angoumois, elle fit toujours partie, jusqu'en 1790, de l'apanage de nos comtes et de nos ducs apanagistes.

« car peut estre que la solennite de justice ny pour-
« roit estre gardee *propter fetorem cadaueris*, etc. Et
« tout ce ferez comme mon accesseur ou je vous
« commetz par la teneur de ces presentes a y beson-
« gner comme se je y estoie en propre personne.
« Touchant les biens que ladicte feue auoit tant
« meubles que immeubles seront inuentoriez et
« baillez en garde soubz la main de la court de Juil-
« hac, jusques a ce que autrement en aye ordonne;
« et sur ce et autres choses aurez bref nouuelles de
« moy. Et, en tant, a dieu vous dy, monseigneur le
« juge, qui vous doint bonne vie et longue. Escript
« Engolesme cestuy mardi cinqyesme jour de sep-
« tembre. Monseigneur laccesseur se recommande
« a vous. »

Et en la soubzscripcion est escript :

Le tout vostre Helie Girauld.

Et en la supscripcion desdictes lettres est escript :

A Monseigneur le juge de Comgnac[1] et de Juilhac le Coq.

Apres laquelle recepcion desdictes lettres receues par moy ledict Guillaume Laisne juge de la court dudict Juilhac le Coq, et icelles monstrees aux procureur et officiers audict Juilhac pour mesdicts seigneurs doyen et chappitre, et aussi a monseigneur le procureur de Bouteuille et com-

1. *Comgnac.*—Cognac, ville, chef-lieu d'arrondissement (Charente).

munique auec eulx quil estoit a faire sur ce, de rechief rescriuis incontinant a mesdicts seigneurs maistres Helies Girault et Jehan Symon licencie en loix. Et aû dedans desdictes lettres :

« Mon tres chier et honnore seigneur, tousiours « moy recommande a vostre bonne grace, et vous « plaise sauoir que moy et Robert Catris procureur « à Bouteuille auons veues les lettres que escriptez « mauez faisans menssion que vous et monseigneur « laccesseur auez veu les lettres que escriptes vous « auoye et aussi a lui auec linformacion de la mort « de Katherine Dubois de Juilhac le Coq qui se tua; « et mauez rescript que loppinion de vous et de « monseigneur laccesseur estoit que le corps de la « dicte femme fust trayne de par la justice de mes- « dicts seigneurs de chappitre jusques au lieu « acoustume a liurer les crimineulx, sans ce que « declairez le lieu. Touteffoiz, monseigneur du « Frayne[1] ma aujourduy dit que cest a une croix « appellee la croix Faulconin, laquelle croix est pres « de leglise de Juilhac comme de distance dune « versayne[2] et demye ou enuiron; et est ladicte croix

1. *Monseigneur du Frayne.* — Pierre du Bois, écuyer, seigneur du Frayne. La seigneurie du Fresne relevait de la terre de Juillac-le-Coq. C'est aujourd'hui une maison isolée, dans la commune de Juillac-le-Coq.

2. *Versayne.*— Longueur d'un sillon, *versa terra.* Cette expression est fréquemment employée dans la conversation par les habitants des campagnes du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, de la même manière que nous disons familièrement : Tel objet est à tant de portées de fusil de tel autre. Il est difficile de préciser la longueur

« bien auant au dedans de la seigneurie dudict « Juilhac; et que audict lieu acoustume a liurer les « crimineulx ledict corps fust liure aux procureur « et officiers de la justice de Bouteuille, qui sembla- « blement feroient trayner ledict corps jusques aux « justices de Bouteuille; et que illec le feroient « pandre ou autrement le feroient enterrer en la « chastellenie de Bouteuille, la ou pour la fetour et « puanteur on ne le pourroit pandre. Si est ainsi que « nous ne trouuions homme pour mesdicts sei- « gneurs qui vueillent faire trayner ledict corps « pour la justice de mesdicts seigneurs jusques au « dict lieu acoustume, disans que cest loffice de « bourreau; et aussi nous nauons point de bourreau « par deca, et nen y a point au pays que nous sa- « chons; et pour ce, ne sauons commant nous y « puissions proceder, car ledict corps est desja in- « fect et puant, tellement que lon nen peut endurer « la fleureur, ja soit ce que[1] je lay fait enfousser en « une pipe; et est encores ledict corps prez du poys, « dont il a este tire. Je le voulloye faire mener aux « prisons de messeigneurs a la voulture[2], mais le « fermier nomme Heliot de Bresme ne si veult con- « sentir tant pour la puanteur que aussi pour ce « quil dit quil noseroit demourer de nuyt en ladicte « voulture sy le corps y estoit. Et pour ce, plaise « vous en parler auec mondict seigneur laccesseur « et y aduiser ensemble quil en est a faire, et aussi

---

de la versaine (prononcez *veursène*) prise comme unité de mesure.

1. *Ja soit ce que.* — Bien que, quoique.

2. *Voulture.* — Voûte, souterrain, basse-fosse voûtée, *voltura.*

« lui remonstrer que monseigneur de Linieres [1] doit
« fournir de bourreau pour madame de Bouteuille [2],
« et lui fauldroit faire assauoir, et quil eust espace
« competente de le sercher; et quant il seroit
« serche, si doubte je que pour la puanteur il ne le
« pourroit executer; et nous semble que dors en
« auant lexecucion ne sen peut faire que par figure;
« et que ledict corps soit mis en terre la ou vous et
« monseigneur laccesseur aduiserez, et que vous
« et lui ensemblement nous en vueillez rescripre ce
« quil en sera a faire, affin de garder le droit des
« seigneuries d'une partie et dautre; priant nostre
« seigneur que par sa grace vous doint bonne vie et
« longue. Escript a Juilhac cestuy mardi de nuyt
« cinqyesme de septembre.—Aussi monseigneur, en
« lostel de ladicte feue Katherine Dubois a une
« jeune femme preste a acoucher qui se donne grant
« dueil dudict cas aduenu; et doubtans quelle ne
« fist quelque cas miserable, auons differe de faire
« inuentaire des biens dudict hostel, et nen auons
« riens dit a elle ne a ceulx de lostel, mais lauons
« reconfortee le plus que auons peu. Pour ce aduisez

---

1. *Monseigneur de Linières.*—C'est le seigneur de la terre de Lignères, dont nous ne connaissons pas le nom patronymique. Lignères est aujourd'hui un bourg, chef-lieu de la commune de ce nom, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac.

2. *Madame de Bouteuille.*—Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, dame de Bouteville, deuxième fille d'Alain IX, vicomte de Rohan et de Marie de Bretagne. Elle était veuve de Jean d'Orléans dit le Bon, comte d'Angoulême, mort le 30 avril 1467 au château de Cognac. Elle y mourut elle-même en 1497.

« si lon actendra quelle soit acouchee ou non. »

Ainsi soubzscriptes :

« Le tout vostre seruiteur : G. L. »

Au dos desquelles dictes lettres est escript de la main de mondict seigneur maistre Helies Girault ce qui sensuit :

« Monseigneur le juge, toute recommandacion « precedent, monseigneur laccesseur et moy auons « communique voz lettres, et sommes doppinion quil « soit fait ainsi que escript cy dessoubz ledict acces- « seur en ce marge [1]. Mais, touchant les meubles et « heritages, gardez que nen soit riens desplace par « les heritiers de ladicte feue en tant que touche les « meubles; car les heritages se trouueront tous- « iours : *sapienti pauca*. Et en tant a dieu soyez, qui « vous doint joye. Escript Engolesme cestui mer- « credi. »

Ainsi soubzscript :

« Le vostre, vueillez ou non, Helies Girauld. »

Et aussi est escript au dos, de la main de monseigneur maistre Jehan Symon accesseur ce qui sensuit :

« Monseigneur le juge, nous auons veu les lettres « que escriptes auez a monseigneur de la Mothe et « a moy. Puisquil nest possible de y faire ne y gar- « der les sollennitez de justice, je suis doppinion « pour le present que le corps soit enterre en quel-

1. *Marge*.—Nous dirions aujourd'hui *en cette marge*.

« que lieu que ce soit. Touteffoiz sil estoit possible
« quil fust mis en la terre de Bouteuille la ou par
« vous et monseigneur le procureur seroit ordonne,
« ce seroit le mieulx ; et une autre foiz on y fera ce
« quil appartient, par figure ou aultrement. Touchant
« les biens, puisque ainsi est, on peut actendre jus-
« ques a tant que ladicte femme soit acouchee.
« Escript Engolesme, cestuy mercredi.

Et en la soubzscripcion :

« Le tout vostre Jehan Symon. »

Après laquelle recepcion desdictes lettres et icelles par moy communiquees tant auec les officiers de la justice dudict Juilhac que de la justice de Bouteuille, et aduise entre nous le lieu ou ledict corps seroit mis en terre prophane, et en la chastellenie dudict Bouteuille, Je, ledict Guillaume Laisne, juge audict Juilhac le Coq pour mesdicts seigneurs doyen et chappitre Dengolesme, et commis en ceste partie de par mondict seigneur maistre Helies Girauld licencie en loix leur seneschal, le jeudi matin septyesme dudict mois de septembre, lan susdict, feiz par Pierre Berteau sergent de mesdicts seigneurs doyen et chappitre, faire commandement de par mesdicts seigneurs aux manans et habitans de ladicte terre et seigneurie de Juilhac le Coq de eulx rendre sollennellement icellui dict jeudi a heure de dix

heures audict mayne Naudun Verseuin embastonnez pour acompagner ladicte justice. A laquelle heure de dix heures dicellui jour es, presences de honnorable homme et sage Robbert Cattris procureur audict Bouteuille, de Pierre Lasseur sergent, de Pierre Piget fermier des exploitz de la prevoste dudict Bouteuille pour très haulte et puissante princesse madame la contesse Dengolesme [1], de nobles hommes Pierre du Bois seigneur du Frayne, de Henry du Bois son filz escuiers, de Pierre de Bresme fermier de la terre et seigneurie de Juilhac pour mesdicts seigneurs et leur procureur audict lieu, dudict Pierre Berteau sergent, de Guillaume Persay, de Guillaume Moreau, Pascault Foncheteau, Helyot Gaillart, Helyot Ymbart, Mathelin Friquet, Jehan Friquet, Arnault Moreau, Guillaume Pignou, Guillaume Aliet, Pierre Garnier, Guillaume Prepian, et de plusieurs autres habitans dudict Juilhac le Coq, feiz charger ledict corps de ladicte feue Katherine Dubois estant enfonsse en une pipe pour la puanteur euicter, et le mectre en une charrecte attellee de deux chevaux, et la mener en la compagnie des dessus dicts jusques au quarrefour de la croix du Poyou,

1. *La comtesse Dengolesme.*—Voy. la note 2 de la page 393.

six en la parroisse de Segonzac, et en la chastellenie terre et seigneurie dudict Bouteuille. Auquel dict quarrefour je liuray pour et en nom de mesdicts seigneurs doyen et chappitre à cause de leur justice et jurisdiction dudict Juilhac le dict corps de ladicte Katherine en la presence que dessus, ausdicts procureur sergent et preuost fermier de la preuoste dudict Bouteuille, pour en faire lexecucion; lesquels le prindrent et accepterent pour receu, protestacion sur ce faicte par ledict procureur de madame la contesse que ce fust sans preiudice des droiz de madicte dame, et aussi par ledict procureur de mesdicts seigneurs doyen et chappitre que ce fust sans preiudice des droiz de mesdicts seigneurs. Au quel dict quarrefour du couste et a la part deuers le Bouschet[1] et sans preiudice que dessus, ledict corps estant en ladicte pipe, incontinant fut enterre. Lequel dict quarrefour est fait et est cause du chemin que lon va de Jarnac[2] a Saint-Fort[3], et du chemin que lon va dudict Bouschet a Richar-

1. *Le Bouschet.* — Village, commune et canton de Segonzac, arrondissement de Cognac.

2. *Jarnac.*—Petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement de Cognac.

3. *Saint-Fort.*— Bourg, chef-lieu de commune, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac.

uille[1]. Et en tesmoing de verite de tout ce que dessus est escript ainsi auoir este fait, jay signe ces presentes de mon seing manuel cy mis.

Signé : G. Laisne.

---

1. *Richarville.*—Village, commune de Segonzac, arrondissement de Cognac.

# DISCOVRS VE

## RITABLE DE CE QVI EST

aduenu a trois blaphemateurs ordinaires du nom de Dieu, iouans aux cartes dans vn cabaret, diſtãt de quatre lieues de Perrigeur ſur le grand chemin de Bordeaux.

A ENGOVLESME

Par Olliuier de Miniere.

1600.

# DISCOVRS VERITABLE

*De ce qui est aduenu a trois blaphemateurs ordinaires du nom de Dieu, iouans aux cartes dans vn cabaret, distant de quatre lieues de Perrigeur.*

C'EST chose tres-certaine et asseuree, que Dieu chatie les meschans, quoy qu'il tarde, et signanment ceux qui perseuerent en leurs malefices, et ne s'en veulent desister quelques remonstrances, admonitions et menaces qu'on leur face, comme vous pourrez voir la par le present discours. Comme trois ieunes hommes de leur enfance mal nourris et instruits en la crainte de Dieu, frequentoyent ordinairement plustost les tauernes et cabarets, que les Eglises et Colleges ou s'acquiert la vertu.

Iceux estans dans vn cabaret, distant de quatre lieues de Perrigeur, sur le grand chemin de Bourdeaux, iouans aux cartes selon leur bonne coustume et par la permission de l'Hoste qui ne valoit pas plusqu'eux. Aduint qu'en leur ieu, ilz se mirent en dispute, tellement qu'il n'y a forme et especes de blasphesmes desquels on vse en la plus grand partie de la Crestienté, au grand deshonneur de Dieu, et ruyne totale de ceux qui en vsent, que ceux cy ne missent en auant, et ne restoit plus pour atteindre la couronne des detestables blaphemateurs, que le lacquais de l'Italien, lequel le Maistre forçoit apres auoir perdu son argent au ieu, de luy ayder à blasphemer Dieu, et à inuenter d'aultres especes de blasphemes pour plus despiter la Maiesté diuine. Sur ses disputes suruint en ce cabaret vn homme qui sembloit estre de qualité, lequel demande à l'Hostesse vne chambre à part pour repaistre, ce qu'elle fit : ou l'ayant mené, il luy dit : Madame, vous ne deuriez point permettre telles gens en vostre maison : car mal vous en aduiendra, à quoy elle s'excuse disant qu'elle n'estoit pas Maistresse, et que son mary leur permettoit, auquel elle ne pouuoit contredire : Toutesfois elle s'en alla vers eux, et leur remonstra doucement qu'ilz se depor-

tassent de tant crier et iurer, et qu'il y auoit vn homme d'honneur au logis qui les entendoit, qui ne trouuoit pas leurs criemens, iuremens beaux, et les prioit bien fort qu'ilz fussent plus modestes. Mais tant s'en fault qu'ilz voulussent entendre à la priere et remonstrance de l'Hostesse, qu'au contraire ilz se prindrent plus fort a crier et redoubler leurs iuremens et blasphemes, qu'il estoient la pour leur argent, et qu'il n'auoyent que faire de respecter personne : bref qu'ils ne craignoyent ne Dieu ny Diable. La chambriere qui auoit mis vne seruiete sur la table en la chambre ou estoit cest homme, estant de retour portant du pain et du vin, ne trouue personne, que la seruiette qui estoit sur la table toute trempee en sang, dequoy esmerueillee apella sa Maistresse, qui bien estonnee ne sçauoit que penser, et en fin voulant tenir la chose secrette, dict à sa chambriere qu'elle s'en allast secrettement lauer ceste seruiette en vn petit ruisseau qui estoit la pres, qu'elle fit, ou estant elle trouua cest homme qui s'estoit disparu de son logis, qui luy demenda qu'elle alloit faire la, elle luy conta le tout, car elle le recogneut fort bien. Lors il luy dit ne passe point outre, mais t'en retourne à ton logis, et ne faux pas, si tu ne veux mourir, de

presenter ceste seruiette ainsi qu'elle est, deuant ces ioueurs, lesquels tu trouueras ou tu les as laissez. La chambriere fit ainsi que luy auoit dit cest homme, et a l'instant quelle eut ietté ceste seruiette sur la table, ou iouoient ces renieurs de Dieu, ilz furent rendus muets, et perclus de tous leurs membres, lesquels auoient consenty a leurs maudits et detestables blaphemes.

Voila le commencement de leur salaire en ce monde, attandant leur derniere recompense aux Enfers, si Dieu ne les regarde de l'œil de sa misericorde. Ie sçay bien qu'aucuns tiendront cecy pour fable, mesmement ceux de leur secte, mais qu'ils le prenent comme ils voudront, car il ne faut point douter qu'il n'y aye des blaphemateurs du nom de Dieu en ce Royaume, en trop grand nombre autant ou pires que ceux cy desquelz il est faict mention en ce present discours, et qu'il ne fault qu'ils pensent que la punition qu'ils doiuent vn iour receuoir, quoy qu'il tarde, soit vne fable, car il la santiront à la verité s'il ne s'amandent. Dieu leur en face la grace, Amen.

FIN.

Il existe de cette petite pièce rare une contrefaçon, publiée en Quercy, avec le nom dénaturé de notre imprimeur angoumoisin, dans laquelle le fait se passe près de Montauban, entre *sept* blasphémateurs, au lieu de *trois*. En voici le titre, d'après le *Manuel* de M. Brunet (5e édit., tome II, col. 756) :

« Discours véritable de ce qui est advenu à Sept blasphémateurs du nom de Dieu, jouant aux cartes et aux dez dans un cabaret, distant de deux lieues de Montauban, sur le grand chemin de Toulouse. *Jouxte la copie impr. à Corre en Carcy, par Olivier de Ménière*, 1601, pet. in-8°, de 4 ff. »

Ed. Sénemaud.

# TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT..... 1

VIES D'OCTOVIEN DE SAINCT GELAIS, MELLIN DE SAINCT GELAIS, MARGVERITE D'ANGOVLESME, JEAN DE LA PERVSE, poëtes Angoumoisins, par Guillaume COLLETET, de l'Académie françoise, publiées pour la première fois par ERN. GELLIBERT DES SEGUINS, Président de la Société archéologique et historique de la Charente.

INTRODUCTION..... 3

OCTOVIEN DE SAINCT GELAIS.
Vie..... 17
Bibliographie..... 81

MELLIN DE SAINCT GELAIS.
Vie..... 89
Bibliographie..... 137

MARGVERITE D'ANGOVLESME.
Vie..... 143
Bibliographie..... 189

JEAN DE LA PERVSE.
Vie..... 201
Bibliographie..... 245

DE L'ORIGINE ET DE L'OBSERVATION DES ETRENNES, par VIGIER. Nouvelle édition suivie d'une note bibliographique publiée par ADHÉMAR SAZERAC DE FORGE.

Introduction..... 251

ETRENNES. Discours historique de l'origine et de l'observation des Etrennes ou premier jour de l'an. A Monseigneur le Duc de Montausier... 257

Note bibliographique..... 285

JOURNAL DE L'ENTERREMENT DE JEAN D'ORLEANS, COMTE D'ANGOULÊME, aïeul du roi François Ier, publié par ED. SÉNEMAUD, archiviste du département des Ardennes.

Introduction..... 293
Journal de l'Enterrement..... 305

AVENTURES DU RETOUR DE GUYENNE 17 décembre 1615—29 janvier 1616. Nouvelle édition publiée et annotée par J.-F. EUSÈBE CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Avertissement..... 333

ADVENTVRES DV RETOVR DE GVYENNE à l'imitation de la chanson des Pelerins de Sainct Iacques et se chante sur le mesme chant M.DC.XVI.... 339

SVITE DES ADVENTVRES DV VOYAGE DE GVYENNE depuis le seiour de Poictiers iusques à celuy de Tours..... 361

PROCÈS-VERBAL DE L'EXÉCUTION D'UN CADAVRE EN ANGOUMOIS, au XVe siècle, publié par G. BABINET DE RENCOGNE, archiviste de la Charente.

Introduction..... 381

PROCES VERBAL, faict en 1469, touchant lexecucion du cadapure dune femme trouuee noyée dans les limites de la terre et seigneurie de Juilhac le Coq, en Angoumois..... 387

DISCOVRS VERITABLE DE CE QVI EST ADVENU A TROIS BLAPHEMATEURS ORDINAIRES DU NOM DE DIEU, iouans aux cartes dans vn cabaret distãt de quatre lieues de Perrigeur sur le grand chemin de Bordeaux. *A Engovlesme,* par OLLIVIER DE MINIERE. 1600. 399

5484 1